

BUDGETS DE RÉFÉRENCE : QUELLES ALTERNATIVES ENVIRONNEMENTALES ?

Disponibilité et impact budgétaire des
alternatives environnementalement
moins impactantes

RAPPORT FINAL



EXPERTISES

Juin
2024

REMERCIEMENTS

Les auteures de ce rapport remercient vivement l'ensemble des personnes ayant contribué à l'étude. En particulier :

Les membres du Comité de pilotage

Gaël CALLONNEC (ADEME)
Rafaelle DESPLATS (ADEME)
Pierre GALIO (ADEME)
Marie-Laure GUILLERMINET (ADEME)
Florence JANY-CATRICE (Université Lille 1)
Patrick JOLIVET (ADEME)
Michèle LELIEVRE (CNLE)
Sarah THIRIOT (ADEME) - en charge du projet

Les membres du Comité d'expert

Damien ARBAULT (Le macroscope)
Christian COUTURIER (Solagro)
Arthur DE LASSUS (Horizons décarbonés)
Julien LARRENDUCHE (Evea Conseil)
Emily SPIESSER (ADEME)

Les directions et services de l'ADEME consultés dans le cadre de l'étude

Direction Exécutive Prospective et Recherche
Direction Economie Circulaire - Service Consommation Responsable
Service Transports et Mobilité
Service Bâtiment

CITATION DE CE RAPPORT

ADEME, BLEHAUT Marianne, VIGOUROUX Solène, CRÉDOC, L'HUILLIER Hélène, Maison de l'Initiative, OLM Christine, Vizget. 2024. Budgets de référence : quelles alternatives environnementales ? Disponibilité et impact budgétaire des alternatives environnementalement moins impactantes, 165 pages.

Cet ouvrage est disponible en ligne <https://librairie.ademe.fr/>

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé

BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 2023MA000291

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : le CRÉDOC et la Maison de l'Initiative

Coordination technique - ADEME : THIRIOT Sarah

Direction : Direction Exécutive Prospective et Recherche

SOMMAIRE

RÉSUMÉ.....	9
ABSTRACT	10
1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET ENJEUX DE L'ETUDE.....	11
1.1. Contexte et objectifs généraux	11
1.2. Raisonner à pratiques inchangées : motivations et conséquences	13
1.3. Poser les bases méthodologiques pour les travaux futurs	14
1.4. Déroulement de l'étude.....	14
2. GRANDS PRINCIPES METHODOLOGIQUES	16
2.1. Identifier les alternatives environnementalement moins impactantes	16
2.1.1. Alternatives environnementalement moins impactantes : une définition.....	16
2.1.2. Champ retenu pour la recherche d'alternatives moins impactantes	16
2.1.3. Les labels et outils d'affichage environnemental retenus pour identifier les alternatives moins impactantes	17
2.2. Valorisation des budgets de référence et des alternatives moins impactantes.....	18
2.2.1. Principes généraux	18
2.2.2. Relevés de prix manuels.....	19
3. EXISTENCE D'ALTERNATIVES ENVIRONNEMENTALEMENT MOINS IMPACTANTES ET CONSEQUENCES BUDGETAIRES GLOBALES	24
3.1. Objectifs et champ des analyses globales	24
3.1.1. Présentation des résultats.....	24
3.1.2. Quel impact d'inclure des alternatives environnementalement moins impactantes sur les budgets totaux des configurations de ménage ?	24
3.2. Une possibilité d'accès à des alternatives environnementalement moins impactantes plutôt limitée	25
3.2.1. Résultats généraux	25
3.2.2. Le poste Transport.....	27
3.2.3. Le poste Logement	27
3.2.4. Les autres postes de dépenses	27
3.3. Changer pour une alternative environnementalement moins impactante conduit à un surcoût moyen dont la magnitude varie fortement selon les types de biens concernés, voire à une économie pour le poste Transport	28
3.3.1. Résultats généraux	28
3.3.2. Le poste Alimentation.....	29
3.3.3. Les postes Habillement, Hygiène et Equipement	29
3.3.4. Le poste Transport.....	31
3.4. Un impact relativement faible à l'échelle des budgets totaux, conséquence d'une possibilité modérée d'introduire des alternatives environnementalement moins impactantes dans les budgets	31
3.4.1. Le coût dans le budget total des alternatives environnementalement moins impactantes	31

3.4.2.	Une réorganisation limitée des dépenses au sein du budget de référence	34
4.	ALIMENTATION : UNE ASSEZ BONNE DISPONIBILITE DES ALTERNATIVES MOINS IMPACTANTES, A UN COUT ELEVE.....	39
4.1.	Les spécificités du poste Alimentation dans les budgets de référence.....	39
4.1.1.	Champ du poste Alimentation.....	39
4.1.2.	Rappel : le poids important de ce poste de dépenses et les différences territoriales	39
4.1.3.	L'intégration du poste Alcool	40
4.2.	Résultats détaillés sur le poste Alimentation	40
4.2.1.	Part du budget pour laquelle une alternative moins impactante existe	40
4.2.2.	Surcoût lié au passage à des alternatives environnementalement moins impactantes	41
4.2.3.	Accessibilité et coût des alternatives moins impactantes par catégorie de produits	42
4.2.4.	Accessibilité et coût des alternatives moins impactantes par membre du ménage	43
4.2.5.	Motifs d'absence d'alternatives moins impactantes pour une partie des produits	44
4.3.	Eclairages externes, limites et pistes d'approfondissement.....	45
4.3.1.	Positionnement des résultats au vu d'éclairages externes	45
4.3.2.	Limites et pistes d'approfondissement	46
5.	L'EXISTENCE D'ALTERNATIVES MOINS IMPACTANTES POUR LES EQUIPEMENTS INDIVIDUELS ET EQUIPEMENTS DE LA MAISON EST TRES VARIABLE.....	47
5.1.	Les spécificités du poste Equipement dans les budgets de référence	47
5.1.1.	Champ du poste Equipement	47
5.1.2.	Rappel : un poste dont le périmètre et le poids budgétaire varient en fonction des territoires	48
5.2.	Résultats détaillés sur le poste Equipement.....	49
5.2.1.	Part du budget pour laquelle une alternative moins impactante existe	49
5.2.2.	Surcoût lié au passage à des alternatives environnementalement moins impactantes	50
5.2.3.	Accessibilité et coût des alternatives moins impactantes par catégorie de produits	51
5.2.4.	Accessibilité et coût des alternatives moins impactantes par membre du ménage	52
5.2.5.	Motifs d'absence d'alternatives moins impactantes pour une partie des produits	53
5.3.	Enseignements, limites et pistes d'approfondissement.....	54
5.3.1.	Enseignement des résultats concernant les labels et outils d'affichage environnemental identifiés lors des relèves de prix.....	54
5.3.2.	Limites et pistes d'approfondissement	55
6.	L'EXISTENCE D'ALTERNATIVES MOINS IMPACTANTES POUR L'HYGIENE VARIE SELON LES CATEGORIES DE PRODUITS ET LE MEMBRE DU MENAGE.....	56
6.1.	Les spécificités du poste Hygiène dans les budgets de référence	56

6.1.1.	Champ du poste Hygiène.....	56
6.1.2.	Rappel : un petit poste de dépense, plus élevé pour les femmes que pour les hommes	57
6.2.	Résultats détaillés sur le poste Hygiène.....	57
6.2.1.	Part du budget pour laquelle une alternative moins impactante existe	57
6.2.2.	Surcoût lié au passage à des alternatives environnementalement moins impactantes	58
6.2.3.	Accessibilité et coût des alternatives moins impactantes par catégorie de produits	59
6.2.4.	Accessibilité et coût des alternatives moins impactantes par membre du ménage	61
6.2.5.	Motifs d'absence d'alternatives moins impactantes pour une partie des produits	62
6.3.	Enseignements, limites et pistes d'approfondissement.....	63
6.3.1.	Résultats concernant les labels et outils d'affichage environnemental identifiés lors des relèves de prix	63
6.3.2.	Limites et pistes d'approfondissement	63
7.	PEU D'ALTERNATIVES MOINS IMPACTANTES DANS LES ENSEIGNES FREQUENTEES PAR LES MENAGES POUR L'HABILLEMENT	65
7.1.	Les spécificités du poste Habillement dans les budgets de référence	65
7.1.1.	Champ du poste Habillement	65
7.1.2.	Rappel : un petit poste de dépenses, plus élevé pour les femmes que pour les hommes	66
7.2.	Résultats détaillés sur le poste Habillement	66
7.2.1.	Part du budget pour laquelle une alternative moins impactante existe	66
7.2.2.	Surcoût lié au passage à des alternatives environnementalement moins impactantes	67
7.2.3.	Accessibilité et coût des alternatives moins impactantes par membre du ménage	68
7.2.4.	Motifs d'absence d'alternatives moins impactantes pour une partie des produits	69
7.3.	Enseignements, limites et pistes d'approfondissement.....	70
7.3.1.	Enseignement des résultats concernant les labels et outils d'affichage environnemental identifiés lors des relèves de prix.....	70
7.3.2.	Limites et pistes d'approfondissement	71
8.	LE LOGEMENT, UN POSTE QUI NECESSITERAIT DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS POUR REELLEMENT DEVENIR MOINS IMPACTANT	72
8.1.	Les spécificités du poste Logement dans les budgets de référence	72
8.1.1.	Champ du poste Logement	72
8.1.2.	Rappel : les conditions de logement des différentes configurations de ménage dans les budgets de référence	72
8.2.	Précédente valorisation des budgets de référence initiaux	73
8.2.1.	Disponibilité des données pour l'actualisation.....	73
8.2.2.	Évolution du champ du poste Logement.....	74
8.2.3.	Synthèse des sources retenues pour l'actualisation de la valorisation	74
8.3.	Les alternatives moins impactantes sur le poste Logement dans la présente étude : un bilan nécessairement provisoire	75

8.3.1.	Les marges de manœuvre des ménages pour limiter l'impact environnemental de leur logement ne se transcrivent pas aisément dans le cadre méthodologique retenu	75
8.3.2.	Recherche d'alternatives moins impactantes : un champ réduit à la facture énergétique	75
8.4.	Résultats détaillés sur le poste Logement.....	76
8.4.1.	D'importants écarts territoriaux et selon le statut d'occupation	76
8.4.2.	Les pistes d'approfondissement identifiées	78
9.	RENDRE LE POSTE TRANSPORT MOINS IMPACTANT SANS CHANGER DE PRATIQUES, UNE EQUATION DIFFICILEMENT TENABLE.....	79
9.1.	Les spécificités du poste Transport dans les budgets de référence	79
9.1.1.	Champ du poste Transport.....	79
9.1.2.	Rappel : un poste de dépense important, surtout en zone rurale.....	80
9.2.	Résultats détaillés sur le poste Transport.....	80
9.2.1.	Part du budget pour laquelle une alternative moins impactante existe	80
9.2.2.	Surcoût lié au passage à des alternatives environnementalement moins impactantes	81
9.2.3.	Accessibilité et coût des alternatives moins impactantes par catégorie de produits	82
9.2.4.	Focus sur les alternatives moins impactantes retenues parmi les voitures.....	83
9.2.5.	Motifs d'absence d'alternatives moins impactantes pour une partie des produits	85
9.3.	Enseignements, limites et pistes d'approfondissement.....	86
9.3.1.	Enseignement du processus de sélection des alternatives moins impactantes.....	86
9.3.2.	Limites et pistes d'approfondissement	87
10.	LES AUTRES POSTES DE DEPENSES : D'IMPORTANTES LIMITES LIEES A L'ABSENCE D'ALTERNATIVES MOINS IMPACTANTES	89
10.1.	Vie sociale.....	89
10.1.1.	Champ du poste Vie sociale.....	89
10.1.2.	Recherche d'alternatives environnementalement moins impactantes.....	89
10.2.	Santé	90
10.2.1.	La complémentaire santé.....	90
10.2.2.	Le reste à charge	91
10.3.	Les services bancaires : une alternative moins impactante à un tarif plus faible que celui chiffré en 2018.....	92
10.4.	Garde d'enfant.....	93
10.4.1.	L'accueil de la petite enfance.....	94
10.4.2.	La garde des enfants scolarisés en élémentaire.....	94
10.4.3.	La garde des enfants âgés de 11-17 ans.....	95
10.4.4.	Discussion et résultats.....	95
11.	RECOMMANDATIONS	98
12.	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	99
13.	ANNEXES	101
13.1.	Constitution d'un fichier unifié.....	101
13.1.1.	État des lieux	101

13.1.2.	Constitution d'une base de données uniformisée	102
13.1.3.	Constitution de la base de données finale	103
13.1.4.	Description du fichier d'analyse comportant la base de données finale des budgets de référence.....	104
13.2.	Liste des labels ADEME mobilisés dans le choix des items moins impactants	108
13.3.	Synthèse des recommandations du guide Topten mobilisées dans le choix des items moins impactants	113
13.4.	Éléments méthodologiques pour la valorisation des budgets de référence.....	114
13.4.1.	Synthèse des méthodes utilisées pour la valorisation des budgets de référence et des budgets environnementalement moins impactants	114
13.4.2.	Principaux indices de prix utilisés pour l'actualisation des budgets de référence.	115
13.4.3.	Description des hypothèses et règles de calcul pour la valorisation des budgets de référence.....	115
13.4.4.	Exploitation des données issues de l'ENL pour la valorisation du poste Logement	119
13.5.	Résultats détaillés – budgets de référence totaux	125
13.5.1.	Comparaison de la valorisation en 2023 des budgets de référence avec celle des budgets environnementalement moins impactants	125
13.5.2.	Décomposition de la valorisation des budgets de référence en 2023 par poste de dépenses	126
13.5.3.	Décomposition de la valorisation des budgets environnementalement moins impactants par poste de dépenses.....	127
13.5.4.	Part du budget de référence pour laquelle une alternative environnementalement moins impactante existe	128
13.5.5.	Part des items pour laquelle une alternative environnementalement moins impactante existe	129
13.5.6.	Comparaison de la structure des budgets de référence	130
13.6.	Résultats détaillés – budgets de référence par poste	133
13.6.1.	Le poste Alimentation.....	133
13.6.2.	Le poste Equipement	139
13.6.3.	Le poste Transport.....	147
13.6.4.	Le poste Hygiène.....	152
	PRINCIPALES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	159
	INDEX DES TABLEAUX ET FIGURES.....	160
	SIGLES ET ACRONYMES	163

RÉSUMÉ

Les budgets de référence sont des paniers de biens et services nécessaires pour vivre décemment en France, ce qui inclut à la fois la satisfaction de besoins élémentaires, la pleine participation à la vie sociale et le sentiment d'inclusion dans la société. Constitués de manière participative à partir de groupe de consensus pour 19 configurations de ménages, ces paniers de biens et services ont fait l'objet entre 2012 et 2018 de valorisations monétaires afin d'estimer des niveaux de « revenu minimum décent ». En 2022, l'ADEME et le CNLE ont souhaité mener un travail de recherche d'alternatives environnementalement moins impactantes des composantes de ces budgets, et de (re-)valorisation économique. L'enjeu est double : il s'agit d'une part d'apprécier les marges de manœuvre qu'ont les ménages pour rendre leur consommation moins impactante sans changement de pratiques du point de vue de l'offre disponible et d'autre part d'évaluer l'impact en termes de coût de ces alternatives.

Les résultats mettent en avant la difficulté à trouver des alternatives environnementalement moins impactantes à pratiques d'achat et de consommation constantes. Les postes budgétaires pour lesquels l'offre est la plus accessible sont l'alimentation, avec des produits issus de l'agriculture biologique disponibles sur de nombreux produits constituant les budgets de référence, bien que ces alternatives ne représentent que la moitié de l'enveloppe budgétaire du poste. Dans une moindre mesure, l'équipement, l'hygiène et l'habillement ont également relativement souvent des alternatives moins impactantes disponibles sans changer de pratiques.

Lorsqu'elles existent, les alternatives moins impactantes impliquent dans la très large majorité des cas un surcoût pouvant être élevé pour les ménages, avec des différences entre les configurations territoriales et familiales.

Cette étude montre les limites d'offre auxquelles les ménages font face aujourd'hui et le coût de l'écologie pour les consommateurs, ce qui tend à confirmer l'enjeu d'intégrer les questions sociales dans la conception des politiques de transition écologique. Elle pose les bases méthodologiques et conceptuelles d'un programme de travail pluriannuel, dont les autres axes de travail permettront de réaliser l'évaluation environnementale des paniers composant les budgets de référence, et d'élargir la réflexion sur ce qui constitue une vie décente dans un monde en transition, en y intégrant de nouveaux choix et arbitrages des ménages, lesquels conduisant probablement à des changements de pratiques de consommation.

ABSTRACT

The « reference budgets » are baskets of goods and services needed to live decently in France, including satisfaction of basic needs, full participation in social life and a sense of inclusion in society. These baskets were put together in a participatory way using consensus groups for 19 household configurations and were subjected to monetary valuations between 2012 and 2018 in order to estimate « decent minimum incomes ». In 2022, ADEME and CNLE have decided to conduct research into less environmentally-impactful alternatives for the components of these budgets, and their economic (re-)valuation. The challenge is twofold: firstly, to assess the leeway households must make their consumption less impactful without changing their practices, from the point of view of available supply; and secondly, to evaluate the impact of these alternatives in terms of cost.

The results highlight the difficulty of finding less environmentally-impacting alternatives for the same purchasing and consumption practices. The budget items for which the offer is most accessible are food, with organic products available on many of the products making up the reference budgets, although these alternatives only represent half the budget envelope for the item. To a lesser extent, equipment, hygiene and clothing also relatively often have less impactful alternatives available without changing practices.

Where they do exist, in most cases, less-impactful alternatives involve a potentially high additional cost for households, with differences between territorial and family configurations.

This study shows the limits of supply faced by households today, and the cost of ecology for consumers, which tends to confirm the need to integrate social issues into the design of ecological transition policies. It lays the methodological and conceptual foundations for a multi-year work program, the other main lines of which will be to carry out an environmental assessment of the baskets making up the reference budgets, and to broaden reflection on what constitutes a decent life in a world in transition, by integrating new household choices and trade-offs, which will probably lead to changes in consumption practices.

1. Contexte, objectifs et enjeux de l'étude

1.1. Contexte et objectifs généraux

En 2012 et 2014, l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES)¹ puis en 2018 le conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)² a confié au CREDOC et à l'IRES la conduite d'une démarche novatrice visant à établir le contenu d'un panier de biens et services nécessaires pour vivre décemment aujourd'hui en France : **satisfaire des besoins élémentaires** (se loger, se nourrir, se soigner...) **mais également se sentir inclus dans la société et participer pleinement à la vie sociale**. La valorisation monétaire de ce panier de biens et services a conduit à **l'établissement de 19 budgets de référence**³ considérant le type de territoire (Villes moyennes, rural, Métropole du Grand Paris) et la configuration familiale (actifs en couple ou non, avec ou sans enfants, et retraités en couple ou non).

La méthodologie retenue par l'ONPES en 2012 est inspirée des travaux pionniers établis en Grande-Bretagne sur le Minimum Income Standard (MIS)¹. Elle repose sur des groupes de consensus pour faire émerger une norme de consommation partagée et faisant consensus sans distinction de catégories socioprofessionnelles ou de niveau de vie par exemple. Les groupes **ne sont pas centrés sur les personnes en situation de pauvreté et de précarité**. Ils reflètent ainsi la diversité de la population en termes d'âge, de sexe, de situation sur le marché du travail, de modes de consommation. Cette démarche **reflète le plus fidèlement possible les normes sociales de consommation et de modes de vie en France au moment de leur constitution** (voir Encadré 1 pour plus de précisions méthodologiques).

En 2022, l'ADEME et le CNLE ont souhaité mener un travail de **recherche d'alternatives environnementalement moins impactantes** des composantes de ces budgets, et de **(re-)valorisation économique**. Cette étude se situe au croisement de questions de consommation, d'inclusion sociale et de transition écologique. L'enjeu principal est **d'apprécier les marges de manœuvre qu'ont les ménages pour rendre moins impactante leur consommation, tant du point de vue de l'offre disponible que du coût de ces alternatives**. A ce titre, l'objet même des budgets de référence présente l'avantage méthodologique d'être issu de normes de consommation « de fait » et reposent sur la notion d'inclusion sociale, indispensable à la conceptualisation d'une transition écologique juste. Ils ont également été établis dans une logique d'exhaustivité : tous les postes de dépense sont inclus, et chaque poste est décomposé en items aussi précis que possible.

L'étude s'inscrit dans un programme de travail pluriannuel visant à décomposer finement les opportunités et limites pour une consommation moins impactante et soutenable d'un point de vue social. Deux autres axes de travail au sein de l'ADEME viseront ainsi à réaliser l'évaluation environnementale des paniers composant les budgets de référence, et à mener une réflexion plus large sur le sujet en incluant les changements de pratiques sociales.

¹ Rapport ONPES 2014-2015, *Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale*. Référence des ménages sous le seuil.

² Rapport CNLE 2022, *Les budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris – Nouvelles pistes pour l'inclusion sociale*. Pour rappel, l'ONPES a fusionné avec le CNLE en 2020 pour devenir son comité scientifique.

³ Ou 25 budgets de référence si l'on tient compte des budgets différenciés entre homme et femme pour les configurations avec personne seule (actifs et retraités), pouvant être moyennés pour l'analyse des budgets de ces configurations.

La méthodologie retenue par l'ONPES en 2012 combine **approche participative et normative**, selon un processus itératif permettant de parvenir à un consensus. La liste d'items inclus dans les budgets, mais aussi les canaux d'achat, la fréquence de renouvellement, et de manière générale **l'ensemble des caractéristiques composant ces budgets sont issus de ce processus de consensus**.

- Une première phase consiste, à **mobiliser des citoyens** dans le cadre de groupes de discussion, afin de définir les besoins indispensables pour « faire face aux nécessités de la vie quotidienne (se nourrir, se loger, se soigner...) et participer pleinement à la vie sociale ».
- Dans un second temps, les paniers constitués sont **analysés par des experts** afin de s'assurer de la pertinence de certains choix (quantité de nourriture, superficie et type de logement, par exemple).
- Dans un troisième temps, sont organisés des **groupes de validation**. Les paniers sont soumis à d'autres groupes de citoyens, pour effectuer des arbitrages et trancher sur d'éventuels points de désaccord, et discuter des éventuelles remarques des experts (pour validation ou invalidation).
- Chaque panier de biens et services, défini pour chaque type de configuration familiale est ensuite **valorisé monétairement** pour définir un niveau de « revenu minimum décent », encore nommé « budget de référence ». Cette valorisation combine relevés de prix, dires d'experts et statistiques publiques.
- Au cours de groupes de négociation finale, les citoyens sont amenés à **examiner le contenu du panier de biens en situation de contrainte budgétaire** pour les conduire à dégager des économies ou valider les paniers définis (dans la position d'un « ministre des Finances »). À l'issue de cette phase d'élaboration, les budgets sont ajustés en fonction des changements opérés.

Les groupes se basent sur les postulats selon lesquels :

- Chaque membre de ces ménages cas type est **considéré en bonne santé** (ne souffrant ni de handicap, ni de maladie chronique).
- **Les biens et services sont identifiés dans le secteur marchand** afin de faciliter la précision de la valorisation (pas de troc ou d'achat en brocante par exemple) et de ne pas introduire d'inégalités d'accès au service (certains ménages ne peuvent compter sur l'aide informelle des grands-parents pour la garde d'enfants par exemple).
- **Les temps d'accès aux différents services sont définis en amont** selon les configurations géographiques, par exemple en milieu rural : 17 minutes environ pour les commerces, 44 minutes pour les services de santé (médecins) et un minimum de services culturels, sportifs et récréatifs, et 78 minutes environ pour les services publics (crèches, établissements scolaires, hôpitaux).
- Les **zones géographiques de référence** sont définies de la manière suivante pour le recrutement des groupes :
 - Métropole du Grand Paris : une commune de proche banlieue (Fontenay-sous-Bois) et un arrondissement de Paris (12^{ème} arrondissement) ;
 - Ville moyenne : communes de Tours et Dijon ;
 - Rural : communes de moins de 2 000 habitants situées dans les bassins de vie deux zones identifiées en Mayenne et en Côte-d'Or⁴.
- Dans le **cas particulier du logement**, les gros travaux sont exclus du champ des budgets de référence. Le logement est supposé décent, c'est-à-dire bien isolé et non surpeuplé.

Les groupes **ne sont pas centrés sur les personnes en situation de pauvreté et de précarité**. Ils reflètent ainsi la diversité de la population en termes d'âge, de sexe, de situation sur le marché du travail, de modes de consommation.

Il est à préciser que les budgets de référence en milieu rural et en Métropole du grand Paris ont été élaborés à partir d'**une approche en différentiel** basée sur les outils et budgets établis en ville moyenne, fortement inspirée de l'expérience britannique. L'idée générale est de prendre comme point de départ les paniers de biens et services initialement établis en ville moyenne et d'appeler les participants des deux autres territoires à effectuer les ajustements nécessaires (ajouts ou retraites de biens de consommation ou de services) pour aboutir à un budget de référence pertinent pour leur territoire. Il ne s'agit pas de redéfinir l'intégralité des besoins.

⁴ Bassins de vie retenus :

- Mayenne : Ambrières-les-Vallées, Cossé-le-Vivien, Meslay-du-Maine, Pré-en-Pail, Renazé ;
- Côte-d'Or : Arnay-le-Duc, Montbard, Saulieu, Semur-en-Auxois, Venarey-lès-Laumes.

1.2. Raisonnement à pratiques inchangées : motivations et conséquences

En tenant compte de ce programme pluriannuel, l'ADEME a souhaité travailler dans le cadre de la présente étude selon l'hypothèse suivante : **la recherche d'alternatives moins impactantes est opérée sans changement de pratiques des ménages**. Dans le cadre de ce premier axe de travail, qui s'inscrit comme premier exercice d'un programme de travail qui en comporte trois, les paniers de biens et services des budgets de référence restent inchangés. Le travail réalisé consiste à chercher des alternatives affectant moins l'environnement sans changement de pratiques de consommation des ménages, qu'il s'agisse de changer de marque ou d'enseigne fréquentée pour un produit très proche ou bien se passer du produit, ce qui nécessiterait un changement majeur de comportement. Autrement dit, la substitution de biens et services présents dans les budgets de référence ne peut porter que sur un bien ou service équivalent.

Cette approche permet de **dissocier les effets d'offre et les effets de demande**. La focale est mise ici sur les premiers, en observant l'existence d'alternatives à un panier-type, mais aussi le coût de ces alternatives. En d'autres termes, elle permet d'étudier l'accessibilité d'alternatives moins impactantes.

Les effets de demande, et en particulier l'acceptabilité de potentiels changements de pratiques, pourront être étudiés dans la suite du programme de travail, de même que les gains et coûts potentiels de ces derniers, tant sur le plan environnemental (pour atteindre un mode de consommation plus soutenable sur le long terme) que sur le plan économique.

Encadré 2 : périmètre du changement de pratiques dans le cadre de l'étude

L'hypothèse générale selon laquelle les pratiques de consommation sont inchangées par rapport aux Budgets de référence initiaux se décline en deux grands principes méthodologiques :

(i) **Chaque produit ou service présent dans les budgets de référence initiaux doit être également présent dans les budgets de référence moins impactants**, soit sous forme d'une alternative aux fonctionnalités comparables et moins impactante, soit à défaut, sous la forme initiale.

Le terme « fonctionnalités » est ici à entendre dans un sens strict – non pas permettre de se déplacer mais pouvoir aller à 130km/h sur autoroute ; non pas fournir un apport calorique mais remplir les fonctions nutritives, gustatives et sociales associées à chacun des types précis d'aliments cités par les groupes de consensus. Ainsi, remplacer la deuxième voiture du ménage par un vélo électrique ou par des transports en commun est exclu du champ, considérant qu'il s'agit d'un changement profond de pratiques. De même, remplacer la viande de bœuf par des lentilles est exclu du champ.

Ce choix est motivé par l'un des principes faisant la force de l'approche des budgets de référence : les produits et services présents dans les BDR étaient définies par les groupes de consensus dont les membres sont des citoyens considérés comme experts de leur mode de vie. Par respect pour ce principe, et les groupes de consensus n'ayant pas été réinterrogés à cette étape du programme de travail, les pratiques de consommation définies dans les études précédentes sont considérées ici comme inchangées. Leur réévaluation par des groupes de consensus fera l'objet de travaux ultérieurs.

(ii) **Les règles et décisions formulées par les ménages sur chaque poste budgétaire sont considérées comme des pratiques de consommation**, qu'il s'agisse de canaux d'achats listés, de durées de vie estimées, ou encore de formats recensés.

Ces règles et décisions diffèrent par construction entre les postes de dépenses, les groupes de consensus ayant raisonné poste par poste. Dans la même logique, **ce qui constitue précisément un changement de pratiques a été évalué et discuté pour chaque poste avec le Comité d'expert et le Comité de pilotage, et peut différer entre les postes de dépenses**. Les règles établies dans la version historique des budgets et leur variation environnementale sont détaillées dans les chapitres consacrés aux analyses par postes (chapitres 4 à 10).

A titre d'exemple, sur le poste Alimentation, un canal d'achat unique avait été historiquement choisi et validé par les groupes de consensus : le drive d'une enseigne de la grande distribution. Sur ce poste de dépenses, changer de canal d'achat pour trouver des produits labellisés bio serait donc un changement de pratiques. En revanche, sur le poste Habillement, une diversité d'enseignes avaient été listées par les groupes de consensus. Pour un produit d'habillement donné, changer d'enseigne pour trouver un produit labellisé n'est donc pas considéré comme un changement de pratiques, dès

lors que la nouvelle enseigne étudiée fait également partie de la liste initialement citée par les ménages.

En pratique, les résultats de l'étude détaillés ci-après mettent en évidence **plusieurs faits stylisés importants**. Premièrement, la part des biens et services composant les budgets (appelés *items* dans la suite du rapport) pour lesquels il existe une alternative moins impactante sans changement de pratiques est en définitive relativement faible. Dans de nombreux cas, le consommateur devrait opérer des changements comportementaux pour atteindre une offre éventuellement disponible : changement d'enseigne, de canal d'achat, ou de fonctionnalités de l'objet recherché. Par exemple, certains labels de qualité environnementale référencés par l'ADEME correspondent vraisemblablement à une gamme de produits n'existant que dans certaines enseignes, non référencées dans les budgets de référence. Dans d'autres, l'offre n'est pas encore disponible sur l'ensemble du territoire (par exemple, le scooter électrique d'occasion n'a pas encore un marché suffisamment standard pour être considéré comme une alternative au scooter d'occasion utilisé par certains ménages), ou correspond à un positionnement-prix trop éloigné des biens ou services initialement référencés dans les budgets de référence. Deuxièmement, dans la grande majorité des cas, les alternatives moins impactantes sont plus chères et impliquent un surcoût pour les ménages, même en restant sur des logiques de gamme similaires (par exemple, marque distributeur pour l'alimentation). Ces deux résultats illustrent la nécessité de changements de pratiques à la fois pour qu'un réel impact environnemental puisse être atteint, et pour que les budgets décents restent (ou deviennent) atteignables pour une large part de la population.

1.3. Poser les bases méthodologiques pour les travaux futurs

La démarche historique d'établissement des budgets de référence, portée par l'ONPES puis le CNLE, était avant tout socio-économique. Répartie sur une longue période, elle a permis d'accumuler une grande richesse d'information : liste d'items composant les budgets, canaux d'achat détaillés, relevés de prix, normes de calcul, etc. En marge de la présente étude, et dans une perspective de long terme, un travail d'uniformisation et de normalisation de ce matériau a été conduit. Il a permis de centraliser l'ensemble des éléments constitutifs des budgets en un seul document. Au format Excel, ce dernier est conçu pour répondre à plusieurs usages :

- Estimation de l'impact environnemental des items composant les budgets et de leurs alternatives moins impactantes ;
- Mise à jour des budgets : prix et/ou liste des items ;
- Analyse socio-économique des résultats.

Pour cela, ce document comporte plusieurs éléments :

- Base de données des items composant les budgets de référence : identifiant unique, description de l'item, prix, canal d'achat, etc. ;
- Référencement des alternatives moins impactantes lorsqu'elles ont pu être identifiées ;
- Calcul des budgets finaux tenant compte ou non des alternatives moins impactantes.

Il pourra servir de référence pour la suite du programme de travail de l'ADEME sur cette thématique. Le présent rapport a également vocation à l'accompagner en listant l'ensemble des hypothèses de travail retenues, tant sur la sélection d'alternatives moins impactantes que sur la valorisation économique de chaque item.

1.4. Déroulement de l'étude

L'étude s'est déroulée entre novembre 2022 et septembre 2023. Les travaux se sont organisés en cinq grands temps :

- Cadrage méthodologique ;
- Identification des alternatives moins impactantes ;
- Valorisation des budgets de référence et des alternatives moins impactantes ;
- Analyse des budgets de référence et de leur alternative moins impactante ;
- Synthèse et restitution des travaux.

En pratique, l'identification des alternatives et la valorisation ont été menés de front, permettant notamment de relever les prix au même moment pour un item et son alternative moins impactante. Les travaux portant sur la valorisation du budget pour le poste Logement ont quant à eux été réalisés entre mai et juillet, pour tenir compte des délais de mise à disposition des sources statistiques nécessaires. La Figure 1 illustre la démarche adoptée.

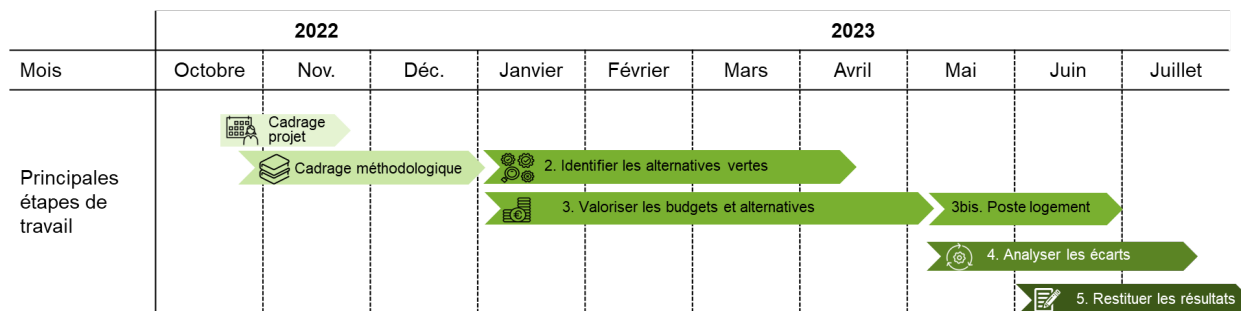


Figure 1 : Schéma simplifié du déroulement de l'étude

Tout au long des travaux, des échanges réguliers ont eu lieu avec un Comité d'experts constitué de six membres dont quatre consultants-chercheurs indépendants spécialisés en évaluation environnementale et scénarii de transition, et deux représentantes du service consommation responsable de l'ADEME. La mission de ce Comité d'experts était d'assurer la rigueur méthodologique de la partie environnementale de l'étude, en contribuant au cadrage du périmètre des alternatives environnementalement moins impactantes puis en étant consulté aux différents temps de l'étude pour pouvoir émettre un avis sur le respect des critères fixés lors du cadrage.

L'ensemble des choix méthodologiques de l'étude ont été discutés avec le Comité d'expert et validés avec le Comité de pilotage. Outre les membres permanents du Comité de pilotage, divers experts ont été conviés à ces réunions.

2. Grands principes méthodologiques

2.1. Identifier les alternatives environnementalement moins impactantes

2.1.1. Alternatives environnementalement moins impactantes : une définition

Comme rappelé dans l'introduction, l'ADEME a souhaité raisonner pour cette étude du point de vue du consommateur (quelles sont les alternatives disponibles et quel est leur coût ?), sans changement de pratiques. En outre, la notion d'impact environnemental est intrinsèquement multifactorielle. Le cadrage de l'étude a donc nécessité de proposer une définition de ce que pourraient être les « alternatives moins impactantes » dans ce contexte. En accord avec le Comité d'experts et le Comité de pilotage, la définition retenue est la suivante :

« Trouver, pour chacun des produits ou services du panier de référence, une alternative qui garderait les mêmes fonctionnalités et n'impliquerait pas de changement de comportement, mais qui aurait des impacts environnementaux potentiels moindres »

Il a en outre été décidé de parler d'**alternatives environnementalement moins impactantes** plutôt que de « verdissement ». Ce terme initialement utilisé dans le cahier des charges a pu être employé dans les livrables intermédiaires, mais il est imprécis et peut être interprété de manière plus globale que le processus de substitution de produits et services à l'œuvre dans cette étude. Par souci de concision, le présent rapport utilise parfois la mention « alternatives moins impactantes », et dans certains tableaux l'acronyme « AMI ». De même, les budgets de référence incluant ces alternatives peuvent être mentionnés comme les budgets de référence moins impactants.

Avant recherche d'alternative moins impactante, les items peuvent être qualifiés d'items de référence ou standards.

Enfin, les versions précédemment publiées des budgets de références seront qualifiées dans ce rapport de budgets de référence historiques ou initiaux (de même que les items les composant).

2.1.2. Champ retenu pour la recherche d'alternatives moins impactantes

Les budgets de référence sont constitués de listes d'items (produits ou services) précis, répartis en une dizaine de postes budgétaires. Ce cadre méthodologique permet de rechercher des alternatives moins impactantes en partant de cas précis et non généraux.

Le champ retenu pour la recherche d'alternatives correspond donc à ce cadre général : les produits et services clairement définis et pour lesquels une alternative est accessible au consommateur :

- Sans changement de pratiques (voir Encadré 2) ;
- Correspondant aux standards des études et guides de référence recensés en phase de cadrage (pour éviter les allégations environnementales non validées par la littérature et/ou trop floues), qui s'appuient en grande partie sur les labels référencés par l'ADEME.

En plus de ces critères, l'identification d'alternatives environnementalement moins impactantes a été gérée au cas par cas selon les postes de dépenses, avec des règles supplémentaires selon les situations qui ont été discutées et validées par le comité d'expert. Par exemple, sur le poste Alimentation, le plat préparé de spaghettis à la bolognaise, initialement en conserve dans les budgets de référence, a été passé en plat sous format surgelé pour son AMI, seule alternative bio disponible dans le canal d'achat pour ce produit. En revanche, la pizza au jambon n'est pas remplacée par une pizza au chèvre comme AMI, puisque considéré comme un changement de pratiques (viande remplacée par une alternative végétarienne). Comme mentionné dans l'Encadré 2, l'ensemble de ces règles est explicité dans les chapitres 4 à 10).

Rappelons qu'une alternative moins impactante est dans le cadre de cette étude toujours définie **par rapport à un produit ou service aux fonctionnalités comparables**. Des produits et services peu impactants au sein de leur poste de dépenses (le vélo ou les transports en commun pour le poste

Transports, ou les lentilles pour le poste Alimentation) ne sont pas considérés par défaut *moins* impactants. Pour ces items, le même processus est appliqué que pour le reste des produits et services :

- S'il existe des lentilles bio dans l'enseigne de grande distribution étudiée, celles-ci seront considérées comme une alternative moins impactante aux lentilles non bio.
- S'il n'existe pas de label de référence pour définir l'impact relatif d'un vélo ou que celui-ci n'est pas accessible sur le site de vente d'occasion étudié, alors le vélo sera considéré comme un produit sans alternative moins impactante.
- S'il n'existe pas de norme de référence sur l'impact relatif d'une ligne de transports en commun, ou que la composition des BDR ne permet pas d'avoir le niveau de détail suffisant pour connaître les déplacements précis des ménages, alors l'abonnement aux transports en commun sera considéré comme un service sans alternative moins impactante.

Enfin, certains items des budgets sont exclus du champ de la recherche d'alternatives environnementalement moins impactantes pour des raisons bien différentes. Premièrement, les produits déjà « moins impactants » dans les budgets initiaux, c'est-à-dire les produits remplissant déjà les critères environnementaux définis dans l'étude pour le poste considéré (par exemple : l'eau du robinet, une serviette en coton bio). En pratique, le critère environnemental ne faisant pas partie de l'exercice des budgets de référence, ces cas sont limités. Deuxièmement, certains produits et services ne disposent tout simplement pas d'alternative moins impactante. C'est notamment le cas des produits et services médicaux (par exemple : Doliprane, complémentaire santé), de l'assurance ou de la garde d'enfant. Pour d'autres, les alternatives potentielles ne sont pas recensées dans les guides de référence (par exemple : cinéma, contrôle technique). Troisièmement, la méthodologie initiale des budgets de référence ne permet pas d'avoir un niveau de précision assez fin sur les caractéristiques de certains biens ou services, qui n'ont alors pas fait l'objet d'une recherche d'alternatives. Ce cas concerne des produits généralement valorisés par une logique d'enveloppe budgétaire dédiée. Par exemple, les cadeaux offerts aux proches ne sont pas spécifiés, mais au contraire un montant « raisonnable » a été estimé par les groupes de consensus lors de la constitution des budgets de référence. En pratique, ces items représentent une faible part des budgets et comptent peu en termes d'ordres de grandeur environnementaux, à l'exception du poste Vie sociale. Dans le cas de ce poste, ces budgets sous forme d'enveloppe sont prépondérants quantitativement, mais ont aussi la spécificité de ne pas avoir aisément d'alternatives moins impactantes sans supposer de changement de pratiques.

2.1.3. Les labels et outils d'affichage environnemental retenus pour identifier les alternatives moins impactantes

Les outils retenus pour identifier les alternatives moins impactantes ont été définis en phase de cadrage avec le Comité d'experts. La logique globale était de s'appuyer sur les éléments disponibles pour le consommateur au moment où il effectue ses choix, tout en respectant une bonne qualité de l'information. Il s'agit donc en définitive :

- **De labels appartenant à la liste de cent labels recommandés par l'ADEME** pour la majorité des postes budgétaires (liste détaillée dans l'annexe 13.2) ;
- **Des recommandations du guide Topten, de l'indice de réparabilité et/ou de l'étiquette énergie** pour une partie des produits d'équipement (liste détaillée dans l'annexe 13.3) ;
- **De recommandations ad hoc formulées par les experts consultés** pour les postes Transport, Logement et Banque ainsi que pour quelques produits au cas par cas n'entrant pas dans le périmètre des deux types d'outils précédents.

Les allégations environnementales des marques (par exemple, « produit écoresponsable »), lorsqu'elles ne s'appuyaient pas sur des référentiels externes, n'ont pas été retenues dans le cadre de cette étude. En pratique, certains outils intermédiaires ont été utilisés *uniquement* pour pré-identifier les alternatives moins impactantes, avant de chercher les labels ou recommandations au niveau produit. Il s'agit des filtres « bio » ou « responsable » des enseignes étudiées, ainsi que des recommandations du baromètre durabilité Darty/Fnac. Ces outils intermédiaires de repérage des alternatives présentent des degrés de rigueur et de transparence méthodologique très divers. Les filtres « responsable » ou « écoconception » des enseignes de prêt-à-porter ou de mobilier sont dans l'ensemble peu transparents et renvoient à des produits dont la description ne présente parfois aucun label ou signe de qualité environnementale particulière. Le filtre « bio » de l'enseigne de grande distribution étudiée sur le poste alimentation renvoie bien des produits labellisés issus de l'agriculture biologique. Le baromètre du SAV Fnac-Darty⁵ s'appuie

⁵ Source : <https://leclaireur.fnac.com/barometre-sav/methodologie>

quant à lui sur une étude client (10 000 répondants) sur la durée d'usage des produits et les gestes d'entretien, une étude des pannes (500 000 pannes) permettant de calculer des scores de durabilité, fiabilité, réparabilité, et une étude des types d'interventions du SAV (900 000 interventions pour la 5^{ème} édition). A partir de ces différentes données, plusieurs types d'indicateurs sont calculés au niveau produit. Cette méthodologie étant transparente et plus rigoureuse que les filtres proposés sur les sites particuliers des enseignes, nous l'avons retenue pour pré-identifier des alternatives sur le poste Equipement, que le canal d'achat de départ soit l'une des deux enseignes ayant contribué au baromètre ou non.

2.2. Valorisation des budgets de référence et des alternatives moins impactantes

2.2.1. Principes généraux

Lors de la conception des budgets de référence, la valorisation a pu prendre plusieurs formes :

- Estimation sur la base de sources statistiques (par exemple pour le poste Logement) ;
- Relevé de prix manuel (par exemple pour les produits alimentaires) ;
- Estimation d'un budget à allouer au poste par les groupes de consensus (par exemple pour l'alcool).

Historiquement, les budgets pour les configurations résidant en milieu rural ou en Métropole du Grand Paris ont été valorisés, dans la majeure partie des cas, en appliquant des indices de prix sur les items ayant déjà été valorisés (à partir d'un relevé ou non) pour les configurations résidant en ville moyenne.

Dans le cadre de la présente étude, la valorisation découle de la volonté de s'inscrire dans la continuité méthodologique de ces travaux, et de la nécessité de tenir compte des fortes évolutions de prix liées au contexte inflationniste. Concrètement, il a été décidé :

- Pour les items faisant l'objet d'un relevé de prix dans le cadre de la recherche d'alternatives moins impactante, et afin d'assurer la comparabilité des résultats, un relevé de prix a été effectué également pour le produit initial au cours de la présente étude.
- Pour les items historiquement valorisés sur la base de sources statistiques : réexploiter dans la mesure du possible les sources mises à jour, en complétant par l'application d'indices de prix.
- Pour les items ne faisant pas l'objet d'un relevé de prix, l'application d'indices de prix par poste (ou sous-poste). Ce cas concerne en particulier les items valorisés à l'aide d'un montant forfaitaire, ne détaillant pas précisément les items le composant et leur prix mais plutôt l'enveloppe à allouer à cette dépense (par exemple pour les dépenses en alcool, les cadeaux, les vacances...).

Cette méthode repose en définitive fortement sur les relevés de prix. Ce parti-pris présente plusieurs avantages :

- Les items constituant les budgets de référence ne sont pas nécessairement similaires à ceux composant le panier observé par l'Insee pour l'estimation des indices de prix, limitant la pertinence du recours systématique à ces indices. Cette limite aurait été particulièrement importante dans le contexte inflationniste qui entoure l'étude.
- Dans le même ordre d'idées, la régionalisation historique des budgets de référence, ancrés sur des relevés de prix réalisés à Dijon et Tours, est ainsi conservée. Par contraste, l'indice des prix à la consommation est conçu pour une représentativité globale sur le territoire français.
- Certaines industries ont fortement évolué entre la constitution des premiers budgets de référence (en 2012) et la réalisation de la présente étude. Par exemple, le marché de l'automobile se caractérise par exemple par des véhicules de plus en plus gros. Ce type d'évolution peut conduire à des évolutions de gamme même en restant sur des produits supposés similaires⁶. Le contexte économique a également été fortement impacté ces dernières années : crise sanitaire de la Covid-19, guerre en Ukraine, forte inflation en France depuis 2022, etc.

Néanmoins, l'application d'indices de prix a été retenue dans certains cas :

- Pour la valorisation elle-même en cas d'absence de relevé de prix et/ou source statistique mobilisable ;
- Pour uniformiser les prix à une même période de référence.

⁶ Ces problématiques et difficultés sont également bien connues du département des prix de l'Insee travaillant sur les calculs des indices de prix (F. Jany-Catrice, *L'indice des prix à la consommation*, 2019).

En effet, les relevés de prix ont commencé en décembre 2022 et se sont prolongés jusqu'en mai 2023. La majorité d'entre eux a eu lieu en février 2023. L'inflation restant élevée sur la période de travail, il a été décidé de recourir à l'indice des prix à la consommation (par poste ou sous-poste) pour ramener l'ensemble des prix à la période de mars 2023⁷.

2.2.2. Relevés de prix manuels

Six postes sont particulièrement concernés par les recherches d'alternatives combinées à des relevés de prix : alimentation, hygiène, habillement, équipement, transport et vie sociale. Pour ces postes, les deux démarches ont été conduites de concert par souci de cohérence et d'efficacité. Les paragraphes ci-après visent à préciser les méthodes retenues pour les relevés de prix de ces postes, en présentant l'approche de manière globale sur l'ensemble des items uniques (toutes configurations de ménages confondues). Les résultats détaillés par configuration de ménage et discussions sont présentés dans les chapitres 4 à 10.

2.2.2.1. Spécificités du poste Alimentation

Conformément à la méthodologie initiale de valorisation des budgets de référence, le relevé de prix sur l'ensemble des 197 items uniques du poste Alimentation a été effectuée sur le site Drive d'une enseigne de la grande distribution, configuré avec une adresse à Dijon, entre novembre et décembre 2022.

Les travaux de cadrage ont principalement retenu les labels biologiques comme référence pour définir les alternatives moins impactantes. L'élargissement à d'autres labels ou appellations de produits que ceux identifiés en phase de cadrage et présents sur le site Drive (par exemple, Label rouge, Pêche durable, MSC...) a été écarté car d'une part, il ne s'agit pas de labels recommandés par l'ADEME, d'autre part ces labels ne sont pas directement liés à l'environnement mais plutôt à la qualité ou à l'origine du produit.

En pratique, les alternatives ont été identifiées en utilisant le filtre « Bio » disponible sur la plateforme du Drive. Les produits de la marque distributeur de l'enseigne ont été privilégiés, pour le produit standard ainsi que pour l'alternative moins impactante correspondante. En l'absence de produit de marque distributeur disponible, le produit le moins cher aux caractéristiques comparables au produit initial – et labellisé bio pour les alternatives moins impactantes – a été privilégié. Les cas dans lesquels l'alternative moins impactante implique un changement de format sont retenus, que ce soit en termes de mode de conditionnement (spaghettis à la bolognaise surgelées ou en conserve) ou en termes de taille de packaging (paquet de riz de 500 g ou 1 kg) ; si la quantité vendue est différente de celle du produit initial, l'effet est neutralisé par la prise en compte de la nouvelle quantité dans le calcul du coût journalier en croisant avec la quantité nécessaire déjà indiquée dans les budgets de référence.

Cette première étape a été complétée par :

- Une recherche sur le site Drive de la même enseigne en sélectionnant une adresse à Tours cette fois pour :
 - 10 produits n'ayant pas d'alternative moins impactante complètement identique (par exemple : les plats cuisinés) ;
 - Les produits sans alternative lors de la première recherche, pour lesquels une offre existe a priori (par exemple : volaille) ;
- Un relevé de prix et une recherche d'alternative en mai 2023 pour les produits initialement hors saison (par exemple les fraises ou le melon).

Les cas pour lesquels le passage au bio implique le passage d'une alternative avec viande à une alternative sans viande sont considérés sans alternative moins impactante, car cela signifie une modification de comportement du consommateur non retenue à ce stade (par exemple, la pizza au jambon n'est pas remplacée par une pizza au chèvre).

Les produits pour bébé (lait, etc.) faisaient l'objet d'un format spécifique dans les budgets de référence initiaux et ont été traités en mars 2023 selon les mêmes principes puis réintégrés au poste Alimentation pour plus de facilité de traitement.

Notons que 20 items du poste Alimentation n'ont pas pu faire l'objet d'un relevé de prix car un équivalent exact n'a pas pu être trouvé. Il s'agit par exemple d'items non disponibles sur la plateforme au moment

⁷ La période de février 2023 a d'abord été envisagée car un grand nombre de relevés de prix a eu lieu à cette période. Cependant, l'analyse des séries d'indices de prix à la consommation a permis de constater que ces derniers intègrent les rabais appliqués pendant les soldes. Or les soldes d'hiver ont lieu entre autres en février, ce qui aurait artificiellement baissé les prix alors que des règles de calcul tenant compte de ces rabais sont par ailleurs appliquées dans le calcul des budgets de référence.

où les relevés ont été réalisés (par exemple, le « rôti de veau ») ou bien d'items dont la description n'est pas suffisamment précise dans les budgets de référence initiaux pour pouvoir faire l'objet d'un relevé de prix (par exemple, le « plat à base de pâtes (chinoises, crevettes, lardons... »). Leur valorisation 2023 est estimée en appliquant un indice de prix des produits alimentaires sur la dernière valorisation connue.

2.2.2.2. Spécificités du poste Hygiène

Le relevé de prix sur l'ensemble des 166 items uniques du poste hygiène (237 items identifiés dont 69 doublons détectés lors du relevé) a été conduit en janvier 2023, sur les sites en ligne des 22 différentes enseignes présentes dans les fichiers initiaux.

Le choix de la gamme a pu être plus complexe que pour le poste Alimentation. En effet, dans les budgets de référence initiaux, le critère de choix pour les produits d'hygiène ne semble pas avoir systématiquement porté sur les produits de marque distributeur ou les moins coûteux. Il a été décidé de calculer un « prix actualisé » en appliquant l'indices de prix pour savoir dans quelle fourchette de prix chercher, afin que le bien choisi soit comparable au produit d'origine en termes de gamme lorsque la marque initiale n'était pas disponible. Autant que possible, la gamme a été conservée pour les alternatives moins impactantes. Il n'est toutefois pas toujours aisé d'évaluer précisément la gamme d'un produit d'hygiène de marque ayant un positionnement écologique, le prix dépendant de plusieurs facteurs dont l'effet marque et le surcoût lié au label.

Notons que 18 items uniques (soit 11 % des items uniques du poste) n'ont pas été traités lors du relevé de prix : il s'agit de services avec estimation de budget (coiffeur par exemple), ou d'items incomplets pour lesquels les informations disponibles dans les fichiers ne permettent pas de retrouver des équivalents (brosse à cheveux par exemple). Pour ces items, l'indice de prix correspondant est appliqué pour actualiser leur valorisation.

2.2.2.3. Spécificités du poste Habillement

Le poste Habillement comportant un nombre élevé d'items uniques (589 avant identification manuelle des doublons restants (115 items doublonnés), répartis sur 47 enseignes), le relevé de prix a été réalisé en plusieurs étapes.

Dans un premier temps, en janvier 2023, les sites internet des enseignes fréquentées par les configurations de ménage des BdR ont été étudiés puis classés en deux catégories selon la présence ou non d'un filtre sur le site permettant d'afficher facilement les produits moins impactants :

- 8 enseignes ont un filtre « environnemental » et représentent 194 produits (soit 35% des produits pour lesquels l'enseigne est renseignée) ;
- Les autres enseignes n'ont pas de filtre environnemental et représentent 359 produits (soit 65 % des produits pour lesquels l'enseigne est renseignée).

À l'issue d'une première phase exploratoire sur un premier échantillon de produits, il a été décidé de retenir comme alternatives moins impactantes :

- Les produits pour lesquels au moins un des labels recommandés par l'ADEME dans la catégorie correspondante est visible lors du relevé (voir Annexe 13.2) ;
- Les produits en coton bio dont la composition (part de coton bio) est détaillée dans la description de l'article et répond aux standards des labels GOTS, Ecolabel européen ou bioRe.

En effet, la composition est presque systématiquement affichée, tandis que les labels n'apparaissent que très rarement, même pour les produits passant l'étape du filtre « bio ».

Les recherches d'alternatives moins impactantes ont été réalisées sur le même canal et dans la même enseigne que les produits initiaux, à quelques exceptions près (par exemple, certaines enseignes de prêt-à-porter ayant fermé entre les premiers budgets de référence et les travaux conduits dans la présente étude). Pour les enseignes sans filtre moins impactant, l'alternative a pu être recherchée en changeant d'enseigne, à condition que le canal d'achat existe déjà dans les budgets de référence.

Les relevés de prix et les recherches d'alternatives ont été conduits sur l'ensemble des produits et services du poste Habillement. Ce travail exhaustif a permis de constituer une base uniforme pour l'ensemble des items du poste, afin de préparer les travaux du programme de travail de l'ADEME sur l'évaluation environnementale des budgets de référence et de leurs alternatives moins impactantes.

2.2.2.4. Spécificités du poste Equipement

Ce poste est celui qui comporte le plus d'items uniques parmi les différents postes des budgets de référence (752 avant identification manuelle des doublons restants, répartis sur 62 enseignes – 616 items uniques finalement). L'hétérogénéité des enseignes fréquentées et du contenu des paniers du poste a ajouté un facteur de complexité pour la phase de valorisation et d'identification d'alternatives moins impactantes.

Etant donné le nombre élevé d'items de ce poste de dépenses, il a d'abord été convenu par le comité d'experts et le Comité de pilotage de procéder par relevé de prix intégral sur les catégories regroupant moins de 50 items uniques, et par échantillonnage de 15 % des produits et services pour les autres (mobilier, literie, textile de maison, multimédia et équipement autre) pour donner à voir la capacité à identifier des alternatives moins impactantes dans chaque catégorie.

Les alternatives moins impactantes sont des produits pour lesquels au moins un des labels recommandés par l'ADEME dans la catégorie correspondante est visible lors du relevé (pour les 8 catégories concernées) ou bien qui vérifient les recommandations du guide Topten associées aux produits de leur type (pour les 4 catégories concernées). A ces deux principales conditions s'ajoutent des critères plus spécifiques à certaines catégories de produits, détaillées dans le chapitre 5.

La proportion d'items ayant une alternative moins impactante est très variable selon les catégories considérées. Plusieurs catégories (ex : jardin et fleurs, chauffage) n'ont aucun item pour lesquels une alternative moins impactante a été trouvée. D'autres (entretien et nettoyage, gros électroménager) en ont presque systématiquement.

Pour tenir compte de cette hétérogénéité, 30 % des produits et services de la catégorie mobilier, et 100% des produits et services des autres catégories du poste Equipement ont finalement été soumis à des relevés de prix.

2.2.2.5. Spécificités du poste Vie sociale

Le relevé de prix sur les 176 items uniques du poste Vie sociale a été effectué en février 2023.

Le poste Vie Sociale a la particularité d'avoir été historiquement beaucoup estimé sur la base de budgets : vacances, sorties, etc. représentent 126 items uniques pour ce poste. Avec les items de la catégorie vie sociale « autre » (28 items), ils regroupent la grande majorité des items uniques du poste. Le potentiel pour trouver des alternatives moins impactantes s'est donc avéré limité. Seulement 22 items uniques renvoient à un label de l'ADEME permettant de rechercher une alternative moins impactante avec un bon degré de fiabilité.

Pour ce poste de dépenses, les alternatives moins impactantes sont des produits pour lesquels au moins un des labels recommandés par l'ADEME dans la catégorie correspondante est visible lors du relevé de prix.

2.2.2.6. Spécificités du poste Logement

Le poste Logement, qui représente une part importante des budgets de référence, a fait l'objet d'un traitement spécifique dans le cadre de l'étude. Il s'agit d'un poste qui exemplifie les difficultés méthodologiques spécifiques rencontrées au cours de l'étude.

Notons tout d'abord que les budgets de référence supposent qu'il s'agit d'un logement décent : isolé de façon satisfaisante, disposant de l'eau courante et d'un système de chauffage adéquat.

En outre, les budgets de référence ne couvrent pas le champ des investissements, mais uniquement du coût d'usage. Les gros travaux sont donc exclus du champ de l'étude qui suppose un champ similaire à celui des budgets de référence. Les groupes de consensus s'étant majoritairement prononcés en faveur de la location en dehors des personnes résidant en milieu rural, cela reflète en outre les pratiques actuelles. En effet, les ménages locataires ne peuvent en général pas réaliser de travaux sans l'accord de leur propriétaire, et ne sont pas nécessairement ceux qui en supportent le coût.

Dans ce cadre, les marges de manœuvre des ménages pour limiter l'impact environnemental de leur logement sont nécessairement réduites. L'absence de changement de pratiques au principe de cette étude exclut les mesures telles que la réduction de la température de chauffage ou le déménagement pour un logement de plus petite surface. Enfin, toutes les données nécessaires à l'estimation du coût d'un logement moins impactant ne sont pas disponibles à la date de finalisation de la présente étude. Par

conséquent, la principale action pour limiter l'impact environnemental sur ce poste est le choix d'un fournisseur d'énergie labellisé VertVolt. Le changement de fournisseur d'électricité n'induit pas de surcoût sur le montant de ces dépenses.

2.2.2.7. Spécificités du poste Transport

Le poste Transport comporte 139 items uniques avant les travaux de valorisation (105 items uniques finalement). En l'absence de labels recommandés par l'ADEME, les items ont été répartis dans des catégories thématiques : vélo ; carburant ; frais voiture ; équipement voiture ; voiture ; train ; transports en commun ; taxi ; enfant.

2.2.2.7.1. La voiture

La catégorie voiture est prépondérante dans le budget transport de la plupart des configurations de ménages. Notons que le choix de la voiture comme mode de transport principal hors métropole du Grand Paris est conforme aux pratiques mesurées par les principales sources statistiques sur les déplacements. En métropole du grand Paris, seules les configurations de ménages monoparentaux ont exprimé le besoin de posséder une voiture personnelle, les autres reposant sur l'utilisation des transports en commun.

La voiture a par ailleurs une portée symbolique et un impact environnemental importants. La recherche d'alternatives moins impactantes sans changement de pratiques est enfin particulièrement complexe. La notion de fonctionnalités équivalentes exclut le passage à des mobilités douces (transport en commun, vélo...) ou à des véhicules moins consommateurs comme un deux-roues. Ces alternatives et leur acceptabilité seront étudiées dans la suite du programme de travail. Dans le cadre de la présente étude, les travaux ont porté sur la recherche de *voitures* moins impactantes.

En particulier, une partie des travaux de cadrage a interrogé la pertinence du passage à un véhicule électrique dans ce cadre conceptuel. En effet, le véhicule électrique présente une moindre autonomie qu'un véhicule thermique, ce qui peut être contraignant pour les voyages longs (même s'ils sont plus rares que les trajets réalisables sans avoir besoin de recharger le véhicule), et le maillage territorial en bornes de recharge n'est pas encore optimal. Il implique en outre l'installation d'une borne de recharge ou d'une prise renforcée au domicile. Enfin, il fallait pouvoir conserver les mêmes fonctionnalités pour le véhicule (taille, gamme) et le même canal d'achat (occasion).

Le choix de l'alternative moins impactante s'est basé sur la consultation d'experts (membres du Comité d'expert et du Service Transport et Mobilité de l'ADEME) et d'études de marché pour estimer la maturité des pistes envisagées et leurs avantages environnementaux. En particulier :

- **Le passage à un véhicule électrique équivalent** : solution retenue pour le plus petit des deux véhicules dans les configurations de ménage à deux véhicules où le plus petit véhicule est également le plus récent (soit : « zone rurale actifs couple sans enfant » et « zone rurale retraités couples ») ;
- **Le passage à du biocarburant (E85)** : solution retenue pour les configurations de ménage ayant un seul véhicule, en tenant compte du coût de l'installation d'un kit et du passage à un véhicule essence (et non diesel).

Les relevés de prix pour l'actualisation des prix des véhicules ont été réalisés en avril 2023 sur le site de La Centrale, en conservant autant que possible la même marque, le même modèle et les mêmes hypothèses d'ancienneté et de kilométrage que dans les budgets de référence initiaux. En pratique, il a été décidé de procéder à des changements de version (ex : Clio IV plutôt qu'une Clio III) pour préserver l'ancienneté et le kilométrage du véhicule. Pour les modèles Citroën Picasso et Peugeot 308 Break, ces véhicules n'existant plus avec les bons critères d'ancienneté, il a été décidé de passer sur un modèle Renault Megane Break, déjà présente dans les budgets de référence pour les actifs en couple avec 2 enfants en ville moyenne.

Pour les alternatives moins impactantes, des équivalents ont été identifiés à partir des entretiens avec les experts et des études de marché et validés fin juin 2023 :

- Une Renault Zoé achetée d'occasion pour les configurations de ménage à 2 véhicules dont le véhicule le plus récent est une Renault Clio récente (zone rurale, Actifs en couples et retraités couples) ;
- L'achat d'un kit E85 et le passage au biocarburant pour la Renault Mégane Break dans les configurations de ménage dont il s'agit du véhicule principal (Couples avec 2 enfants en ville moyenne et en zone rurale, famille monoparentale 2 enfants en zone rurale) et pour la Clio, lorsqu'il s'agit du seul véhicule du ménage (toutes les autres configurations de ménage).

2.2.2.7.2. Les autres catégories d'items du poste Transport

Les 9 autres catégories couvrent 65 % des items et sont minoritaires dans le budget. Elles ont fait l'objet de relevés de prix intégraux.

Le relevé du prix de l'essence a été effectué en février 2023 sur le site <https://www.prix-carburants.gouv.fr/>, en faisant la moyenne des deux médianes de prix du gazole de la Mayenne et de la Côte d'Or (rural), puis de l'Indre-et-Loire et de la Côte d'Or (villes moyennes), et pour le Val-de-Marne (MGP), en relevant la médiane de prix du gazole du département.⁸

Les relevés de prix des autres catégories ont été réalisés en février 2023 sur les sites internet des enseignes correspondant aux références des produits historiques. Rappelons que de nombreux items du poste Transport ne disposent paradoxalement pas d'alternative moins impactante dans le cadre de cette étude puisqu'il s'agit de rechercher des items *équivalents* moins impactants : les substitutions d'un mode de transport par un autre sont exclues de l'approche. Cela explique qu'en dehors de la voiture, peu d'items aient en définitive une alternative moins impactante.

⁸ Concrètement, les données peuvent être obtenues de manière rétroactive via le lien <https://www.prix-carburants.gouv.fr/rubrique/opendata/>, ce qui a permis de reconstituer les prix des carburants de février 2023 selon la méthode mentionnée après avoir arrêté les types de véhicules et carburants en juin 2023.

3. Existence d'alternatives environnementalement moins impactantes et conséquences budgétaires globales

3.1. Objectifs et champ des analyses globales

3.1.1. Présentation des résultats

Cette section présente les résultats généraux de l'étude : les répercussions des alternatives environnementalement moins impactantes sur les budgets de référence existants. Les résultats sont présentés par type de territoire et pour chaque configuration de ménages.

L'objectif de cette restitution des résultats est de **rendre compte de l'impact des alternatives environnementalement moins impactantes des biens et services à l'échelle des budgets totaux**. Il s'agit également de comparer ces effets entre les territoires et les configurations de ménages : existe-t-il des régularités entre certaines configurations quel que soit le territoire considéré ? Des particularités au sein de certains territoires, compte tenu des structures différenciées des budgets ?

Notons que les résultats des budgets totaux sont présentés en incluant le poste Logement et en considérant un statut d'occupation du logement « par défaut » pour chaque territoire :

- Métropole Grand Paris : locataires du parc privé ;
- Ville moyenne : locataires du parc privé ;
- Rural : accédants à la propriété ou propriétaires.

Les résultats des autres alternatives disponibles (parc social et/ou accédant à la propriété ou propriétaire) sont présentés dans l'annexe 13.5. Ils sont commentés dans cette section par rapport au statut d'occupation de référence.

Les analyses détaillées par poste de dépenses, décrivant plus précisément les hypothèses considérées et les particularités du poste pour la recherche d'alternatives moins impactantes et leur valorisation, sont présentées dans les sections suivantes de ce rapport. Ces analyses présentent les résultats en distinguant les budgets pour la femme et pour l'homme dans les configurations de personnes seules (actif ou retraité), là où les résultats dans cette section sont présentés de manière agrégée pour ces configurations en moyennant les valeurs obtenues pour les deux genres.

3.1.2. Quel impact d'inclure des alternatives environnementalement moins impactantes sur les budgets totaux des configurations de ménage ?

Pour mesurer l'impact global, sur les budgets de référence, d'intégrer des alternatives environnementalement moins impactantes lorsqu'elles existent, deux premières métriques⁹ sont décrites pour expliquer le différentiel observé :

- D'une part, la part du budget de référence pour laquelle une alternative moins impactante existe ;
- D'autre part, le surcoût moyen entre la valorisation de l'item original dans le budget de référence et celle de son alternative moins impactante, lorsqu'une alternative environnementalement moins impactante est possible.

Finalement, en combinant ces deux dimensions, le différentiel observé entre la valorisation du budget de référence et la valorisation du budgets environnementalement moins impactant est décrit, ainsi que la valeur de ces budgets.

Précaution d'interprétation :

Notons que cette vision globale doit être interprétée relativement aux hypothèses de travail retenues. Le cadre de l'étude et l'hypothèse d'absence de changement de pratiques (voir Encadré 2) limitent la possibilité de trouver des alternatives, et donc l'impact budgétaire de ces alternatives. D'importants approfondissements sont nécessaires pour aller plus loin et s'inscrivent dans le programme de travail

⁹ D'autres métriques ont également été calculées dans le cadre de cette étude, comme la part d'items pour laquelle une alternative moins impactante existe parmi l'ensemble des items composant le poste pour chaque configuration. Ces résultats sont présentés dans les sections suivantes avec le détail par poste de dépenses.

évoqué dans la partie 1. Toutefois, et c'était là l'enjeu de la présente étude, les résultats présentés ici mettent en évidence les limites du « pouvoir d'agir » des ménages à situation inchangée, sans préjuger de l'acceptabilité d'éventuels changements de pratiques. Ils permettent de mettre en évidence d'importantes limites de l'offre actuellement disponible dans les canaux d'achat identifiés par les groupes de consensus.

3.2. Une possibilité d'accès à des alternatives environnementalement moins impactantes plutôt limitée

3.2.1. Résultats généraux

La recherche d'alternatives environnementalement moins impactantes est marquée par une forte hétérogénéité selon les postes de dépenses, et selon les configurations de ménage considérées, comme le montrent les résultats de la Figure 2 : entre 14 % et 46 % du budget de référence dispose d'une alternative environnementalement moins impactante en l'état de l'offre (selon la composition des ménages et le territoire). Cette figure représente la part du budget pour laquelle une alternative moins impactante existe pour les postes de dépenses principaux qui composent les budgets de référence, et la part que cela représente sur le budget total après prise en compte du poids que représente chacun des postes dans le budget (y compris les postes non représentés sur la figure).

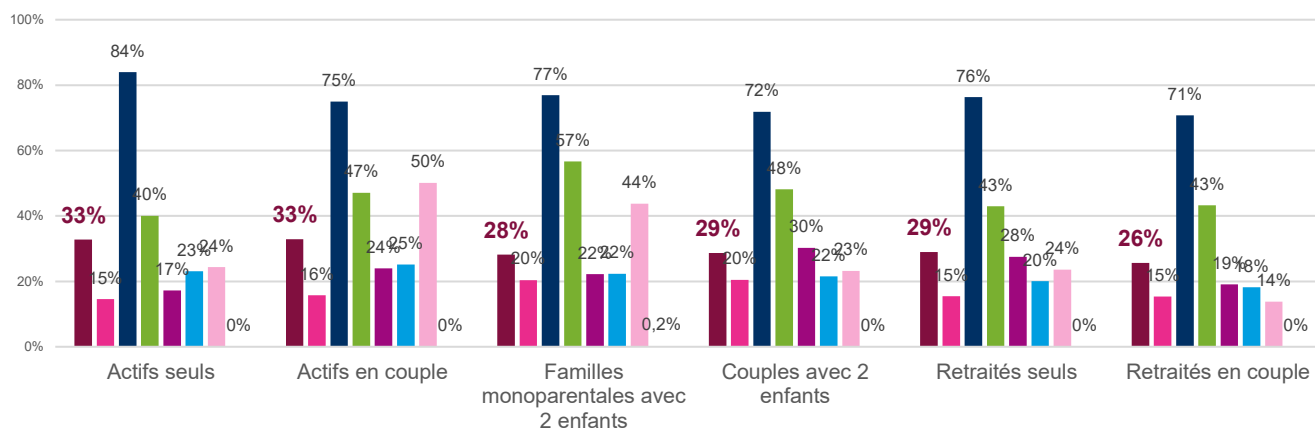
Globalement, la possibilité d'identifier des alternatives environnementalement moins impactantes dans les budgets de référence est **homogène entre les configurations de ménages résidant en ville moyenne** : la *part du budget* qui a pu faire l'objet d'un changement pour des alternatives moins impactantes y est proche de 30 % (entre 26 % et 33 % du budget selon les configurations). Cela représente entre 27 % et 36 % des *items* présents dans les budgets en ville moyenne.

En Métropole du Grand Paris, la *part du budget* concernée par le changement oscille entre 14 % et 22 % en moyenne, soit presque **deux fois moins qu'en ville moyenne**. En revanche, la *part des items* pour laquelle une alternative existe dans les budgets varie entre 27 % et 37 %. L'existence d'alternatives concerne par conséquent les items en moyenne moins onéreux dans les budgets (à l'échelle d'un mois de consommation).

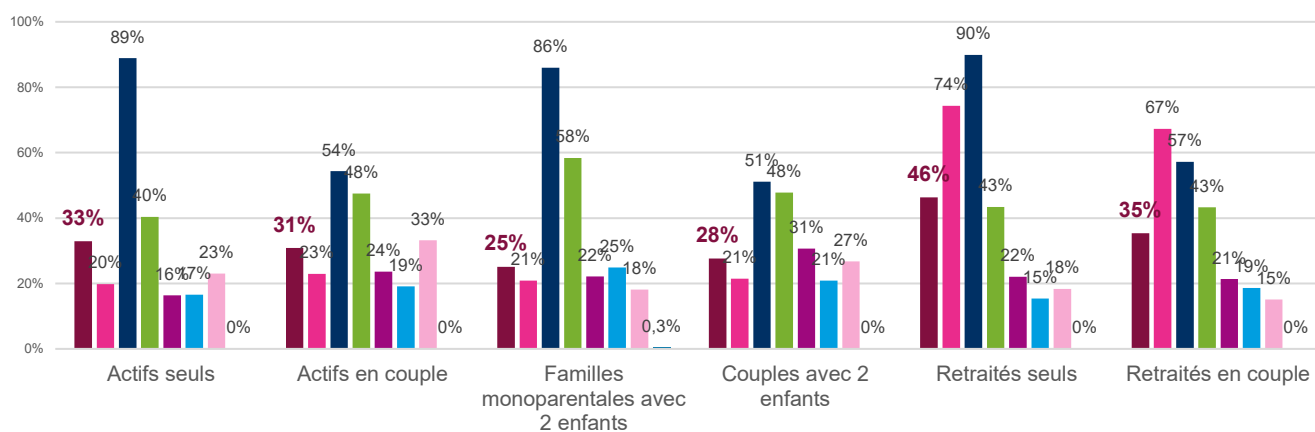
Dans le rural, les résultats sont plus hétérogènes. Environ 30 % du *budget* présente des alternatives moins impactantes pour les actifs en couple (avec ou sans enfant), et même seulement 25 % pour les familles monoparentales. Cette part est légèrement plus élevée (entre 33 % et 35 %) pour les actifs seuls et les retraités en couple. Elle atteint en revanche près de la moitié du budget pour les retraités seuls. Ce constat, détaillé plus précisément par la suite, résulte notamment d'une part élevée du budget ayant des alternatives moins impactantes pour les postes Transport et Logement pour cette configuration. Or, ces postes représentent respectivement 24 % et 20 % du budget total du ménage dans les budgets de référence actualisés et influencent donc beaucoup le budget global. En termes de *part d'items* pour lesquels des alternatives existent, les résultats sont plus proches d'une configuration à l'autre et oscillent entre 25 % et 35 % en rural, les valeurs les plus élevées concernant les configurations avec enfants.

Les écarts observés s'expliquent par différents constats, en lien notamment avec la capacité à trouver des alternatives moins impactantes pour les postes de dépenses principaux composant les budgets de référence dans chaque territoire.

Villes moyennes (parc privé)



Rural (accédant ou propriétaire)



Métropole du Grand Paris (parc privé)

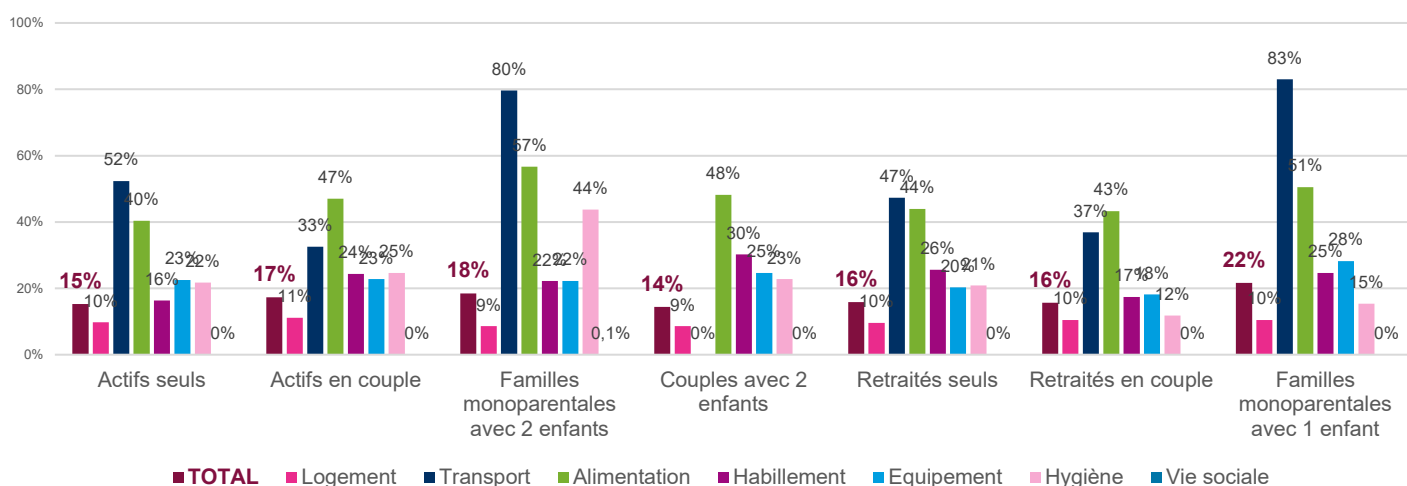


Figure 2 : Part du budget pour laquelle une alternative environnementalement moins impactante existe

Note : dans les configurations avec enfants, il s'agit d'un garçon de 11-14 ans et d'une adolescente de 15-17 ans pour les couples avec enfants, et d'un jeune garçon de 0-2 an(s) et d'une fille de 3-10 ans pour les familles monoparentales avec deux enfants (uniquement la fille de 3-10 ans pour les familles monoparentales avec 1 enfant en MGP).

Lecture : 33 % du budget de référence total pour la configuration des actifs seuls en ville moyenne dispose d'alternatives environnementalement moins impactantes. Pour cette même configuration, 84 % du budget du poste Transport dispose d'alternatives moins impactantes.

3.2.2. Le poste Transport

La possibilité d'inclure des alternatives environnementalement moins impactantes est en moyenne particulièrement plus élevée pour le poste Transport. En effet, la valorisation globale de ce poste repose pour la plupart des configurations de ménages sur la possession d'une voiture particulière par le ménage, renvoyant à des possibilités d'alternatives moins impactantes comme l'électrification de la voiture ou son passage à l'E85 ; et sur les frais annexes qui y sont associés (carburant, frais d'entretien, assurance, etc.).

La Métropole du Grand Paris fait figure d'exception : seules les configurations des familles monoparentales disposent d'un véhicule personnel dans les budgets de référence (les autres configurations ont recours à de la location de véhicule ponctuellement dans l'année pour les vacances). C'est pourquoi la part du budget Transport pour laquelle une alternative moins impactante existe est environ deux fois plus faible pour les autres configurations (entre 33 % et 52 %) que pour les familles monoparentales (80 % pour la configuration avec 2 enfants et 83 % pour la configuration avec 1 enfant).

Ce résultat sur le poste Transport participe à expliquer la part légèrement plus élevée du budget total des familles monoparentales en Métropole du Grand Paris pour laquelle des alternatives moins impactantes existent.

En milieu rural, la part du budget allouée au poste Transport pour laquelle une alternative moins impactante existe est plus faible pour les configurations de ménage disposant de deux véhicules personnels au lieu d'un (les actifs en couple avec ou sans enfant(s) et les retraités en couple). Alors qu'elle avoisine les 90 % pour les autres configurations, elle est proche de 55 % pour ces trois configurations puisqu'un seul des deux véhicules a fait l'objet d'un changement pour une alternative environnementalement moins impactante. En général, le second véhicule, avec plus d'ancienneté, ne peut être remplacé par une alternative environnementalement moins impactante sans impliquer un changement de pratiques trop important.

3.2.3. Le poste Logement

Pour le poste Logement, seule la consommation en énergie du logement a fait l'objet d'un changement pour une alternative environnementalement moins impactante dans l'étude. Cette consommation étant très dépendante du type de logement occupé par les ménages (maison ou appartement, nombre de chambres, superficie moyenne, etc.), des écarts importants s'observent notamment :

- Entre les territoires : les logements occupés dans le parc privé sont principalement des appartements en location en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris, tandis qu'il s'agit en majorité de maisons en propriété dans le rural, avec une superficie des logements en moyenne plus élevée dans le rural par rapport aux autres territoires. Par conséquent, la part qu'occupent les dépenses en énergie dans le budget d'une configuration de ménage est en moyenne plus élevée dans le rural. Cette différence explique en partie pourquoi, à configuration donnée, la part du budget du poste Logement pour laquelle une alternative moins impactante existe est plus élevée dans le rural que dans les autres territoires.
- Entre les configurations : dans le rural, seules les configurations de retraités sont propriétaires de leur logement, les autres configurations ayant un statut d'accédants à la propriété. Les remboursements d'emprunt étant absents des dépenses liées au logement pour les configurations de retraités, la part qu'occupent les dépenses liées à l'énergie du logement est plus élevée (presque trois quarts des dépenses mensuelles du poste Logement), et par conséquent la part pour laquelle une alternative moins impactante existe dans le budget l'est aussi. Les écarts sont plus faibles entre les configurations des deux autres territoires. C'est toutefois le cas pour les villes moyennes pour les retraités propriétaires, où la part qu'occupe l'énergie du logement dans les dépenses est plus élevée que pour les locataires de ce territoire.

Pour les configurations de ménages locataires du parc social, les résultats sont très proches de ceux observés pour les locataires du privé : la part d'alternatives moins impactantes dans le budget est légèrement supérieure dans le parc social du fait de la part moins importante qu'occupe le loyer dans le budget total du poste, à la faveur donc des autres dépenses dont l'énergie du logement.

3.2.4. Les autres postes de dépenses

L'identification d'alternatives environnementalement moins impactantes sur le poste Alimentation est relativement élevée par rapport aux autres postes de dépenses et homogène entre les territoires, pour une configuration donnée. Près de la moitié du budget alloué à ce poste dispose d'une alternative moins impactante. Ce résultat s'explique notamment par une offre de produits alimentaires bio

particulièrement développée et accessible selon les règles méthodologiques de l'étude (même canal d'achat, même gamme de prix, etc.). Toutefois, cela signifie qu'encore la moitié du budget alimentaire des ménages ne dispose pas de substitut, ce qui reste important.

La part du budget identifiée comme pouvant être changée pour une alternative moins impactante oscille entre 40 % et 58 % selon les configurations, les variations étant liées à la composition du ménage :

- Entre 40 % et 44 % et pour les configurations avec 1 adulte ;
- Entre 43 % et 48 % pour les configurations avec 2 adultes ;
- Entre 48 % et 58 % pour les configurations avec adulte(s) et enfant(s).

Aussi, la capacité à trouver des alternatives moins impactantes sur le poste Alimentation est plus élevée dans les configurations comportant plus d'individus, en particulier des enfants, notamment car les paniers se composent de davantage de biens. Cela traduit également un effet d'offre, la disponibilité d'alternatives moins impactantes n'étant pas la même sur tous les paniers de biens considérés. Par exemple, en métropole du Grand Paris, la part du budget pour laquelle des alternatives moins impactantes existent pour la configuration d'actifs avec 2 enfants est de 48 % ; cette part n'est que de 40% pour le budget consacré aux biens consommés par la mère (26% du budget total) mais s'élève à 52 % pour le garçon âgé de 11 à 14 ans (22 % du budget total).

Un constat similaire s'observe sur les postes Hygiène, Habillement et Equipement, bien que la part du budget pour laquelle une alternative moins impactante existe est plus faible et plus hétérogène : entre 12 % et 50 % pour le poste Hygiène, entre 16 % et 31 % pour le poste Habillement et entre 15 % et 28 % pour le poste Equipement, selon les configurations et territoires. Globalement, les familles monoparentales avec 2 enfants dont un enfant de moins de 2 ans et les couples avec enfant ont une part plus élevée de leur budget qui a pu être converti vers une alternative moins impactante pour le poste Habillement et les actifs pour le poste Hygiène.

Il n'existe pratiquement pas d'alternatives moins impactantes pour la valorisation du poste Vie sociale¹⁰. Les raisons de l'absence d'alternatives sont détaillées dans la section 10.1, spécifique à ce poste. Comme ce poste occupe une part plus importante dans le budget total en Métropole du Grand Paris que dans les autres territoires (presque deux fois plus élevée dans le budget total), cela conduit à réduire la part du budget pour laquelle des alternatives moins impactantes existent au global sur ce territoire en particulier.

Finalement, la contribution des autres postes de dépenses à expliquer la part du budget total pour laquelle des alternatives environnementalement moins impactantes existent est très faible (pour plus de détails sur ces postes, se référer à la section 10 du rapport) :

- 0 % pour les postes Santé et Garde d'enfant, postes pour lesquels aucune alternative moins impactante n'a pu être identifiée ;
- Pour le poste Alcool, il s'agit d'une enveloppe budgétaire globale attribuée à chaque configuration et la recherche d'alternative moins impactante n'a pas été réalisée de manière détaillée. Un surcoût moyen a toutefois été appliqué par la suite à la valorisation de ce poste pour estimer un montant de budget environnementalement moins impactant, sur la base des relevés de prix et des écarts observés sur les items alimentaires ;
- 100 % pour le poste Banque, mais ce poste constitue à peine 0,5 % du budget total.

3.3.Changer pour une alternative environnementalement moins impactante conduit à un surcoût moyen dont la magnitude varie fortement selon les types de biens concernés, voire à une économie pour le poste Transport

3.3.1. Résultats généraux

Une fois les alternatives environnementalement moins impactantes identifiées, leur valorisation mensuelle est comparée à celle des biens ou services initialement présents dans les budgets de référence. Cette comparaison permet de calculer, pour chaque configuration, un **surcoût mensuel moyen du changement vers des alternatives environnementalement moins impactantes** (pour les items ayant effectivement une alternative).

Le surcoût moyen observé selon les territoires et les configurations est présenté dans la Figure 3. Cette information n'est présentée que pour les postes de dépenses pour lesquels le sous-groupe d'items avec

¹⁰ A l'exception d'un doudou pour les configurations de familles monoparentales avec 2 enfants.

des alternatives moins impactantes disponibles est suffisant pour toutes les configurations de ménage (au moins 20 items).

Rappelons que l'ampleur du surcoût estimé dans le cadre de l'étude est limitée par l'exclusion des alternatives moins impactantes correspondant à un changement de gamme trop important. Pour certains postes de dépenses ayant fait l'objet de relevés de prix, l'écart entre un item du budget de référence et son alternative est ainsi plafonné.

Les ordres de grandeur sont proches d'un territoire à l'autre, pour un poste de dépenses et une configuration de ménage donnés. C'est notamment le cas pour les postes Alimentation et Habillement. L'hétérogénéité des surcoûts est principalement portée par les différences entre configurations de ménages.

3.3.2. Le poste Alimentation

Le changement pour des alternatives environnementalement moins impactantes en Alimentation entraîne un surcoût moyen entre +62 % et +80 % selon les configurations. En résonance avec les précédents constats sur ce poste, à savoir que la capacité à trouver des alternatives moins impactantes augmente avec le nombre de personnes présentes dans le ménage et notamment la présence ou non d'enfant(s), le surcoût moyen des alternatives moins impactantes est plus faible pour les configurations avec des enfants :

- Entre +65 % et +77 % et pour les configurations avec 1 adulte ;
- Entre +70 % et +80 % pour les configurations avec 2 adultes ;
- Entre +62 % et +68 % pour les configurations avec adulte(s) et enfant(s).

En effet, les alternatives moins impactantes des items alimentaires consommés par les enfants ont un surcoût moyen plus faible que les autres alternatives moins impactantes alimentaires. Par exemple, le surcoût moyen du budget alloué à l'enfant âgé entre 11 et 14 ans pour les configurations d'actifs en couple avec deux enfants est de +56 %. Autre exemple, le surcoût moyen calculé sur les quelques items appartenant à la catégorie « Alimentation pour bébé » est de seulement +26 %, impactant à la baisse les surcoûts moyens calculés pour les familles monoparentales avec des jeunes enfants.

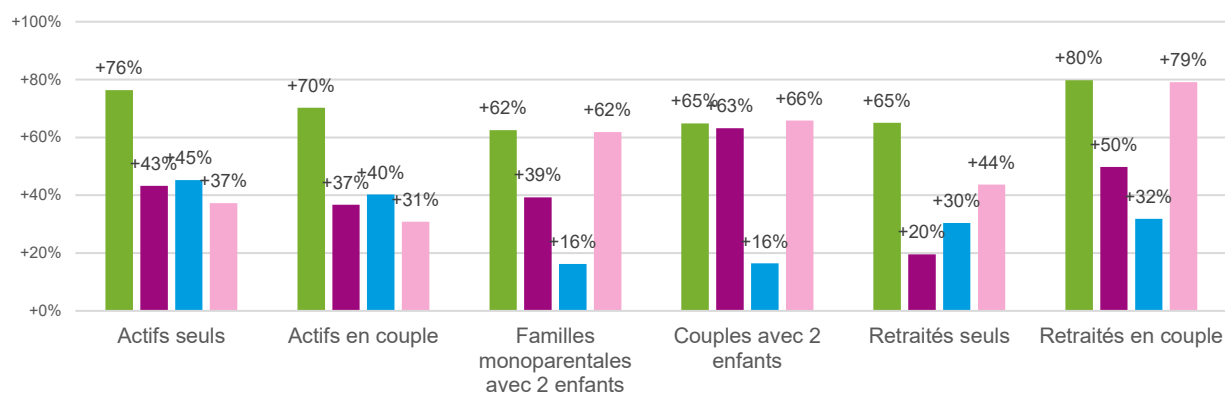
3.3.3. Les postes Habillement, Hygiène et Equipement

Le surcoût moyen du changement vers des alternatives moins impactantes varie entre +20 % et +67 % sur le poste Habillement. Il est particulièrement bas pour les configurations de retraités seuls (entre +20 % et +26 %) et élevé pour les actifs en couple avec enfants (environ +63 %), les paniers étant composés d'items très différents entre les configurations. En particulier, la présence d'enfants implique des items et des canaux d'achat différents (enseignes spécifiques).

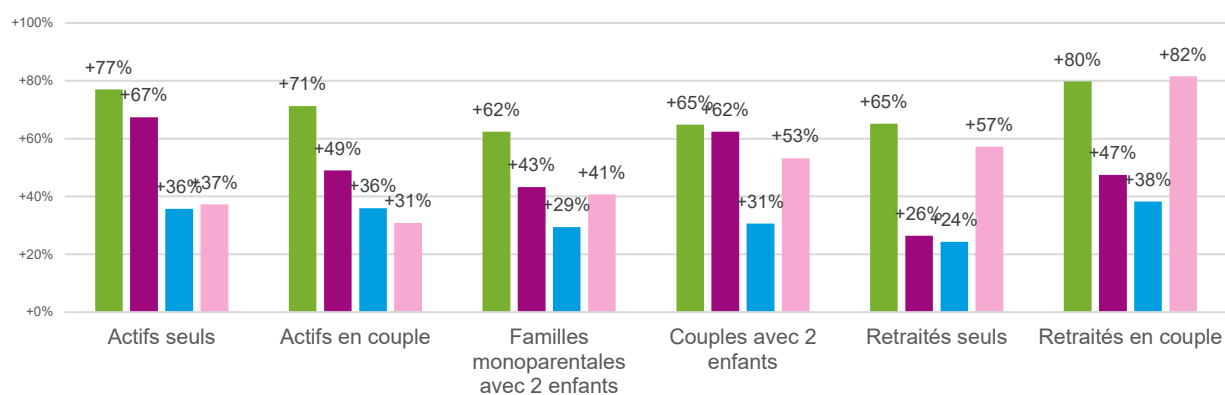
Une variabilité importante existe également sur les surcoûts moyens liés au poste Hygiène : ces surcoûts oscillent entre +31 % et +82 %. Les surcoûts les plus importants concernent les configurations avec enfant(s), dont les besoins en produits d'hygiène sont spécifiques et moins mutualisables, et les configurations de retraités en couple.

Quant au poste Equipement, le surcoût moyen est plus faible que sur les autres postes : il ne dépasse pas les +45 % et avoisine au plus bas les +15 % pour les configurations avec enfants en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris.

Villes moyennes



Rural



Métropole du Grand Paris

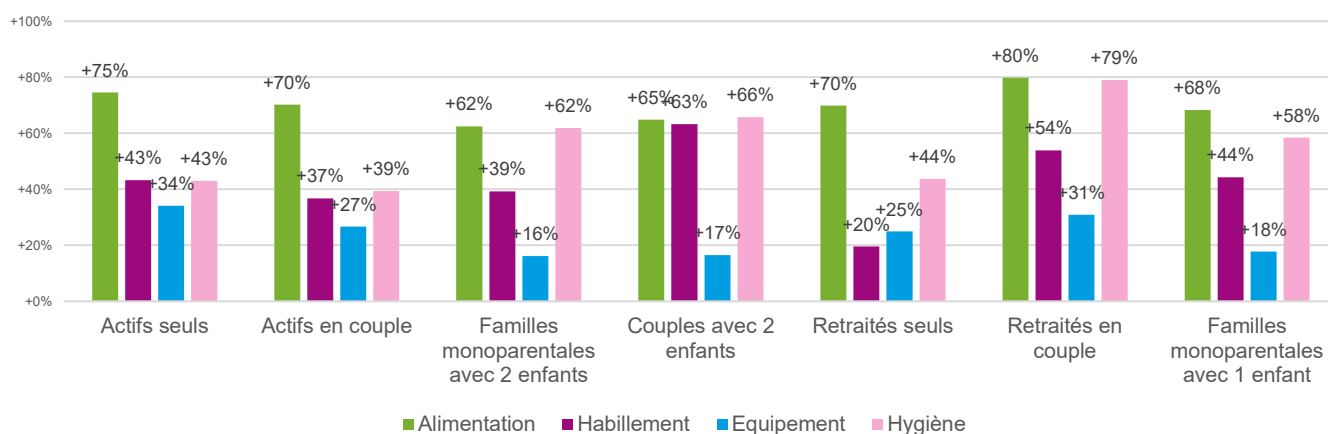


Figure 3 : Surcoût moyen des alternatives moins impactantes (parmi les items ayant une alternative dans le budget)

Note : dans les configurations avec enfants, il s'agit d'un garçon de 11-14 ans et d'une adolescente de 15-17 ans pour les couples avec enfants, et d'un jeune garçon de 0-2 an(s) et d'une fille de 3-10 ans pour les familles monoparentales avec deux enfants (uniquement la fille de 3-10 ans pour les familles monoparentales avec 1 enfant en MGP).

Lecture : Pour les actifs seuls en ville moyenne, le surcoût moyen entre les items composant les budgets de référence originaux pour le poste Alimentation et leurs alternatives environnementalement moins impactantes est de +76 %.

3.3.4. Le poste Transport

N'apparaissant pas sur la Figure 3 puisque le nombre d'items pour lesquels une alternative environnementalement moins impactante existe est très faible au sein de chaque configuration, il est toutefois intéressant de se pencher sur le cas particulier du poste Transport.

Bien que peu d'items aient fait l'objet d'une identification d'alternative moins impactante, la voiture particulière fait partie de ces items, ainsi que le carburant utilisé associé. Par ailleurs, ces deux items occupent à eux deux une part très importante du budget du poste Transport en milieu rural (entre 68 % et 86 % du budget alloué au poste Transport) et en ville moyenne (entre 66 % et 79 % du budget), dans une moindre mesure en Métropole du Grand Paris où seules les familles monoparentales disposent d'une voiture personnelle. Le changement de voiture pour une alternative moins impactante avec utilisation d'un kit E85 conduit à un léger surcoût sur la valorisation du véhicule (entre +3 % et +4 % sur la valorisation de l'item en général), compensé par une économie importante sur le carburant puisque le carburant diesel, communément utilisé par les ménages, est remplacé par du biocarburant E85 (-39 % sur la valorisation de l'item en général).

3.4. Un impact relativement faible à l'échelle des budgets totaux, conséquence d'une possibilité modérée d'introduire des alternatives environnementalement moins impactantes dans les budgets

3.4.1. Le coût dans le budget total des alternatives environnementalement moins impactantes

Des budgets de référence incluant l'ensemble des alternatives environnementalement moins impactantes sont finalement calculés. La comparaison de ces nouveaux budgets avec les budgets de référence initiaux, revalorisés en 2023, sont présentés dans la Figure 4 ci-dessous pour les configurations locataires du parc privé en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris et pour les configurations accédants à la propriété ou propriétaires dans le rural. Les résultats pour les autres types d'occupation de logement rencontrés dans les territoires sont présentés dans l'annexe 13.5.

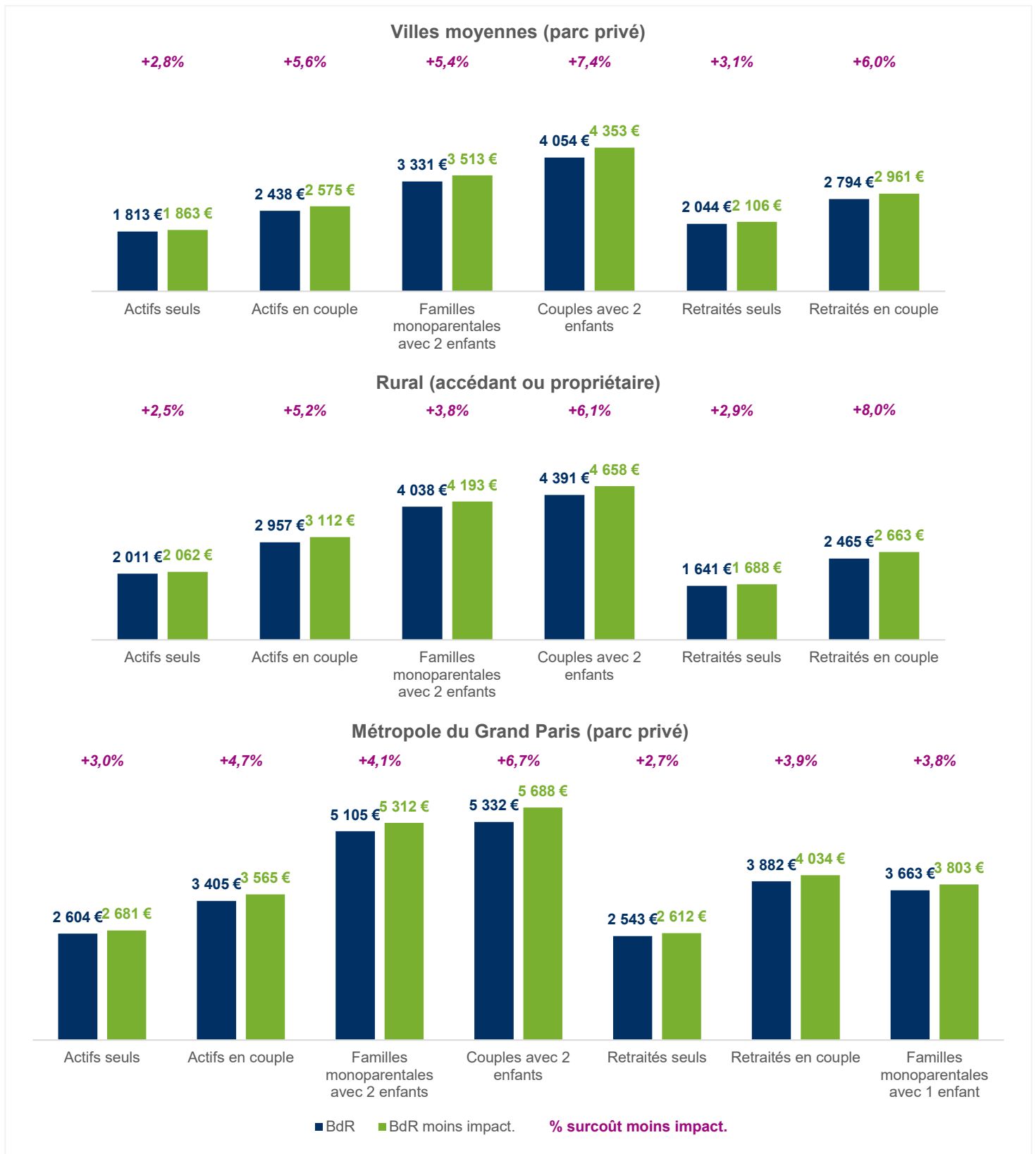


Figure 4 : Valorisation du budget de référence et du budget environnementalement moins impactant, avec le surcoût moyen entre les deux budgets

Note : dans les configurations avec enfants, il s'agit d'un garçon de 11-14 ans et d'une adolescente de 15-17 ans pour les couples avec enfants, et d'un jeune garçon de 0-2 an(s) et d'une fille de 3-10 ans pour les familles monoparentales avec deux enfants (uniquement la fille de 3-10 ans pour les familles monoparentales avec 1 enfant en MGP).

Lecture : En ville moyenne, la valorisation du budget de référence des actifs en couple avec 2 enfants et locataires du parc privé s'élève à 4 054 € en 2023. En remplaçant la composition du budget par des

alternatives environnementalement moins impactantes, lorsqu'elles existent, on augmente le budget de référence à 4 353€, soit une hausse de +7,4 %.

Les ordres de grandeur et l'ordonnement des budgets de référence entre les configurations restent les mêmes dans les deux versions des budgets de référence. Quelle que soit la configuration de ménages ou le territoire, le budget environnementalement moins impactant est plus élevé que sa version initiale.

Toutefois, le surcoût engendré par ces changements est plus important pour les configurations de ménages composées de plusieurs individus, notamment celles avec des enfants. Les budgets pour ces configurations sont composés de plus d'items, du fait du nombre plus important de personnes dans le ménage. En plus de cet effet nombre, il existe également un effet de structure (plus de variabilité sur le type d'items composant ces paniers). A titre d'illustration, les budgets du poste Hygiène pour les configurations avec enfants sont composés à la fois de plus de gels douche (effet nombre) mais également de types de gel douche différents (besoins spécifiques pour les enfants en bas âge). Cette variabilité augmente la possibilité d'identifier des alternatives environnementalement moins impactantes pour ces paniers de biens et services. Par exemple, en ville moyenne (parc privé), le surcoût moyen pour un budget environnementalement moins impactant est de +5,6 % pour les actifs en couple sans enfant tandis qu'il s'élève à +7,4 % pour les actifs en couple avec 2 enfants.

Rappelons que la part du budget de référence total pour laquelle une alternative moins impactante existe pour ces configurations n'est pas forcément plus élevée pour les configurations avec enfant(s) que pour les configurations sans enfant (au sein de chaque territoire, voir Figure 2). C'est cependant le cas pour certains postes qui concernent toutes les configurations, par exemple pour le poste Habillement ou le poste Alimentation. Cette part du budget ayant une alternative moins impactante est souvent plus élevée en présence d'enfants chez les actifs. De plus, le surcoût moyen du passage à une alternative environnementalement moins impactante est en général plus élevé sur les paniers de biens et services des configurations avec enfant(s), notamment sur les postes Habillement et Hygiène (surcoût parfois deux fois plus important, surtout pour les configurations avec des enfants adolescents).

A l'inverse, les ménages pour lesquels le surcoût est le moins important sont les configurations de personnes seules, actifs ou retraités (entre +2 % et +3 % pour les configurations présentées ici, jusqu'à +4 % si l'on considère l'ensemble des parcs de logements existants dans chaque territoire). Derrière ce résultat, deux situations se distinguent :

- Dans la majorité des cas, ce faible surcoût est induit par une possibilité modérée voire faible d'identifier des alternatives environnementalement moins impactantes pour ces ménages (dans le cadre défini ici). C'est notamment le cas sur le poste Logement qui occupe une part importante du budget total et n'est en pratique que peu modifié par la recherche d'alternatives. Ce constat est particulièrement vrai dans les territoires de villes moyennes et de la Métropole du Grand Paris ;
- En milieu rural, la part du budget pour laquelle une alternative moins impactante existe est très élevée sur ces configurations, conséquence d'un poste Logement largement porté par le sous-poste de l'énergie, seul item pour lequel une alternative moins impactante a été considérée. Ce changement n'entraînant pas de surcoût (voir section 8 pour plus de détails), le surcoût final sur le budget total n'est pas gonflé par ce poste en particulier, c'est pourquoi le surcoût observé reste faible.

En tout état de cause, la hausse observée entre les deux budgets n'est pas particulièrement plus forte sur un territoire donné, elle est avant tout expliquée par les différences de composition des budgets de référence entre les configurations de ménage.

3.4.2. Une réorganisation limitée des dépenses au sein du budget de référence

3.4.2.1. Résultats généraux



Figure 5 : Décomposition par poste du budget de référence et du budget environnementalement moins impactant (%)

Note : dans les configurations avec enfants, il s'agit d'un garçon de 11-14 ans et d'une adolescente de 15-17 ans pour les couples avec enfants, et d'un jeune garçon de 0-2 an(s) et d'une fille de 3-10 ans pour les familles monoparentales avec deux enfants (uniquement la fille de 3-10 ans pour les familles monoparentales avec 1 enfant en MGP).

Indépendamment du *montant* global des budgets, leur *structure* présente quelques écarts entre la version initiale et celle environnementalement moins impactante, en particulier en ville moyenne et en rural. En toute logique, la part qu'occupe chaque poste dans les budgets de référence différant selon le territoire et la configuration de ménage considérés, les postes ayant le plus d'alternatives moins impactantes ont tendance à occuper une part plus importante dans le budget moins impactant total, au détriment des postes où il n'était pas possible d'identifier et de convertir les composantes du budget de référence à partir d'alternatives environnementalement moins impactantes.

3.4.2.2. Les postes dont le poids budgétaire augmente dans le budget environnementalement moins impactant

Le **poste Alimentation & Alcool** dans le budget total est principalement concerné par ces évolutions : **la part que représente ce poste dans les dépenses augmente de +3 points à +5 points dans le rural et en ville moyenne et +1,5 points à +3,5 points en Métropole du Grand Paris**. Ces augmentations sont la résultante d'une capacité à identifier des alternatives environnementalement moins impactantes élevée sur l'Alimentation, couplée à un surcoût lié au changement vers des alternatives moins impactantes également élevé (pour rappel environ entre +60 % et +80 % de surcoût moyen selon les territoires).

Dans une moindre mesure, les postes ayant également gagné une part plus importante dans le budget moins impactant par rapport au budget de référence initial sont :

- Le poste **Habillement** : la valorisation de ce poste gagne +0,1 à +1 point dans la valorisation du budget total ; cette hausse s'applique particulièrement aux configurations de couples avec 2 enfants (entre +0,7 et +1 point) ;
- Le poste **Hygiène** : la hausse de la part que représente ce poste dans les dépenses oscille entre +0,1 et +0,7 point ; cela concerne particulièrement les familles monoparentales en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris où la part qu'occupe l'hygiène dans les dépenses augmente d'un peu plus de 0,5 point ;
- Le poste **Equipement** : l'impact du changement est multiple. Pour la plupart des configurations, la part de ce poste reste stable voire augmente légèrement, quels que soient les territoires. En revanche, le poste Equipement perd faiblement du terrain pour les configurations de couples avec 2 enfants, configurations pour lesquelles le poste Alimentation compte d'autant plus dans les budgets moins impactants (environ -0,2 point).

3.4.2.3. Les postes dont le poids budgétaire diminue dans le budget environnementalement moins impactant

Les parts additionnelles remportées par les postes où la recherche d'alternatives environnementalement moins impactantes a été relativement fructueuse se font au détriment des postes suivants, où une baisse de la contribution au budget total est notable.

C'est tout d'abord le cas pour le **poste Transport**, où la baisse concerne principalement les villes moyennes et le rural. Pour ces territoires, le poste Transport occupe une place plus importante dans les budgets, avec notamment un recours systématique à un véhicule personnel, voire deux pour certaines configurations. Dans ces territoires, **la part que représente les dépenses liées aux transports diminue dans le budget environnementalement moins impactant, entre -3 et -1,5 points**. Sur ce poste, la capacité à changer certains items, notamment la voiture particulière et le carburant associé, pour des alternatives environnementalement moins impactantes a permis de modifier la composition du panier de biens, générant des économies plutôt que des surcoûts (même constat pour l'alternative électrique). Le constat est plus nuancé en Métropole du Grand Paris, où la baisse concerne surtout les familles monoparentales, seule configuration disposant d'un véhicule personnel (entre -1,2 et -0,9 point). Pour les autres configurations, la part diminue plus modérément ou reste stable pour les configurations de personnes seules (entre -0,4 et -0 point), du fait de la place plus réduite des déplacements motorisés dans les budgets.

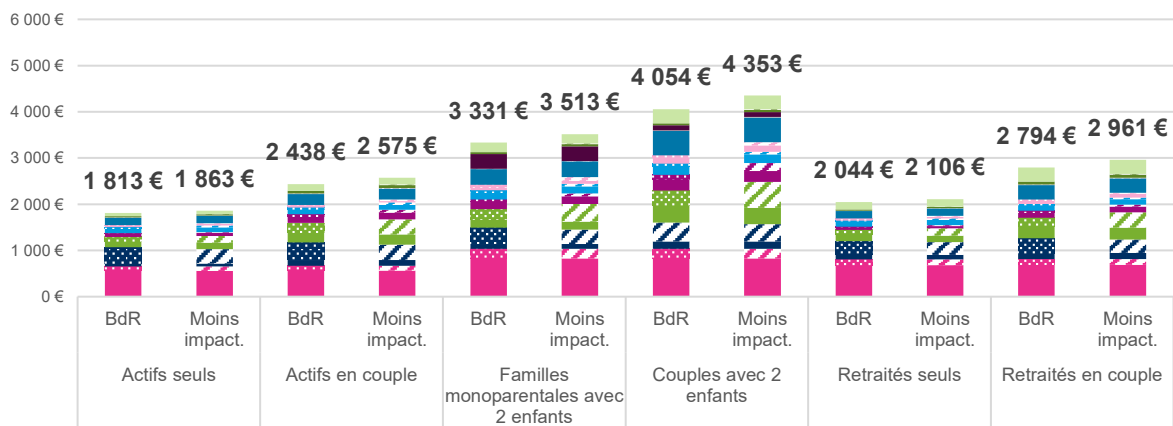
En miroir du poste Transport, le poste Logement voit la part qu'il représente diminuer avec la prise en compte d'alternatives environnementalement moins impactantes dans les budgets de référence¹¹, notamment en Métropole du Grand Paris où ce poste occupe à l'origine une part très élevée du budget (entre un tiers et la moitié des dépenses) : la part du logement sur ce territoire dans les dépenses recule d'entre -2,8 et -1,1 points. En ville moyenne et en rural, ce recul est également notable mais plus modéré : la part du poste Logement dans les dépenses diminue de -1,8 et -1 point en ville moyenne et de -1,6 à -0,6 point dans le rural.

Le **poste Vie sociale** diminue globalement (part diminuant entre -1 et -0,2 point), ayant très peu fait l'objet de changement pour des alternatives moins impactantes. Cette baisse est encore plus notable en Métropole du Grand Paris où le poste Vie sociale représente le 2^{ème} ou 3^{ème} poste de dépenses le plus important dans les budgets des configurations de ménages du territoire, après le Logement et l'Alimentation.

Le reste des postes de dépenses, globalement peu concernés par l'identification d'alternatives environnementalement moins impactantes, ont leur part dans les budgets de référence qui restent stables ou diminuent légèrement.

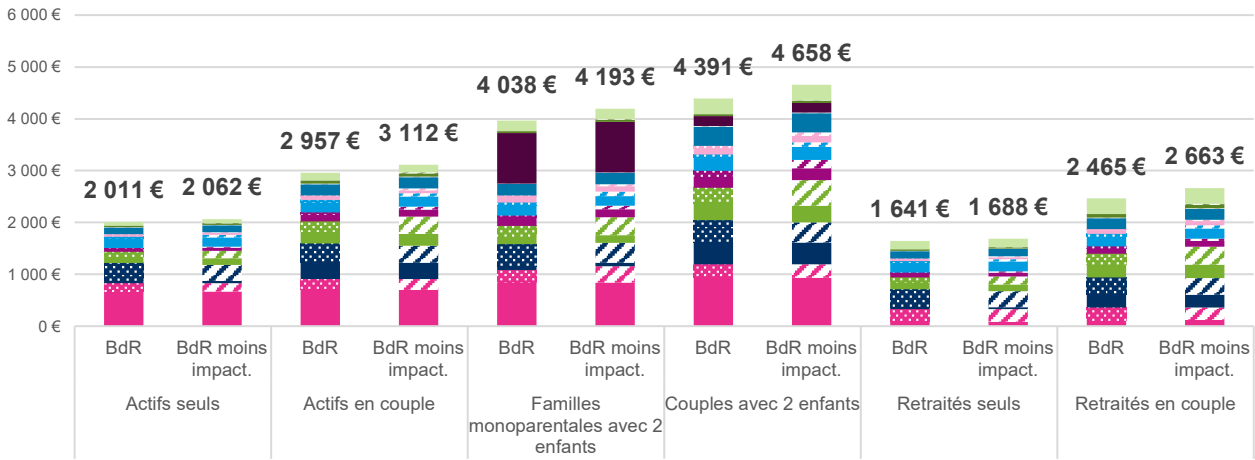
En synthèse, l'impact budgétaire de changer les budgets de référence pour des budgets environnementalement moins impactantes, avec le cadre méthodologique posé pour cette étude, est résumé visuellement dans les graphiques suivants (Figure 6). Ils rendent compte, pour chaque poste de dépenses, de la part du budget pour laquelle des alternatives environnementalement moins impactantes ont été trouvées dans le budget de référence initial (sections à pois des barres) et de la part que leur valorisation représente dans le budget environnementalement moins impactant (sections hachurées des barres). Les sections pleines correspondent à la part de la valorisation du budget restée inchangée entre le budget de référence initial et le budget environnementalement moins impactant.

Villes moyennes (parc privé)



¹¹ Cette diminution est due à la construction même du poste dans cette étude, poste pour lequel l'identification d'alternatives environnementalement moins impactantes était difficilement accessible lors de la réalisation des analyses compte tenu des bases méthodologiques des précédents budgets de référence (voir section 8 pour les éléments méthodologiques du poste Logement).

Rural (accédant ou propriétaire)



Métropole du Grand Paris (parc privé)

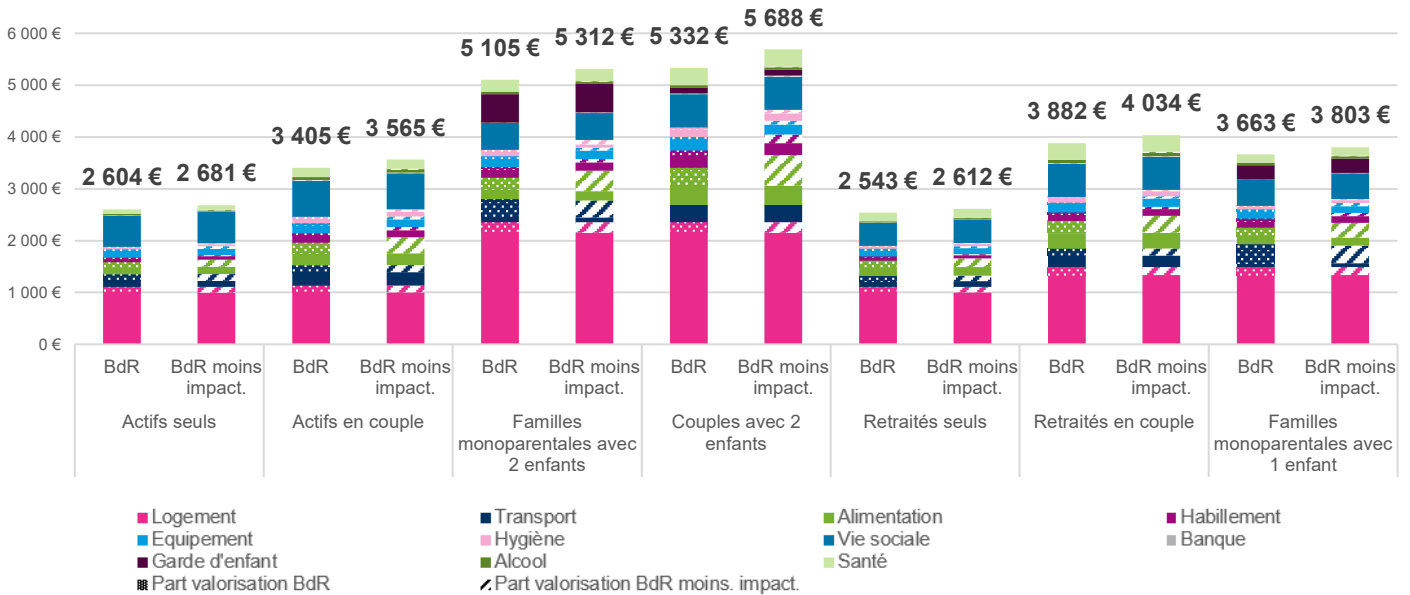


Figure 6 : Comparaison de la valorisation du budget de référence original et du budget environnementalement moins impactant par poste de dépenses

Note : dans les configurations avec enfants, il s'agit d'un garçon de 11-14 ans et d'une adolescente de 15-17 ans pour les couples avec enfants, et d'un jeune garçon de 0-2 an(s) et d'une fille de 3-10 ans pour les familles monoparentales avec deux enfants (uniquement la fille de 3-10 ans pour les familles monoparentales avec 1 enfant en MGP).

Par rapport aux derniers budgets de référence valorisés en 2018, le différentiel après actualisation en 2023 permet d'illustrer l'impact de l'inflation récente. Sans que ces résultats ne constituent le cœur de l'étude, il est utile de synthétiser quelques éléments d'analyse à partir des évolutions observées.

Notons qu'une partie des écarts monétaires constatés entre la dernière publication du CNLE et les résultats présentés ici peut s'expliquer par d'autres causes que l'inflation :

- Des évolutions dans la composition de certains postes (en particulier, la suppression de la taxe d'habitation pour le poste Logement) ;
- Le choix d'harmoniser certains écarts entre configurations et/ou territoires pour constituer une base de réflexion commune et tenir compte de certaines évolutions connues (par exemple, les téléphones portables sont désormais tous des Smartphones, conformément à l'évolution des pratiques constatée par le Baromètre du Numérique¹²) ;
- La détection et correction de rares erreurs dans le processus de constitution de la base de données (voir Annexe 13.1).

En 2023, le budget nécessaire varie de 1 641 euros par mois pour un retraité seul résidant en milieu rural à plus de 5 300 euros pour les ménages d'actifs avec deux enfants résidant en Métropole du Grand Paris et locataires du parc privé. En pratique, tous les budgets de référence ont connu une hausse, dont l'ampleur est variable selon les configurations de ménages et les territoires.

C'est en milieu rural que s'observe la variation la plus forte, mais elle est aussi plus hétérogène : de +6,2 % pour les familles monoparentales, elle atteint à +17 % pour les retraités vivant seuls. Les configurations avec les hausses les plus faibles sont celles composées d'enfants tandis que les retraités connaissent les augmentations les plus fortes. Cela s'explique par deux facteurs principaux :

- Une hausse importante du poste Transport pour les ménages de retraités qui représentent désormais 24 % (pour une personne seule) ou 23 % (pour un couple) du budget total, contre moins de 20 % en 2018. Ce constat est aussi vrai pour les configurations d'actifs sans enfant ;
- Une hausse plus importante des dépenses sur le poste Logement : les retraités, étant propriétaires de leur logement et donc sans mensualité d'emprunt à rembourser, voient leurs dépenses allouées aux consommations d'énergie, plus importante en proportion dans leur budget, augmenter davantage par rapport aux autres ménages.

Pour les ménages résidant en ville moyenne, la hausse constatée sur les budgets est la plus homogène, variant de +10,7 % à +12,8 %. Comme en milieu rural, la hausse est moins forte pour les ménages avec des enfants. Les configurations présentant les variations les plus fortes sont les ménages composés d'une personne seule. L'évolution du poste Transport explique en grande partie ce constat.

En Métropole du Grand Paris, la variation du budget nécessaire est plus modérée que sur les autres territoires allant de +6,6 % et +11,8 %. Les deux extrêmes concernent les configurations de familles monoparentales borne basse correspondant aux familles monoparentales avec 1 enfant et la borne haute celles avec 2 enfants. Les autres configurations voient leurs dépenses augmenter d'environ 10 %, à l'exception des retraités en couple dont le budget connaît une hausse de +7,7 %. Le poste Logement explique en partie ces évolutions. D'une part, le coût estimé pour le logement dans le parc privé a augmenté pour les configurations de ménages occupant des logements de type T4 en particulier, à savoir les familles monoparentales et les couples avec 2 enfants. D'autre part, le budget total hors modes de garde est utilisé pour estimer le coût des modes de garde (voir section 10.4). En augmentant le budget total, la hausse du coût du logement implique également une hausse du coût des modes de garde pour ces configurations de ménages, et notamment pour les familles monoparentales avec jeunes enfants. Ainsi, le poids du poste Garde d'enfant pour les familles monoparentales avec 2 enfants a augmenté de 7 % à 11 % du budget total en 5 ans, contre seulement de 6 % à 8 % pour les familles monoparentales avec 1 enfant. Dans ce contexte, le logement social peut jouer un important rôle d'amortisseur : en tenant compte de ce parc de logement plutôt que du parc privé, la hausse du budget pour les configurations monoparentales est plus homogène : la hausse du budget total n'est plus « que » de +6 % pour les configurations avec 2 enfants et +5 % avec 1 enfant.

Notons enfin que l'approche de valorisation retenue, en s'appuyant fortement sur des relevés de prix effectifs, permet une mesure située et précise de l'inflation, qui s'éloigne de celle que l'on aurait pu obtenir en mobilisant uniquement l'application d'indices de prix à la consommation.

¹² Baromètre du Numérique - édition 2022 (ARCEP)

4. Alimentation : une assez bonne disponibilité des alternatives moins impactantes, à un coût élevé

4.1. Les spécificités du poste Alimentation dans les budgets de référence

4.1.1. Champ du poste Alimentation

Dans les budgets de référence, le poste Alimentation est structuré par repas et par personne du ménage. Les produits valorisés sont des aliments composant des menus-types, que les groupes de discussion ont composé pour chaque jour de la semaine et chaque personne du ménage.

La recherche d'alternatives environnementalement moins impactantes porte donc sur les aliments consommés, et non sur le régime alimentaire. Autrement dit, dans le contexte de cette étude, la consommation de viande, de produits laitiers ou de produits importés est inchangée. De la même manière, les quantités ou poids consommés mensuellement de chaque aliment sont inchangés.

Pour chaque aliment, la recherche d'une alternative environnementalement moins impactante s'appuie sur les recommandations de labels environnementaux de l'ADEME (Annexe 13.2), à l'exception des labels HVE, Max Haavelar, Rainforest Alliance et UTZ Certified (exclus en suivant les avis du comité d'experts).

Concrètement, les relevés de prix ont été réalisés sur le site Drive d'une enseigne de la grande distribution, en utilisant le filtre « bio » pour identifier les alternatives moins impactantes ou en cherchant par mots-clés lorsque la recherche avec filtre n'était pas concluante. La marque de distributeur a été privilégiée, pour les produits de référence comme pour les produits moins impactants. En l'absence de produit de marque de distributeur disponible, a été privilégié le produit le moins cher aux fonctionnalités comparables au produit initial (par exemple, un yaourt nature sans sucre en pot individuel n'est pas substituable à un yaourt nature avec sucre ou en pot familial).

Au sein du poste Alimentation, 9 catégories et 41 sous-catégories de produits ont été créées pour analyser plus en détail l'impact du passage à des alternatives moins impactantes¹³. Ces catégories sont les suivantes : alimentation bébé ; boissons ; épicerie salée ; épicerie sucrée ; frais ; fruits et légumes ; pains et pâtisseries ; surgelés ; viandes et poissons.

4.1.2. Rappel : le poids important de ce poste de dépenses et les différences territoriales

Les études précédentes sur les budgets de référence ont fait ressortir le poids important du poste Alimentation dans les budgets des ménages. Ce poste était généralement le deuxième plus lourd (après le logement) en ville moyenne, le deuxième ou le troisième (après le logement et parfois le transport) en zone rurale, et le troisième plus lourd (après le logement et la vie sociale) en Métropole du Grand Paris¹⁴.

Les extensions territoriales des budgets de référence, menées en 2017 pour le milieu rural et en 2018 pour la Métropole du Grand Paris, ont fait apparaître des différences dans les lieux d'achats. En ville moyenne, l'essentiel des achats alimentaires étaient réalisés en hypermarchés. En configuration rurale, ils sont plus souvent réalisés en moyenne surface type supermarchés, avec également une part des achats réalisés dans des enseignes de hard discount, et la récupération d'une partie des légumes en autoproduction ou via des dons du voisinage. En Métropole du Grand Paris, les lieux d'achats sont également plus diversifiés qu'en ville moyenne (avec une partie des achats en moyenne surface ou en hard discount, et déjà une part de bio dans les paniers pour les actifs sans enfant et les retraités) et les prix sont plus élevés.

Ces différences, issues des travaux précédemment menés par le CRÉDOC pour l'extension des budgets de référence aux différents territoires, se traduisent par des règles qui s'appliquent de façon différenciée aux 19 configurations de ménages (voir Annexe 13.4.3)¹⁵.

¹³ Ces catégories s'appuient sur l'architecture du site drive de l'enseigne étudiée plutôt que sur les catégories initiales (correspondant à la décomposition en repas de la journée) ou sur les 4 catégories de labels de l'ADEME (café, fruits et légumes, viande de bœuf, vin), qui ne permettent pas une analyse exhaustive.

¹⁴ Source : [Rapport CNLE 2022](#), chapitre 4

¹⁵ Cette règle sur la part d'achat de produits bio est appliquée dans les budgets de référence sur la valorisation totale du budget et ne porte pas sur des produits spécifiques du panier. Aussi, la part du budget pour laquelle une alternative

4.1.3. L'intégration du poste Alcool

Le poste Alcool est défini dans les budgets de référence comme un budget global mensuel, sans détail de sa composition par item. L'actualisation de sa valorisation a donc été réalisée par application d'IPC puis des règles relatives au canal d'achat. La valorisation des alternatives environnementalement moins impactantes a été réalisée en appliquant un surcoût moyen, estimé à +28 % à partir du différentiel de prix total entre l'ensemble des items du poste Alimentation avant et après remplacement d'une partie des produits par des alternatives moins impactantes.

4.2. Résultats détaillés sur le poste Alimentation

4.2.1. Part du budget pour laquelle une alternative moins impactante existe

Le poste Alimentation fait partie des postes pour lesquels la recherche d'alternatives environnementalement moins impactantes sans changement de pratiques a été la plus concluante.

En effet, des alternatives labellisées issues de l'agriculture biologique existent et sont accessibles au consommateur pour une majorité des produits de ce poste de dépenses : **64 % à 82 % des produits** selon les configurations de ménages, représentant **40 % à 58 % des budgets** alimentation des ménages (voir Tableau 1).

- En nombre d'items, les configurations de ménages pour lesquelles la part d'items pouvant être remplacés par une alternative environnementalement moins impactante est la plus élevée sont les **retraitées femmes seules sans enfant** (81 % ou 82 %), quel que soit le territoire ;
- En poids des items concernés dans les budgets, les configurations de ménages pour lesquelles la part d'items pouvant être remplacés par une alternative moins impactante est la plus élevée sont les **familles monoparentales avec deux enfants** (57 % ou 58 %) puis avec un enfant (51 %), quel que soit le territoire ;
- Des différences apparaissent si l'on soustrait dans les budgets la part pour laquelle des produits bio avaient déjà été pris en compte par l'application d'une règle sur les achats en bio en MGP pour les configurations sans enfant (dernière colonne du tableau). Dans ce cas, la part du budget pour laquelle une alternative existe est réduite (entre 13 % et 32 % seulement) puisque le budget de référence en comporte déjà une part importante (15 % ou 30 % selon les configurations).

environnementalement moins impactante a été trouvée ne tient pas compte de la part déjà considérée en bio dans les budgets initiaux, car non identifiable à l'échelle du produit. Le choix opéré a été de conserver l'information directement obtenue pour l'analyse des budgets AMI. En toute logique, la règle initiale sur le bio n'a donc pas été appliquée sur le budget AMI puisque déjà prise en compte par l'intégration d'alternatives moins impactantes dans le budget.

Configuration de ménage		Nb items alimentation	Valorisation référence 2023	Part items avec alternative moins impactante (AMI)	Nombre items concernés	Part items moins impactants dans valorisation 2023	Part items moins impactants (hors part bio déjà inclus) dans valorisation 2023*	
MGP	Actifs seuls	F	40	232 EUR	73%	29	40%	25%
MGP	Actifs seuls	H	40	238 EUR	73%	29	40%	25%
MGP	Actifs en couple		106	439 EUR	65%	69	47%	32%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.		181	410 EUR	76%	138	57%	57%
MGP	Couples avec 2 enf.		240	720 EUR	71%	170	48%	48%
MGP	Retraités seuls	F	52	268 EUR	81%	42	44%	14%
MGP	Retraités seuls	H	57	325 EUR	67%	38	44%	14%
MGP	Retraités en couple		102	534 EUR	75%	76	43%	13%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.		126	318 EUR	75%	95	51%	51%
Rural	Actifs seuls	F	42	211 EUR	74%	31	40%	40%
Rural	Actifs seuls	H	41	215 EUR	73%	30	40%	40%
Rural	Actifs en couple		110	427 EUR	66%	73	48%	48%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.		185	354 EUR	77%	142	58%	58%
Rural	Couples avec 2 enf.		241	619 EUR	71%	170	48%	48%
Rural	Retraités seuls	F	49	208 EUR	82%	40	45%	45%
Rural	Retraités seuls	H	47	243 EUR	64%	30	42%	42%
Rural	Retraités en couple		102	457 EUR	75%	76	43%	43%
VM	Actifs seuls	F	40	221 EUR	73%	29	40%	40%
VM	Actifs seuls	H	40	227 EUR	73%	29	40%	40%
VM	Actifs en couple		106	421 EUR	65%	69	47%	47%
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.		181	403 EUR	76%	138	57%	57%
VM	Couples avec 2 enf.		240	691 EUR	71%	170	48%	48%
VM	Retraités seuls	F	52	226 EUR	81%	42	44%	44%
VM	Retraités seuls	H	47	251 EUR	64%	30	42%	42%
VM	Retraités en couple		102	447 EUR	75%	76	43%	43%

Tableau 1 : Part des items pour lesquels une alternative moins impactante existe dans le budget Alimentation

4.2.2. Surcoût lié au passage à des alternatives environnementalement moins impactantes

Le passage à une alternative environnementalement moins impactante implique un **surcoût estimé entre 62 % et 82 %** selon les configurations de ménages, sur la sous-population de produits alimentaires pour lesquels une alternative moins impactante est accessible (voir Tableau 2).

- En proportion du budget, les configurations de ménages pour lesquelles le surcoût lié au passage à des alternatives moins impactantes est le plus élevées sont les **femmes actives seules sans enfant** (+79 % à +82 %) et les **retraités en couple sans enfant** (+80 %), quel que soit le territoire ;
- En valeur, les configurations de ménages pour lesquelles le surcoût lié au passage à des alternatives moins impactantes est le plus élevé sont les **actifs en couple avec deux enfants** (+ 227 € pour 170 articles passés sur une alternative moins impactante) et les **familles monoparentales avec deux enfants** (+ 157 € à 167 € pour 138 à 142 articles passés sur une alternative moins impactante).

Configuration de ménage			Valorisation référence 2023	Nombre items avec AMI	Valorisation items référence 2023	Valorisation AMI 2023	Surcoût en % vs. items référence 2023	Surcoût en EUR vs. items référence 2023
MGP	Actifs seuls	F	232 EUR	29	78 EUR	139 EUR	+79%	62 EUR
MGP	Actifs seuls	H	238 EUR	29	80 EUR	136 EUR	+70%	56 EUR
MGP	Actifs en couple		439 EUR	69	187 EUR	319 EUR	+70%	132 EUR
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		410 EUR	138	251 EUR	408 EUR	+62%	157 EUR
MGP	Couples avec 2 enfants		720 EUR	170	351 EUR	578 EUR	+65%	227 EUR
MGP	Retraités seuls	F	268 EUR	42	86 EUR	139 EUR	+62%	53 EUR
MGP	Retraités seuls	H	325 EUR	38	108 EUR	191 EUR	+78%	84 EUR
MGP	Retraités en couple		534 EUR	76	183 EUR	329 EUR	+80%	146 EUR
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		318 EUR	95	167 EUR	281 EUR	+68%	114 EUR
Rural	Actifs seuls	F	211 EUR	31	78 EUR	142 EUR	+82%	64 EUR
Rural	Actifs seuls	H	215 EUR	30	80 EUR	137 EUR	+72%	57 EUR
Rural	Actifs en couple		427 EUR	73	191 EUR	327 EUR	+71%	136 EUR
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		354 EUR	142	268 EUR	435 EUR	+62%	167 EUR
Rural	Couples avec 2 enfants		619 EUR	170	351 EUR	578 EUR	+65%	227 EUR
Rural	Retraités seuls	F	208 EUR	40	83 EUR	135 EUR	+62%	52 EUR
Rural	Retraités seuls	H	243 EUR	30	93 EUR	156 EUR	+68%	63 EUR
Rural	Retraités en couple		457 EUR	76	183 EUR	329 EUR	+80%	146 EUR
VM	Actifs seuls	F	221 EUR	29	76 EUR	138 EUR	+81%	62 EUR
VM	Actifs seuls	H	227 EUR	29	79 EUR	135 EUR	+71%	56 EUR
VM	Actifs en couple		421 EUR	69	187 EUR	319 EUR	+70%	132 EUR
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		403 EUR	138	251 EUR	408 EUR	+62%	157 EUR
VM	Couples avec 2 enfants		691 EUR	170	351 EUR	578 EUR	+65%	227 EUR
VM	Retraités seuls	F	226 EUR	42	86 EUR	139 EUR	+62%	53 EUR
VM	Retraités seuls	H	251 EUR	30	93 EUR	156 EUR	+68%	63 EUR
VM	Retraités en couple		447 EUR	76	183 EUR	329 EUR	+80%	146 EUR

Tableau 2 : Surcoût lié au passage à une alternative moins impactante (AMI) dans le budget Alimentation

4.2.3. Accessibilité et coût des alternatives moins impactantes par catégorie de produits

L'accessibilité et le surcoût lié aux alternatives environnementalement moins impactantes varient en fonction des catégories de produits concernés.

- Le Tableau 3 présente pour chaque configuration de ménage, des métriques sur les trois catégories les plus importantes du budget Alimentation en termes de poids budgétaire : fruits et légumes, viandes et poissons et produits frais. Il apparaît que la part d'items pour lesquels une alternative moins impactante existe est plus élevée pour les catégories fruits et légumes (60 % à 100 % selon les configurations de ménage) et frais (50 % à 91 %) que pour la catégorie viandes et poissons (0 % à 25 %). De même, le surcoût de ces alternatives, lorsqu'elles existent, est plus important pour la catégorie fruits et légumes (77 % à 116 % selon les configurations de ménage) et, dans une moindre mesure, frais (17 % à 60 %), que pour la catégorie viandes et poissons (7 % à 45 %).
- Parmi les 6 autres catégories de produits du poste Alimentation, dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 13.6.1.2, on peut noter les tendances suivantes :
 - Boissons** : les alternatives moins impactantes, lorsqu'elles sont disponibles, impliquent un surcoût de 46 % à 49 % selon les configurations de ménages.
 - Epicerie salée** : des alternatives moins impactantes existent pour une majorité des items de cette catégorie (73 % à 90 % selon les configurations de ménages). Le surcoût de ces alternatives, lorsqu'elles existent, varie de 60 % à 109 % selon les configurations de ménages.
 - Epicerie sucrée** : des alternatives moins impactantes existent pour l'ensemble ou presque des items de cette catégorie (95 % à 100 %). Elles représentent un surcoût très variable selon les configurations de ménages (de 48 % à 124 %).
 - Pains et pâtisseries** : sur cette catégorie, la part d'items pour lesquels une alternative moins impactante existe est très variable (25 % à 100 %) ainsi que le surcoût engendré

(30 % à 142 %), ce qui s'explique par le faible nombre d'items de cette catégorie (2 à 14 selon la configuration de ménage).

- **Surgelés** : sur cette catégorie, présente seulement chez la moitié des configurations de ménages et regroupant un très faible nombre d'items (0 à 6 selon la configuration de ménage), les métriques sont très variables et non exploitables.
- **Alimentation bébé** : pour les trois configurations de ménages concernées (familles monoparentales avec deux enfants), des alternatives existent pour 100 % des produits de cette catégorie et représentent un surcoût de 25 %.

Configuration de ménage		Fruits et légumes			Viandes et poissons			Frais			
		Nombre items avec AMI	Part items avec AMI	Surcoût en % vs. référence 2023	Nombre items avec AMI	Part items avec AMI	Surcoût en % vs. référence 2023	Nombre items avec AMI	Part items avec AMI	Surcoût en % vs. référence 2023	
MGP	Actifs seuls	F	9	100%	+88%	0	0%		6	86%	+25%
MGP	Actifs seuls	H	8	89%	+95%	0	0%		4	50%	+17%
MGP	Actifs en couple		15	94%	+112%	3	16%	+45%	18	72%	+54%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		23	82%	+78%	3	21%	+8%	33	73%	+49%
MGP	Couples avec 2 enfants		36	84%	+98%	4	18%	+12%	45	75%	+48%
MGP	Retraités seuls	F	9	90%	+81%	0	0%		10	91%	+31%
MGP	Retraités seuls	H	7	64%	+116%	0	0%		8	80%	+32%
MGP	Retraités en couple		18	78%	+103%	1	13%	+7%	19	79%	+60%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		15	88%	+83%	2	25%	+7%	28	70%	+49%
Rural	Actifs seuls	F	9	100%	+88%	0	0%		6	86%	+25%
Rural	Actifs seuls	H	8	89%	+95%	0	0%		4	50%	+17%
Rural	Actifs en couple		15	94%	+112%	3	16%	+45%	18	72%	+54%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		25	83%	+77%	3	21%	+8%	35	74%	+46%
Rural	Couples avec 2 enfants		36	84%	+98%	4	18%	+12%	45	74%	+48%
Rural	Retraités seuls	F	9	90%	+81%	0	0%		10	91%	+31%
Rural	Retraités seuls	H	6	60%	+103%	0	0%		8	80%	+32%
Rural	Retraités en couple		18	78%	+103%	1	13%	+7%	19	79%	+60%
VM	Actifs seuls	F	9	100%	+88%	0	0%		6	86%	+25%
VM	Actifs seuls	H	8	89%	+95%	0	0%		4	50%	+17%
VM	Actifs en couple		15	94%	+112%	3	16%	+45%	18	72%	+54%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		23	82%	+78%	3	21%	+8%	33	73%	+49%
VM	Couples avec 2 enfants		36	84%	+98%	4	18%	+12%	45	75%	+48%
VM	Retraités seuls	F	9	90%	+81%	0	0%		10	91%	+31%
VM	Retraités seuls	H	6	60%	+103%	0	0%		8	80%	+32%
VM	Retraités en couple		18	78%	+103%	1	13%	+7%	19	79%	+60%

Tableau 3 : Accessibilité et surcoût lié aux alternatives moins impactantes pour 3 catégories de produits alimentaires

4.2.4. Accessibilité et coût des alternatives moins impactantes par membre du ménage

L'accessibilité et le surcoût lié aux alternatives environnementalement moins impactantes varie également en fonction du membre du ménage concerné.

- Le Tableau 4 présente les métriques principales par personne adulte du ménage selon le genre, pour chaque configuration de ménage. On constate notamment des différences importantes pour la configuration Actifs en couples, quel que soit le territoire : la part des items avec une alternative moins impactante est plus élevée pour les femmes, et le surcoût budgétaire induit l'est également (avec donc un impact global sur le budget encore plus important car combinant ces deux facteurs).
- Pour les enfants des configurations de ménages couples 2 enfants, familles monoparentales 2 enfants et familles parentales 1 enfant, on note les tendances suivantes :
 - Enfant de 0 à 1 an (configuration famille monoparentale 2 enfants) : des alternatives moins impactantes existent pour 100 % des produits et impliquent un surcoût de 26 %
 - Enfant de 1 à 2 ans (configuration famille monoparentale 2 enfants) : des alternatives moins impactantes existent pour 75 % des produits et impliquent un surcoût de 66 %

- Enfant de 3 à 10 ans (configurations famille monoparentale 1 et 2 enfants) : des alternatives moins impactantes existent pour 74 % des produits et impliquent un surcoût de 68 %
- Enfant de 11 à 14 ans (configuration couple 2 enfants) : des alternatives moins impactantes existent pour 82 % des produits et impliquent un surcoût de 56 %
- Adolescente de 15 à 18 ans (configuration couple 2 enfants) : des alternatives moins impactantes existent pour 63 % des produits et impliquent un surcoût de 74 %

Configuration de ménage			Femme - adulte			Homme - adulte		
			Nombre items avec alternative moins impactante	Part items avec alternative moins impactante	Surcoût en % vs. référence 2023	Nombre items avec alternative moins impactante	Part items avec alternative moins impactante	Surcoût en % vs. référence 2023
MGP	Actifs seuls	F	29	73%	+79%	-	-	-
MGP	Actifs seuls	H	-	-	-	29	73%	+70%
MGP	Actifs en couple		42	75%	+74%	27	54%	+66%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		43	77%	+68%	-	-	-
MGP	Couples avec 2 enfants		32	67%	+69%	30	71%	+62%
MGP	Retraités seuls	F	42	81%	+62%	-	-	-
MGP	Retraités seuls	H	-	-	-	38	67%	+78%
MGP	Retraités en couple		37	79%	+86%	39	71%	+74%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		43	77%	+68%	-	-	-
Rural	Actifs seuls	F	31	74%	+82%	-	-	-
Rural	Actifs seuls	H	-	-	-	30	73%	+72%
Rural	Actifs en couple		45	76%	+74%	28	55%	+68%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		47	78%	+67%	-	-	-
Rural	Couples avec 2 enfants		32	67%	+69%	30	70%	+62%
Rural	Retraités seuls	F	40	82%	+62%	-	-	-
Rural	Retraités seuls	H	-	-	-	30	64%	+68%
Rural	Retraités en couple		37	79%	+86%	39	71%	+74%
VM	Actifs seuls	F	29	73%	+81%	-	-	-
VM	Actifs seuls	H	-	-	-	29	73%	+71%
VM	Actifs en couple		42	75%	+74%	27	54%	+66%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		43	77%	+68%	-	-	-
VM	Couples avec 2 enfants		32	67%	+69%	30	71%	+62%
VM	Retraités seuls	F	42	81%	+62%	-	-	-
VM	Retraités seuls	H	-	-	-	30	64%	+68%
VM	Retraités en couple		37	79%	+86%	39	71%	+74%

Tableau 4 : Accessibilité et surcoût lié aux alternatives moins impactantes par genre

4.2.5. Motifs d'absence d'alternatives moins impactantes pour une partie des produits

Les produits du poste Alimentation ne pouvant pas être remplacés par une alternative environnementalement moins impactante sont essentiellement des produits pour lesquels une telle alternative pourrait être trouvée en changeant de canal d'achat (par exemple en se tournant vers des magasins bio) mais n'existe pas dans le canal d'achat étudié. Ce motif concerne 78 % à 100 % des produits sans alternative moins impactante. Il s'agit de produits aussi divers que des croissants, du rôti de bœuf, du poisson pané, etc.

Les autres motifs sont l'impossibilité de remplacer le produit sans changer de pratique de consommation ou d'achat (par exemple : eau en bouteille) ou encore l'attachement à certaines marques lorsque celles-ci étaient citées par les groupes de consensus (par exemple : Coca Cola, Kinder). Enfin, quelques produits très minoritaires étaient déjà bio dans le budget de référence¹⁶.

¹⁶ Ce cas se distingue de la règle d'achat bio dans le sens où certains items précisément identifiés dans le poste Alimentation étaient bio, sans qu'il soit possible de savoir si les groupes s'étaient prononcé pour l'achat bio de ces produits spécifiques ou s'ils avaient été retenus comme bio en raison d'autres règles (prix le plus bas par exemple) lors de la précédente valorisation.

L'accessibilité prix n'est pas apparue parmi les motifs expliquant l'absence d'alternatives moins impactantes sur ce poste budgétaire : lors des relevés de prix, il a été considéré que le prix de l'alternative pouvait aller jusqu'à 2 fois le prix du produit de référence, ce qui n'a constitué un critère bloquant pour aucun produit.

Toutefois, les relevés de prix ont également fait ressortir des **différences notables dans les formats et quantités** de produits vendus entre les produits de référence et leurs alternatives issues de l'agriculture biologique. Ces dernières sont généralement vendues dans des formats plus petits (par exemple, le paquet de riz marque distributeur bio vendu en format 500 g contre un format 1 kg pour le paquet de riz marque distributeur conventionnel). Le calcul du surcoût a été réalisé pour une même quantité de produits, et peut donc être supérieur à 100 % pour certains produits pour lesquels des différences significatives de format s'ajoutent à des différences de prix.

Configuration de ménage			Nombre items alimentation	Nombre items sans AMI	Motif absence d'alternative moins impactante				
					Pas d'AMI dans le canal d'achat	Produit de référence déjà bio (hors règle MGP)	Produit sans AMI possible	Pas d'AMI accessible en prix	Autres raisons
MGP	Actifs seuls	F	40	11	82%	0%	9%	0%	9%
MGP	Actifs seuls	H	40	11	100%	0%	0%	0%	0%
MGP	Actifs en couple		106	37	78%	0%	8%	0%	14%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		181	43	84%	0%	5%	0%	12%
MGP	Couples avec 2 enfants		240	70	84%	1%	3%	0%	11%
MGP	Retraités seuls	F	52	10	80%	0%	10%	0%	10%
MGP	Retraités seuls	H	57	19	79%	0%	0%	0%	21%
MGP	Retraités en couple		102	26	88%	0%	0%	0%	12%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		126	31	84%	0%	7%	0%	10%
Rural	Actifs seuls	F	42	11	82%	0%	9%	0%	9%
Rural	Actifs seuls	H	41	11	100%	0%	0%	0%	0%
Rural	Actifs en couple		110	37	78%	0%	8%	0%	14%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		185	43	84%	0%	5%	0%	12%
Rural	Couples avec 2 enfants		241	71	85%	1%	3%	0%	11%
Rural	Retraités seuls	F	49	9	78%	0%	11%	0%	11%
Rural	Retraités seuls	H	47	17	82%	0%	0%	0%	18%
Rural	Retraités en couple		102	26	88%	0%	0%	0%	12%
VM	Actifs seuls	F	40	11	82%	0%	9%	0%	9%
VM	Actifs seuls	H	40	11	100%	0%	0%	0%	0%
VM	Actifs en couple		106	37	78%	0%	8%	0%	14%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		181	43	84%	0%	5%	0%	12%
VM	Couples avec 2 enfants		240	70	84%	1%	3%	0%	11%
VM	Retraités seuls	F	52	10	80%	0%	10%	0%	10%
VM	Retraités seuls	H	47	17	82%	0%	0%	0%	18%
VM	Retraités en couple		102	26	88%	0%	0%	0%	12%

Tableau 5 : Motifs expliquant l'absence d'alternative moins impactante des produits alimentaires

4.3. Eclairages externes, limites et pistes d'approfondissement

4.3.1. Positionnement des résultats au vu d'éclairages externes

Les principaux ordres de grandeur à retenir sur le poste Alimentation sont les suivantes :

- Existence d'alternatives environnementalement moins impactantes pour 64 % à 82 % des produits, représentant 40 % à 58 % des budgets alimentation selon les configurations de ménages
- Surcoût de 62 % à 82 % lié à ces alternatives moins impactantes selon les configurations de ménages.

Ces ordres de grandeur ont semblé cohérents avec la littérature sur le sujet d'après les membres du Comité d'experts, étant données les spécificités méthodologiques de l'étude, qui a impliqué de mener des relevés de prix sur le site drive d'une seule enseigne de la grande distribution, de prioriser les produits

de marque distributeur sur lesquels les stratégies de marge peuvent être différenciées, et de raisonner à quantité constante et sans changement de pratiques.

Parmi les points de comparaison issus d'études de référence externes, on peut citer les ordres de grandeur suivants :

- Etude du Synabio (Syndicat des entreprises bio agroalimentaires), 2020 : surcoût de 15 % à 70 % selon les marchandises et les circuits de distribution
- Observatoire des prix de l'association Familles rurales (2021) : surcoût moyen de 65 % du bio par rapport au premier prix et de 50 % du bio par rapport aux marques nationales sur un panier "varié" pour 4 personnes
- Etude du magazine *Linéaires*, 2020 : surcoût moyen de 75 % du bio par rapport au conventionnel sur 218 catégories de produits. L'étude met en avant de fortes différences entre les surcoûts (ou économies) observées par catégorie de produits.
- Etude de l'UFC que choisir, 2019 (magazine *Que choisir* n° 583) : 73 % de surcoût estimé du bio sur un panier de 24 fruits et légumes.

Le surcoût estimé pour les alternatives moins impactantes est donc proche des ordres de grandeur issus des études Linéaires et UFC que choisir.

4.3.2. Limites et pistes d'approfondissement

L'hypothèse de non-changement de pratiques implique certaines limites qui sont particulièrement présentes sur le poste Alimentation. En effet, l'exercice intellectuel consistant à considérer qu'un ménage peut modifier son panier alimentaire en substituant simplement des produits par d'autres équivalents mais issus de l'agriculture biologique ne correspond pas aux comportements qu'il conviendrait idéalement d'adopter en régime de transition écologique selon les experts : la littérature sur le sujet tend plutôt à montrer que la transition vers l'agriculture biologique va de pair avec un changement de régime alimentaire, avec notamment moins de viande de ruminants, et moins de plats préparés (source : étude NutriNet-Santé, 2021). Par ailleurs, l'impact budgétaire de l'achat de produits biologique est souvent amorti par des changements de pratiques, qu'il s'agisse de réduction du gaspillage alimentaire ou de l'ajustement des quantités consommées par catégories de produits (sources : « Du défi dans ma conso », AEFEL, 2016 ; « Zéro Gâchis Académie », Familles rurales, 2019). Toutefois, ces études ne tiennent pas compte de l'acceptabilité des personnes à changer de modes de consommation et ne préjugent pas de la capacité des populations à pouvoir s'adapter comme le montrent certains travaux en sociologie.

Les résultats ici présentés sont donc à interpréter non pas comme une modélisation de comportements selon une norme théorique plus en adéquation, selon les experts, avec des scénarios de transition écologique, mais comme une première étape centrée sur l'offre, dans le cadre d'un programme de recherche en plusieurs phases, dont l'une s'intéressera aux évolutions potentielles de la demande et donc à des changements de pratiques de consommation.

5. L'existence d'alternatives moins impactantes pour les équipements individuels et équipements de la maison est très variable

5.1. Les spécificités du poste Equipement dans les budgets de référence

5.1.1. Champ du poste Equipement

Dans les budgets de référence, le poste Equipement est structuré par pièce du logement : salon / salle à manger ; cuisine ; salle de bain ; chambre(s). Des luminaires et un budget décoration s'ajoutent à ces catégories initiales. Les produits et services valorisés sont de nature très diverse : il s'agit de tout ce qui se trouverait dans le logement défini par les groupes de consensus comme répondant aux standards permettant d'avoir une vie décente, ce qui couvre à la fois de l'électroménager, du mobilier, des petits objets (bougies, cadres photos) ou encore du linge de maison.

Au-delà de l'hétérogénéité de son contenu, le poste Equipement est également celui qui comporte le plus d'items uniques parmi les différents postes des budgets de référence : plus de 700 items sur l'ensemble des configurations de ménages, répartis sur 62 enseignes différentes.

La recherche d'alternatives environnementalement moins impactantes pour ce poste de dépenses s'est appuyée sur deux référentiels différents, à savoir les recommandations de labels de l'ADEME (Annexe 13.2) et celles du guide Topten (Annexe 13.3). Les produits et services ont été classés en 14 catégories dont sept correspondant à celles de la liste de recommandations de labels de l'ADEME, trois correspondant à celles du guide Topten, une à l'intersection des deux référentiels et trois catégories ne renvoyant à aucun référentiel identifié en phase de cadrage méthodologique. Les relevés de prix ont été réalisés sur l'intégralité des items de chaque catégorie, à l'exception de la catégorie « mobilier » pour laquelle il a été décidé de procéder par échantillonnage en raison du nombre élevé d'items uniques et de leur relative homogénéité. Le Tableau 6 présente ces 14 catégories ainsi que la répartition des items.

Parmi les 14 catégories du poste Equipement, six catégories représentent à elles-seules 90 % du budget équipement des ménages en moyenne : il s'agit des catégories multimédia (23 % à 54 % du budget équipement des ménages), mobilier (13 % à 22 %), entretien et nettoyage (3 % à 11 %), gros électroménager (5 % à 12 %), literie (5 % à 10 %), équipement autre (7 % à 23 %) - voir Annexe 13.6.2.1 pour le détail.

Référentiel	Catégorie de produits et services	Nombre d'items	Type de relevé de prix
Recommandations de label ADEME	Entretien et nettoyage	13	Intégral
	Mobilier	165	Échantillon 30 % (soit 50 items)
	Literie	64	Intégral
	Textile de maison	53	Intégral
	Bricolage et décoration	4	Intégral
	Jardin et fleurs	5	Intégral
	Jeux et jouets	4	Intégral
Recommandations du guide Topten	Multimédia	64	Intégral
	Ampoules	4	Intégral
	Gros électroménager	22	Intégral
	Petit électroménager	31	Intégral
Autres	Équipement autre	221	Intégral
	Chauffage	3	Intégral
	Services	9	Intégral

Tableau 6 : Catégories créées et référentiels mobilisés pour le poste Équipement

Sur le poste Équipement, l'existence d'une alternative environnementalement moins impactante est donc avérée dans les cas de figure suivants :

Cas général 1 : un label recommandé par l'ADEME dans la catégorie correspondante est visible lors du relevé de prix sur un produit aux fonctionnalités équivalentes à celui de référence. Les 17 labels recommandés sur les huit catégories étudiées sont les suivants :

- Eco label européen
- Ecocert
- Ecolabel nordique
- Epeat gold/silver
- FSC
- Global organic textile standard
- Kenya flower concil
- Made in Green Oeko Tex
- Max Havelaar
- MPS ABC
- Nature & Progrès
- Nature Plus
- NF environnement
- PEFC
- Plante Bleue
- Sustainable cleaning
- TCO

Cas général 2 : les recommandations du guide Topten sont vérifiées lors du relevé de prix sur un produit aux fonctionnalités équivalentes à celui de référence. Ces recommandations peuvent porter sur l'un ou plusieurs des éléments suivants (voir :

- La classe énergie ;
- La consommation électrique ;
- La puissance de chauffage ou de refroidissement ;
- L'efficacité énergétique ;
- La consommation d'eau ;
- La contenance ;
- La certification par des labels (NF, EHPA Heat pump keymark, TCO displays, energy star 2.0).

Cas particuliers : des critères plus spécifiques à certaines sous-catégories de produits non référencées dans les recommandations de l'ADEME ou du guide Topten ont été définis avec le comité d'experts :

- Produits multimédia : indice de réparabilité de couleur verte, c'est-à-dire supérieur à 7/10 ;
- Produits électroménagers : étiquette énergie plus performante que le produit de référence ;
- Pour quelques produits de la catégorie « équipement autre » associés à aucune catégorie Topten ou ADEME (sacs poubelles et poêle en aluminium), s'ils présentent un taux de matière recyclée de 100 %.

Concrètement, les relevés de prix ont été réalisés sur les sites internet des enseignes initialement citées par les groupes de consensus pour le poste Équipement, en utilisant les filtres disponibles ou en réalisant des recherches par mots-clés pour identifier les alternatives moins impactantes.

La durée de vie des produits, initialement fixée par les groupes de consensus et expertisée via des sources externes dans le cadre des études historiques, n'a pas été modifiée. L'hypothèse est donc que l'orientation vers des alternatives moins impactantes se fait à durée de vie égale du produit au sein du ménage.

5.1.2. Rappel : un poste dont le périmètre et le poids budgétaire varient en fonction des territoires

Les études précédentes sur les budgets de référence ont montré qu'il s'agit d'un poste au poids budgétaire variable en fonction des configurations territoriales. S'il représente le quatrième poste de dépenses en milieu rural, le poste Équipement n'est que le cinquième ou le sixième en ville moyenne, et le sixième en Métropole du Grand Paris¹⁷.

Les extensions territoriales des budgets de référence ont en effet mis en avant qu'en milieu rural, le poids de l'équipement est plus important en raison notamment d'une vie sociale recentrée sur le lieu de vie (mobilier supplémentaire pour être en mesure d'accueillir les invités, ajout d'équipement lié à l'entretien

¹⁷ Source : [Rapport CNLE 2022, Les budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris](#), chapitres 3 et 4.

et l'usage d'un extérieur). Certains produits électroménagers sont par ailleurs de meilleure qualité afin d'éviter les transports pour les remplacer.

Ces différences se traduisent principalement par un nombre d'items plus élevé sur les configurations de ménages ruraux pour ce poste de dépenses, ainsi que parfois par des références de produits différentes pour un même type de bien ou service.

Les règles s'appliquant au poste Equipement (achat d'occasion ou revente des équipements destinés aux enfants de 0 à 2 ans) sont indifférenciées entre les configurations territoriales. Elles ne concernent que les familles monoparentales avec deux enfants.

5.2. Résultats détaillés sur le poste Equipement

5.2.1. Part du budget pour laquelle une alternative moins impactante existe

Sur le poste Equipement, trouver des alternatives moins impactantes à pratiques de consommation constante n'est possible que sur une petite minorité des items (entre 13 % et 19 % selon les configurations de ménages) représentant une part variable mais toujours minoritaire du budget Equipement des ménages (entre 15 % et 28 % selon les configurations de ménages), comme en témoigne le Tableau 7.

- En nombre d'items, les configurations de ménages pour lesquelles la part d'items pouvant être remplacés par une alternative environnementalement moins impactante est la plus élevée sont les **actifs** (seuls ou en couple, avec ou sans enfant), qui apparaissent devant les retraités quel que soit le territoire ;
- En poids des items concernés dans les budgets, les configurations de ménages pour lesquelles la part d'items pouvant être remplacées par une alternative moins impactante est la plus élevée sont également les **actifs** (seuls ou en couple, avec ou sans enfants) en MGP et ville moyenne ; en zone rurale ce sont les **configurations avec plusieurs personnes dans le ménage** (couples, familles monoparentales), qui apparaissent devant les personnes seules (actifs ou retraités).

Configuration de ménage		Nombre items équipement	Valorisation référence 2023	Part items avec alternative moins impactante	Nombre items concernés	Part items moins impactants dans valorisation 2023	
MGP	Actifs seuls	F	119	158 EUR	17%	20	23%
MGP	Actifs seuls	H	119	158 EUR	17%	20	23%
MGP	Actifs en couple		115	195 EUR	16%	18	23%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		162	210 EUR	15%	24	22%
MGP	Couples avec 2 enfants		166	260 EUR	17%	29	25%
MGP	Retraités seuls	F	117	148 EUR	15%	17	20%
MGP	Retraités seuls	H	117	148 EUR	15%	17	20%
MGP	Retraités en couple		160	192 EUR	13%	21	18%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		128	184 EUR	19%	24	28%
Rural	Actifs seuls	F	151	217 EUR	15%	23	17%
Rural	Actifs seuls	H	151	217 EUR	15%	23	17%
Rural	Actifs en couple		157	241 EUR	17%	27	19%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		174	254 EUR	16%	27	25%
Rural	Couples avec 2 enfants		187	320 EUR	17%	31	21%
Rural	Retraités seuls	F	162	223 EUR	13%	21	15%
Rural	Retraités seuls	H	162	223 EUR	13%	21	15%
Rural	Retraités en couple		179	241 EUR	14%	25	19%
VM	Actifs seuls	F	119	133 EUR	16%	19	23%
VM	Actifs seuls	H	119	133 EUR	16%	19	23%
VM	Actifs en couple		114	145 EUR	16%	18	25%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		162	202 EUR	15%	24	22%
VM	Couples avec 2 enfants		165	239 EUR	17%	28	22%
VM	Retraités seuls	F	130	132 EUR	15%	20	20%
VM	Retraités seuls	H	130	132 EUR	15%	20	20%
VM	Retraités en couple		160	145 EUR	13%	21	18%

Tableau 7 : Part des items pour lesquels une alternative moins impactante existe dans le budget Equipement

En totalisant la part des items du poste Equipement pour lesquels une alternative moins impactante existe (voir Tableau 8) et ceux pour lesquels l'item initial était déjà moins impactant (voir Tableau 12), ce sont entre 17 % et 31 % des budgets Equipement finaux des ménages qui correspondent à des alternatives moins impactantes. Les configurations familiales **couples 2 enfants** sont celles pour lesquelles la part totale du budget correspondant à une alternative moins impactante est la plus élevée.

5.2.2. Surcoût lié au passage à des alternatives environnementalement moins impactantes

Le passage à une alternative environnementalement moins impactante implique un surcoût estimé entre 16 % et 45 % selon les configurations de ménages, sur la sous-population de produits d'équipements pour lesquels une alternative moins impactante est accessible (Tableau 8).

- En proportion du budget, les configurations de ménages pour lesquelles le surcoût lié au passage à des alternatives moins impactantes est le plus élevé sont les configurations sans enfants, le surcoût étant plus faible en proportion pour les **configurations couples avec enfants et familles monoparentales**, quel que soit le territoire ;
- En valeur, aucune tendance forte ne ressort, même si le surcoût lié au passage à des alternatives moins impactantes est un peu plus élevé pour les configurations en **territoires ruraux ou villes moyennes**. Les surcoûts constatés sur ce poste de dépenses restent modérés au regard du budget global : le surcoût plus important observé étant de 21 euros par mois pour les couples avec enfants en zone rurale. Ceci s'explique en partie par le nombre d'items limités sur lequel une alternative moins impactante est accessible (voir Tableau 7).

Configuration de ménage		Valorisation référence 2023	Nombre items avec alternative moins impactante (AMI)	Valorisation items référence 2023	Valorisation AMI 2023	Surcoût en % vs. items référence 2023	Surcoût en EUR vs. items référence 2023
MGP Actifs seuls	F	158 EUR	20	34 EUR	46 EUR	34%	12 EUR
MGP Actifs seuls	H	158 EUR	20	34 EUR	46 EUR	34%	12 EUR
MGP Actifs en couple		195 EUR	18	43 EUR	54 EUR	27%	11 EUR
MGP Familles monoparentales avec 2 enfants		210 EUR	24	46 EUR	53 EUR	16%	7 EUR
MGP Couples avec 2 enfants		260 EUR	29	61 EUR	72 EUR	17%	10 EUR
MGP Retraités seuls	F	148 EUR	17	29 EUR	36 EUR	25%	7 EUR
MGP Retraités seuls	H	148 EUR	17	29 EUR	36 EUR	25%	7 EUR
MGP Retraités en couple		192 EUR	21	34 EUR	44 EUR	31%	10 EUR
MGP Familles monoparentales avec 1 enfant		184 EUR	24	50 EUR	59 EUR	18%	9 EUR
Rural Actifs seuls	F	217 EUR	23	36 EUR	49 EUR	36%	13 EUR
Rural Actifs seuls	H	217 EUR	23	36 EUR	49 EUR	36%	13 EUR
Rural Actifs en couple		241 EUR	27	46 EUR	63 EUR	36%	17 EUR
Rural Familles monoparentales avec 2 enfants		254 EUR	27	64 EUR	83 EUR	29%	19 EUR
Rural Couples avec 2 enfants		320 EUR	31	67 EUR	88 EUR	31%	21 EUR
Rural Retraités seuls	F	223 EUR	21	34 EUR	43 EUR	24%	8 EUR
Rural Retraités seuls	H	223 EUR	21	34 EUR	43 EUR	24%	8 EUR
Rural Retraités en couple		241 EUR	25	45 EUR	62 EUR	38%	17 EUR
VM Actifs seuls	F	133 EUR	19	31 EUR	45 EUR	45%	14 EUR
VM Actifs seuls	H	133 EUR	19	31 EUR	45 EUR	45%	14 EUR
VM Actifs en couple		145 EUR	18	37 EUR	51 EUR	40%	15 EUR
VM Familles monoparentales avec 2 enfants		202 EUR	24	46 EUR	53 EUR	16%	7 EUR
VM Couples avec 2 enfants		239 EUR	28	51 EUR	60 EUR	16%	8 EUR
VM Retraités seuls	F	132 EUR	20	26 EUR	34 EUR	30%	8 EUR
VM Retraités seuls	H	132 EUR	20	26 EUR	34 EUR	30%	8 EUR
VM Retraités en couple		145 EUR	21	26 EUR	35 EUR	32%	8 EUR

Tableau 8 : Surcoût lié au passage à une alternative moins impactante dans le budget Equipement

5.2.3. Accessibilité et coût des alternatives moins impactantes par catégorie de produits

Étant donnée la grande diversité des catégories de produits et services présents dans le poste Equipement, l'accessibilité et le surcoût (ou les économies) liés aux alternatives environnementalement moins impactantes sont très variables selon les catégories concernées.

- Le Tableau 9 présente pour chaque configuration de ménage, des métriques sur trois catégories représentant à elles trois 50 % du budget Equipement des ménages en moyenne (voir Annexe 13.6.2.1) : multimédia, gros électroménager, entretien et nettoyage. On constate que la part d'items sur lesquels une alternative moins impactante existe est plus élevée et plus homogène entre les configurations de ménages pour les catégories gros électroménager et entretien et nettoyage que pour la catégorie multimédia. Par ailleurs, le différentiel de budget est très différent entre ces trois catégories de produits :
 - Gros électroménager : surcoût assez homogène (de +30 % à +67 %) ;
 - Multimédia : différentiel très hétérogène se traduisant par un surcoût pour l'ensemble des configurations de ménages (de +6 % à +132 %) ;
 - Entretien et nettoyage : différentiel assez hétérogène se traduisant parfois par un surcoût, parfois par une économie selon les catégories de ménages (-38 % à +27 %).
- Parmi les 11 autres catégories de produits du poste Equipement, dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 13.6.2.2, on peut noter les tendances suivantes :
 - Literie : existence d'alternative moins impactante pour 17 % à 54 % des items de cette catégorie, avec un surcoût variant entre +52 % et +119 % selon les configurations de ménages.
 - Textile de maison : existence d'alternative moins impactante pour 0 % à 40 % des items de cette catégorie, avec un surcoût variant entre 0 % et +52 % selon les configurations de ménages.
 - Petit électroménager : existence d'alternative moins impactante pour 19 % à 72 % des items de cette catégorie, avec un surcoût variant entre -27 % et +119 % selon les configurations de ménages.
 - Equipement autre : très peu d'alternative moins impactante sans changement de pratiques pour cette catégorie (0 % à 6 % des items selon les configurations de ménage), surcoût variant de -28 % à +15 %
 - Ampoules : sur cette catégorie regroupant un très faible nombre d'items (0 à 6 selon la configuration de ménage), les métriques sont très variables et non exploitables.
 - Mobilier ; chauffage ; bricolage et décoration ; services ; jardins et fleurs ; jeux et jouets : pas d'alternative moins impactante sans changement de pratiques pour ces catégories – voir partie suivante pour le détail des motifs d'absence d'alternative.

Configuration de ménage			Multimédia			Gros électroménager			Entretien et nettoyage		
			Nombre items avec AMI	Part items avec AMI	Surcoût en % vs. référence 2023	Nombre items avec AMI	Part items avec AMI	Surcoût en % vs. référence 2023	Nombre items avec AMI	Part items avec AMI	Surcoût en % vs. référence 2023
MGP	Actifs seuls	F	3	50%	+25%	3	75%	+67%	3	60%	-14%
MGP	Actifs seuls	H	3	50%	+25%	3	75%	+67%	3	60%	-14%
MGP	Actifs en couple		3	43%	+29%	3	75%	+67%	6	67%	-16%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.		2	22%	+11%	3	75%	+54%	4	67%	-34%
MGP	Couples avec 2 enfants		2	13%	+40%	3	75%	+35%	3	60%	-38%
MGP	Retraités seuls	F	3	38%	+7%	2	67%	+51%	4	80%	+27%
MGP	Retraités seuls	H	3	38%	+7%	2	67%	+51%	4	80%	+27%
MGP	Retraités en couple		3	33%	+15%	1	20%	+66%	4	80%	+21%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.		3	27%	+22%	3	75%	+54%	4	80%	-34%
Rural	Actifs seuls	F	3	50%	+25%	4	80%	+52%	3	60%	-14%
Rural	Actifs seuls	H	3	50%	+25%	4	80%	+52%	3	60%	-14%
Rural	Actifs en couple		4	57%	+42%	5	83%	+55%	6	67%	-16%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.		3	30%	+16%	5	83%	+55%	4	80%	-34%
Rural	Couples avec 2 enfants		2	13%	+112%	5	83%	+46%	3	60%	-38%
Rural	Retraités seuls	F	3	43%	+7%	4	80%	+30%	4	80%	+27%
Rural	Retraités seuls	H	3	43%	+7%	4	80%	+30%	4	80%	+27%
Rural	Retraités en couple		4	44%	+41%	4	67%	+39%	4	80%	+21%
VM	Actifs seuls	F	3	50%	+43%	3	75%	+67%	3	60%	-14%
VM	Actifs seuls	H	3	50%	+43%	3	75%	+67%	3	60%	-14%
VM	Actifs en couple		4	67%	+59%	3	75%	+67%	6	67%	-16%
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.		2	22%	+11%	3	75%	+54%	4	67%	-34%
VM	Couples avec 2 enfants		1	7%	+132%	3	75%	+35%	3	60%	-38%
VM	Retraités seuls	F	3	43%	+6%	2	67%	+51%	4	80%	+27%
VM	Retraités seuls	H	3	43%	+6%	2	67%	+51%	4	80%	+27%
VM	Retraités en couple		3	38%	+6%	1	20%	+66%	4	80%	+21%

Tableau 9 : Accessibilité et surcoût lié aux alternatives moins impactantes pour 3 catégories de produits alimentaires

5.2.4. Accessibilité et coût des alternatives moins impactantes par membre du ménage

L'accessibilité et le surcoût lié aux alternatives environnementalement moins impactantes est relativement similaire entre les différents membres du ménage concernés sur le poste équipement.

- Le Tableau 10 présente les métriques principales par personne adulte du ménage selon le genre, pour chaque configuration de ménage. On constate que les résultats sont identiques pour les femmes et pour les hommes, quelle que soit la configuration de ménage.
- Pour les enfants des configurations de ménages couples 2 enfants, familles monoparentales 2 enfants et familles parentales 1 enfant, on note les tendances suivantes :
 - Enfant de 0 à 2 ans (configuration famille monoparentale 2 enfants) : des alternatives moins impactantes existent pour 1 à 2 produits sur 32 à 36 au total pour ce membre du ménage, et impliquent un surcoût de +97 % à +116 %
 - Enfant de 3 à 10 ans (configurations famille monoparentale 1 et 2 enfants) : des alternatives moins impactantes existent pour 7 produits sur 24 à 26 au total pour ce membre du ménage, et impliquent un surcoût de +86 %
 - Enfant de 11 à 14 ans (configuration couple 2 enfants) : des alternatives moins impactantes existent pour 7 produits sur 24 à 26 au total pour ce membre du ménage, et impliquent un surcoût de +93 %
 - Adolescente de 15 à 18 ans (configuration couple 2 enfants) : des alternatives moins impactantes existent pour 7 à 8 produits sur 30 au total pour ce membre du ménage, et impliquent un surcoût de +58 % à +73 %

Configuration de ménage			Femme - adulte			Homme - adulte		
			Nombre items avec AMI	Part items avec AMI	Surcoût en % vs. items référence 2023	Nombre items avec AMI	Part items avec AMI	Surcoût en % vs. items référence 2023
MGP	Actifs seuls	F	20	17%	+34%	-	-	-
MGP	Actifs seuls	H	-	-	-	20	17%	+34%
MGP	Actifs en couple		17	15%	+27%	17	15%	+27%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		16	16%	+10%	-	-	-
MGP	Couples avec 2 enfants		14	13%	+7%	14	13%	+7%
MGP	Retraités seuls	F	17	15%	+25%	-	-	-
MGP	Retraités seuls	H	-	-	-	17	15%	+25%
MGP	Retraités en couple		21	13%	+31%	21	13%	+31%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		17	16%	+12%	-	-	-
Rural	Actifs seuls	F	23	15%	+36%	-	-	-
Rural	Actifs seuls	H	-	-	-	23	15%	+36%
Rural	Actifs en couple		26	17%	+36%	26	17%	+36%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		18	16%	+25%	-	-	-
Rural	Couples avec 2 enfants		17	13%	+26%	17	13%	+26%
Rural	Retraités seuls	F	21	13%	+24%	-	-	-
Rural	Retraités seuls	H	-	-	-	21	13%	+24%
Rural	Retraités en couple		24	13%	+38%	24	13%	+26%
VM	Actifs seuls	F	19	16%	+45%	-	-	-
VM	Actifs seuls	H	-	-	-	19	16%	+45%
VM	Actifs en couple		16	15%	+33%	16	15%	+33%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		16	16%	+10%	-	-	-
VM	Couples avec 2 enfants		13	12%	-0%	13	12%	-0%
VM	Retraités seuls	F	20	15%	+30%	-	-	-
VM	Retraités seuls	H	-	-	-	20	15%	+30%
VM	Retraités en couple		21	13%	+32%	21	13%	+32%

Tableau 10 : Accessibilité et surcoût lié aux alternatives moins impactantes par genre pour le poste Equipement

5.2.5. Motifs d'absence d'alternatives moins impactantes pour une partie des produits

Les produits du poste Equipement ne pouvant pas être remplacés par une alternative environnementalement moins impactante sont, par ordre d'importance, des produits pour lesquels :

- Soit **aucune alternative moins impactante n'existe** au sens où elles ont été définies dans la phase de cadrage (respect des critères des référentiels présentés en section 5.1 ou validation de l'alternative par le comité d'experts au cas par cas). C'est le cas de **25 % à 45 %** des produits d'équipement selon les configurations de ménage ;
- Soit de telles alternatives existent potentiellement, mais **pas au sein du canal d'achat** fréquenté par les ménages dans le cadre des budgets de référence. C'est le cas de **18 % à 25 %** des produits d'équipement selon les configurations de ménage ;
- Soit de telles alternatives existent potentiellement, mais impliquent un tel **différentiel de prix** qu'on peut les considérer comme un changement de pratique. Ce motif concerne **4 % à 10 %** des produits d'équipement selon les configurations de ménage ;
- Soit ces produits sont déjà « moins impactants » dans les budgets de référence. Il s'agit par exemple de serviettes de toilette en coton bio, d'ampoules basse consommation vérifiant les critères du guide Topten, de liquide vaisselle écolabellisé... pour lesquels il n'est donc pas nécessaire de chercher une alternative moins impactante, le niveau de standard requis étant déjà atteint. Ce motif concerne **1 % à 6 %** des produits d'équipement selon les configurations de ménage.

Enfin, d'autres raisons peuvent justifier l'absence d'alternative environnementalement moins impactante. Ceci concerne en particulier les 70 % d'items de la catégorie mobilier ne faisant pas partie de l'échantillon étudié. Les relevés de prix sur l'échantillon de 30 % (soit 50 items uniques) n'ayant permis d'identifier d'alternative moins impactante pour aucun des produits concernés, et les canaux d'achat étant très homogènes au sein de la catégorie Mobilier avec notamment la forte présence d'une enseigne dont l'information sur les labels n'était pas disponible au niveau produit, le résultat obtenu sur l'échantillon de 30 % a été étendu aux autres produits de la catégorie.

Configuration de ménage			Nombre items équipement	Nombre items sans AMI	Motif absence d'alternative moins impactante				
					Pas d'AMI dans le canal d'achat	Produit de référence déjà moins impactant	Produit sans AMI possible	Pas d'AMI accessible en prix	Autres raisons
MGP	Actifs seuls	F	119	99	22%	1%	39%	8%	29%
MGP	Actifs seuls	H	119	99	22%	1%	39%	8%	29%
MGP	Actifs en couple		115	97	25%	4%	35%	7%	29%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.		162	138	25%	4%	25%	10%	36%
MGP	Couples avec 2 enfants		166	137	20%	4%	43%	4%	28%
MGP	Retraités seuls	F	117	101	21%	5%	38%	9%	28%
MGP	Retraités seuls	H	117	101	21%	5%	38%	9%	28%
MGP	Retraités en couple		160	139	24%	1%	36%	9%	29%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.		128	104	23%	3%	29%	9%	37%
Rural	Actifs seuls	F	151	128	20%	2%	41%	9%	28%
Rural	Actifs seuls	H	151	128	20%	2%	41%	9%	28%
Rural	Actifs en couple		157	130	22%	4%	39%	8%	27%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.		174	148	20%	5%	32%	7%	36%
Rural	Couples avec 2 enfants		187	157	18%	6%	43%	4%	29%
Rural	Retraités seuls	F	162	142	20%	4%	42%	6%	27%
Rural	Retraités seuls	H	162	142	20%	4%	42%	6%	27%
Rural	Retraités en couple		179	154	20%	2%	45%	8%	25%
VM	Actifs seuls	F	119	100	22%	1%	38%	10%	29%
VM	Actifs seuls	H	119	100	22%	1%	38%	10%	29%
VM	Actifs en couple		114	96	25%	3%	33%	9%	29%
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.		162	138	25%	4%	25%	10%	36%
VM	Couples avec 2 enfants		165	137	20%	4%	43%	4%	28%
VM	Retraités seuls	F	130	111	23%	5%	36%	9%	28%
VM	Retraités seuls	H	130	111	23%	5%	36%	9%	28%
VM	Retraités en couple		160	139	24%	1%	37%	9%	29%

Tableau 11 : Motifs expliquant l'absence d'alternative moins impactante des produits du poste Equipement

5.3. Enseignements, limites et pistes d'approfondissement

5.3.1. Enseignement des résultats concernant les labels et outils d'affichage environnemental identifiés lors des relèves de prix

Les principaux résultats à retenir sur le poste Equipement sont les suivants :

- Existence d'alternatives environnementalement moins impactantes pour 13 % à 19 % des produits, représentant 15 % à 28 % du budget équipement des ménages) ;
- Surcoût moyen de +16 % à +45 % lié à ces alternatives moins impactantes selon les configurations de ménages ;
- Surcoût global sur le budget équipement de +4 % à +10 % selon les configurations de ménages, compte tenu de la faible proportion d'items du budget pour lesquels une alternative moins impactante existe ;
- Grande hétérogénéité de l'accessibilité et des différentiels de prix associés à des alternatives environnementalement moins impactantes en fonction des catégories de produits concernées.

Les référentiels étudiés et inclus dans l'étude en phase de cadrage regroupaient un nombre important de labels et outils d'affichage environnemental, pouvant laisser penser que l'offre d'alternatives environnementalement moins impactante était déjà très mature. Toutefois, les relevés de prix ont mis en avant que, parmi les enseignes définies par les groupes de consensus comme canaux d'achat pour le poste Equipement des budgets de référence – qui sont des enseignes très fréquentées avec une cible grand public, qu'il s'agisse du mobilier, de l'électroménager ou du textile de maison – ces labels et critères d'affichage environnemental sont encore très rares voire inexistant pour certains.

Le Tableau 12 recense ainsi les labels recensés lors des relevés de prix et ayant permis de sélectionner les alternatives environnementalement moins impactante : il apparaît que la plupart des labels de la liste de recommandations de l'ADEME n'ont finalement pas été rencontrés au cours des relevés de prix.

Labels accessibles dans les canaux d'achats étudiés	Référentiel associé
Indice de réparabilité	Autre
Plastique / aluminium 100 % recyclé	Autre
Etiquette énergie (Topten)	Guide Topten
Informations sur la puissance, contenance et/ou consommation électrique	Guide Topten
Classe énergie	Guide Topten, autre
Ecolabel européen	Liste de recommandations ADEME
Label FSC	Liste de recommandations ADEME
PEFC	Liste de recommandations ADEME

Tableau 12 : Recension des labels et outils utilisés pour les alternatives moins impactantes aux produits du poste Equipement

5.3.2. Limites et pistes d'approfondissement

Plusieurs types de limites, et autant de pistes d'approfondissement, sont à constater sur le poste Equipement.

L'hypothèse de non-changement de pratiques implique de conserver la même durée de vie entre le produit de référence et son alternative environnementalement moins impactante. En effet, la durée de vie, dans le cadre des budgets de référence, ne correspond pas à une durée de vie totale du produit, mais à une durée de vie au sein des ménages, qui peuvent vouloir changer de mobilier ou d'équipement numérique en raison de normes sociales ou de besoins ayant évolué et non uniquement lorsque les produits ne sont plus en état. Or, on peut faire l'hypothèse que le passage à des alternatives environnementalement moins impactantes pourrait s'accompagner de comportements plus durables avec un souhait de conserver les équipements plus longtemps, ce qui n'a pas pu être testé dans le cadre de cette étude puisque les ménages n'ont pas été réinterrogés.

Par ailleurs, la forte hétérogénéité initiale dans la composition de ce poste de dépenses par configuration territoriale a des répercussions sur les résultats de l'étude. En effet, l'offre de produits environnementalement moins impactants restant plus réduite que celle de produits classiques, une même alternative peut être trouvée pour deux références de produits proches mais non identiques (par exemple l'une en ville moyenne et l'autre en zone rurale), impliquant des impacts différenciés.

Enfin, les résultats sont très dépendants du choix de labels et outils sélectionnés en phase de cadrage méthodologique, choix dépendant de l'expertise autour des impacts environnementaux des différents labels et sigles de qualité. En étendant la liste des référentiels constituant les alternatives moins impactantes au label Oeko-Tex Standard 100 (l'ADEME recommandant le label Oeko-Tex Made in Green puisque le label Oeko-Tex Standard 100 n'est pas jugé suffisamment ambitieux du point de vue environnemental), la part des produits pour lesquels une alternative moins impactante existe augmenterait de 2 à 4 points de pourcentage selon les configurations de ménage étudiées.

6. L'existence d'alternatives moins impactantes pour l'hygiène varie selon les catégories de produits et le membre du ménage

6.1. Les spécificités du poste Hygiène dans les budgets de référence

6.1.1. Champ du poste Hygiène

Dans les budgets de référence, le poste Hygiène est structuré par personne du ménage. Les items valorisés sont principalement des produits d'hygiène et beauté du quotidien, ainsi que quelques équipements d'hygiène (par exemple un sèche-cheveux ou un rasoir), et quelques budgets alloués à des services, comme une coupe de cheveux chez le coiffeur. Ce poste regroupe un nombre relativement important d'items, mais associés à des petites dépenses.

La recherche d'alternatives environnementalement moins impactantes pour ce poste de dépenses s'est principalement appuyé les recommandations de labels de l'ADEME (voir Annexe 13.2). Les produits et services ont été reclassés en 16 catégories dont 12 correspondant à celles de la liste de recommandations de labels de l'ADEME, les quatre catégories restantes ne renvoyant à aucun référentiel identifié en phase de cadrage méthodologique. Les relevés de prix ont été réalisés sur l'intégralité des items de chaque catégorie. Le Tableau 13 présente ces 16 catégories ainsi que la répartition des items.

Parmi les 16 catégories du poste Hygiène, **quatre catégories représentent à elles-seules 80 % du budget hygiène des ménages en moyenne (hors familles monoparentales)** : il s'agit des catégories **laits et crèmes corps et visage** (4 % à 18 % du budget hygiène des ménages), **shampoing et après-shampoing** (3 % à 16 %), **services** (15 % à 63 %) et **hygiène autre** (9 % à 30 % - voir Annexe 13.6.4.1 pour le détail). La catégorie **couches**, qui ne concerne que les familles monoparentales 2 enfants (seule configuration avec un enfant entre 0 et 2 ans) représentent 25 % du budget hygiène de cette configuration.

Référentiel	Catégorie de produits et services	Nombre d'items uniques
Recommandations de label ADEME	Laits et crèmes corps et visage	15
	Mousse à raser	2
	Shampoing et après-shampoing	10
	Gel douche et savon	5
	Cotons jetables	4
	Vernis à ongles	1
	Dentifrice	4
	Cotons-tiges	2
	Couches	3
	Serviettes hygiéniques et tampons	2
	Mouchoirs en papier	2
	Papier toilette	2
Autres	Santé	16
	Équipement hygiène	8
	Services ¹⁸	15
	Hygiène autre	75

Tableau 13 : Catégories créées et répartition des items pour le poste Hygiène

Sur le poste Hygiène, l'existence d'une alternative environnementalement moins impactante est donc avérée dans les cas de figure suivants :

- **Cas général** : un label recommandé par l'ADEME dans la catégorie correspondante est visible lors du relevé de prix sur un produit aux fonctionnalités équivalentes à celui de référence. Les 11 labels recommandés sur les 12 catégories étudiées sont les suivants :
 - BDIH ;
 - Cosmébio Cosmos ;

¹⁸ La catégorie « Services » du poste Hygiène regroupe les items de dépenses en coiffure et en soins esthétiques.

- éco label européen ;
 - Ecocert cosmétique, écologique et biologique ;
 - Ecocert Cosmos ;
 - Ecocert textile ;
 - Ecolabel nordique ;
 - FSC ;
 - Global organic textile standard ;
 - Max Havelaar ;
 - Nature & Progrès.
- Cas particulier : un label recommandé par l'ADEME pour une autre catégorie de produit recensée dans le poste hygiène, ou un critère défini avec le comité d'experts, est visible lors du relevé de prix sur un produit aux fonctionnalités équivalentes à celui de référence. Ce cas particulier concerne plus spécifiquement la catégorie « hygiène autres », qui regroupe des produits n'entrant pas dans les catégories étudiées par l'ADEME pour émettre ses recommandations de labels, certains de ces produits étant toutefois éligibles aux labels recommandés par l'ADEME.

Concrètement, les relevés de prix ont été réalisés sur les sites internet des enseignes initialement citées par les groupes de consensus pour le poste Hygiène, en utilisant les filtres disponibles ou en réalisant des recherches par mots-clés pour identifier les alternatives moins impactantes.

De la même manière que sur les autres postes de dépenses, la recherche d'alternatives environnementalement moins impactantes porte sur des produits équivalents, qu'il s'agisse des propriétés ou du format vendu. Autrement dit, dans le contexte de cette étude, un produit d'hygiène jetable ne peut être remplacé par un produit réutilisable, étant considéré comme un changement de pratique pour le consommateur. De plus, les contenants sont comparables entre le produit de référence et son alternative et la quantité mensuelle consommée par les ménages est inchangée.

6.1.2. Rappel : un petit poste de dépense, plus élevé pour les femmes que pour les hommes

Les études précédentes sur les budgets de référence ont montré que le poste Hygiène a un poids relativement limité dans le budget total des ménages : il s'agit généralement de l'un des trois derniers postes de dépenses.

Ce poste est plus élevé pour les femmes que pour les hommes, à territoire et configuration de ménages donnés : cela s'explique par l'ajout de produits liés à des besoins relatifs à l'image de soi, la vie sociale et au bien-être (s'hydrater la peau, se parfumer, se maquiller) au-delà du besoin de « rester propre » ainsi qu'à des différentiels de coûts entre les genres pour un même besoin (par exemple une coupe de cheveux)¹⁹. Ainsi, en ville moyenne, le rapport entre les budgets femmes/hommes sur le poste hygiène pour la configuration personnes seules actives est le plus élevé des dix postes de dépenses et atteint 217 %. Pour les personnes seules retraitées, le différentiel est plus modéré avec un rapport de 138 % sur le poste hygiène, mais celui-ci reste le poste le plus différencié selon le genre²⁰.

De même que pour le poste Alimentation, les extensions territoriales des budgets de référence ont fait apparaître des différences dans les lieux d'achats pour le poste Hygiène²¹. En ville moyenne, l'essentiel des achats d'hygiène et beauté étaient réalisés en hypermarchés. C'est également le cas en Métropole du Grand Paris. En configuration rurale, pour les configurations à deux enfants (couples et familles monoparentales), une partie des produits d'hygiène est achetée en supermarché ou en hard discount. Ces différences se traduisent par des règles qui s'appliquent de façon différenciée à ces deux configurations de ménages (voir Annexe 13.4.3).

6.2. Résultats détaillés sur le poste Hygiène

6.2.1. Part du budget pour laquelle une alternative moins impactante existe

¹⁹ Source : Budgets de référence ONPES, chapitre 3

²⁰ Source : Budgets de référence ONPES, chapitre 4

²¹ Source : Rapport CNLE 2022, Les budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris, chapitres 3 et 4.

Sur le poste Hygiène, trouver des alternatives moins impactantes à pratiques de consommation constante est possible sur une minorité des items (entre 18 % et 37 % selon les configurations de ménages) représentant une part très variable du budget Hygiène des ménages (entre 9 % et 50 % selon les configurations de ménages), comme en témoigne le Tableau 14.

- En nombre d'items, les configurations de ménages pour lesquelles la part d'items pouvant être remplacés par une alternative environnementalement moins impactante est la plus élevée sont les **femmes seules retraitées sans enfant** (37 % des items concernés en ville moyenne et MGP, 31 % en zone rurale) et les **couples d'actifs sans enfants** (36 % des items concernés en ville moyenne et MGP, 35 % en zone rurale) ;
- En poids des items concernés dans les budgets, les configurations de ménages pour lesquelles la part d'items pouvant être remplacées par une alternative moins impactante est la plus élevée sont les **couples d'actifs sans enfant en ville moyenne** (50 % du budget hygiène concerné), suivis par les **familles monoparentales avec 2 enfants en ville moyenne et MGP** (44 %) et les **femmes actives seules sans enfants** (36 % en zone rurale, 34 % en ville moyenne et MGP).

Configuration de ménage		Nombre items hygiène	Valorisation référence 2023	Part items avec alternative moins impactante	Nombre items concernés	Part items moins impactants dans valorisation 2023
MGP Actifs seuls	F	39	65 EUR	31%	12	34%
MGP Actifs seuls	H	23	39 EUR	22%	5	9%
MGP Actifs en couple		45	123 EUR	36%	16	25%
MGP Familles monoparentales avec 2 enfants		78	118 EUR	22%	17	44%
MGP Couples avec 2 enfants		99	182 EUR	29%	29	23%
MGP Retraités seuls	F	35	74 EUR	37%	13	24%
MGP Retraités seuls	H	27	36 EUR	19%	5	18%
MGP Retraités en couple		50	112 EUR	26%	13	12%
MGP Familles monoparentales avec 1 enfant		55	68 EUR	18%	10	15%
Rural Actifs seuls	F	38	56 EUR	29%	11	36%
Rural Actifs seuls	H	21	38 EUR	24%	5	10%
Rural Actifs en couple		43	86 EUR	35%	15	33%
Rural Familles monoparentales avec 2 enfants		79	131 EUR	22%	17	18%
Rural Couples avec 2 enfants		105	166 EUR	30%	32	27%
Rural Retraités seuls	F	42	65 EUR	31%	13	26%
Rural Retraités seuls	H	25	36 EUR	20%	5	11%
Rural Retraités en couple		55	92 EUR	25%	14	15%
VM Actifs seuls	F	38	58 EUR	29%	11	34%
VM Actifs seuls	H	21	25 EUR	24%	5	14%
VM Actifs en couple		42	56 EUR	36%	15	50%
VM Familles monoparentales avec 2 enfants		77	117 EUR	21%	16	44%
VM Couples avec 2 enfants		99	179 EUR	29%	29	23%
VM Retraités seuls	F	35	65 EUR	37%	13	27%
VM Retraités seuls	H	25	33 EUR	20%	5	20%
VM Retraités en couple		49	96 EUR	27%	13	14%

Tableau 14 : Part des items pour lesquels une alternative moins impactante existe dans le budget Hygiène

En totalisant la part des items du poste Hygiène pour lesquels une alternative moins impactante existe (voir Tableau 15) et ceux pour lesquels l'item initial était déjà moins impactant (voir Tableau 19), ce sont entre 14 % et 50 % des budgets Hygiène finaux des ménages qui correspondent à des alternatives moins impactantes. Les configurations familiales les plus concernées restent celles listées au paragraphe précédent.

6.2.2. Surcoût lié au passage à des alternatives environnementalement moins impactantes

Le passage à une alternative environnementalement moins impactante implique un surcoût estimé entre +18 % et +82 % selon les configurations de ménages, sur la sous-population de produits d'hygiène pour lesquels une alternative moins impactante est accessible (voir Tableau 15).

- En proportion, les configurations de ménages pour lesquelles le surcoût lié au passage à des alternatives moins impactantes est le plus élevé sont les configurations **retraités en couples et femmes seules**, quel que soit le territoire (+69 % à +82 %) ;
- En valeur, les configurations pour lesquelles le surcoût lié au passage à des alternatives moins impactantes est le plus élevé sont les **familles monoparentales deux enfants en ville moyenne et MGP** (+32 € sur le budget Hygiène), suivies par les **couples avec deux enfants**

quel que soit le territoire (+25 € à + 27 €). Pour les six configurations constituées d'un homme seul (actif ou retraité), le surcoût est marginal (+1 € ou 1,5 € par mois).

Configuration de ménage			Valorisation référence 2023	Nombre items avec alternative moins impactante (AMI)	Valorisation items référence 2023	Valorisation AMI 2023	Surcoût en % vs. items référence 2023	Surcoût en EUR vs. items référence 2023
MGP	Actifs seuls	F	65 EUR	12	22 EUR	32 EUR	43%	10 EUR
MGP	Actifs seuls	H	39 EUR	5	4 EUR	5 EUR	43%	2 EUR
MGP	Actifs en couple		123 EUR	16	30 EUR	42 EUR	39%	12 EUR
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.		118 EUR	17	51 EUR	83 EUR	62%	32 EUR
MGP	Couples avec 2 enfants		182 EUR	29	41 EUR	69 EUR	66%	27 EUR
MGP	Retraités seuls	F	74 EUR	13	18 EUR	30 EUR	69%	12 EUR
MGP	Retraités seuls	H	36 EUR	5	7 EUR	8 EUR	18%	1 EUR
MGP	Retraités en couple		112 EUR	13	13 EUR	24 EUR	79%	10 EUR
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.		68 EUR	10	10 EUR	16 EUR	58%	6 EUR
Rural	Actifs seuls	F	56 EUR	11	20 EUR	26 EUR	31%	6 EUR
Rural	Actifs seuls	H	38 EUR	5	4 EUR	5 EUR	43%	2 EUR
Rural	Actifs en couple		86 EUR	15	28 EUR	36 EUR	31%	9 EUR
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.		131 EUR	17	26 EUR	36 EUR	41%	10 EUR
Rural	Couples avec 2 enfants		166 EUR	32	47 EUR	73 EUR	53%	25 EUR
Rural	Retraités seuls	F	65 EUR	13	17 EUR	28 EUR	71%	12 EUR
Rural	Retraités seuls	H	36 EUR	5	4 EUR	5 EUR	43%	2 EUR
Rural	Retraités en couple		92 EUR	14	14 EUR	25 EUR	82%	11 EUR
VM	Actifs seuls	F	58 EUR	11	20 EUR	26 EUR	31%	6 EUR
VM	Actifs seuls	H	25 EUR	5	4 EUR	5 EUR	43%	2 EUR
VM	Actifs en couple		56 EUR	15	28 EUR	36 EUR	31%	9 EUR
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.		117 EUR	16	51 EUR	83 EUR	62%	32 EUR
VM	Couples avec 2 enfants		179 EUR	29	41 EUR	69 EUR	66%	27 EUR
VM	Retraités seuls	F	65 EUR	13	18 EUR	30 EUR	69%	12 EUR
VM	Retraités seuls	H	33 EUR	5	7 EUR	8 EUR	18%	1 EUR
VM	Retraités en couple		96 EUR	13	13 EUR	24 EUR	79%	10 EUR

Tableau 15 : Surcoût lié au passage à une alternative moins impactante dans le budget Hygiène

6.2.3. Accessibilité et coût des alternatives moins impactantes par catégorie de produits

L'accessibilité et le surcoût (ou les économies) liés aux alternatives environnementalement moins impactantes sont très variables selon les catégories concernées, en particulier en fonction de si la catégorie correspond ou non à une catégorie du référentiel de labels de l'ADEME.

- Le Tableau 16 présente pour chaque configuration de ménage, des métriques sur trois catégories ayant un poids significatif dans le budget hygiène des ménages (voir Annexe 13.6.4.1) : shampoing et après-shampoing ; laits et crèmes corps et visages ; hygiène autres. Les deux premières de ces catégories ont été construites pour correspondre à une catégorie de produits étudiés dans les recommandations de labels de l'ADEME. La troisième regroupe des produits et services n'entrant dans aucune des catégories référencées.
 - On constate que **la part d'items sur lesquels une alternative moins impactante existe est nettement plus élevée sur les deux premières catégories** (67 % à 100 % selon les configurations de ménages pour les shampoings et après-shampoings, 40 % à 100 % pour les laits et crèmes) **que sur la catégorie hygiène autres** (0 % à 33 %).
 - Par ailleurs, le surcoût budgétaire varie beaucoup selon les configurations de ménages, sans que les mêmes configurations ne soient toujours les plus impactées : le surcoût est le plus élevé en proportion pour les couples retraités sur les shampoings, pour les familles monoparentales pour les laits et crèmes, et pour les hommes actifs seuls pour la catégorie hygiène autres.
- Parmi les 13 autres catégories de produits du poste Hygiène, dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 13.6.4.2, on peut noter les tendances suivantes :
 - Gels douche et savons** : existence d'alternative moins impactante pour **100 %** des items de cette catégorie (soit 1 à 6 items selon les configurations), avec un surcoût variant entre +25 % et +59 % selon les configurations de ménages.

- Dentifrice : existence d'alternative moins impactante pour **100 %** des items de cette catégorie (soit 1 à 4 items selon les configurations), avec un surcoût variant entre +3 % et +184 % selon les configurations de ménages.
- Couches : existence d'alternative moins impactante pour **100 %** des items de cette catégorie, qui ne concerne que les configurations de ménages familles monoparentales, avec un surcoût de +70 % (familles monoparentales à deux enfants) ou de +151 % (familles monoparentales à un seul enfant).
- Serviettes hygiéniques ou tampons : existence d'alternative moins impactante pour **0 % ou 50 %** des items de cette catégorie, qui ne concerne que les configurations de ménages avec une femme ; les alternatives moins impactantes génèrent une économie (et non un surcoût) de -20 %.
- Cotons jetables : existence d'alternative moins impactante pour **0 % à 100 %** des items de cette catégorie, avec un surcoût variant entre +79 % et +102 % selon les configurations de ménages.
- Santé : existence d'alternative moins impactante uniquement pour les configurations rurales avec enfants, pour **6 %** (familles monoparentales deux enfants) ou **22 %** (couples deux enfants) des items de cette catégorie, avec une économie générée (et non un surcoût) de -55 %.
- Cotons-tiges : existence d'alternative moins impactante uniquement pour les configurations familles monoparentales deux enfants, pour 1 item, avec surcoût de +146 %.
- Papier toilette : existence d'alternative moins impactante uniquement pour les configurations couples sans enfants, pour 1 item, avec surcoût de +1 %.
- Vernis à ongles, mouchoirs en papier, mousse à raser, équipement hygiène, services : **pas d'alternative moins impactante** sans changement de pratiques pour ces catégories – voir partie suivante pour le détail des motifs d'absence d'alternative.

Configuration de ménage			Shampooing et après-shampooing			Laits et crèmes corps et visage			Hygiène autre		
			Nombre items avec AMI	Part items avec AMI	Surcoût en % vs. items référence 2023	Nombre items avec AMI	Part items avec AMI	Surcoût en % vs. items référence 2023	Nombre items avec AMI	Part items avec AMI	Surcoût en % vs. items référence 2023
MGP	Actifs seuls	F	2	100%	+8%	4	80%	+83%	2	13%	+107%
MGP	Actifs seuls	H	1	100%	+1%	1	50%	+6%	1	11%	+157%
MGP	Actifs en couple		3	100%	+23%	4	100%	+83%	1	6%	+95%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.		2	67%	+39%	2	40%	+124%	2	7%	+5%
MGP	Couples avec 2 enfants		5	83%	+64%	6	55%	+77%	8	17%	+56%
MGP	Retraités seuls	F	2	100%	+28%	3	75%	+106%	5	31%	+83%
MGP	Retraités seuls	H	1	100%	-12%	1	50%	+6%	1	8%	+157%
MGP	Retraités en couple		3	100%	+72%	3	60%	+96%	2	7%	+88%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.		2	67%	+39%	2	50%	+124%	0	0%	+0%
Rural	Actifs seuls	F	2	100%	+8%	3	75%	+60%	2	13%	+107%
Rural	Actifs seuls	H	1	100%	+1%	1	50%	+6%	1	14%	+157%
Rural	Actifs en couple		3	100%	+23%	3	100%	+60%	1	7%	+95%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.		2	67%	+39%	2	40%	+124%	2	7%	+5%
Rural	Couples avec 2 enfants		5	83%	+64%	6	55%	+77%	8	17%	+56%
Rural	Retraités seuls	F	3	100%	+64%	2	67%	+58%	5	22%	+83%
Rural	Retraités seuls	H	1	100%	+1%	1	50%	+6%	1	9%	+157%
Rural	Retraités en couple		3	100%	+72%	3	60%	+96%	3	10%	+104%
VM	Actifs seuls	F	2	100%	+8%	3	75%	+60%	2	13%	+107%
VM	Actifs seuls	H	1	100%	+1%	1	50%	+6%	1	14%	+157%
VM	Actifs en couple		3	100%	+23%	3	100%	+60%	1	7%	+95%
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.		2	67%	+39%	2	40%	+124%	2	7%	+5%
VM	Couples avec 2 enfants		5	83%	+64%	6	55%	+77%	8	17%	+56%
VM	Retraités seuls	F	2	100%	+28%	3	75%	+106%	5	33%	+83%
VM	Retraités seuls	H	1	100%	-12%	1	50%	+6%	1	9%	+157%
VM	Retraités en couple		3	100%	+72%	3	60%	+96%	2	7%	+88%

Tableau 16 : Accessibilité et surcoût lié aux alternatives moins impactantes pour 3 catégories de produits du poste Hygiène

6.2.4. Accessibilité et coût des alternatives moins impactantes par membre du ménage

L'accessibilité et le surcoût lié aux alternatives environnementalement moins impactantes varie également en fonction du membre du ménage concerné.

- Le Tableau 17 présente les métriques principales par personne adulte du ménage selon le genre, pour chaque configurations de ménage. On constate des **différences importantes liées au genre** : pour toutes les catégories de ménages à l'exception des personnes seules, la part des items avec une alternative moins impactante et/ou le surcoût budgétaire associé est plus élevé pour les femmes. Ceci s'ajoute à un budget initial déjà plus élevé pour les femmes sur le poste Hygiène comme mentionné supra.
- Pour les enfants des configurations de ménages couples 2 enfants, familles monoparentales 2 enfants et familles parentales 1 enfant, on note les tendances suivantes :
 - Enfant de 0 à 2 ans (configuration famille monoparentale 2 enfants) : des alternatives moins impactantes existent pour 30 % des produits en ville moyenne et MGP et 26 % en zone rurale ; impliquant un surcoût de +63 % en ville moyenne et MGP et +45 % en zone rurale.
 - Enfant de 3 à 10 ans (configurations famille monoparentale 1 et 2 enfants) : des alternatives moins impactantes existent pour 20 % des produits en ville moyenne et zone rurale et 25 % en MGP ; impliquant un surcoût de +23 % ou +24 %.
 - Enfant de 11 à 14 ans (configuration couple 2 enfants) : des alternatives moins impactantes existent pour 42 % des produits en ville moyenne et MGP et 43 % en zone rurale ; impliquant un surcoût de +42 % en ville moyenne et MGP et +17 % en zone rurale.
 - Adolescente de 15 à 18 ans (configuration couple 2 enfants) : des alternatives moins impactantes existent pour 27 % des produits en ville moyenne et MGP et 29 % en zone rurale ; impliquant un surcoût de +66 % en ville moyenne et MGP et +55 % en zone rurale.

Configuration de ménage			Femme - adulte			Homme - adulte		
			Nombre items avec alternative moins impactante	Part items avec alternative moins impactante	Surcoût en % vs. référence 2023	Nombre items avec alternative moins impactante	Part items avec alternative moins impactante	Surcoût en % vs. référence 2023
MGP	Actifs seuls	F	12	31%	+43%	-	-	-
MGP	Actifs seuls	H	-	-	-	5	22%	+43%
MGP	Actifs en couple		13	37%	+44%	5	24%	+6%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		6	15%	+84%	-	-	-
MGP	Couples avec 2 enfants		8	23%	+115%	5	21%	+44%
MGP	Retraités seuls	F	13	37%	+69%	-	-	-
MGP	Retraités seuls	H	-	-	-	5	19%	+18%
MGP	Retraités en couple		10	24%	+91%	4	21%	+30%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		6	15%	+84%	-	-	-
Rural	Actifs seuls	F	11	29%	+31%	-	-	-
Rural	Actifs seuls	H	-	-	-	5	24%	+43%
Rural	Actifs en couple		12	34%	+35%	5	26%	+6%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		7	18%	+74%	-	-	-
Rural	Couples avec 2 enfants		9	24%	+99%	5	19%	+44%
Rural	Retraités seuls	F	13	31%	+71%	-	-	-
Rural	Retraités seuls	H	-	-	-	5	20%	+43%
Rural	Retraités en couple		11	24%	+94%	5	19%	+45%
VM	Actifs seuls	F	11	29%	+31%	-	-	-
VM	Actifs seuls	H	-	-	-	5	24%	+43%
VM	Actifs en couple		12	35%	+35%	5	26%	+6%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		6	15%	+84%	-	-	-
VM	Couples avec 2 enfants		8	23%	+115%	5	21%	+44%
VM	Retraités seuls	F	13	37%	+69%	-	-	-
VM	Retraités seuls	H	-	-	-	5	20%	+18%
VM	Retraités en couple		10	24%	+91%	4	21%	+30%

Tableau 17 : Accessibilité et surcoût lié aux alternatives moins impactantes par genre pour le poste Hygiène

6.2.5. Motifs d'absence d'alternatives moins impactantes pour une partie des produits

Les produits du poste Hygiène ne pouvant pas être remplacés par une alternative environnementalement moins impactante sont, par ordre d'importance, des produits pour lesquels :

- Soit des alternatives environnementalement moins impactantes existent potentiellement, mais **pas au sein du canal d'achat** fréquenté par les ménages dans le cadre des budgets de référence. C'est le cas de **44 % à 63 %** des produits d'hygiène selon les configurations de ménage.
- Soit ces produits sont déjà « moins impactants » dans les budgets de référence. Il s'agit par exemple de papier toilette déjà certifié Ecolabel européen ou d'après-shampooing certifié Cosmebio Cosmos dans les produits de référence, pour lesquels il n'est donc pas nécessaire de chercher une alternative moins impactante, le niveau de standard requis étant déjà atteint. Ce motif concerne **0 % à 6 %** des produits d'hygiène selon les configurations de ménage.
- Soit **aucune alternative moins impactante n'existe** au sens où elles ont été définies dans la phase de cadrage. C'est le cas de **23 % à 39 %** des produits d'hygiène selon les configurations de ménage, et en particulier, d'une part importante des produits de la catégorie hygiène autres pour lesquelles aucune recommandation de label n'est référencée et qui ont été étudiées au cas par cas.

Enfin, d'autres motifs pouvaient expliquer l'absence d'alternative moins impactante, notamment l'impossibilité de vérifier les allégations environnementales des marques pour certains produits passant l'étape « filtre environnemental » mais pour lequel aucun label n'apparaît en description. L'accessibilité prix n'est pas apparue parmi les motifs expliquant l'absence d'alternatives moins impactantes sur ce poste budgétaire.

Configuration de ménage			Nombre items hygiène	Nombre items sans alternative moins impactante	Motif absence d'alternative moins impactante				
					Pas d'AMI dans le canal d'achat	Produit de référence déjà moins impactant	Produit sans AMI possible	Pas d'AMI accessible en prix	Autres raisons
MGP	Actifs seuls	F	39	27	59%	4%	26%	0%	11%
MGP	Actifs seuls	H	23	18	44%	6%	39%	0%	11%
MGP	Actifs en couple		45	29	55%	0%	31%	0%	14%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		78	61	56%	3%	33%	0%	8%
MGP	Couples avec 2 enfants		99	70	63%	1%	23%	0%	13%
MGP	Retraités seuls	F	35	22	50%	5%	36%	0%	9%
MGP	Retraités seuls	H	27	22	45%	5%	36%	0%	14%
MGP	Retraités en couple		50	37	46%	3%	35%	0%	16%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		55	45	58%	4%	29%	0%	9%
Rural	Actifs seuls	F	38	27	59%	4%	26%	0%	11%
Rural	Actifs seuls	H	21	16	44%	6%	38%	0%	13%
Rural	Actifs en couple		43	28	54%	0%	29%	0%	18%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		79	62	56%	3%	29%	0%	11%
Rural	Couples avec 2 enfants		105	73	62%	1%	25%	0%	12%
Rural	Retraités seuls	F	42	29	52%	3%	34%	0%	10%
Rural	Retraités seuls	H	25	20	50%	5%	35%	0%	10%
Rural	Retraités en couple		55	41	51%	2%	34%	0%	12%
VM	Actifs seuls	F	38	27	59%	4%	26%	0%	11%
VM	Actifs seuls	H	21	16	44%	6%	38%	0%	13%
VM	Actifs en couple		42	27	56%	0%	30%	0%	15%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		77	61	56%	3%	33%	0%	8%
VM	Couples avec 2 enfants		99	70	63%	1%	23%	0%	13%
VM	Retraités seuls	F	35	22	50%	5%	32%	0%	14%
VM	Retraités seuls	H	25	20	50%	5%	35%	0%	10%
VM	Retraités en couple		49	36	47%	3%	36%	0%	14%

Tableau 18 : Motifs expliquant l'absence d'alternative moins impactante des produits du poste Hygiène

6.3. Enseignements, limites et pistes d'approfondissement

6.3.1. Résultats concernant les labels et outils d'affichage environnemental identifiés lors des relevés de prix

Les principaux résultats à retenir sur le poste Hygiène sont les suivants :

- Existence d'alternatives environnementalement moins impactantes pour 18 % à 37 % des produits, représentant 9 % à 50 % du budget hygiène des ménages ;
- Surcoût de 18 % à 82 % lié à ces alternatives moins impactantes selon les configurations de ménages ;
- Grande hétérogénéité de l'accessibilité et des surcoûts associés à des alternatives environnementalement moins impactantes en fonction des catégories de produits concernées et de leur référencement ou non dans les catégories de labels recommandées par l'ADEME ;
- Différences liées au genre dans l'accessibilité et le surcoût d'alternatives moins impactantes, pouvant accentuer un différentiel de budget déjà marqué sur ce poste de dépenses plus élevé chez les femmes.

Les référentiels inclus dans l'étude en phase de cadrage regroupaient un nombre important de labels (11 répartis sur 12 catégories), pouvant laisser penser que l'offre d'alternatives environnementalement moins impactante était déjà très mature. Toutefois, le nombre important d'items n'entrant dans aucune des catégories référencées par l'ADEME dans ses recommandations de labels (15 % à 63 % du budget hygiène pour les services, 9 % à 30 % pour hygiène autres) a pour conséquence qu'une majorité du budget hygiène ne peut finalement pas être remplacée par une alternative moins impactante au sens de cette étude. Par ailleurs, parmi les 11 labels recommandés par l'ADEME, seuls quatre ont effectivement été rencontrés lors des relevés de prix (voir Tableau 19) dont deux rencontrés régulièrement – Cosmébio Cosmos et l'Ecolabel européen – et deux plus marginalement. Dans les canaux d'achats fréquentés par les ménages, les labels recommandés par l'ADEME pour les catégories relevant de l'hygiène et de la beauté ne sont donc pas encore tous accessibles.

Labels accessibles dans les canaux d'achats étudiés	Référentiel associé
Cosmébio Cosmos	Liste de recommandations ADEME
Ecolabel européen	Liste de recommandations ADEME
Global Organic Textile Standard	Liste de recommandations ADEME
Ecocert Cosmos	Liste de recommandations ADEME
Bio, label non précisé	Autre (validation comité d'experts)

Tableau 19 : Recension des labels et outils rencontrés lors des relevés de prix des produits du poste Hygiène

6.3.2. Limites et pistes d'approfondissement

Pour le poste Hygiène, contrairement au poste Alimentation, les produits de référence achetés en hypermarché n'étaient généralement pas des produits de marque distributeur ou premiers prix mais des produits de marques spécialisées sur l'hygiène et la beauté et connues du grand public (par exemple, Nivea, Garnier, le Petit marseillais). Lorsque ces marques proposaient des alternatives moins impactantes répondant aux critères de l'étude, celles-ci ont été privilégiées ; mais, lorsque ce n'était pas possible, trouver une alternative moins impactante impliquait de changer de marque au sein de la même enseigne, pour se tourner vers des marques accessibles en prix et plutôt positionnées sur le respect de l'environnement (par exemple, So Bio Etic ou Bio Naïa). Il serait intéressant en guise d'approfondissement de questionner des consommateurs en vue d'étudier leur attachement marque sur le type de produits concerné et de tester leur perception du caractère comparable ou non entre les marques retenues pour certaines alternatives moins impactantes et les marques listées initialement.

Le poids des produits n'était pas systématiquement renseigné dans les budgets de référence initiaux, les quantités étant simplement exprimées en nombre d'unités vendues (par exemple : pour un tube de crème hydratante, la colonne quantité indique 1 unité et non 200 ml). Dans certains cas, le format était précisé dans la description du produit. Dans le cas contraire, le format des produits a été déduit du prix et de la marque des items initiaux. Quand une alternative moins impactante était vendue dans un format différent par rapport à l'item standard, le rapport des poids est utilisé pour ajuster la quantité (par exemple, si le tube de crème hydratante bio est vendu en format 100 ml et le tube classique en format

200 ml, la quantité de l'item original indiquée sera 1 et la quantité de l'item moins impactant 0,5). Ces informations sur les différences de format ont donc été prises en compte pour normaliser les quantités dans la présente étude, mais pas exploitées pour étudier les stratégies de packaging différenciées selon la présence ou non de labels environnementaux, ce qui serait en soi intéressant.

Notons par ailleurs que pour les produits de maquillage valorisés sur l'enseigne Yves Rocher, il n'a pas été possible de trouver d'alternative moins impactante dans ce canal d'achat. Des alternatives pourraient être trouvées en autorisant un changement d'enseigne vers Nocibé, également présente dans les enseignes d'origine pour d'autres produits et dans laquelle la présence de certains labels a pu être constatée.

Les particularités liées aux produits pour enfants tendent à illustrer une plus grande maturité du marché enfants concernant l'existence d'alternatives moins impactantes en termes de disponibilité de l'offre. Toutefois, et sans que la présente étude ne permette de trancher ce point, elles soulignent également le possible usage de ces mentions de qualité environnementale comme argument marketing justifiant un surcoût plus important pour cette cible que pour d'autres. Des approfondissements seraient pourtant nécessaires pour distinguer ce qui relève du type d'items, du type d'alternative (les différents labels de qualité environnementale peuvent impliquer des coûts différents pour les fabricants), et de ce qui pourrait relever de cette dynamique.

Enfin, les spécificités liées au genre seraient à approfondir sur ce poste de dépenses : le passage à des alternatives environnementalement moins impactantes est plus facile et entraîne un surcoût plus fort pour les femmes, sur un budget hygiène déjà sensiblement plus élevés pour les femmes que pour les hommes. Il serait intéressant de creuser à quoi sont dus cette accessibilité et ce surcoût différenciés : appétence plus forte pour ces produits chez les femmes et donc propension à payer plus élevée, offre globalement plus élevée pour les femmes sur ces produits, stratégie de marge différenciée des enseignes étudiées... ?

7. Peu d'alternatives moins impactantes dans les enseignes fréquentées par les ménages pour l'Habillement

7.1. Les spécificités du poste Habillement dans les budgets de référence

7.1.1. Champ du poste Habillement

Dans les budgets de référence, le poste Habillement est structuré par personne du ménage. Les items valorisés sont des vêtements, chaussures, accessoires, ainsi que quelques services comme le pressing ou une réparation chez le cordonnier. Ce poste regroupe un nombre relativement important d'items, répartis entre 47 enseignes différentes.

La recherche d'alternatives environnementalement moins impactantes pour le poste Habillement s'est principalement appuyée sur les recommandations de labels de l'ADEME (voir Annexe 13.2) pour la catégorie « vêtements et chaussures ». Autrement dit, l'existence d'une alternative environnementalement moins impactante est avérée si l'un des huit labels recommandés par l'ADEME dans la catégorie correspondante est visible lors du relevé de prix sur un produit aux fonctionnalités équivalentes à celui de référence :

- BioRe ;
- Blusign ;
- Demeter ;
- Ecocert Textile ;
- Ecolabel européen ;
- Global organic textile standard ;
- Made in Green Oeko-Tex ;
- Max Havelaar.

Avant de réaliser les relevés de prix, un travail de catégorisation a été mené sur les enseignes fréquentées par les ménages pour l'Habillement. L'étude de leur site internet ainsi que des tests sur un échantillon de produits ont permis de les classer en deux catégories : enseigne avec filtre de sélection²² d'alternatives environnementalement moins impactantes et enseigne sans filtre de sélection. Les produits de référence ont été classés sur ces deux catégories en fonction de l'enseigne d'achat initiale. Ressort de ce travail exploratoire que :

- Huit enseignes ont un filtre de sélection d'alternatives moins impactantes et représentent 35 % des produits pour lesquels l'enseigne est renseignée ;
- Les autres enseignes n'ont pas de filtre de sélection d'alternatives moins impactantes et représentent 65 % des produits pour lesquels l'enseigne est renseignée ;
- Aucun des filtres de sélection d'alternatives moins impactantes ne recense directement les labels référencés par l'ADEME à un niveau de précision satisfaisant. A titre d'exemples, on trouve sur les enseignes en question le filtre « coton bio » et non le filtre « Ecolabel européen » ; le filtre « Oeko-Tex » est proposé sur l'une des principales enseignes étudiées, mais recense des produits labellisés Oeko-Tex « Standard 100 » et non Oeko-Tex « Made in Green », qui est la version environnementale de ce label recommandée par l'ADEME. **Du point de vue du consommateur, ce constat est important : il met en lumière les difficultés à obtenir une information claire, fiable et qualitative sur l'impact environnemental des vêtements.**
- Sur les enseignes sans filtre de sélection, les recherches d'alternatives moins impactantes par mots-clés sont peu concluantes et l'offre semble donc très limitée voire inexistante.

Les relevés de prix pour revaloriser les produits de référence au prix de 2023 et trouver leur potentielle alternative moins impactante ont été réalisés au sein de la même enseigne que celle mentionnée dans les BDR lorsque celle-ci disposait d'un filtre de sélection d'alternatives moins impactantes. Dans le cas inverse, les recherches d'alternatives ont d'abord été effectuées sur l'enseigne de référence, puis élargies à des enseignes avec filtre de sélection d'alternatives moins impactantes. Certaines enseignes regroupant plusieurs marques sur le site, les recherches d'alternatives ont d'abord ciblé un produit de la même

²² Par exemple, des filtres « bio », « Oeko-Tex », « écoconception », etc.

marque que le produit de référence, puis un produit de la même gamme et aux mêmes caractéristiques si aucun produit de la même marque ne correspondait dans l'enseigne étudiée.

Etant donné le constat de l'absence d'affichage systématique des labels au niveau attendu pour correspondre à la liste de recommandations de l'ADEME, les alternatives moins impactantes ont été élargies à des produits pour lesquels :

- Soit au moins un des labels recommandés par l'ADEME dans la catégorie correspondante est visible lors du relevé de prix ;
- Soit, pour les produits en coton bio, la composition (part de coton bio) est détaillée sur l'article et répond aux standards des labels GOTS, Ecolabel européen ou bioRe : en effet, la composition est quasi systématiquement affichée alors que les labels n'apparaissent presque jamais sur les descriptions de produits dans les enseignes étudiées, même pour les produits passant l'étape du filtre « bio ».

7.1.2. Rappel : un petit poste de dépenses, plus élevé pour les femmes que pour les hommes

De même que le poste Hygiène, il ressort des études précédentes sur les budgets de référence que le poste Habillement a un poids relativement limité dans le budget total des ménages (souvent en septième position sur dix postes) et qu'il est plus élevé pour les femmes que pour les hommes, à territoire et configuration de ménages donnés : cela s'explique par des normes sociales différenciées et par un besoin de « rester à la mode » se traduisant par un nombre de vêtements globalement plus important chez les femmes que chez les hommes²³. Ainsi, en ville moyenne, le rapport entre les budgets femmes/hommes sur le poste habillement pour la configuration personnes seules actives atteint 151 %. Pour les personnes seules retraitées, ce rapport est de 134 % sur le poste habillement²⁴.

Les extensions territoriales des budgets de référence ont fait apparaître une stabilité des budgets Habillement entre les différentes configurations territoriales²⁵. Les ajustements opérés sur les lieux d'achats et la composition de la garde-robe en zone rurale ou en MGP par rapport aux villes moyennes se compensent dans l'ensemble, avec peu de variation dans le contenu du panier Habillement. En MGP, les groupes de consensus ont toutefois voulu gommer les différences qui pouvaient exister entre les adultes avec et sans conjoint, ce rééquilibrage se traduisant par une augmentation du budget pour les personnes seules actives.

Des règles différenciées s'appliquent sur le poste Habillement, concernant la part d'achats en soldes, plus élevée en MGP (voir Annexe 13.4.3).

7.2. Résultats détaillés sur le poste Habillement

7.2.1. Part du budget pour laquelle une alternative moins impactante existe

Sur le poste Habillement, trouver des alternatives moins impactantes à pratiques de consommation constantes est possible sur une minorité des items (entre 10 % et 34 % selon les configurations de ménages) représentant une part variable du budget Habillement des ménages (entre 7 % et 40 % selon les configurations de ménages), comme en témoigne le Tableau 20.

- En nombre d'items, les configurations de ménages pour lesquelles la part d'items pouvant être remplacés par une alternative environnementalement moins impactante est la plus élevée sont les **hommes seuls retraités sans enfants en MGP et en ville moyenne** (34 % des items concernés), et celles pour lesquelles la part d'items pouvant être remplacée par une alternative moins impactante est la plus faible sont les configurations avec femme seule, avec ou sans enfants (retraîtée, active ou famille monoparentale) ;
- Le constat est très proche en poids des items concernés dans les budgets : les configurations de ménages pour lesquelles la part d'items pouvant être remplacées par une alternative moins impactante est la plus élevée sont les **hommes seuls retraités sans enfants** (35 % du budget Habillement concerné en zone rurale, 37 % en MGP et 40 % en ville moyenne) tandis

²³ Source : Budgets de référence ONPES, chapitre 3

²⁴ Source : Budgets de référence ONPES, chapitre 4

²⁵ Source : [Rapport CNLE 2022, Les budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris](#), chapitres 3 et 4.

que les configurations pour lesquelles la plus petite part du budget peut être remplacée par une alternative moins impactante sont celles avec femme seule sans enfant.

Configuration de ménage			Nombre items habillement	Valorisation référence 2023	Part items avec alternative moins impactante	Nombre items concernés	Part items moins impactants dans valorisation 2023
MGP	Actifs seuls	F	54	101 EUR	13%	7	7%
MGP	Actifs seuls	H	30	71 EUR	27%	8	25%
MGP	Actifs en couple		85	181 EUR	22%	19	24%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		138	208 EUR	17%	23	22%
MGP	Couples avec 2 enfants		176	331 EUR	26%	45	30%
MGP	Retraités seuls	F	49	84 EUR	16%	8	14%
MGP	Retraités seuls	H	32	67 EUR	34%	11	37%
MGP	Retraités en couple		86	161 EUR	17%	15	17%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		98	174 EUR	19%	19	25%
Rural	Actifs seuls	F	61	76 EUR	10%	6	8%
Rural	Actifs seuls	H	37	73 EUR	24%	9	25%
Rural	Actifs en couple		101	175 EUR	17%	17	24%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		146	200 EUR	16%	24	22%
Rural	Couples avec 2 enfants		186	327 EUR	25%	46	31%
Rural	Retraités seuls	F	55	130 EUR	16%	9	9%
Rural	Retraités seuls	H	45	58 EUR	22%	10	35%
Rural	Retraités en couple		94	141 EUR	16%	15	21%
VM	Actifs seuls	F	54	93 EUR	13%	7	8%
VM	Actifs seuls	H	30	70 EUR	27%	8	26%
VM	Actifs en couple		88	189 EUR	22%	19	24%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		138	208 EUR	17%	23	22%
VM	Couples avec 2 enfants		176	340 EUR	26%	45	30%
VM	Retraités seuls	F	49	76 EUR	16%	8	15%
VM	Retraités seuls	H	32	59 EUR	34%	11	40%
VM	Retraités en couple		86	150 EUR	17%	15	19%

Tableau 20 : Part des items pour lesquels une alternative moins impactante existe dans le budget Habillement

En totalisant la part des items du poste Habillement pour lesquels une alternative moins impactante existe (voir Tableau 21) et ceux pour lesquels l'item initial était déjà moins impactant (voir Tableau 24), ce sont entre 16 % et 42 % des budgets Habillement finaux des ménages qui correspondent à des alternatives moins impactantes. Les configurations familiales les plus concernées restent les hommes seuls retraités sans enfants (35 % à 40 %), mais également les **femmes seules actives sans enfant** en MGP (38%) et en ville moyenne (42 %).

7.2.2. Surcoût lié au passage à des alternatives environnementalement moins impactantes

Le passage à une alternative environnementalement moins impactante implique un surcoût estimé entre 18 % et 104 % selon les configurations de ménages, sur la sous-population de produits d'habillement pour lesquels une alternative moins impactante est accessible (voir Tableau 21).

- En proportion, les configurations de ménages pour lesquelles le surcoût lié au passage à des alternatives moins impactantes est le plus élevé sont les configurations **femmes seules actives et couples deux enfants**, quel que soit le territoire (+56 % à +104 %) ;
- En valeur, les configurations pour lesquelles le surcoût lié au passage à des alternatives moins impactantes est le plus élevé sont les **couples actifs avec deux enfants**, quel que soit le territoire (+69 € à +72 € sur le budget Habillement), suivies par les **familles monoparentales** quel que soit le territoire (+24 € à + 25 €).

Configuration de ménage			Valorisation référence 2023	Nombre items avec alternative moins impactante (AMI)	Valorisation items référence 2023	Valorisation AMI 2023	Surcoût en % vs. items référence 2023	Surcoût en EUR vs. items référence 2023
MGP	Actifs seuls	F	101 EUR	7	8 EUR	13 EUR	56%	5 EUR
MGP	Actifs seuls	H	71 EUR	8	20 EUR	26 EUR	30%	6 EUR
MGP	Actifs en couple		181 EUR	19	50 EUR	68 EUR	37%	18 EUR
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.		208 EUR	23	61 EUR	84 EUR	39%	24 EUR
MGP	Couples avec 2 enfants		331 EUR	45	114 EUR	186 EUR	63%	72 EUR
MGP	Retraités seuls	F	84 EUR	8	13 EUR	15 EUR	18%	2 EUR
MGP	Retraités seuls	H	67 EUR	11	26 EUR	32 EUR	22%	6 EUR
MGP	Retraités en couple		161 EUR	15	30 EUR	46 EUR	54%	16 EUR
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.		174 EUR	19	55 EUR	79 EUR	44%	24 EUR
Rural	Actifs seuls	F	76 EUR	6	6 EUR	13 EUR	104%	7 EUR
Rural	Actifs seuls	H	73 EUR	9	20 EUR	27 EUR	30%	6 EUR
Rural	Actifs en couple		175 EUR	17	46 EUR	68 EUR	49%	22 EUR
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.		200 EUR	24	58 EUR	84 EUR	43%	25 EUR
Rural	Couples avec 2 enfants		327 EUR	46	111 EUR	181 EUR	62%	69 EUR
Rural	Retraités seuls	F	130 EUR	9	14 EUR	17 EUR	27%	4 EUR
Rural	Retraités seuls	H	58 EUR	10	22 EUR	28 EUR	26%	6 EUR
Rural	Retraités en couple		141 EUR	15	33 EUR	49 EUR	47%	16 EUR
VM	Actifs seuls	F	93 EUR	7	8 EUR	13 EUR	56%	5 EUR
VM	Actifs seuls	H	70 EUR	8	20 EUR	26 EUR	30%	6 EUR
VM	Actifs en couple		189 EUR	19	50 EUR	68 EUR	37%	18 EUR
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.		208 EUR	23	61 EUR	84 EUR	39%	24 EUR
VM	Couples avec 2 enfants		340 EUR	45	114 EUR	186 EUR	63%	72 EUR
VM	Retraités seuls	F	76 EUR	8	13 EUR	15 EUR	18%	2 EUR
VM	Retraités seuls	H	59 EUR	11	26 EUR	32 EUR	22%	6 EUR
VM	Retraités en couple		150 EUR	15	32 EUR	47 EUR	50%	16 EUR

Tableau 21 : Surcoût lié au passage à une alternative moins impactante dans le budget du poste Habillement

7.2.3. Accessibilité et coût des alternatives moins impactantes par membre du ménage

L'accessibilité des alternatives moins impactantes varie en fonction du membre du ménage concerné.

- Le Tableau 22 présente les métriques principales par personne adulte du ménage selon le genre, pour chaque configuration de ménage. On constate que pour toutes les catégories de ménages, **la part des items avec une alternative moins impactante est plus élevée pour les hommes**. Le surcoût est parfois plus élevé pour les hommes, parfois pour les femmes, selon les configurations de ménages.
- Pour les enfants des configurations de ménages couples 2 enfants, familles monoparentales 2 enfants et familles parentales 1 enfant, on note les tendances suivantes :
 - Enfant de 0 à 2 ans (configuration famille monoparentale 2 enfants) : des alternatives moins impactantes existent pour 10 % des produits en ville moyenne et MGP et 13 % en zone rurale ; impliquant une économie de -10 % en ville moyenne et MGP et un surcoût de +23 % en zone rurale.
 - Enfant de 3 à 10 ans (configurations famille monoparentale 1 et 2 enfants) : des alternatives moins impactantes existent pour 21 % des produits quel que soit le territoire ; impliquant un surcoût de +58 %.
 - Enfant de 11 à 14 ans (configuration couple 2 enfants) : des alternatives moins impactantes existent pour 19 % des produits quel que soit le territoire ; impliquant un surcoût de +107 % en ville moyenne et MGP et +119 % en zone rurale.
 - Adolescente de 15 à 18 ans (configuration couple 2 enfants) : des alternatives moins impactantes existent pour 30 % des produits en ville moyenne et MGP et 32 % en zone rurale ; impliquant un surcoût de +72 % quel que soit le territoire.

Configuration de ménage			Femme - adulte			Homme - adulte		
			Nombre items avec alternative moins impactante	Part items avec alternative moins impactante	Surcoût en % vs. items référence 2023	Nombre items avec alternative moins impactante	Part items avec alternative moins impactante	Surcoût en % vs. items référence 2023
MGP	Actifs seuls	F	7	13%	+56%	-	-	-
MGP	Actifs seuls	H	-	-	-	8	27%	+30%
MGP	Actifs en couple		9	18%	+17%	10	29%	+52%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		9	18%	+23%	-	-	-
MGP	Couples avec 2 enfants		12	21%	+22%	10	31%	+47%
MGP	Retraités seuls	F	8	16%	+18%	-	-	-
MGP	Retraités seuls	H	-	-	-	10	32%	+20%
MGP	Retraités en couple		6	12%	+45%	9	24%	+56%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		9	18%	+23%	-	-	-
Rural	Actifs seuls	F	6	10%	+104%	-	-	-
Rural	Actifs seuls	H	-	-	-	9	24%	+30%
Rural	Actifs en couple		6	10%	+45%	11	27%	+51%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		9	16%	+24%	-	-	-
Rural	Couples avec 2 enfants		12	20%	+23%	10	28%	+42%
Rural	Retraités seuls	F	9	16%	+27%	-	-	-
Rural	Retraités seuls	H	-	-	-	9	20%	+24%
Rural	Retraités en couple		6	12%	+34%	9	21%	+52%
VM	Actifs seuls	F	7	13%	+56%	-	-	-
VM	Actifs seuls	H	-	-	-	8	27%	+30%
VM	Actifs en couple		9	17%	+17%	10	29%	+52%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		9	18%	+23%	-	-	-
VM	Couples avec 2 enfants		12	21%	+22%	10	31%	+47%
VM	Retraités seuls	F	8	16%	+18%	-	-	-
VM	Retraités seuls	H	-	-	-	10	32%	+20%
VM	Retraités en couple		6	12%	+30%	9	24%	+56%

Tableau 22 : Accessibilité et surcoût lié aux alternatives moins impactantes par genre pour le poste Habillement

7.2.4. Motifs d'absence d'alternatives moins impactantes pour une partie des produits

Les produits du poste Habillement ne pouvant pas être remplacés par une alternative environnementalement moins impactante sont, par ordre d'importance, des produits pour lesquels :

- Soit des alternatives environnementalement moins impactantes existent potentiellement, mais **pas au sein du canal d'achat** fréquenté par les ménages dans le cadre des budgets de référence. C'est le cas de **38 % à 61 %** des produits d'habillement selon les configurations de ménage ;
- Soit **aucune alternative moins impactante n'existe** au sens où elles ont été définies dans la phase de cadrage. C'est le cas de **7 % à 14 %** des produits d'habillement selon les configurations de ménage ;
- Soit de telles alternative existent dans les canaux d'achats fréquentés, mais elles ne sont **pas accessibles en prix**. C'est le cas de **4 % à 11 %** des produits d'habillement selon les configurations de ménage ;
- Soit ces produits sont déjà « moins impactants » dans les budgets de référence. Il s'agit par exemple de produits en coton déjà biologique dans les produits de référence, pour lesquels il n'est donc pas nécessaire de chercher une alternative moins impactante, le niveau de standard requis étant déjà atteint. Ce motif concerne **0 % à 26 %** des produits d'habillement selon les configurations de ménage, et plus particulièrement les configurations de femmes seules sans enfant (actives ou retraitées).

Enfin, d'autres motifs spécifiquement détectés sur ce poste pouvaient expliquer l'absence d'alternative moins impactante, notamment l'existence d'alternative présentée comme écoconçue mais sans label visible pour le consommateur, soit un produit d'origine partiellement moins impactant et l'absence de meilleure alternative dans le canal d'achat.

Configuration de ménage	Nombre items habillement	Nombre items sans alternative moins impactante	Motif absence d'alternative moins impactante					
			Pas d'AMI dans le canal d'achat	Produit de référence déjà moins impactant	Produit sans AMI possible	Pas d'AMI accessible en prix	Autres raisons	
MGP Actifs seuls	F	54	47	45%	26%	13%	4%	13%
MGP Actifs seuls	H	30	22	55%	0%	9%	9%	27%
MGP Actifs en couple		85	66	50%	6%	14%	8%	23%
MGP Familles monoparentales avec 2 enf.		138	115	58%	8%	9%	5%	20%
MGP Couples avec 2 enfants		176	131	58%	5%	10%	8%	20%
MGP Retraités seuls	F	49	41	44%	20%	10%	5%	22%
MGP Retraités seuls	H	32	21	57%	0%	10%	10%	24%
MGP Retraités en couple		86	71	52%	7%	10%	9%	23%
MGP Familles monoparentales avec 1 enf.		98	79	59%	6%	9%	6%	19%
Rural Actifs seuls	F	61	55	38%	7%	13%	6%	36%
Rural Actifs seuls	H	37	28	61%	0%	7%	11%	21%
Rural Actifs en couple		101	84	49%	2%	12%	7%	30%
Rural Familles monoparentales avec 2 enf.		146	122	59%	7%	8%	7%	18%
Rural Couples avec 2 enfants		186	140	61%	3%	9%	9%	18%
Rural Retraités seuls	F	55	46	50%	17%	7%	4%	22%
Rural Retraités seuls	H	45	35	57%	0%	14%	6%	23%
Rural Retraités en couple		94	79	57%	10%	9%	5%	19%
VM Actifs seuls	F	54	47	45%	26%	13%	4%	13%
VM Actifs seuls	H	30	22	55%	0%	9%	9%	27%
VM Actifs en couple		88	69	49%	6%	14%	7%	23%
VM Familles monoparentales avec 2 enf.		138	115	58%	8%	9%	5%	20%
VM Couples avec 2 enfants		176	131	58%	5%	10%	8%	20%
VM Retraités seuls	F	49	41	44%	20%	10%	5%	22%
VM Retraités seuls	H	32	21	57%	0%	10%	10%	24%
VM Retraités en couple		86	71	56%	7%	8%	7%	21%

Tableau 23 : Motifs expliquant l'absence d'alternative moins impactante des produits du poste Habillement

7.3. Enseignements, limites et pistes d'approfondissement

7.3.1. Enseignement des résultats concernant les labels et outils d'affichage environnemental identifiés lors des relèves de prix

Les principaux résultats à retenir sur le poste Habillement sont les suivants :

- Existence d'alternatives environnementalement moins impactantes pour 10 % à 34 % des produits, représentant 7 % à 40 % du budget habillement des ménages ;
- Surcoût de 18 % à 104 % lié à ces alternatives moins impactantes selon les configurations de ménages ;
- Grande hétérogénéité de l'accessibilité et des surcoûts associés à des alternatives environnementalement moins impactantes en fonction des enseignes concernées.

La recension en phase de cadrage de huit labels recommandés par l'ADEME pouvait laisser penser que l'offre d'alternatives environnementalement moins impactante était déjà mature. Toutefois, et de la même manière que sur les postes Equipement et Hygiène, très peu de ces labels ont finalement été retrouvés au niveau produit sur les sites des enseignes fréquentées par les ménages dans le cadre des budgets de référence. Pour la grande majorité des alternatives environnementalement moins impactantes, c'est la composition en coton issu de l'agriculture biologique qui a permis de les considérer comme respectant les standards requis pour le poste Habillement. Quelques produits labellisés Fair TradeCertified ou Max Havelaar ont également été trouvés. Le label Oeko-Tex était assez présent mais uniquement au niveau « Standard 100 » alors que les recommandations de l'ADEME portent sur le niveau « Made in Green ».

Ainsi, les labels recommandés par l'ADEME semblent encore peu répandus dans l'offre standard de produits d'habillement.

7.3.2. Limites et pistes d'approfondissement

Pour le poste Habillement, une difficulté importante a porté sur la comparabilité des produits. Des effets de mode et le renouvellement du catalogue des enseignes étudiées ont rendu difficile l'identification des produits de référence les plus comparables possibles aux produits historiques. Le choix a généralement été fait du produit le plus mis en avant ou le plus vendu, correspondant à la description du produit historique, dans une gamme de prix comparable. Pour l'alternative environnementalement moins impactante, les mêmes règles ont été appliquées, en ajoutant la présence d'un label ou d'informations sur la composition vérifiant les critères définis en phase de cadrage. Etant donnée la diversité de l'offre pour un même type de produit sur les enseignes étudiées, il serait intéressant en guise d'approfondissement de questionner des consommateurs en vue de tester leur perception du caractère comparable ou non entre les références retenues pour certaines alternatives moins impactantes et les références initiales.

Enfin, les résultats sont très dépendants du choix des labels et outils sélectionnés en phase de cadrage méthodologique. En étendant la liste des référentiels constituant les alternatives moins impactantes au label Oeko-Tex Standard 100 (l'ADEME recommandant le label Oeko-Tex Made in Green), la part des produits pour lesquels une alternative moins impactante existe augmenterait de +8 à +17 points de pourcentage selon les configurations de ménages étudiées, soit presque un doublement de l'accessibilité des alternatives moins impactantes. A l'échelle du budget, prendre en compte ces alternatives augmenterait de +9 à +47 points de pourcentage la part du budget pour laquelle une alternative moins impactante existe ; pour certaines configurations, cela reviendrait à avoir une part du budget pour laquelle des alternatives moins impactantes existe qui approcherait voire dépasserait la moitié des dépenses en Habillement (configurations avec homme seul). Finalement, le surcoût moyen observé, parmi les produits pour lesquels une alternative moins impactante existe, entre le panier de biens initial et celui composé d'alternatives moins impactantes incluant les labels étendus comme Oeko-Tex Standard 100 serait plus faible que celui obtenu précédemment (alternatives moins impactantes suivant les recommandations ADEME uniquement) : le surcoût moyen de changer pour des alternatives environnementalement moins impactantes sur le poste Habillement n'oscillerait plus qu'entre +4 % et +47 % (versus +18 % et +104 % pour rappel).

8. Le logement, un poste qui nécessiterait des investissements importants pour réellement devenir moins impactant

8.1. Les spécificités du poste Logement dans les budgets de référence

8.1.1. Champ du poste Logement

Le poste Logement regroupe à la fois les dépenses d'occupation du logement (loyers, charges, montants de remboursements d'emprunt), et les dépenses annexes liées au logement. Parmi ces dernières se trouvent les factures d'énergie et d'eau, les frais d'entretien du logement, et les taxes directement liées au logement. Historiquement, ces dernières incluent la taxe foncière (pour les ménages propriétaires, qu'ils aient ou non fini de rembourser leur emprunt), la taxe d'habitation et la redevance audiovisuelle.

Le logement est par ailleurs supposé décent : isolé de façon satisfaisante, disposant de l'eau courante et d'un système de chauffage adéquat. Les gros travaux (réfection de toiture, changement de chaudière, ravalement de façade, etc.) sont hors champ de ce poste. La logique du budget de référence est dans ce cas plus celle du coût d'usage que de l'investissement. Ce choix permet par ailleurs de mettre locataires et propriétaires sur une base comparable. En effet, les locataires ne peuvent en général pas réaliser de travaux sans l'accord de leur propriétaire.

8.1.2. Rappel : les conditions de logement des différentes configurations de ménage dans les budgets de référence

Les groupes de consensus ont permis d'établir une typologie de logement précise pour chaque configuration de ménage. En termes de taille du logement, ils ont abouti à des règles sur le nombre de chambres :

- Les adultes seuls ou en couple disposent d'une chambre indépendamment de la pièce à vivre.
- Les ménages avec enfant disposent d'une chambre pour chacun des enfants. Notons que le choix de cas-types initialement présentés aux groupes de consensus a pu influencer ce résultat (enfants avec deux enfants de sexe différent, et d'âge assez dissemblable²⁶).
- Pour les ménages retraités, la chambre d'amis a été jugée nécessaire en ville moyenne comme dans le rural pour faciliter le repos de chacun en cas de maladie, ou pour pouvoir accueillir un aidant en cas de besoin. En Métropole du Grand Paris elle a été maintenue pour les couples uniquement, afin que chaque personne puisse disposer d'une certaine autonomie. En milieu rural, la chambre d'amis a aussi été attribuée aux actifs sans enfants, dans l'hypothèse d'héberger des visiteurs qui résident à une distance plus importante.

Le logement-type est un appartement pour les configurations de ménages résidant en Métropole du Grand Paris ou dans une ville moyenne (ou petite maison si location), et une maison pour les ménages résidant en milieu rural. Pour ces derniers, ils disposent en outre d'un jardin et d'une dépendance (garage ou équivalent).

Enfin, les groupes se sont majoritairement prononcés en faveur de la location, hormis pour les configurations résidant en milieu rural. Les actifs y sont alors supposés accédants à la propriété (en cours de remboursement d'emprunt) et les ménages retraités sont supposés être propriétaires (sans remboursement d'emprunt immobilier en cours).

Le logement représentant une part importante des dépenses des ménages, une attention particulière a été apportée à la constitution de variantes pour ce poste. Ainsi, les éléments ci-dessus peuvent être considérés comme la variante principale. Les alternatives suivantes sont également disponibles :

- En Métropole du Grand Paris et en ville moyenne : la location dans le parc social (pour toutes les configurations de ménages) ; la propriété (sans remboursement d'emprunt) pour les configurations de retraités.
- En milieu rural : la location dans le parc social pour les configurations monoparentales et les actifs seuls sans enfant.

²⁶ 2 et 7 ans pour les familles monoparentales ; 14 et 17 ans pour les couples avec enfants.

Ces variantes et leur rôle dans la réduction du budget de référence sont étudiés de manière approfondie dans les différentes publications issues des travaux de construction des budgets de référence.

8.2. Précédente valorisation des budgets de référence initiaux

Les travaux de constitution des budgets de référence ont principalement mobilisé deux sources pour estimer le montant des dépenses sur le poste logement :

- L'enquête Logement (millésimes 2006 puis 2013, Insee) : montant des loyers, montant des factures d'eau et d'énergie, montant des remboursements d'emprunt, montant des charges de copropriété, estimation de la taxe foncière ;
- L'enquête Budget de famille (millésimes 2011 puis 2017, Insee) : montant des frais d'entretien du logement.

Les valorisations de ces différentes dépenses ont également mobilisé l'application d'indices de prix pour actualiser les montants obtenus via ces enquêtes à la date des actualisations (2014, 2017 puis 2018).

Le montant de la taxe d'habitation a été estimé sur la base de simulations²⁷, et l'assurance habitation a fait l'objet d'une recherche de prix²⁸.

Dans les données d'enquête, en particulier les données de l'Enquête Logement, le champ retenu pour les estimations intègre²⁹ :

- La dimension géographique : Paris et petite couronne pour la Métropole du Grand Paris³⁰ ; communes appartenant à une unité urbaine de 100 à 200 milliers d'habitants (hors DROM) pour les villes moyennes ; communes hors unité urbaine ou appartenant à une unité urbaine de moins 2 000 habitants (hors DROM) pour le rural ;
- La typologie du logement telle que décrite ci-avant ;
- La composition du ménage en cohérence avec la configuration étudiée.

Les travaux successifs réalisés sur les budgets de référence, pour construire des budgets pour le milieu rural puis pour la Métropole du Grand Paris à la suite des premiers budgets de référence construits initialement sur le champ des villes moyennes, ont conduit à faire évoluer la méthode de valorisation du poste Logement. Les mêmes sources de données ont été mobilisées à chaque fois (ENL, BDF, etc.), toutefois les champs et hypothèses considérés pour la valorisation ont été adaptés voire modifiés (définition de la situation géographique, caractéristiques du logement, prise en compte de la configuration du ménage dans la valorisation, etc.). Dans un souci à la fois de simplification et de robustesse statistique, un travail d'harmonisation a été conduit afin d'uniformiser les règles utilisées pour la valorisation de ce poste entre les différentes géographies. Ces règles ont été appliquées rétroactivement afin d'actualiser la précédente valorisation du poste Logement sur les trois territoires, l'objectif étant d'éliminer les biais potentiels lors de la comparaison entre la valorisation précédente et celle actualisée en 2023.

8.2.1. Disponibilité des données pour l'actualisation

L'ancienneté des données de l'Enquête Logement 2013 et dans une moindre mesure des données de l'Enquête Budget de Familles 2017 a conduit une partie des travaux à rechercher des sources alternatives permettant de ne pas dépendre exclusivement de l'application d'indices de prix. Pour cela, la piste privilégiée dès la phase de cadrage a été l'utilisation de l'Enquête Logement 2020, dont les premières mises à disposition ont eu lieu début 2023. En effet, cette source présente plusieurs avantages :

- Sa fiabilité : pilotée par le service statistique du ministère en charge du Logement, cette enquête est une source incontournable de la statistique publique sur le logement ;
- La reproductibilité de la méthodologie initiale de valorisation.

²⁷ Capital.fr et nosimpots.fr

²⁸ Assurance la moins chère sur le site lesfurets.com

²⁹ En toute rigueur, la valorisation du poste Logement est basée sur une approche statistique qui ne tient pas compte du critère de décence retenu pour la définition théorique du poste. Ce choix méthodologique historique a été respecté ici mais pourrait faire l'objet d'une réflexion dans la suite du programme de travail pour mieux tenir compte de la qualité environnementale du logement dans son coût.

³⁰ Cette définition exclut les sept communes de la Métropole du Grand Paris situées dans le Val d'Oise et l'Essonne, qui ne représentent qu'un très faible pourcentage des habitants de la Métropole. La commune de résidence n'étant pas mise à disposition dans les données de l'Enquête Logement lors des travaux initiaux, la présente étude conserve cette norme.

Une limite importante concerne en revanche le rythme de mise à disposition des données. En effet, fin juin 2023, plusieurs variables étaient encore en cours de post-traitement par les services producteurs et n'étaient pas disponibles. En particulier, les données relatives au montant des emprunts, et celles relatives aux dépenses de consommation d'énergie et d'eau étaient absentes de la base de travail mise à disposition de l'équipe.

En raison de ce calendrier de mise à disposition, il a été décidé de mobiliser dans la présente étude les données de l'Enquête Logement 2020 lorsqu'elles étaient disponibles, et de s'appuyer sur les données des dernières valorisations issues des précédentes vagues de l'Enquête Logement pour les autres variables.

Dans les deux cas, l'indice de prix correspondant est ensuite appliqué pour obtenir une estimation des montants à la date de février 2023.

8.2.2. Évolution du champ du poste Logement

Deux items du poste Logement ne sont plus pertinents dans la perspective d'une valorisation en 2023 :

- La contribution à l'audiovisuel public a été supprimée pour tous les contribuables à compter de 2022 ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est également supprimée pour tous les contribuables.

En toute logique, ces deux items ont donc été supprimés de la valorisation dans la présente étude. La suppression de ces dépenses conduit donc à réduire, de manière artificielle, l'évolution constatée entre la valorisation 2023 et la dernière valorisation de 2018, partiellement compensée par une hausse moyenne des autres composantes du poste, notamment les loyers ou les remboursements d'emprunt qui occupe une part importante du budget du poste Logement.

8.2.3. Synthèse des sources retenues pour l'actualisation de la valorisation

Le Tableau 24 présente l'ensemble des sources retenues dans l'étude :

Champ	Item	Méthode de valorisation retenue
Locataires PS	Loyer Parc social	Enquête Logement 2020 puis application de l'indice COICOP 04.1 (février 2023)
Locataires PP	Loyer Parc privé	Enquête Logement 2020 puis application de l'indice COICOP 04.1 (février 2023)
Tous	Facture énergie	Application de l'indice COICOP 04.5 (février 2023) à la dernière valorisation dans les budgets de référence précédents (2018)
Tous	Facture eau	Application de l'indice COICOP 04.4 (février 2023) à la dernière valorisation dans les budgets de référence précédents (2018)
Tous	Taxe d'habitation	Suppression de l'item
Tous	Frais d'entretien du logement	Enquête Budget de famille 2017 puis application de l'indice COICOP 04.3 (février 2023)
Tous	Redevance audiovisuelle	Suppression de l'item
Tous	Assurance	Relevé de prix (site lesfurets.com)
Propriétaires accédants	Remboursement d'emprunt	Application de l'indice COICOP 12.6 (février 2023) à la dernière valorisation dans les budgets de référence précédents (2018)
Propriétaires	Charge de copropriété	Application de l'indice COICOP 04.3 (février 2023) à la dernière valorisation dans les budgets de référence précédents (2018)
Propriétaires	Taxe foncière	Application de l'indice COICOP 12.7 (février 2023) à la dernière valorisation dans les budgets de référence précédents (2018)

Tableau 24 : Synthèse des sources et méthodes de valorisation pour le poste Logement

L'annexe 13.4.4 détaille les procédures appliquées pour le traitement de l'Enquête Logement pour la valorisation des loyers et des charges locatives dans les budgets de référence 2023.

La valorisation des frais d'entretien du logement a été actualisée pour l'ensemble des territoires sur la base de l'enquête Budget de famille 2017, en déclinant les frais selon la configuration de ménages considérée et le statut d'occupation du logement (propriétaire ou locataire). Ces valeurs ont ensuite été actualisées par application d'un indice de prix propre à ces dépenses (COICOP 04. 3 « Entretien et réparation des logements »).

Les dépenses liées à l'assurance habitation ont fait l'objet d'une revalorisation aux tarifs 2023. Comme pour les valorisations précédentes, les tarifs retenus l'ont été en mobilisant un comparateur d'assurances en ligne (ici, *lesfurets.com*). A noter que depuis 2018, l'offre d'assurances s'est fortement diversifiée. Les contrats retenus sont ceux offrant les mêmes garanties que lors des valorisations précédentes. Les compagnies d'assurance choisies ne sont cependant pas les mêmes que lors des années précédentes, ces dernières étant moins concurrentielles en 2023 que lors des chiffreages initiaux. Un nombre limité de compagnies a néanmoins été sélectionné (3 différentes, parmi laquelle est retenue la plus concurrentielle pour chaque configuration familiale), proches dans leurs caractéristiques (adossées à des groupes ayant de l'expérience en matière d'assurances (AXA, ...), disposant d'un service client bien noté...).

Pour le reste des items toujours présents dans le champ du poste Logement en 2023, ils ont été valorisés par application d'un indice de prix.

8.3. Les alternatives moins impactantes sur le poste Logement dans la présente étude : un bilan nécessairement provisoire

8.3.1. Les marges de manœuvre des ménages pour limiter l'impact environnemental de leur logement ne se transcrivent pas aisément dans le cadre méthodologique retenu

Les alternatives moins impactantes pour le logement impliquent généralement d'importants ajustements des ménages :

- Dans le choix du type de logement : réduire la surface du logement réduit son impact à plusieurs étapes du cycle de vie, en particulier la construction ou rénovation (matériaux nécessaires) et l'usage (réduction de l'énergie consommée, toutes choses égales par ailleurs) ;
- Dans les investissements réalisés pour améliorer le logement : réalisation de travaux de rénovation thermique globaux plutôt qu'accumulation de gestes de travaux, changement des équipements tels que chauffe-eau ou chaudière ;
- Dans les comportements : réduction de la température de chauffage l'hiver, absence de climatiseur et/ou hausse de la température de climatisation, meilleure gestion de l'aération et/ou de l'usage des volets.

Sans prétendre à l'exhaustivité, cette liste souligne plusieurs limites méthodologiques de l'étude pour une réelle prise en compte d'alternatives moins impactantes :

- Comme mentionné dans le paragraphe 8.1.1, la réalisation de gros travaux est exclue du champ des budgets de référence puisque les logements sont censés être décents. Cette règle concernant les travaux exclut les pratiques telles que le renouvellement de la chaudière ou la réalisation de travaux, même si un logement décent peut selon toute vraisemblance être amélioré sur le plan environnemental.
- Le logement est par ailleurs supposé suffisamment isolé : bien qu'une large partie du parc de logements soit considéré comme « passoire thermique », cette problématique n'entre pas par construction dans le champ des budgets de référence.
- Enfin, le cadre de l'étude est celui de l'absence de changements de pratiques. A fortiori, le déménagement d'un ménage vers un logement environnementalement moins impactant est exclu. Au-delà des coûts ponctuels qu'elle implique, cette hypothèse n'est en outre pas nécessairement réaliste dans les marchés immobiliers tendus, dans lesquels le demandeur a une plus faible capacité à choisir son logement.

8.3.2. Recherche d'alternatives moins impactantes : un champ réduit à la facture énergétique

En définitive, le seul item du poste Logement pouvant faire l'objet d'une recherche d'alternative moins impactante est celui de la consommation d'énergie. Notons que les budgets initiaux ne posaient pas d'hypothèse sur le type d'énergie.

Pour rendre ce poste moins impactant, le choix s'est porté vers le changement de fournisseurs d'énergie. Concrètement, l'ADEME recommande le choix d'un fournisseur d'électricité portant le label VertVolt. Pour y répondre, trois fournisseurs disposant de ce label ont été sélectionnés : Enercoop, Octopus Energy (anciennement Plüm Energie) et ilek. La comparaison des prix moyens du kWh en 2023 (source Kelwatt), en base et en heures pleines/heures creuses³¹, entre les tarifs réglementés d'EDF (fournisseur principal des foyers en France en 2023) et les tarifs pratiqués par les fournisseurs labellisés VertVolt cités plus haut indique :

- Une économie de 1,1 % sur le prix du kWh pour une puissance de 6 kVA et 0,2 % pour une puissance de 9 kVA pour Enercoop ;
- Un surcoût nul pour Octopus Energy et ilek (ces fournisseurs indiquent aligner leurs tarifs sur les tarifs réglementés d'EDF).

Par souci de simplicité, le résultat retenu est l'absence de surcoût lié au changement de fournisseurs d'énergie. Aussi, aucun surcoût n'est appliqué sur la valorisation du budget alloué à l'énergie du logement lorsque l'alternative environnementalement moins impactante est considérée.

8.4. Résultats détaillés sur le poste Logement

8.4.1. D'importants écarts territoriaux et selon le statut d'occupation

Selon le statut d'occupation du logement et le territoire considéré, les dépenses liées à l'énergie du logement occupent une place plus ou moins importante. S'agissant du seul item ayant fait l'objet de l'identification d'une alternative environnementalement moins impactante, des écarts importants s'observent entre les différentes configurations à l'étude.

En effet, la part du budget alloué au Logement pour laquelle une alternative moins impactante existe est plus élevée pour les configurations et/ou territoires où les dépenses pour l'énergie du logement occupent une place importante. C'est notamment le cas pour les configurations propriétaires de leur logement, où les dépenses liées au loyer ou au remboursement d'emprunts sont exclues du budget. La part est également plus élevée dans le milieu rural où les logements ont en moyenne une superficie plus élevée, induisant une consommation en énergie plus importante.

Toutefois, cela n'a pas d'impact sur le budget non impactant puisque le changement de fournisseur d'électricité pour un fournisseur d'électricité verte labellisé VertVolt n'induit pas de surcoût sur le montant de ces dépenses.

³¹ En pondérant les tarifs selon les parts de marché que représente chaque type d'option tarifaire ([Kelwatt, Quelles sont les plages horaires des heures creuses ?](#))

Configuration de ménage			Nombre items logement	Valorisation référence 2023	Nombre items avec AMI	Part items moins impactants dans valorisation 2023	Valorisation items référence 2023	Valorisation AMI 2023	Surcoût en % vs. items référence 2023
MGP	Actifs seuls	F	8	679 EUR	1	13%	91 EUR	91 EUR	+0%
MGP	Actifs seuls	H	8	679 EUR	1	13%	91 EUR	91 EUR	+0%
MGP	Actifs en couple		7	690 EUR	1	14%	98 EUR	98 EUR	+0%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.		8	938 EUR	1	18%	173 EUR	173 EUR	+0%
MGP	Couples avec 2 enfants		8	934 EUR	1	19%	177 EUR	177 EUR	+0%
MGP	Retraités seuls	F	8	672 EUR	1	12%	83 EUR	83 EUR	+0%
MGP	Retraités seuls	H	8	672 EUR	1	12%	83 EUR	83 EUR	+0%
MGP	Retraités en couple		8	835 EUR	1	15%	129 EUR	129 EUR	+0%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.		8	831 EUR	1	15%	125 EUR	125 EUR	+0%
Rural	Actifs seuls	F	7	542 EUR	1	26%	139 EUR	139 EUR	+0%
Rural	Actifs seuls	H	7	542 EUR	1	26%	139 EUR	139 EUR	+0%
Rural	Actifs en couple		-	-	-	-	-	-	-
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.		6	820 EUR	1	27%	223 EUR	223 EUR	+0%
Rural	Couples avec 2 enfants		-	-	-	-	-	-	-
Rural	Retraités seuls	F	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Retraités seuls	H	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Retraités en couple		-	-	-	-	-	-	-
VM	Actifs seuls	F	7	516 EUR	1	18%	93 EUR	93 EUR	+0%
VM	Actifs seuls	H	7	516 EUR	1	18%	93 EUR	93 EUR	+0%
VM	Actifs en couple		6	507 EUR	1	18%	91 EUR	91 EUR	+0%
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.		6	725 EUR	1	21%	155 EUR	155 EUR	+0%
VM	Couples avec 2 enfants		6	752 EUR	1	24%	183 EUR	183 EUR	+0%
VM	Retraités seuls	F	7	609 EUR	1	15%	91 EUR	91 EUR	+0%
VM	Retraités seuls	H	7	609 EUR	1	15%	91 EUR	91 EUR	+0%
VM	Retraités en couple		7	636 EUR	1	17%	108 EUR	108 EUR	+0%

Tableau 25 : Valorisation des alternatives moins impactantes pour le poste Logement - Cas du parc locatif social

Configuration de ménage			Nombre items logement	Valorisation référence 2023	Nombre items avec AMI	Part items moins impactants dans valorisation 2023	Valorisation items référence 2023	Valorisation AMI 2023	Surcoût en % vs. items référence 2023
MGP	Actifs seuls	F	8	1 107 EUR	1	10%	109 EUR	109 EUR	+0%
MGP	Actifs seuls	H	8	1 107 EUR	1	10%	109 EUR	109 EUR	+0%
MGP	Actifs en couple		7	1 129 EUR	1	11%	126 EUR	126 EUR	+0%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.		8	2 354 EUR	1	9%	202 EUR	202 EUR	+0%
MGP	Couples avec 2 enfants		8	2 353 EUR	1	9%	202 EUR	202 EUR	+0%
MGP	Retraités seuls	F	8	1 109 EUR	1	10%	106 EUR	106 EUR	+0%
MGP	Retraités seuls	H	8	1 109 EUR	1	10%	106 EUR	106 EUR	+0%
MGP	Retraités en couple		8	1 491 EUR	1	10%	156 EUR	156 EUR	+0%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.		8	1 491 EUR	1	10%	156 EUR	156 EUR	+0%
Rural			-	-	-	-	-	-	-
VM	Actifs seuls	F	7	653 EUR	1	15%	95 EUR	95 EUR	+0%
VM	Actifs seuls	H	7	653 EUR	1	15%	95 EUR	95 EUR	+0%
VM	Actifs en couple		7	670 EUR	1	16%	106 EUR	106 EUR	+0%
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.		5	1 037 EUR	1	20%	211 EUR	211 EUR	+0%
VM	Couples avec 2 enfants		5	1 036 EUR	1	20%	211 EUR	211 EUR	+0%
VM	Retraités seuls	F	7	809 EUR	1	15%	125 EUR	125 EUR	+0%
VM	Retraités seuls	H	7	809 EUR	1	15%	125 EUR	125 EUR	+0%
VM	Retraités en couple		7	812 EUR	1	15%	125 EUR	125 EUR	+0%

Tableau 26 : Valorisation des alternatives moins impactantes pour le poste Logement - Cas du parc locatif privé

Configuration de ménage			Nombre items logement	Valorisation référence 2023	Nombre items avec AMI	Part items moins impactants dans valorisation 2023	Valorisation items référence 2023	Valorisation AMI 2023	Surcoût en % vs. items référence 2023
MGP	Actifs seuls	F	-	-	-	-	-	-	-
MGP	Actifs seuls	H	-	-	-	-	-	-	-
MGP	Actifs en couple		-	-	-	-	-	-	-
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.		-	-	-	-	-	-	-
MGP	Couples avec 2 enfants		-	-	-	-	-	-	-
MGP	Retraités seuls	F	9	436 EUR	1	18%	80 EUR	80 EUR	+0%
MGP	Retraités seuls	H	9	436 EUR	1	18%	80 EUR	80 EUR	+0%
MGP	Retraités en couple		9	651 EUR	1	27%	173 EUR	173 EUR	+0%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.		-	-	-	-	-	-	-
Rural	Actifs seuls	F	8	832 EUR	1	20%	165 EUR	165 EUR	+0%
Rural	Actifs seuls	H	8	832 EUR	1	20%	165 EUR	165 EUR	+0%
Rural	Actifs en couple		8	908 EUR	1	23%	208 EUR	208 EUR	+0%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.		8	1 154 EUR	1	21%	241 EUR	241 EUR	+0%
Rural	Couples avec 2 enfants		8	1 191 EUR	1	21%	255 EUR	255 EUR	+0%
Rural	Retraités seuls	F	7	326 EUR	1	74%	243 EUR	243 EUR	+0%
Rural	Retraités seuls	H	7	326 EUR	1	74%	243 EUR	243 EUR	+0%
Rural	Retraités en couple		7	359 EUR	1	67%	241 EUR	241 EUR	+0%
VM	Actifs seuls	F	-	-	-	-	-	-	-
VM	Actifs seuls	H	-	-	-	-	-	-	-
VM	Actifs en couple		-	-	-	-	-	-	-
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.		-	-	-	-	-	-	-
VM	Couples avec 2 enfants		-	-	-	-	-	-	-
VM	Retraités seuls	F	8	425 EUR	1	26%	108 EUR	108 EUR	+0%
VM	Retraités seuls	H	8	425 EUR	1	26%	108 EUR	108 EUR	+0%
VM	Retraités en couple		8	468 EUR	1	26%	124 EUR	124 EUR	+0%

Tableau 27 : Valorisation des alternatives moins impactantes pour le poste Logement - Cas des ménages propriétaires ou accédants à la propriété

8.4.2. Les pistes d'approfondissement identifiées

La complexité méthodologique du poste Logement et son importance sur le plan budgétaire comme environnemental nécessitent un traitement particulier. Le champ historiquement retenu dans la construction des budgets de référence n'est pas adapté pour intégrer certaines pistes d'alternatives moins impactantes. En particulier, il serait nécessaire d'y inclure la réalisation de gros travaux pour atteindre de meilleures performances en faveur de l'environnement en plus de la décence du logement (rénovation thermique, changement de mode de chauffage, etc.), mais aussi de questionner spécifiquement les marges de manœuvre relative des ménages en fonction de leur statut d'occupation et de la typologie de logement. Certaines décisions d'investissement ne peuvent pas être prises dans tous les cas de figure (isolation pour un logement collectif, changement d'aspect de la façade en copropriété y compris pour un logement individuel, gros travaux pour les locataires du parc privé comme du parc social...). En outre, le contexte réglementaire évolue rapidement : l'interdiction de louer des logements ayant une mauvaise étiquette énergétique ou les conditions d'accès à des aides à la rénovation en sont des exemples. Une étude approfondie de ces évolutions permettrait de clarifier à la fois le contexte actuel et les évolutions réglementaires déjà prévues sur ce volet.

9. Rendre le poste Transport moins impactant sans changer de pratiques, une équation difficilement tenable

9.1. Les spécificités du poste Transport dans les budgets de référence

9.1.1. Champ du poste Transport

Dans les budgets de référence, le poste Transport regroupe selon les configurations de ménages des dépenses liées à la voiture et aux dépenses afférentes (carburant, assurance, entretien, contrôle technique, stationnement), au vélo et équipements associés, aux transports en communs, locations de voitures et taxi, et à l'équipement nécessaire pour déplacer les jeunes enfants (poussette, sac à langer, lit parapluie).

En l'absence de labels recommandés par l'ADEME pour ce poste de dépenses, les 150 items uniques identifiés à partir des budgets de référence ont été répartis par catégories thématiques : vélo ; carburant ; frais voiture ; équipement voiture ; voiture ; train ; transports en commun ; taxi ; enfant.

Méthode	Catégorie de produits et services	Nombre d'items uniques
Etude marché et avis experts	Voiture	11
Relevé de prix	Assurance auto	15
	Carburant	17
	Enfant	4
	Équipement voiture	3
	Frais voiture	31
	Taxi	6
	Location	5
	Train	8
	Transports en commun	14
	Scooter	3
Vélo	33	

Tableau 28 : Catégories créées pour le poste Transport et répartition des items selon ces catégories

Les catégories voiture et carburant, qui couvrent seulement 19 % des items uniques, sont prépondérantes dans le budget des configurations de ménages qui en sont équipées (elles représentent entre 66 % et 86 % du budget Transport selon les configurations). La recherche d'alternatives a impliqué la consultation d'experts et d'études de marché pour estimer la maturité des pistes retenues. Les solutions finalement retenues dans le cadre de cette étude sont le véhicule électrique dans les configurations de ménages à deux véhicules dans lesquelles le plus petit véhicule est également le plus récent ; et le passage à un véhicule équivalent équipé d'un kit E85 pour toutes les autres configurations de ménages. Les solutions retenues ont été répercutées dans la valorisation du véhicule sélectionné comme environnementalement moins impactant, ainsi que sur la valorisation des items liés au choix du véhicule (carburant et assurance, 21% des items).

La valorisation de l'assurance automobile a été réalisée en utilisant des comparateurs en ligne d'assurance, comme lors des précédentes valorisations, pour actualiser le montant de cet item dans le budget de référence et dans le budget environnementalement moins impactant. L'impact de l'installation d'un kit E85 permettant d'adapter le véhicule à l'utilisation d'un carburant E85 est très faible sur le coût de l'assurance : certaines compagnies peuvent proposer des contrats avec un coût légèrement inférieur à celui pratiqué pour la voiture non modifiée, mais il n'y a pas de pratique commerciale affichée sur ce point. Pour les compagnies choisies, cela ne semble pas être le cas et cet impact potentiel n'est pas pris en compte. En revanche, le coût de l'assurance d'un véhicule électrique est sensiblement plus faible que celui d'un véhicule thermique.

Finalement, les neuf autres catégories (en excluant la voiture, le carburant et l'assurance), qui couvrent 72 % des items, sont minoritaires dans le budget et ont fait l'objet de relevés de prix intégraux, au sein des enseignes déjà fréquentées par les ménages. Pour ces catégories, étant donnée l'absence de

recommandations de labels sur les catégories concernées, ont été considérées comme des alternatives moins impactantes les produits pour lesquels :

- Soit au moins un des labels recommandés par l'ADEME dans une catégorie proche (exemple : vêtements pour des équipements vélo) correspondante est visible lors du relevé de prix ;
- Soit l'alternative environnementalement moins impactante a été recommandée et validée par les experts mobilisés (exemple : taxi électrique, carburant E85).

9.1.2. Rappel : un poste de dépense important, surtout en zone rurale

Le poste Transport fait partie des trois principaux postes de dépenses : généralement classé en troisième position après les postes Logement et Alimentation en ville moyenne, il s'agit plutôt du deuxième poste de dépenses en zone rurale (où les configurations à deux adultes sont équipées de deux voitures) et du quatrième poste en MGP du fait que les groupes dans ce territoire ont privilégié les transports en commun comme mode de transport principal (à l'exception des configurations monoparentales, qui sont les seules motorisées en MGP)³².

Le type de véhicule utilisé par les ménages a été défini par les groupes de consensus : en ville moyenne, l'ensemble des groupes ont choisi un véhicule type Renault Clio, acheté d'occasion récent, à l'exception des couples avec enfants qui se sont prononcés pour un véhicule familial (Break), acheté d'occasion récent. Les configurations rurales ont choisi des véhicules break plus qualitatifs pour les configurations avec enfants ; elles ont également décrit le deuxième véhicule du ménage, acheté d'occasion avec plus de kilomètres au compteur. Le Tableau 29 résume les véhicules présents dans les budgets de référence historiques par configuration de ménage.

Configuration	Villes Moyennes	Zone rurale	Métropole Grand Paris
Actifs seuls	Clio (30-60 000 km diesel, 8 000 €, gardée 5 ans)	Clio (30-60 000 km diesel, 8 000 €, gardée 5 ans)	-
Actifs en couple	Clio (30-60 000 km diesel, 8 000 €, gardée 5 ans)	Clio (30-60 000 km diesel, 8 000 €, gardée 5 ans) + Peugeot Partner 2008 (120 000 km, 7 200 €, gardée 10 ans)	-
Familles monoparentales avec 2 enfants	Clio (30-60 000 km diesel, 8 000 €, gardée 5 ans)	Picasso ou 308 break (30-50 000 km, 19 000 €, gardée 5 ans)	Clio (30-60 000 km essence, 11 450€, gardée 5 ans)
Couples avec 2 enfants	Renault Megane break (30-60 000 km diesel, 10 000 €, gardée 5 ans)	Picasso ou 308 break (30-50 000 km, 19 000 €, gardée 5 ans) + Renault Clio III (occasion 100 000 km, 6500 €, gardée "jusqu'au bout")	-
Retraité seuls	Clio (30-60 000 km diesel, 8 000 €, gardée 5 ans)	Clio (30-60 000 km diesel, 8 000 €, gardée 5 ans)	-
Retraités en couple	Clio (30-60 000 km diesel, 8 000 €, gardée 5 ans)	Clio (30-60 000 km diesel, 8 000 €, gardée 5 ans) + Peugeot Partner 2008 (120 000 km, 7 200 €, gardée 10 ans)	-
Familles monoparentales avec 1 enfant			Clio (30-60.000 km essence, 11 450 €, gardée 5 ans)

Tableau 29 : Véhicules par configuration de ménage dans les budgets de référence historiques

9.2. Résultats détaillés sur le poste Transport

9.2.1. Part du budget pour laquelle une alternative moins impactante existe

³² Source : Rapport CNLE 2022, Les budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris, chapitres 3 et 4.

Sur le poste Transport, très peu d'items ont pu être remplacés mais ils représentent une part élevée du budget pour les configurations de ménage équipées d'un ou plusieurs véhicules, comme en témoigne le Tableau 30.

- Pour les **15 configurations de ménages à un véhicule**, trouver des alternatives moins impactantes à pratiques de consommation constante est possible sur une minorité des items (entre 16 % et 31 % selon les configurations de ménages), représentant la **majorité du budget transport des ménages (entre 71 % et 90 %)** ;
- Pour les **trois configurations de ménages à deux véhicules**, ces taux sont plus faibles (alternatives accessibles sur 13 % à 22 % des items représentant entre 51 % et 57 % du budget transport), ce qui s'explique par le fait qu'une alternative n'a pu être trouvée que sur le véhicule le plus récent des deux ;
- Pour les **7 configurations de ménages sans véhicule en MGP**, des différences marquées s'observent dans l'accessibilité d'alternatives moins impactantes : aucun item n'a pu être remplacé par une alternative moins impactante pour les couples avec deux enfants tandis que pour les actifs seuls sans enfant, c'est jusqu'à 44 % des items représentant 52 % du budget Transport qui a pu être remplacé par une alternative moins impactante.

Configuration de ménage			Nombre items transport	Nombre de véhicules	Valorisation référence 2023	Part items avec alternative moins impactante	Nombre items concernés	Part items moins impactants dans valorisation 2023
MGP	Actifs seuls	F	9	0	242 EUR	44%	4	52%
MGP	Actifs seuls	H	9	0	242 EUR	44%	4	52%
MGP	Actifs en couple		15	0	390 EUR	27%	4	33%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.		17	1	447 EUR	24%	4	80%
MGP	Couples avec 2 enfants		10	0	335 EUR	0%	0	0%
MGP	Retraités seuls	F	16	0	212 EUR	31%	5	47%
MGP	Retraités seuls	H	16	0	212 EUR	31%	5	47%
MGP	Retraités en couple		16	0	354 EUR	31%	5	37%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.		13	1	438 EUR	31%	4	83%
Rural	Actifs seuls	F	13	1	388 EUR	31%	4	89%
Rural	Actifs seuls	H	13	1	388 EUR	31%	4	89%
Rural	Actifs en couple		18	2	686 EUR	22%	4	54%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.		24	1	498 EUR	17%	4	86%
Rural	Couples avec 2 enfants		31	2	857 EUR	13%	4	51%
Rural	Retraités seuls	F	13	1	388 EUR	31%	4	90%
Rural	Retraités seuls	H	13	1	388 EUR	31%	4	90%
Rural	Retraités en couple		18	2	579 EUR	22%	4	57%
VM	Actifs seuls	F	14	1	414 EUR	29%	4	84%
VM	Actifs seuls	H	14	1	414 EUR	29%	4	84%
VM	Actifs en couple		15	1	501 EUR	27%	4	75%
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.		25	1	453 EUR	16%	4	77%
VM	Couples avec 2 enfants		21	1	570 EUR	19%	4	72%
VM	Retraités seuls	F	15	1	396 EUR	27%	4	76%
VM	Retraités seuls	H	15	1	396 EUR	27%	4	76%
VM	Retraités en couple		16	1	450 EUR	25%	4	71%

Tableau 30 : Part des items pour lesquels une alternative moins impactante existe dans le budget Transport

9.2.2. Surcoût lié au passage à des alternatives environnementalement moins impactantes

Le passage à une alternative environnementalement moins impactante implique un surcoût ou une économie estimé entre -13 % et +5 % selon les configurations de ménages, sur la sous-population de produits et services du poste Transport pour lesquels une alternative moins impactante est accessible (voir Tableau 31).

- Les **configurations de ménages pour lesquelles le passage à des alternatives moins impactantes implique un surcoût sont celles sans véhicule** (toutes configurations MGP hormis les familles monoparentales) ;
- Inversement, dans les configurations à un ou deux véhicule(s), le passage à des alternatives moins impactantes implique des économies, allant de -4 % et -12 EUR mensuels (couples de retraités sans enfant, milieu rural) à -13 % et -49 EUR (couples actifs sans enfant, ville moyenne), en tenant compte également de la légère baisse de l'assurance.

Configuration de ménage			Nombre de véhicules	Valorisation référence 2023	Nombre items avec AMI	Valorisation référence 2023	Valorisation AMI 2023	Surcoût en % vs. référence 2023	Surcoût en EUR vs. référence 2023
MGP	Actifs seuls	F	0	242 EUR	4	127 EUR	133 EUR	5%	6 EUR
MGP	Actifs seuls	H	0	242 EUR	4	127 EUR	133 EUR	5%	6 EUR
MGP	Actifs en couple		0	390 EUR	4	127 EUR	133 EUR	5%	6 EUR
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.		1	447 EUR	4	364 EUR	337 EUR	-8%	-28 EUR
MGP	Couples avec 2 enfants		0	335 EUR	0	-	-	-	-
MGP	Retraités seuls	F	0	212 EUR	5	100 EUR	105 EUR	5%	5 EUR
MGP	Retraités seuls	H	0	212 EUR	5	100 EUR	105 EUR	5%	5 EUR
MGP	Retraités en couple		0	354 EUR	5	131 EUR	136 EUR	4%	5 EUR
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.		1	438 EUR	4	364 EUR	337 EUR	-8%	-28 EUR
Rural	Actifs seuls	F	1	388 EUR	4	345 EUR	307 EUR	-11%	-38 EUR
Rural	Actifs seuls	H	1	388 EUR	4	345 EUR	307 EUR	-11%	-38 EUR
Rural	Actifs en couple		2	686 EUR	4	373 EUR	332 EUR	-11%	-41 EUR
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.		1	498 EUR	4	438 EUR	391 EUR	-11%	-47 EUR
Rural	Couples avec 2 enfants		2	857 EUR	4	438 EUR	391 EUR	-11%	-47 EUR
Rural	Retraités seuls	F	1	388 EUR	4	349 EUR	309 EUR	-11%	-39 EUR
Rural	Retraités seuls	H	1	388 EUR	4	349 EUR	309 EUR	-11%	-39 EUR
Rural	Retraités en couple		2	579 EUR	4	331 EUR	319 EUR	-4%	-12 EUR
VM	Actifs seuls	F	1	414 EUR	4	348 EUR	309 EUR	-11%	-38 EUR
VM	Actifs seuls	H	1	414 EUR	4	348 EUR	309 EUR	-11%	-38 EUR
VM	Actifs en couple		1	501 EUR	4	376 EUR	326 EUR	-13%	-49 EUR
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.		1	453 EUR	4	357 EUR	315 EUR	-12%	-42 EUR
VM	Couples avec 2 enfants		1	570 EUR	4	410 EUR	368 EUR	-10%	-41 EUR
VM	Retraités seuls	F	1	396 EUR	4	302 EUR	281 EUR	-7%	-20 EUR
VM	Retraités seuls	H	1	396 EUR	4	302 EUR	281 EUR	-7%	-20 EUR
VM	Retraités en couple		1	450 EUR	4	318 EUR	292 EUR	-8%	-27 EUR

Tableau 31 : Surcoût ou économie liée au passage à une alternative moins impactante (AMI) dans le budget Transport

9.2.3. Accessibilité et coût des alternatives moins impactantes par catégorie de produits

Les grandes tendances concernant l'accessibilité et le coût des alternatives moins impactantes sur le poste Transport s'expliquent principalement par les variations du budget alloué à la voiture. En effet, peu de produits ont pu être remplacés par des alternatives environnementalement moins impactantes dans les catégories hors voiture : il s'agit des taxis et véhicules de location passés en hybride, ainsi qu'à un produit d'équipement vélo (gilet de sécurité). Le léger surcoût lié à ces produits explique les différentiels de prix observés sur les configurations de ménages sans véhicule.

Le Tableau 32 compare l'accessibilité et le surcoût liés à trois catégories de produits reflétant les usages différents de la voiture par configuration de ménage : la voiture, la location de voiture et le carburant.

- Pour chaque configuration de ménage, une alternative a pu être trouvée pour le véhicule principal (dans le cas de configurations de ménages à un ou deux véhicules) ou pour la location de voiture (qui correspond à des usages de vacances pour les configurations MGP hors familles monoparentales), à l'exception de la configuration actifs couples deux enfants pour laquelle le format du véhicule de location de référence n'a pas d'équivalent électrique chez le loueur étudié ;
- **Les surcoûts ou économies de carburant générées dépendent de la situation propriétaire ou locataire du véhicule.** En effet, le passage à l'E85 ou à un véhicule électrique (avec installation d'une prise murale renforcée et recharge à domicile) génère des économies de carburants pour les ménages propriétaires de leur véhicule, tandis que le passage à un véhicule de location électrique (avec recharge sur l'autoroute) génère un surcoût par rapport au carburant diesel pour les ménages louant leur véhicule³³.

³³ Les coûts retenus pour valoriser les recharges électriques sont de 0,18 € par kWh à domicile et 0,80 € par kWh sur autoroute, soit 11 € pour 300 km pour une recharge à domicile et 48 € pour 300 km pour une recharge sur autoroute. Ces estimations de coût ont été transmises en juin 2023 par un expert du Service Transport et Mobilité de l'ADEME.

Configuration de ménage			Voiture			Location			Carburant		
			Nombre items avec AMI	Part items avec AMI	Surcoût en % vs. items référence 2023	Nombre items avec AMI	Part items avec AMI	Surcoût en % vs. items référence 2023	Nombre items avec AMI	Part items avec AMI	Surcoût en % vs. items référence 2023
MGP	Actifs seuls	F	0	0%	+0%	1	100%	+3%	1	100%	+26%
MGP	Actifs seuls	H	0	0%	+0%	1	100%	+3%	1	100%	+26%
MGP	Actifs en couple		0	0%	+0%	1	100%	+3%	1	100%	+26%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.		1	100%	+8%	0	0%	+0%	1	100%	-41%
MGP	Couples avec 2 enfants		0	0%	+0%	0	0%	+0%	0	0%	+0%
MGP	Retraités seuls	F	0	0%	+0%	1	100%	+3%	1	100%	+26%
MGP	Retraités seuls	H	0	0%	+0%	1	100%	+3%	1	100%	+26%
MGP	Retraités en couple		0	0%	+0%	1	100%	+3%	1	100%	+26%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.		1	100%	+8%	0	0%	+0%	1	100%	-41%
Rural	Actifs seuls	F	1	100%	+4%	0	0%	+0%	1	100%	-39%
Rural	Actifs seuls	H	1	100%	+4%	0	0%	+0%	1	100%	-39%
Rural	Actifs en couple		1	50%	+29%	0	0%	+0%	1	50%	-69%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.		1	100%	+3%	0	0%	+0%	1	100%	-39%
Rural	Couples avec 2 enfants		1	50%	+3%	0	0%	+0%	1	33%	-39%
Rural	Retraités seuls	F	1	100%	+4%	0	0%	+0%	1	100%	-39%
Rural	Retraités seuls	H	1	100%	+4%	0	0%	+0%	1	100%	-39%
Rural	Retraités en couple		1	50%	+29%	0	0%	+0%	1	50%	-69%
VM	Actifs seuls	F	1	100%	+4%	0	0%	+0%	1	100%	-39%
VM	Actifs seuls	H	1	100%	+4%	0	0%	+0%	1	100%	-39%
VM	Actifs en couple		1	100%	+4%	0	0%	+0%	1	100%	-39%
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.		1	100%	+4%	0	0%	+0%	1	100%	-39%
VM	Couples avec 2 enfants		1	100%	+3%	0	0%	+0%	1	100%	-39%
VM	Retraités seuls	F	1	100%	+4%	0	0%	+0%	1	100%	-39%
VM	Retraités seuls	H	1	100%	+4%	0	0%	+0%	1	100%	-39%
VM	Retraités en couple		1	100%	+4%	0	0%	+0%	1	100%	-39%

Tableau 32 : Surcoût ou économie liée au passage à une alternative moins impactante (AMI) pour 3 catégories d'items dans le budget Transport

9.2.4. Focus sur les alternatives moins impactantes retenues parmi les voitures

Les relevés de prix pour les véhicules ont été réalisés sur le site de La Centrale, en conservant la même marque, le même modèle et les mêmes hypothèses d'ancienneté et de kilométrage que dans les budgets de référence initiaux pour les véhicules sans alternatives moins impactantes, ce qui pouvait impliquer des changements de version (par exemple le passage à la Clio IV plutôt qu'une Clio III). Pour les modèles Citroën Picasso et Peugeot 308 Break, ces véhicules n'étant pas disponibles d'occasion avec les bons critères d'ancienneté, il a été décidé de passer sur un modèle Renault Megane Break, véhicule disponible d'occasion avec le paramétrage souhaité sur l'ancienneté et le kilométrage, avec une cote fiable. Ainsi, les références ont été harmonisée entre les configurations rurales et celle des actifs en couple avec 2 enfants en ville moyenne.

Configuration	Villes Moyennes	Zone rurale	Métropole Grand Paris
Actifs seuls	Clio IV diesel 2018 / 45 000km : 13 000 €	Clio IV diesel 2018 / 45 000km : 13 000 €	-
Actifs en couple	Clio IV diesel 2018 / 45 000km : 13 000 €	Clio IV diesel 2018 / 45 000km : 13 000 € + Peugeot Partner 2013 (120 000 km, 10 000 €, gardée 10 ans)	-
Familles monoparentales avec 2 enfants	Clio IV diesel 2018 / 45 000km : 13 000 €	Megane IV estate diesel 2019 / 45 000km : 16 000€	Clio IV essence 2018 / 45 000km : 12 500 €
Couples avec 2 enfants	Megane IV estate diesel 2019 / 45 000 km : 16 000 €	Megane IV estate diesel 2019 / 45 000 km : 16 000 € + Renault Clio IV 2015 / 100 000 km : 8 000 €	-
Retraités seuls	Clio IV diesel 2018 / 45 000km : 13 000 €	Clio IV diesel 2018 / 45 000km : 13 000 €	-
Retraités en couple	Clio IV diesel 2018 / 45 000km : 13 000 €	Clio IV diesel 2018 / 45 000km : 13 000 €+ Peugeot Partner 2013 (120 000 km, 10 000 €, gardée 10 ans)	-
Familles monoparentales avec 1 enfant			Clio IV essence 2018 / 45 000km : 12 500 €

Tableau 33 : Véhicules par configuration de ménage dans les budgets de référence 2023

La valorisation des alternatives moins impactantes a articulé :

- **Des relevés de prix** sur le site de La Centrale ;
- **Des estimations de coût associés à de l'équipement** (prise électrique murale renforcée et kit E85 fourni posé).

Les véhicules listés dans les budgets de référence fonctionnant au diesel, le passage au carburant E85 (compatible uniquement avec des véhicules essence) a impliqué de faire des relevés sur des véhicules essence équivalents, dont la côte était plus basse, amortissant en partie le coût de l'équipement E85 ajouté aux alternatives moins impactantes.

Les économies réalisées mensuellement sur le carburant en le remplaçant par de l'électricité (configurations avec passage au véhicule électrique) ou de l'E85 (autres configurations) sont supérieures au surcoût lié à l'achat d'une Zoé par rapport à une Clio ou de l'installation d'un kit E85, une fois amorti sur la durée de vie du véhicule, expliquant le différentiel de budget mensuel négatif pour les configurations de ménage avec véhicule(s).

Configuration	Villes Moyennes	Zone rurale	Métropole Grand Paris
Actifs seuls	Clio IV essence 2018 / 45 000 km : 12 500 € + kit E85 fourni posé : 1 000 €	Clio IV essence 2018 / 45 000 km : 12 500 € + kit E85 fourni posé : 1 000 €	-
Actifs en couple	Clio IV essence 2018 / 45 000 km : 12 500 € + kit E85 fourni posé : 1 000 €	Zoé 2018 (véhicule électrique) / 40 000 km achat intégral : 16 000 € + prise murale renforcée : 750 €. Pas de changement sur la deuxième voiture	-
Familles monoparentales avec 2 enfants	Clio IV essence 2018 / 45 000 km : 12 500 € + kit E85 fourni posé : 1 000 €	Megane IV estate essence 2019 / 45 000 km : 15 500 € + kit E85 fourni posé : 1 000 €	Clio IV essence 2018 / 45 000 km : 12 500 € + kit E85 fourni posé : 1 000 €
Couples avec 2 enfants	Megane IV estate essence 2019 / 45 000 km : 15500€ + kit E85 fourni posé : 1000€	Megane IV estate essence 2019 / 45 000 km : 15500€ + kit E85 fourni posé : 1000€. Pas de changement sur la deuxième voiture	-
Retraités seuls	Clio IV essence 2018 / 45 000 km : 12 500 € + kit E85 fourni posé : 1 000 €	Clio IV essence 2018 / 45 000 km : 12 500 € + kit E85 fourni posé : 1 000 €	-
Retraités en couple	Clio IV essence 2018 / 45 000 km : 12 500 € + kit E85 fourni posé : 1 000 €	Zoé 2018 (véhicule électrique) / 40 000 km achat intégral : 16 000 € + prise murale renforcée : 750 €. Pas de changement sur la deuxième voiture	-
Familles monoparentales avec 1 enfant			Clio IV essence 2018 / 45 000 km : 12 500 € + kit E85 fourni posé : 1 000 €

Tableau 34 : Alternatives moins impactantes retenues pour les véhicules par configuration de ménage dans les budgets de référence 2023

9.2.5. Motifs d'absence d'alternatives moins impactantes pour une partie des produits

Les produits du poste Transport ne pouvant pas être remplacés par une alternative environnementalement moins impactante sont principalement de produits pour lesquels aucune alternative n'existe au sens défini en phase de cadrage (produit labellisé ou répondant à des standards référencés en phase de cadrage). Une grande partie de ces produits peut d'ailleurs être considéré, en prenant du recul par rapport à cette définition, comme des produits déjà respectueux de l'environnement (vélo et équipement associé, trajets en train ou en transport en commun, etc.).

D'autres motifs existent à la marge, notamment pour certains items regroupant plusieurs produits sur une seule ligne (par exemple : équipement vélo enfant regroupant antivol + chambres à air + pneus + gilet de sécurité + casque) le fait qu'il n'existe pas d'alternative moins impactante correspondant à l'ensemble des produits.

Configuration de ménage	Nombre items Transport	Nombre items sans alternative moins impactante	Motif absence d'alternative moins impactante					
			Pas d'AMI dans le canal d'achat	Produit de référence déjà moins impactant	Produit sans AMI possible	Pas d'AMI accessible en prix	Autres raisons	
MGP Actifs seuls	F	9	5	0%	0%	100%	0%	0%
MGP Actifs seuls	H	9	5	0%	0%	100%	0%	0%
MGP Actifs en couple		15	11	0%	0%	100%	0%	0%
MGP Familles monoparentales avec 2 enf.		17	13	0%	0%	62%	0%	39%
MGP Couples avec 2 enfants		10	10	0%	0%	70%	0%	30%
MGP Retraités seuls	F	16	11	0%	0%	100%	0%	0%
MGP Retraités seuls	H	16	11	0%	0%	100%	0%	0%
MGP Retraités en couple		16	11	0%	0%	100%	0%	0%
MGP Familles monoparentales avec 1 enf.		13	9	0%	0%	56%	0%	44%
Rural Actifs seuls	F	13	9	0%	0%	89%	0%	11%
Rural Actifs seuls	H	13	9	0%	0%	89%	0%	11%
Rural Actifs en couple		18	14	0%	0%	93%	0%	7%
Rural Familles monoparentales avec 2 enf.		24	20	0%	0%	90%	0%	10%
Rural Couples avec 2 enfants		31	27	0%	0%	82%	0%	19%
Rural Retraités seuls	F	13	9	0%	0%	100%	0%	0%
Rural Retraités seuls	H	13	9	0%	0%	100%	0%	0%
Rural Retraités en couple		18	14	0%	0%	93%	0%	7%
VM Actifs seuls	F	14	10	0%	0%	100%	0%	0%
VM Actifs seuls	H	14	10	0%	0%	100%	0%	0%
VM Actifs en couple		15	11	0%	0%	100%	0%	0%
VM Familles monoparentales avec 2 enf.		25	21	0%	0%	91%	0%	10%
VM Couples avec 2 enfants		21	17	0%	0%	94%	0%	6%
VM Retraités seuls	F	15	11	0%	0%	100%	0%	0%
VM Retraités seuls	H	15	11	0%	0%	100%	0%	0%
VM Retraités en couple		16	12	0%	0%	100%	0%	0%

Tableau 35 : Motifs expliquant l'absence d'alternative moins impactante des produits et services du poste Transport

9.3. Enseignements, limites et pistes d'approfondissement

9.3.1. Enseignement du processus de sélection des alternatives moins impactantes

Les principaux résultats à retenir sur le poste Transport sont les suivants :

- Existence d'alternatives environnementalement moins impactantes et surcoûts ou économies associés très différenciés selon les configurations de ménages et leur niveau de motorisation (0, 1 ou 2 véhicules) ;
- Fort impact budgétaire des modifications concernant la voiture et le type de carburant utilisé.

Au-delà de ces résultats, le processus ayant amené à la sélection des alternatives moins impactantes concernant les véhicules a été riche d'enseignements. En effet, des échanges avec les experts et des entretiens dédiés avec le service Transport et mobilité de l'ADEME et une analyse de l'offre Renault ont permis d'explorer différentes pistes pour l'identification d'alternatives environnementalement moins impactantes, incluant :

- Le passage à un niveau supérieur d'étiquette Crit'air – solution finalement écartée car se traduisant uniquement par un passage du diesel à l'essence avec de potentiels transferts d'impact ;
- Leetrofit – solution finalement écartée car l'ADEME la recommande plutôt pour les véhicules lourds ;
- Le passage à un véhicule hybride non rechargeable – solution finalement écartée car le bénéfice environnemental n'est pas suffisant ;
- Le passage à un carburant GPL – solution finalement écartée car le bénéfice environnemental n'est pas suffisant ;
- Le passage à un véhicule hybride rechargeable – solution finalement écartée le gain en émissions de GES est très dépendant du comportement des usagers et peut être négatif en raison du poids du véhicule, et le coût est nettement supérieur à celui du passage à l'E85 ;
- Le passage à un véhicule électrique équivalent : finalement retenu pour le plus petit des deux véhicules dans les configurations de ménage à deux véhicules où le plus petit véhicule est également le plus récent (remplacement d'une Clio par une Zoé) ;

- Le passage à du biocarburant (E85) : adopté pour les configurations de ménage à un seul véhicule, en tenant compte de l'installation d'un kit et du passage à un véhicule essence et non diesel.

Le choix de prioriser les deux dernières pistes s'est fait après de nombreux échanges, portant à la fois sur la définition du changement de pratiques dans le cadre de la présente étude, sur la maturité des solutions étudiées, et sur leur potentiel de changement d'échelle.

Il a finalement été considéré qu'équiper son véhicule d'un boîtier E85 n'implique pas de réel changement de pratiques, le passage du diesel à l'essence ayant finalement peu d'importance (il ne s'agit pas d'un critère principal listé dans les études historiques sur les budgets de référence) et l'installation du kit puis l'approvisionnement en carburant étant assez simples. En revanche, passer à un véhicule électrique peut constituer un changement de pratiques lorsqu'il s'agit du seul véhicule du ménage puisque l'autonomie n'est pas la même que sur un véhicule thermique. Si le ménage est équipé de deux véhicules, il a été considéré que le passage du petit véhicule à un véhicule électrique ne constitue pas un changement de pratique, le plus petit véhicule étant souvent réservé à des trajets courts du quotidien.

Concernant la maturité et la comparabilité des solutions, le véhicule électrique retenu (Zoé) étant conçu et présenté comme un équivalent du véhicule initialement cité dans les budgets de référence (Clio) mais également l'un des premiers véhicules électriques commercialisés en France, avec un marché d'occasion déjà développé et des cotes estimées comme fiables sur le site de La Centrale, celui-ci a été considéré comme pertinent. De la même manière, le carburant E85 étant assez répandu en 2023 sur l'ensemble du territoire, son niveau de maturité a été considéré comme satisfaisant.

Enfin, des débats au sein du comité d'experts ont porté sur le potentiel de changement d'échelles des solutions étudiées et notamment leur compatibilité avec les scénarii 2050 de l'ADEME. A ce sujet, rappelons que l'ambition des budgets de référence n'est pas de modéliser des comportements réels mais de valoriser le coût d'une vie considérée comme décente par la construction de budgets en fonction de l'état de l'offre à une époque donnée (en 2023). De la même manière, **la recherche d'alternatives moins impactantes n'a pas vocation à définir des scénarii crédibles, ni de prescrire les solutions optimales d'un point de vue environnemental, mais d'analyser l'impact budgétaire de solutions accessibles et matures en 2023.**

9.3.2. Limites et pistes d'approfondissement

Les résultats obtenus sur le poste Transport sont très dépendants des choix historiques réalisés par les groupes de consensus et aux choix méthodologiques réalisés pour sélectionner les alternatives moins impactantes, en particulier concernant les voitures. Ces choix impliquent des différences dans les surcoûts budgétaires associés à chaque configuration de ménage sur ce poste de dépenses, difficiles à interpréter sans revenir aux différences historiques de constitution des budgets par configuration. Une variante tout électrique a ainsi été testée en appliquant la même approche à l'ensemble des configurations de ménages (passage du véhicule principal à un véhicule électrique lorsque c'est possible, c'est-à-dire pour les configurations où il s'agit d'un modèle Clio), sans que les résultats ne fassent ressortir d'enseignement saillant (résultats présentés dans le Tableau 36) : le coût d'achat du véhicule électrique étant supérieur à celui du véhicule essence avec un kit E85, l'économie sur le poste Transport est légèrement plus faible pour les configurations concernées par la variante tout électrique.

Configuration de ménage		Nombre de véhicules	Valorisation référence 2023	Nombre items avec AMI	Valorisation items référence 2023	Valorisation variante élec. 2023	Surcoût en % vs. items référence 2023	Surcoût en EUR vs. items référence 2023	
MGP	Actifs seuls	F	0	242 EUR	4	127 EUR	133 EUR	5%	6 EUR
MGP	Actifs seuls	H	0	242 EUR	4	127 EUR	133 EUR	5%	6 EUR
MGP	Actifs en couple		0	390 EUR	4	127 EUR	133 EUR	5%	6 EUR
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.		1	447 EUR	4	364 EUR	353 EUR	-3%	-12 EUR
MGP	Couples avec 2 enfants		0	335 EUR	0	-	-	-	-
MGP	Retraités seuls	F	0	212 EUR	5	100 EUR	105 EUR	5%	5 EUR
MGP	Retraités seuls	H	0	212 EUR	5	100 EUR	105 EUR	5%	5 EUR
MGP	Retraités en couple		0	354 EUR	5	131 EUR	136 EUR	4%	5 EUR
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.		1	438 EUR	4	364 EUR	353 EUR	-3%	-12 EUR
Rural	Actifs seuls	F	1	388 EUR	4	345 EUR	324 EUR	-6%	-21 EUR
Rural	Actifs seuls	H	1	388 EUR	4	345 EUR	324 EUR	-6%	-21 EUR
Rural	Actifs en couple		2	686 EUR	4	373 EUR	332 EUR	-11%	-41 EUR
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.		1	498 EUR	4	438 EUR	391 EUR	-11%	-47 EUR
Rural	Couples avec 2 enfants		2	857 EUR	4	438 EUR	391 EUR	-11%	-47 EUR
Rural	Retraités seuls	F	1	388 EUR	4	349 EUR	325 EUR	-7%	-24 EUR
Rural	Retraités seuls	H	1	388 EUR	4	349 EUR	325 EUR	-7%	-24 EUR
Rural	Retraités en couple		2	579 EUR	4	331 EUR	319 EUR	-4%	-12 EUR
VM	Actifs seuls	F	1	414 EUR	4	348 EUR	325 EUR	-7%	-23 EUR
VM	Actifs seuls	H	1	414 EUR	4	348 EUR	325 EUR	-7%	-23 EUR
VM	Actifs en couple		1	501 EUR	4	376 EUR	333 EUR	-11%	-42 EUR
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.		1	453 EUR	4	357 EUR	328 EUR	-8%	-29 EUR
VM	Couples avec 2 enfants		1	570 EUR	4	410 EUR	368 EUR	-10%	-41 EUR
VM	Retraités seuls	F	1	396 EUR	4	302 EUR	311 EUR	3%	9 EUR
VM	Retraités seuls	H	1	396 EUR	4	302 EUR	311 EUR	3%	9 EUR
VM	Retraités en couple		1	450 EUR	4	318 EUR	316 EUR	-1%	-3 EUR

Tableau 36 : Surcoût ou économie liée à une variante électrique pour le véhicule principal dans le budget Transport (en bleu les configurations concernées par un changement par rapport à la variante AMI)

De manière plus générale, l'hypothèse de non-changement de pratiques a été assouplie pour ce poste de dépense, aucune solution n'existant à pratiques sociales strictement constantes pour convertir le véhicule en une alternative moins impactante. Il serait intéressant, en guise d'approfondissement, de tester la façon dont le passage à l'électrique (sur un ou les deux véhicules du ménage) et l'installation de kit E85 sont perçus par les consommateurs représentant les différentes configurations de ménages étudiées : certains déplacements seraient-ils à repenser, des adaptations seraient-elles à mettre en place ?

10. Les autres postes de dépenses : d'importantes limites liées à l'absence d'alternatives moins impactantes

10.1. Vie sociale

10.1.1. Champ du poste Vie sociale

Dans les budgets de référence, le poste Vie sociale regroupe des dépenses correspondant à des loisirs, activités culturelles et sportives, vacances (location et budget extra) ou encore à des célébrations (invitations, repas pris à l'extérieur, cadeaux). La plupart des produits et services de ce poste sont valorisés sous forme d'enveloppes budgétaires (sans biens ou services spécifiques attribués) à une fonction (par exemple : fête d'anniversaire pour quatre enfants).

Ce poste a un poids important dans la structure des budgets : il occupe la quatrième position après les postes Logement, Transport et Alimentation en ville moyenne, la cinquième en zone rurale (derrière l'équipement), et la deuxième ou troisième position (après le Logement et parfois l'Alimentation) en Métropole du Grand Paris, où le besoin de s'échapper plus régulièrement de la capitale pour des vacances et des week-ends ainsi que l'offre culturelle étendue expliquent le poids attribué à ce poste par les ménages.

Sur le poste Vie sociale, trois catégories de labels recommandés par l'ADEME ont été identifiés pour rechercher les alternatives environnementalement moins impactantes et concernent les catégories jeux et jouets, multimédia et hébergement. Les produits et services du poste Vie sociale ont ainsi été classés dans l'une de ces trois catégories ou dans deux catégories ne correspondant à aucun référentiel : vie sociale autre et budget. Le Tableau 37 présente la répartition des 176 items uniques en fonction de ces catégories.

Référentiel	Catégorie de produits et services	Nombre d'items
Labels ADEME	Jeux et jouets	9
	Multimédia	3
	Hébergement	10
Autres	Vie sociale autre ³⁴	28
	Budget	126

Tableau 37 : Catégories créées et référentiels mobilisés pour le poste Vie sociale

10.1.2. Recherche d'alternatives environnementalement moins impactantes

Les catégories budget et vie sociale autre représentant la grande majorité des items uniques du poste Vie sociale et ne pouvant être rattachées à des référentiels environnementaux, trouver des alternatives moins impactantes aux produits et services du poste Vie sociale s'est avéré infructueux.

Les relevés de prix sur l'ensemble des items uniques du poste Vie sociale n'ont permis de trouver d'alternative moins impactante que pour un seul item de ce poste de dépense, ne concernant que les configurations familles monoparentales (un jouet pour enfant).

Des recherches plus approfondies ont été menées sur la catégorie « hébergement », qui est la deuxième principale contributrice à ce poste de dépenses après « budget ». Ces pistes ont consisté à chercher des études ou données permettant d'estimer le surcoût de gîtes ou campings labellisés par rapport à des hébergements comparables non labellisés. Après recherches et échanges avec un expert du Pôle

³⁴ La catégorie intitulée « Vie sociale autre » regroupe les items n'appartenant à aucune des 3 catégories correspondant au référentiel des labels ADEME mobilisés pour la recherche d'alternatives moins impactantes, ni à un montant forfaitaire fixé par les groupes de consensus lors de la construction des budgets de référence (« Budget »). Au sein de cette catégorie se trouvent, entre autres, les abonnements à différents services culturels ou sportifs (bibliothèque, piscine, Netflix, etc.) et les achats de livres (magazines, BD, livres éducatifs ou dictionnaires pour les enfants, etc.).

Aménagement des villes et territoires de l'ADEME, il ressort qu'à notre connaissance, de telles études n'existent pas à ce jour. Les items de cette catégorie de dépenses n'ont donc pas pu être remplacés par une alternative moins impactante, même s'il existe bien une offre d'hébergements de vacances labellisés plus respectueux de l'environnement.

Les résultats : valorisation 2023 du poste Vie sociale et absence d'alternative moins impactante

Les items du poste Vie sociale n'ont donc pas pu être remplacé par des alternatives moins impactante, le tableau suivant présente le résultat de la valorisation en 2023 du poste Vie sociale.

Configuration de ménage			Valorisation référence 2023	Nombre items	Nombre items sans alternative moins impactante
MGP	Actifs seuls	F	603 EUR	10	10
MGP	Actifs seuls	H	603 EUR	10	10
MGP	Actifs en couple		699 EUR	16	16
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		523 EUR	37	36
MGP	Couples avec 2 enfants		644 EUR	44	44
MGP	Retraités seuls	F	439 EUR	9	9
MGP	Retraités seuls	H	450 EUR	9	9
MGP	Retraités en couple		636 EUR	17	17
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		500 EUR	25	25
Rural	Actifs seuls	F	133 EUR	9	9
Rural	Actifs seuls	H	133 EUR	9	9
Rural	Actifs en couple		214 EUR	15	15
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		224 EUR	37	36
Rural	Couples avec 2 enfants		369 EUR	53	53
Rural	Retraités seuls	F	140 EUR	8	8
Rural	Retraités seuls	H	140 EUR	8	8
Rural	Retraités en couple		213 EUR	12	12
VM	Actifs seuls	F	159 EUR	9	9
VM	Actifs seuls	H	159 EUR	9	9
VM	Actifs en couple		236 EUR	15	15
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		339 EUR	39	38
VM	Couples avec 2 enfants		530 EUR	56	56
VM	Retraités seuls	F	159 EUR	7	7
VM	Retraités seuls	H	160 EUR	7	7
VM	Retraités en couple		314 EUR	14	14

Tableau 38 : valorisation 2023 du poste Vie sociale

10.2. Santé

Ce poste de dépenses se compose de deux types d'items : la complémentaire santé et le reste à charge, dont s'acquittent les ménages après remboursement par la sécurité sociale et la complémentaire santé.

10.2.1. La complémentaire santé

Lors des valorisations précédentes, le choix a été fait de chiffrer des complémentaires individuelles, et non des contrats d'entreprise, les actifs étant "disponibles pour travailler" mais non nécessairement en emploi. Le niveau des garanties a été fixé par les groupes de consensus (à un niveau différent selon les configurations familiales). Le chiffrage a résulté d'une comparaison des tarifs des grandes compagnies d'assurances et de mutuelles, pour retenir le tarif le plus intéressant (la MGEN).

Il n'existe pas d'offre qui correspondraient à des pratiques moins impactantes environnementalement que d'autres et ce poste a fait uniquement l'objet d'une nouvelle valorisation au coût 2023. Elle s'est appuyée sur un comparatif des complémentaires santé (à partir de l'outil de l'association de consommateurs UFC Que Choisir), qui a confirmé le choix de la MGEN. Les tarifs retenus pour ce poste sont ceux correspondant aux niveaux de garanties sélectionnés par les groupes de consensus : il s'agit pour la plupart des configurations familiales, du niveau 3 sur une échelle de 1 à 5, correspondant à des

contrats de « moyenne gamme »³⁵. Les besoins exprimés par les groupes de consensus ont conduit à un niveau de garantie un peu plus faible, de 2, pour les actifs sans enfant (seuls ou en couple) en ville moyenne et des territoires ruraux.

Le tarif des complémentaires santé dépend fortement de l'âge : ils ont été simulés pour les âges supposés des différentes configurations familiales tels que présentés aux groupes de consensus (une quarantaine d'années pour les configurations avec enfants, 35-40 ans pour les actifs sans enfants, 70-75 ans pour les retraités seuls et en couple).

Enfin, l'évolution moyenne des tarifs des complémentaires santé entre 2018 et 2023 a été reconstituée à partir des différentes études parues sur le sujet : celles menées par la Mutualité Française auprès de ses adhérents, et celles conduites par l'UFC Que choisir. Selon ces études, l'évolution des tarifs des mutuelles auraient été en moyenne de +19,5 % sur la période 2018-2023. Ce chiffre est à considérer avec précaution : ces études ne sont pas exhaustives et cette moyenne peut masquer de fortes diversités selon les complémentaires santé, les contrats et niveaux de garantie et l'âge des assurés. Il néanmoins a permis de s'assurer que les évolutions obtenues sont bien cohérentes au regard de cette hausse moyenne.

10.2.2. Le reste à charge

Lors des valorisations précédentes, le reste à charge a été déterminé par les groupes de consensus, sur la base d'un ordre de grandeur fourni lors des discussions, issu de l'analyse des données de l'assurance santé et des études disponibles sur le sujet. L'exploitation des données des comptes de la santé 2021 montre que le taux de reste à charge des ménages, s'établissait, en 2021, à un niveau légèrement inférieur à celui observé en 2018 (7 % versus 7,3 % en 2018). La part du reste à charge dans le revenu disponible brut des ménages est par ailleurs en constante diminution depuis 2013.

Il n'y a donc pas lieu de revaloriser le montant du reste à charge décidé par les groupes de consensus.

Il n'existe pas sur ce poste d'offre qui correspondrait à une alternative moins impactante environnementalement, à même type de soins.

Les résultats : pas d'alternative environnementalement moins impactante sur le poste santé

Il n'y a donc pas d'alternative moins impactante, le tableau suivant présente le résultat de la valorisation en 2023 du poste santé.

³⁵ En référence à la typologie établie par la DREES, qui a classé les garanties des contrats proposés par les complémentaires santé en 5 groupes.

Configuration de ménage	Valorisation référence 2023 santé	Nombre items santé	Nombre items sans alternative moins impactante
MGP Actifs seuls	87 EUR	2	2
MGP Actifs couples sans enfant	178 EUR	2	2
MGP Actif famille monoparentale 2 enfants	232 EUR	2	2
MGP Actifs couples 2 enfants	332 EUR	2	2
MGP Retraité personne seule sans enfant	169 EUR	2	2
MGP Retraités couple sans enfant	323 EUR	2	2
MGP Actif famille monoparentale 1 enfant	161 EUR	2	2
Rural Actifs seuls	76 EUR	2	2
Rural Actifs couples sans enfant	146 EUR	2	2
Rural Actif famille monoparentale 2 enfants	202 EUR	2	2
Rural Actifs couples 2 enfants	302 EUR	2	2
Rural Retraité personne seule sans enfant	159 EUR	2	2
Rural Retraités couple sans enfant	303 EUR	2	2
VM Actifs seuls	76 EUR	2	2
VM Actifs couples sans enfant	146 EUR	2	2
VM Actif famille monoparentale 2 enfants	202 EUR	2	2
VM Actifs couples 2 enfants	302 EUR	2	2
VM Retraité personne seule sans enfant	159 EUR	2	2
VM Retraités couple sans enfant	303 EUR	2	2

Tableau 39 : Valorisation du poste Santé

10.3. Les services bancaires : une alternative moins impactante à un tarif plus faible que celui chiffré en 2018.

Les services bancaires incluent une carte de retrait sans autorisation de découvert pour les lycéens, un pack comprenant une carte bancaire visa de base et des assurances pour les adultes. Plusieurs études ont été réalisées ces dernières années, faisant le constat d'un impact environnemental important des banques, lié en particulier à leurs choix d'investissements³⁶. Ces études mettent en avant l'existence de banques plus vertueuses, parmi lesquelles la NEF, puis le Crédit coopératif. La NEF ne propose pas encore de comptes courants à destination des particuliers, le choix s'est donc porté sur le Crédit coopératif.

A noter que de nombreuses néo-banques se sont créées en affichant des services vertueux sur le plan environnemental. Elles ne disposent en général pas de guichet et correspondraient donc à un changement de pratiques.

Les tarifs pratiqués par le Crédit coopératif sont légèrement plus faibles que ceux de l'offre retenue lors des valorisations précédentes. Ils apparaissent par ailleurs tout à fait concurrentiels comparés à ceux des grands réseaux bancaires. Ils sont donc retenus à la fois pour la valorisation 2023, et pour la valorisation de l'alternative moins impactante.

³⁶ CLIMAT : Comment choisir ma banque ? - Les amis de la Terre 2014 - <https://www.amisdelaterre.org/wp-content/uploads/2015/06/20150603-guidebanque2014.pdf>
- La colossale empreinte carbone des banques : une affaire d'État. Les amis de la Terre /Oxfam France – novembre 2019 : <https://www.amisdelaterre.org/wp-content/uploads/2019/12/rapport-of-at.pdf>
- Climat - environnement - droits humains CHOISIS TA BANQUE – Les amis de la terre 2017 : <https://www.amisdelaterre.org/wp-content/uploads/2017/03/guide-banque-web.pdf>
- Banque – des engagements climat à prendre au 4ème degré – Oxfam France – 2020 https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/10/rapportBanque_OXFAM_v5.pdf

Configuration de ménage		Valorisation référence 2023 banque	Nombre items banque	Nombre items sans alternative moins impactante	Surcoût en % vs. items référence 2023
MGP	Actifs seuls	6,14 EUR	1	0	0 %
MGP	Actifs couples sans enfant	12,28 EUR	1	0	0 %
MGP	Actif famille monoparentale 2 enfants	6,14 EUR	1	0	0 %
MGP	Actifs couples 2 enfants	13,28 EUR	2	0	0 %
MGP	Retraité personne seule sans enfant	6,14 EUR	1	0	0 %
MGP	Retraités couple sans enfant	12,28 EUR	1	0	0 %
MGP	Actif famille monoparentale 1 enfant	6,14 EUR	1	0	0 %
Rural	Actifs seuls	6,14 EUR	1	0	0 %
Rural	Actifs couples sans enfant	12,28 EUR	1	0	0 %
Rural	Actif famille monoparentale 2 enfants	6,14 EUR	1	0	0 %
Rural	Actifs couples 2 enfants	13,28 EUR	2	0	0 %
Rural	Retraité personne seule sans enfant	6,14 EUR	1	0	0 %
Rural	Retraités couple sans enfant	12,28 EUR	1	0	0 %
VM	Actifs seuls	6,14 EUR	1	0	0 %
VM	Actifs couples sans enfant	12,28 EUR	1	0	0 %
VM	Actif famille monoparentale 2 enfants	6,14 EUR	1	0	0 %
VM	Actifs couples 2 enfants	13,28 EUR	2	0	0 %
VM	Retraité personne seule sans enfant	6,14 EUR	1	0	0 %
VM	Retraités couple sans enfant	12,28 EUR	1	0	0 %

Tableau 40 : Valorisation du poste Banque

10.4. Garde d'enfant

Ce poste n'est pas concerné par la recherche d'alternative environnementalement moins impactante mais présente différents sujets méthodologiques pour la valorisation. Il intègre des services dont les tarifs sont fixés nationalement (établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), prestation d'accueil du jeune enfant), et des services dont les tarifs dépendent des collectivités locales qui en ont la responsabilité (communes, départements ou régions). Les tarifs peuvent par ailleurs être uniques, ne dépendant ni des ressources, ni de la composition familiale, ou bien relever d'une tarification sociale : leur niveau dépendra alors du montant des budgets de référence. Enfin, ce poste intègre les aides dont peuvent bénéficier les familles dont les revenus sont proches des budgets de référence : compléments mode de garde de la Prestation d'accueil du jeune enfant servis par les Caisses d'allocation familiale et crédits d'impôt.

La particularité de ce poste est l'aspect itératif de sa valorisation, appelé « bouclage ». Un certain nombre des items qui le composent (tarifs des EAJE, tarifs de la restauration scolaire en élémentaire, tarifs des accueils périscolaires et des centres de loisirs en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris, tarifs de la restauration scolaire au collège et au lycée en MGP) dépendent des revenus des familles. Comme dans la méthodologie des précédents budgets de référence, le montant de ces items repose sur une estimation du revenu du ménage, approximé par le budget de référence déjà calculé pour tous les postes hors Garde d'enfant. Ce budget permet une première valorisation du montant des modes de garde, et un nouveau montant pour le budget total incluant ce montant : ce nouveau total est utilisé pour un nouveau calcul des frais de garde... avec un processus itératif jusqu'à obtenir la convergence (c'est-à-dire quand les frais de garde n'évoluent plus avec le nouveau budget total).

Les items de ce poste concernent les configurations familiales avec enfants. Ils vont dépendre de l'implantation géographique (les choix des groupes de consensus sont en particulier différents en milieu rural que dans les villes moyennes ou en Métropole du Grand Paris) et de l'âge des enfants.

10.4.1. L'accueil de la petite enfance

L'accueil de petite enfance (0-2 ans) concerne les familles monoparentales avec deux enfants ou un enfant. Ce poste recouvre 3 items : l'accueil collectif (les établissements d'accueil du jeune enfant), la garde par une assistante maternelle et la garde par une baby-sitter.

Les enfants des familles monoparentales avec deux enfants, en ville moyenne et ceux de la MGP sont gardés en accueil collectif (crèches). Le chiffrage est réalisé en supposant qu'il s'agit d'établissements bénéficiaires de la Prestation de Service Unique (la quasi-totalité des modes d'accueil collectif), dont le tarif facturé aux familles est fixé nationalement. Ce tarif dépend du revenu des familles, le montant sera calculé au niveau des budgets de référence, itérativement, selon des modalités explicitées dans un prochain paragraphe. Les parents bénéficient par ailleurs d'un crédit d'impôt, le montant finalement utilisé pour l'actualisation 2023 du BdR est un coût net de crédit d'impôt.

Les enfants en milieu rural sont gardés par des assistantes maternelles. Le salaire horaire des assistantes maternelles est fixé conventionnellement à un montant minimal. Le coût réellement pratiqué dépend des communes, voire des quartiers. Le coût moyen a été estimé à partir des données de l'ACOSS portant sur les particuliers employeurs d'une assistante maternelle en Côte d'Or et en Mayenne. Les dernières données disponibles portent sur l'année 2022, le coût obtenu a été indexé en 2023 sur la hausse du SMIC. La rémunération des assistantes maternelles comprend outre le salaire, des indemnités d'entretien et de repas. Le montant retenu, en cohérence avec la valorisation précédente, correspond au minimum légal légèrement majoré. La garde par une assistante maternelle ouvre droit au Complément mode de garde assistante maternelle de la Caf (CMG assistante maternelle), dont le barème est fixé nationalement, ainsi qu'à des crédits d'impôt. Le coût finalement obtenu, net de ces aides, ne dépend pas du revenu : seul le CMG peut en dépendre, mais les variations du BdR ne suffisent pas à changer de tranches de montant. Le tarif est enfin calculé pour la garde de l'enfant de moins de 3 ans, et pour celle de l'enfant scolarisé au primaire qui est gardé le soir après l'école, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Enfin, les familles monoparentales (1 et 2 enfants) de la Métropole du Grand Paris font appel à une baby-sitter le soir après l'école. Le montant en est calculé sur la base du salaire conventionnel minimum des gardes à domicile. Le coût finalement affecté tient compte des aides dont bénéficient les familles notamment pour la prise en charge des cotisations salariales ainsi que du crédit d'impôt. Ce montant ne dépend pas du revenu des familles.

10.4.2. La garde des enfants scolarisés en élémentaire

Ce poste concerne les familles monoparentales avec deux enfants, ainsi que la famille monoparentale francilienne avec un enfant. Il comprend la restauration scolaire à l'école primaire, les accueils périscolaires du soir, les centres de loisirs du mercredi et pendant les vacances. Ces différents services sont de la compétence des communes, ce sont donc elles qui en fixent les tarifs. Il en résulte une forte hétérogénéité des coûts.

L'utilisation de la restauration scolaire concerne les familles monoparentales de tous les territoires de valorisation.

Lors des valorisations précédentes, les tarifs retenus en ville moyenne comme en milieu rural étaient ceux pratiqués par la ville de Tours. Il s'agissait d'un tarif unique, ne dépendant pas du revenu des familles.

- Dans les villes moyennes, une enquête de l'UNAF, réalisée en 2014³⁷, montrait que la quasi-totalité des villes de plus de 100 000 habitants mobilisaient une tarification sociale, fonction des ressources des familles, Tours faisant figure d'exception. Cette exception a pris fin à la rentrée scolaire 2022, la ville ayant adopté une tarification fonction du quotient familiale des familles. En ville moyenne, le tarif retenu pour la restauration scolaire est finalement celui pratiqué par la ville de Tours (en cohérence avec la valorisation précédente), en tenant compte de sa variation possible selon les ressources.
- En milieu rural en revanche une étude réalisée en 2021 par IPSOS³⁸ pour la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté dans le cadre de la mise en place de la mesure « la restauration scolaire à 1 euro », montrait que seules 21 % des

³⁷ [Fiscalité et tarification des services locaux : Enquête sur la prise en compte des familles dans les communes et les structures intercommunales – UNAF 2014](#)

³⁸ [La tarification sociale des cantines scolaires et le dispositif la « cantine à 1€ » - Note de synthèse des phases qualitative et quantitative. IPSOS – Délégation ministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté – 2021](#)

communes de moins de 10 000 habitants mettaient en place une tarification sociale. Le montant retenu est un tarif fixe, correspondant à celui pratiqué à Tours pour une famille au niveau des budgets de référence « sans bouclage ». Ce choix permet de conserver la cohérence avec la valorisation précédente. Il est cohérent avec les résultats d'un relevé de prix réalisé en 2023 sur les communes rurales des territoires des BdR.

- En Métropole du Grand Paris, le tarif retenu en 2023 est, comme en 2018, celui pratiqué par la ville de Paris : il s'agit d'un tarif dépendant du quotient familial des familles, c'est-à-dire du niveau de revenus des familles ici approximé par le montant total du budget de référence calculé sur tous les postes hors Garde d'enfant.

L'utilisation des accueils de loisirs du mercredi et des vacances ainsi que celle du périscolaire du soir concernent uniquement les familles monoparentales des villes moyennes et de la Métropole du Grand Paris. Il n'existe pas à notre connaissance de données sur les modes de tarification des accueils périscolaires et des accueils de loisirs. Néanmoins, la fréquence des financements de l'État via notamment les Caisses d'allocations familiales (contrats enfance-jeunesse puis projets éducatifs territoriaux) constitue une incitation importante à l'adoption d'une tarification sociale. Les deux villes moyennes comme la Métropole du Grand Paris mobilise des tarifs selon le quotient familial. En cohérence avec le chiffrage de la restauration scolaire et les valorisations précédentes, le tarif retenu est celui de Tours pour la valorisation en ville moyenne. Étant donnée l'hétérogénéité des tarifs entre Paris et la ville de référence considérée en MGP (Fontenay-sous-Bois), celui retenu en MGP correspond à la moyenne des deux villes (ce qui avait été le cas pour la valorisation précédente).

10.4.3. La garde des enfants âgés de 11-17 ans

Ce poste recouvre trois items : la restauration scolaire au collège, la restauration scolaire au lycée et l'internat au lycée.

La restauration scolaire des collèges concerne les couples avec 2 enfants, dans tous les territoires. Elle est de la responsabilité des départements qui en fixent librement le tarif des premières valorisations des BdR, le tarif retenu était un tarif fixe en ville moyenne et en milieu rural et les tarifs pratiqués sur Paris en MGP (tarifs dépendant des ressources des familles).

Un relevé de tarif sur 38 départements (8 départements franciliens et 40 départements de province choisis aléatoirement, 30 pour lesquels les tarifs ont pu être retrouvés) montre une grande diversité des pratiques et confirme la pertinence des choix effectués en 2013 et 2018 :

- En région parisienne, seuls deux départements ne mobilisent pas de tarification sociale, dont celui d'implantation de la commune de référence qui fait donc figure d'exception. La tarification parisienne semble donc en cela plus représentative des pratiques franciliennes. Elle dépend du revenu des familles et donc du montant des budgets de référence ;
- En province, seuls 3 départements mobilisent une tarification sociale. Les 27 autres facturent un coût fixe (et proposent éventuellement une aide financière aux collégiens les plus précaires). Les tarifs sont très variables, la moyenne est plus faible que le coût retenu en 2018. Ce dernier sera conservé pour la valorisation 2023 (tarif fixe, indépendant du montant des BdR).

La restauration scolaire des lycées concerne également les couples avec 2 enfants, dans tous les territoires. Elle est de la responsabilité des régions.

- La Région Île de France propose un tarif unifié dans les différents lycées, sous forme d'une tarification sociale. Ce tarif avait été utilisé en 2018, sa version actualisée est donc mobilisée en 2023. Il dépend du niveau des BdR ;
- En ville moyenne et en milieu rural, le tarif utilisé pour la facturation de la restauration scolaire au lycée correspond au coût moyen observé en région Bourgogne Franche-Comté mobilise et en région Pays-de-la-Loire. Il s'agit de tarifs uniques, ne dépendant pas du niveau des BdR.

L'internat au Lycée concerne les couples avec deux enfants en milieu rural. Sa valorisation correspond au coût moyen observé dans les lycées des deux régions d'étude : il s'agit d'un coût fixe, ne dépendant pas du niveau des BdR.

10.4.4. Discussion et résultats

La valorisation du poste Garde d'enfant comprend deux spécificités.

La première est relative au caractère itératif, ou « bouclage » de la valorisation du poste sur un certain nombre de ces items. Pour rappel, la valorisation des items dont le montant repose sur une estimation du revenu du ménage, ici approximé par le budget hors Garde d'enfant, est calculé par processus itératif

jusqu'à convergence du montant total du budget de référence (stabilisation des montants calculés pour chaque item).

Pour éviter une variation artificielle du coût de ce poste entre la version valorisée 2023 et la version à moindre impact environnemental des budgets de référence (le budget « moins impactant » global étant amené à être plus élevé que le budget « de référence » global), ce processus itératif a été mis en œuvre sur les budgets de référence valorisé en 2023 uniquement, et non sur la version moins impactante.

À titre d'exemple de l'impact de ce choix, pour la famille monoparentale avec deux enfants en MGP, habitant dans le parc privé (configuration la plus impactées par ce processus itératif), les différents montants du poste Garde d'enfant selon le bouclage réalisé sont les suivants :

- Sans bouclage, sur le BdR valorisé en 2023, il est au total de 499 € par mois
- Avec bouclage sur le BdR valorisé en 2023 (solution retenue), il est au total de 551 € par mois
- Avec bouclage sur le BdR moins impactant, il est au total de 571 € par mois

Notons qu'une des conséquences du bouclage est que le montant des modes de garde ne sera pas le même selon que la famille est logée dans le parc social ou dans le parc privé, le montant total du BdR étant différent.

Enfin, les familles habitant en milieu rural, tout comme la configuration des couples avec deux enfants en villes moyennes, ne sont pas concernées par ce processus itératif, aucun des services qu'elles mobilisent ne pratiquant de tarifs différenciés.

La seconde est relative à l'existence ou non d'alternatives moins impactantes environnementalement. Les services utilisés par les familles sont, pour la plupart mis à disposition par les pouvoirs publics : les familles n'ont pas de maîtrise et peu de choix quant à leur impact environnemental.

Cependant, la restauration scolaire peut mobiliser des filières locales et des produits bio. La loi EGAlim du 30 octobre 2018 prévoit la lutte contre le gaspillage alimentaire, une mobilisation accrue des filières locales et une hausse de la part des aliments issus de l'agriculture biologique. Elle fixe ainsi des objectifs contraignants en ce qui concerne le pourcentage de produits bio, la fin de l'utilisation de couverts et bouteilles en plastiques jetables et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de diversification des sources de protéines.

S'il n'y a pas de comportements individuels conduisant à un poste environnementalement moins impactant, l'hypothèse selon laquelle les obligations de la loi EGAlim, voire l'existence de politiques volontaristes locales impliquent une hausse des tarifs à venir de ce poste a été envisagée.

Les études réalisées à ce sujet³⁹ montrent que les coûts de la restauration collective (écoles, collèges, lycées) relèvent de nombreux facteurs (taille des écoles, implantation géographique, organisation des achats et approvisionnements...) ce qui complexifie l'analyse d'un lien entre restauration durable et coût du service. Néanmoins, ce lien semble ne pas exister, les communes les plus engagées ayant en parallèle repensé leur organisation et pratiques d'achats pour éviter toute augmentation de tarifs que supporteraient leurs usagers.

Il n'existe finalement pas d'alternative moins impactante sur le poste Garde d'enfant.

³⁹ [Mesure de l'incidence de l'introduction des produits bio en restauration collective – CSA / Agence Bio 2019](#) ; [Observatoire national de la restauration collective bio et durable – rapport 2022](#)

Configuration de ménage		Valorisation référence 2023 Garde d'enfant	Nombre d'items Garde d'enfant	Nombre items sans alternative moins impactante
MGP	Actif famille monoparentale 2 enfants, parc privé*	551 EUR	5	5
MGP	Actif famille monoparentale 2 enfants, parc social*	389 EUR	5	5
MGP	Actifs couples 2 enfants, parc privé*	118 EUR	2	2
MGP	Actifs couples 2 enfants, parc social*	111 EUR	2	2
MGP	Actif famille monoparentale 1 enfant, parc privé*	279 EUR	4	4
MGP	Actif famille monoparentale 1 enfant, parc social*	251 EUR	4	4
Rural	Actif famille monoparentale 2 enfants	975 EUR	2	2
Rural	Actifs couples 2 enfants	187 EUR	3	3
VM	Actif famille monoparentale 2 enfants, parc privé*	318 EUR	4	4
VM	Actif famille monoparentale 2 enfants, parc social*	292 EUR	4	4
VM	Actifs couples 2 enfants	109 EUR	2	2

Tableau 41 : Valorisation du poste Garde d'enfant

* valorisation soumise au bouclage

11. Recommandations

L'étude **souligne l'importance de l'offre dans le « pouvoir d'agir » des ménages**. Même pour les postes pour lesquels une part importante d'items peut être remplacée par une alternative moins impactante (Alimentation, Habillement, certains champs du poste Equipement en particulier), on peut constater deux limites.

D'une part, **tous les items n'ont pas forcément d'alternative à comportement d'achat et de consommation inchangé**. Pour le consommateur, atteindre un budget de référence moins impactant dans toutes ses dimensions nécessite donc de changer en profondeur les habitudes de consommation. En l'état actuel de l'offre, cela peut nécessiter de cumuler plusieurs canaux d'achat à la place d'un modèle basé sur la largeur de l'offre présente dans une seule enseigne. Concrètement, une seule grande surface ne couvre pas nécessairement l'ensemble des besoins si l'on souhaite acheter systématiquement une alternative moins impactante.

Les producteurs et distributeurs ont un rôle de premier ordre à jouer pour créer une réelle offre alternative, disponible dans les canaux d'achat grand public que sont les grandes surfaces, et accessible en termes de prix. Pour certains secteurs, notamment l'alimentation, l'enjeu est particulièrement complexe dans un contexte de forte fragilisation des agriculteurs.

Il convient ainsi d'explorer l'ensemble de la chaîne de production/distribution afin d'envisager les leviers de transformation en vue de développer une offre accessible.

La réglementation, de même que les outils fiscaux, peuvent constituer de puissants leviers incitatifs tant pour l'offre que pour la demande. En particulier, la recherche d'alternatives sur les items des budgets de référence a permis de constater l'expertise nécessaire pour sélectionner une alternative environnementalement moins impactante. Pour certaines catégories de biens, comme les vêtements, il peut être particulièrement délicat d'accéder aux labels officiels de qualité environnementale. Pour un consommateur, distinguer l'allégation environnementale abusive d'un label reconnu nécessite vraisemblablement un fort investissement personnel. Or le coût de la recherche d'information fiable peut être réduite par la réglementation : au-delà de mieux distinguer les labels, il s'agirait de procéder à des moyens de réguler le marché. Des autorités identifiées par les consommateurs pourraient mieux distinguer les signaux de qualité qui sont certifiés, vérifiés, des appellations auto-proclamées et construire des moyens de distinguer le niveau d'ambition de ces différentes dénominations.

D'autre part, pour la liste de biens et services définis dans les budgets de référence et les canaux d'achat retenus, les alternatives moins impactantes sont généralement plus chères que les items initiaux. Ce surcoût, s'il devait être généralisé à l'ensemble du panier de biens et services, ne serait pas soutenable pour une grande partie de la population.

Enfin, les disparités entre configurations de ménages et territoires comme le surcoût des alternatives moins impactantes invitent à penser la politique redistributive (impôts, aides...) comme une composante indissociable de la transition écologique. Dans le contexte inflationniste qui prévaut depuis 2022, ce surcoût est d'autant plus préoccupant. Il peut conduire une partie de la population à se détourner des alternatives moins impactantes faute d'accessibilité-prix et ralentir la mise en œuvre de la transition environnementale.

12. Conclusion et perspectives

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un ambitieux programme de travail porté par l'ADEME visant à documenter finement les marges de manœuvre dont disposent les ménages pour limiter l'impact environnemental de leur consommation et de leur mode de vie. Pour cela, ces travaux s'appuient sur les budgets de référence, qui présentent plusieurs avantages méthodologiques pour mener cette réflexion : leur exhaustivité, puisqu'ils visent à couvrir l'ensemble des postes de dépenses courantes des ménages, et leur degré de détail généralement élevé. De plus, la méthodologie de construction des budgets de référence, autour de groupes de consensus composés de ménages, vise à refléter le plus fidèlement possible les normes effectives de consommation essentielles pour un mode de vie perçu comme décent et non une norme établie isolément par des experts. Dans l'optique d'une transition environnementale juste, ce dernier point est central puisqu'il donne un point de départ exprimé par les citoyens eux-mêmes sur ce qui est nécessaire à une bonne intégration dans la société.

L'étude repose sur une approche inhabituelle dans les travaux portant sur la réduction de l'impact environnemental de la consommation : la recherche d'alternatives environnementalement impactantes ne nécessitant pas de changement de pratiques de la part des consommateurs. Isoler ce facteur de plasticité des pratiques de consommation, souvent rebattu dans les discours publics comme une injonction, permet de faire une photographie des alternatives accessibles aux ménages, de comprendre leur distribution ainsi que leur éventuel surcoût. Il s'agit donc de « trouver, pour chacun des produits ou services du panier de référence, une alternative qui garderait les mêmes fonctionnalités et n'impliquerait pas de changement de comportement, mais qui aurait des impacts environnementaux potentiels moindres ». Les canaux d'achat, et dans certains cas les marques, ont été considérés comme faisant partie des pratiques de consommation.

À l'issue de cette étude, plusieurs résultats importants découlent des travaux menés.

Le premier est la **faible disponibilité d'alternatives moins impactantes pour la plupart des items composant les budgets de référence** : 14 % à 46 % du budget des ménages a une alternative moins impactante. Par exemple, pour l'alimentation, un item moins impactant est en pratique un aliment équivalent issu de l'agriculture biologique, et l'on aurait pu s'attendre à une bonne disponibilité des alternatives moins impactantes, au regard du nombre de labels disponibles sur le marché pour les consommateurs donnant une impression de dynamique forte de l'offre environnementalement moins impactante. Or, seulement 40 % à 58 % du budget alimentaire a une alternative moins impactante. Ce constat est, entre autres, la conséquence du choix de conserver le canal d'achat inchangé : il est possible qu'en changeant d'enseigne pour les relevés de prix et la recherche d'alternatives, une plus large part du budget puisse faire l'objet d'une amélioration de l'impact environnemental. Néanmoins, l'étude permet de montrer que l'offre d'alternatives moins impactantes reste limitée, dans un contexte dans lequel le modèle des courses en grande surface reste dominant, et connaissant le poids des habitudes dans les comportements d'achat. Ce résultat est par conséquent très fort en ce qui concerne l'état des marchés de biens et services consommés par les Françaises et Français au quotidien. Pour trouver des alternatives moins impactantes à une plus large part de leur consommation, les citoyens devraient aujourd'hui changer leurs pratiques d'achat de manière globale. Or, cela pose un ensemble de questions autour de la possibilité de le faire – au regard des enjeux économiques comme des normes de consommation. Ces différents enjeux sont justement au cœur de la suite du programme de travail envisagé par l'ADEME autour des budgets de référence en transition.

Le deuxième résultat est la **complexité du processus de recherche d'alternatives moins impactantes**. Il requiert un fort degré d'expertise, en particulier pour identifier les labels de qualité environnementale fiables et les distinguer d'allégations environnementales non vérifiées ou vérifiables. Sur certains postes de dépenses, comme les équipements, l'habillement ou l'hygiène, certaines marques ou distributeurs proposent des sélections de produits mis en avant comme moins impactants (« vert », « écologiques », « éco-conçus », etc.) sans qu'il soit possible de rattacher ces affirmations à un label spécifique. Loin d'être dans un cas d'information « pure et parfaite », les consommateurs doivent donc opérer des arbitrages complexes dans un contexte informationnel flou.

Le troisième résultat marquant de cette étude est **l'important surcoût induit par la très vaste majorité des alternatives moins impactantes par rapport à leur équivalent standard**. Pour les produits d'habillement, d'alimentation ou d'hygiène, ce surcoût varie de 20 % à plus de 80 % en fonction de la composition du panier de biens et services de la configuration de ménage considérée. Au-delà de l'existence d'une offre, c'est donc son accessibilité-prix qui est en question, a minima dans les canaux d'achat considérés dans l'étude. Or, l'accessibilité-prix est une composante indispensable pour une transition juste, permettant à chacun de continuer de vivre décemment. Le cas des dépenses de transport est une exception importante à ce constat de surcoût : le poste Transport est généralement moins cher dans sa version moins impactante avec les hypothèses retenues dans l'étude. Ce cas illustre les gains potentiels à l'adoption de certains changements de pratiques sociales, même si le choix a été fait ici de rester sur des pratiques aussi proches que possible de la norme établie dans les budgets de référence.

Le quatrième et dernier résultat est l'illustration de la **très forte hétérogénéité de ces conclusions** : en fonction des territoires, des configurations de ménages considérées et des postes de dépense, d'importantes variations ont pu être documentées au cours de cette étude. Par exemple, le surcoût engendré par le budget moins impactant, bien que modéré du fait de la faible capacité à identifier des alternatives moins impactantes, est plus élevé pour les configurations de ménages composées de plusieurs individus, notamment celles avec des enfants. Les budgets de ces configurations sont composés d'items à la fois plus nombreux et plus variés, augmentant les chances d'avoir pu identifier des alternatives moins impactantes dans les paniers de biens et services plus fournis. La compilation exhaustive de ces écarts met en lumière les écarts d'accessibilité des alternatives moins impactantes en fonction de la situation du ménage considéré (en termes de disponibilité de l'offre et de coût).

L'étude met enfin en évidence d'importants besoins d'approfondissement méthodologiques et scientifiques. Tout d'abord, les changements de pratiques peuvent être questionnés sous plusieurs angles : leur efficacité environnementale, leur impact économique, leur acceptabilité sociale et les conditions nécessaires pour améliorer cette acceptabilité en tenant compte de la diversité des modes de vie. C'est particulièrement visible pour les dépenses liées aux transports (et à la voiture individuelle thermique en particulier), ou à certains comportements alimentaires (par exemple, la consommation de viande). L'acceptabilité et la possibilité de mise en œuvre de certaines évolutions ont déjà été questionnées par le mouvement des gilets jaunes ou la reprise des comportements de déplacement après la pandémie de Covid-19. L'intérêt des budgets de référence est de permettre une interrogation globale des évolutions envisageables sans mettre la focale sur seulement quelques postes clé de dépenses. Par ailleurs, la composition même des budgets de référence pourrait évoluer pour permettre une vision plus actuelle des normes de consommation (par exemple, la composition du poste Équipement peut avoir évolué depuis les premières versions des budgets de référence) et élargir le champ de certains postes (par exemple, les frais de réalisation de gros travaux sont pour l'instant exclus de fait du poste Logement, censé être décent). Ces suggestions d'évolution méthodologiques pourront s'appuyer entre autres sur les travaux menés ici pour mettre en cohérence des données constituant les budgets de référence. Ce présent document s'inscrit dans un programme de travail pour l'ADEME qui vise à interroger le croisement entre transition écologique et justice sociale, via cette réflexion sur les budgets décents. Les suites de ce programme, en se fondant sur les travaux antérieurs du CNLE, ainsi que ce présent travail, permettront notamment de réinterroger les normes de consommation dans un régime de transition tout en interrogeant leur accessibilité économique, dans la droite ligne de la philosophie des budgets de référence.

13. Annexes

13.1. Constitution d'un fichier unifié

Comme mentionné dans la partie 1.3, une partie des travaux menés dans l'étude ont visé l'élaboration d'un socle méthodologique unifié réexploitable dans la suite du programme de travail de l'ADEME et d'éventuels autres prolongements méthodologiques sur les budgets de référence.

13.1.1. État des lieux

Historiquement, les budgets de référence ont été établis par catégorie de territoire : ville moyenne, milieu rural, Métropole du Grand Paris. Les budgets de référence des zones rurales puis de la Métropole du Grand Paris ont été constitués sur la base des budgets établis en ville moyenne, en y introduisant des variations selon le positionnement des groupes de consensus. Pour chaque territoire, les configurations de ménages ont été traitées de manière semi indépendante, avec un fichier par type de ménage.

Concrètement, au début des travaux de la présente étude, les budgets étaient donc répartis dans 19 fichiers Excel, comprenant chacun un onglet « final » résultant d'onglets par poste budgétaire :

1. Logement
2. Transport
3. Alimentation
4. Habillement
5. Equipement
6. Hygiène
7. Vie sociale
8. Services bancaires
9. Santé
10. Alcool
11. Garde d'enfant (dans le cas des configurations de ménages avec enfant)

Chaque onglet comporte a minima une ligne par item du panier de biens et services.

Construits au fur et à mesure des groupes de consensus, ces fichiers n'ont pas été conçus comme des bases de données et peuvent comporter des lignes ne correspondant pas à des items (par exemple un sous-total). Les colonnes ne sont pas uniformisées d'un onglet à un autre ou d'un territoire à un autre (noms des postes qui diffèrent, noms de colonnes différents d'un fichier à l'autre pour un même poste, ajout de commentaires pour les budgets MGP, etc.). La Figure 7 illustre un exemple de différences constatées entre deux fichiers pour un même poste.

Age	Sexe	Catégorie	Item	Marque	Enseigne	Prix unitaire	Quantité vendue	Quantité achetée	Quantité requise	Durée de vie (mois)	Coût mensuel	Commentaire valorisation	Liste de course (quantité)	IPC 2018	PRIX 2018	Remarques	MGP revu IA	
A	M	Logement social	Valorisation loyer PARC SOCIAL		ENL 2006	306	1	1	1	1	306	Estimation de loyer selon ENL 2006, T2, appartement ou petite maison.	Appartement deux pièces parc social				510	Loyer + charges ENL réactualisé
A	M	Logement social	Facture énergie	Estimation du prix d'énergie moyen par type de logement.	Base ENL 2006, Champ d'étude, Sélection des locataires de logements 100% sociaux.	937	1	1	1	12	78	Prix de consommation actualisés indice des prix à la consommation.	Chauffage individuel au gaz	1,0235	313,19			
A	M	Logement social	Facture énergie	Estimation de la consommation d'eau moyenne par ménage.	Base ENL 2006, Champ d'étude, Sélection des locataires de logements 100% sociaux.	326	1	1	1	12	27	Prix de consommation actualisés indice des prix à la consommation mensuel.	Consommation d'eau	1,0797	29,33		1,30	
A	M	Logement	Taxes	Estimation provisoire de la taxe d'habitation	Base de la taxe d'habitation moyenne pour Dijon et pour Tours. Source: Castalix et	694	1	1	1	12	58	Castalix mentionne une taxe moyenne de 744 euros pour Dijon et de 779 euros pour Tours.	Taxe d'habitation			57,83		36,65

COUPLE AVEC ENFANTS		IPC 2018	PRIX 2018	MGP 2018 revu IA
MGP Actifs en couple avec enfants	LOGEMENT Parc social	1	Chambre par enfant	
		Loyer actualisé	481	531,22
		Energie	135	92,79
		Eau		5,45
		Taxes	69	52,49
		Redevance tv		11,5833333
		Charges	42	181,01
		Frais d'entretien		3,08
		Assurance		12,8333333
		Total	727	890,456667

Figure 7 : Exemple de différences de structure dans les fichiers initiaux pour le poste Logement entre deux configurations en Métropole du Grand Paris

13.1.2. Constitution d'une base de données uniformisée

Face à ces constats, il a été décidé de constituer un fichier unique et centralisé, avec un onglet par poste de dépenses comme dans la structure initiale. Une colonne est ajoutée pour identifier la configuration (territoire x type de ménage) et les lignes de chacune des 19 configurations sont présentes dans chaque onglet recensant l'ensemble des items constituant les paniers de ces configurations (voir Figure 8 pour une représentation schématique de cette opération).

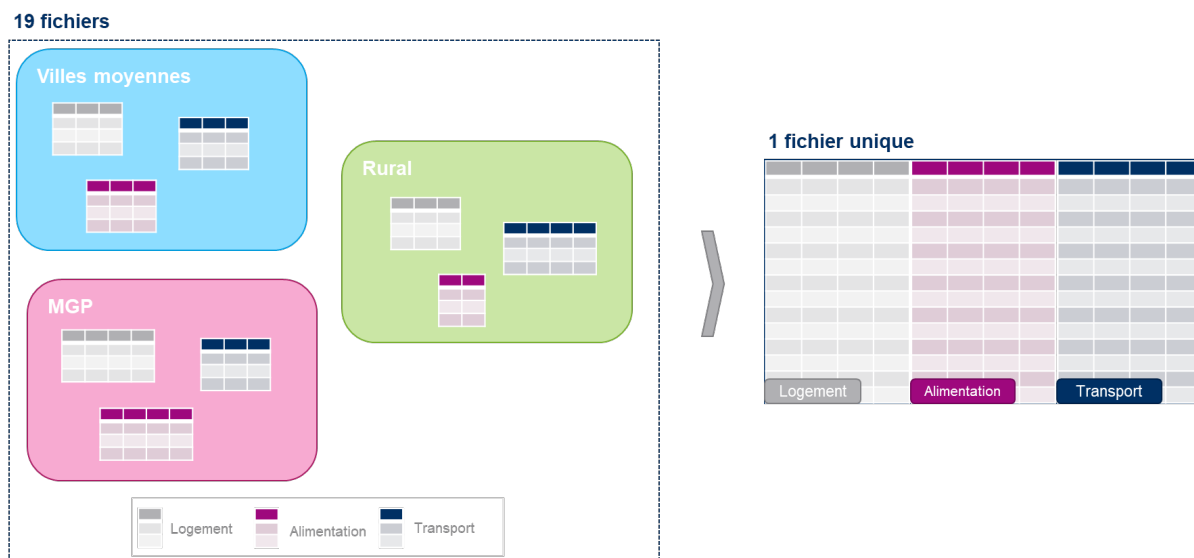


Figure 8 : Illustration simplifiée de la construction du fichier unifié avec 3 postes (Logement, Alimentation et Transport)

Cette solution a permis d'identifier les items uniques, même si certains doublons « réels » peuvent persister :

- Produit présent dans le panier de biens de plusieurs configurations de ménage (par exemple, le yaourt nature ou l'oreiller) ;
- Produit identique pour l'homme et la femme du ménage (par exemple le savon) ;
- Même produit consommé pour un même individu à différents moments de la journée ou pour différentes fonctions (par exemple, des aliments consommés au petit-déjeuner et durant le weekend, ou bien la même référence de couette utilisée dans la chambre principale et dans la chambre d'ami) ;
- Même produit consommé en quantité différente (par exemple, le pain).

Poste de budget (onglet)	Nombre d'items (lignes du fichier)	Nombre d'items uniques (a priori)	Nombre d'items uniques (après relevés)	Colonnes identifiantes
Logement	259	177	180	Item, Marque, Enseigne, Champ, Liste de course qualité, Prix unitaire, Dernière valorisation
Transport	326	150	105	Catégorie, Item, Marque, Enseigne, Prix unitaire
Alimentation	2759	197	178	Item, Prix unitaire
Habillement	2169	589	474	Age, Sexe, Item, Marque, Enseigne
Equipement	2830	752	616	Item, Marque, Enseigne, Prix unitaire
Hygiène	1157	237	168	Item, Marque, Enseigne, Prix unitaire
Vie sociale	468	176	173	Catégorie, Item, Marque, Enseigne, Prix unitaire
Banque	31	2	2	Catégorie, Item
Garde d'enfant	33	33	33	Catégorie, Item, Marque
Alcool	25	24	24	Sexe, Item, Coût mensuel, Dernière valorisation
Santé	59	59	59	Age, Sexe, Item, Coût mensuel, Dernière valorisation

Tableau 42 : Synthèse du nombre d'items initialement recensés et du nombre d'items uniques à l'issue des traitements

Dans le Tableau 42, le « nombre d'items uniques (a priori) » correspond au nombre d'items identifiés comme uniques de manière automatisée sur la base des champs indiqués comme colonnes identifiantes (valeurs strictement identiques). Le nombre d'items finalement uniques dans les budgets de référence (« nombre d'items uniques (après relevés) ») correspond au nombre d'items uniques desquels ont été retirés les doublons détectés manuellement lors des travaux d'actualisation et de relevés de prix (par exemple, dans le poste Hygiène, les items « élastiques à cheveux – Monoprix 20 » et « élastiques – Monoprix, 20 » avec le même prix unitaire renseigné lors des dernières valorisations sont finalement considérés comme un seul et même item).

13.1.3. Constitution de la base de données finale

La liste des items uniques a servi de base aux travaux de revalorisation, d'identification des alternatives moins impactantes et de relevé de prix. Les nouvelles données recueillies au cours de ces étapes ont été réintégrées au fichier unifié sur la base de l'identifiant unique de chaque item. Les cas de doublons détectés lors des relevés de prix ont également été pris en compte et fusionnés pour reconstituer une base finale d'items réellement uniques.

Pour chaque item, des coûts mensuels sont calculés en prenant en compte d'une part les prix unitaires et quantités vendues actualisés à la suite des relevés de prix, et d'autre part les quantités requises et durées de vie déjà renseignées dans le budget qui elles restent inchangées. Ces calculs sont réalisés pour l'item original à partir de sa nouvelle valorisation mais également pour l'item correspondant à une alternative environnementalement moins impactante si elle existe.

Les données sont centralisées dans un fichier synthétique d'analyse comprenant pour chaque poste :

- Un onglet dit « brut » : détail des données par item, pour toutes les configurations et tous les territoires ;
- Un onglet d'analyse synthétique, comportant une ligne par configuration et territoire.

Cet onglet d'analyse permet tout d'abord d'appliquer les règles de calcul intervenant a posteriori des relevés de prix ou valorisations (voir section suivante). Il intègre également une série de métriques d'analyse pour chaque poste et configurations de ménage et territoires :

- Le surcoût ou l'économie réalisée dans la valorisation 2023 (budget « original ») par rapport à la dernière valorisation disponible ;
- La part d'items ayant une alternative moins impactante (en volume et en valeur) ;

- Le surcoût ou l'économie réalisée sur le sous-ensemble des items ayant une alternative moins impactante ;
- Le surcoût ou l'économie réalisée entre budget 2023 et budget comprenant les alternatives moins impactantes, résultant des deux métriques précédentes : un faible surcoût peut être dû à une faible proportion d'items ayant une alternative moins impactante et/ou à un surcoût modéré des alternatives pour les items concernés.

Enfin, un onglet d'analyse globale permet d'avoir une vision synthétique des budgets totaux en sortant de l'approche par poste de dépenses (voir en particulier les résultats présentés dans la section 3).

Ce fichier synthétise l'ensemble des items, références et prix des différents budgets, et l'ensemble des modes de calcul retenus. Plus synthétique que les précédentes versions réparties dans plusieurs fichiers, il présente toutefois un coût d'entrée relativement plus élevé. C'est pourquoi une explication plus fine et technique du fichier d'analyse est fournie dans la section suivante (13.1.4), à destination des utilisateurs de cet outil en particulier.

13.1.4. Description du fichier d'analyse comportant la base de données finale des budgets de référence

13.1.4.1. Composition du fichier

Le fichier d'analyse « analysis_file_final_verdissement.xlsx », construit à l'issue des travaux menés en 2023 sous format Excel, agrège dans un seul document :

- D'une part, les données détaillées et nettoyées des budgets de référence issus des précédents documents produits dans le cadre des travaux sur les budgets de référence (onglets « *Nom_du_poste* ») ;
- D'autre part, des onglets d'analyse par poste où les résultats sont présentés de manière agrégée par territoire et par configuration de ménages pour rendre compte de la valorisation totale des budgets, qu'il s'agit des budgets de référence initiaux ou des budgets environnementalement moins impactants (onglets « *Analyse Nom_du_poste* ») ;

Le fichier comporte également un onglet « SYNTHÈSE », permettant de rassembler les informations de valorisation par poste dans une même feuille et calculer les budgets totaux.

Notons qu'un autre fichier a également été généré, « list_final_unique_items_ident.xlsx », restituant la liste des items de manière unique pour chaque poste sous la forme d'une matrice pour identifier, en colonne, les configurations de ménage dans lesquelles cet item est présent dans le budget de référence. Ce fichier pourra notamment être très utile pour faciliter de futurs travaux sur les budgets de référence.

13.1.4.1. Description du fonctionnement du fichier

D'un poste de dépenses à l'autre, le fonctionnement du fichier et des calculs sous-jacents sont identiques. Aussi, pour faciliter les explications, on prend pour **illustration le poste « Alimentation »**, poste le plus fourni en règles de calcul et permettant de couvrir un large champ des fonctionnalités du fichier :

Onglet « Alimentation »

Cet onglet comporte 49 colonnes, organisées comme suit :

- Les 7 premières colonnes (CODE_GEOGRAPHIE, GEOGRAPHIE, FOYER, id, Sexe, Age et Age bébé – cette dernière est uniquement présente dans le poste Alimentation) correspondent à des champs techniques utilisés comme référentiel et construits pour décrire les territoires, les configurations de ménage et les individus du ménage. Par exemple, le code géographie « MGP1 » correspond à la configuration 1 i.e. « actif personne seule sans enfant » pour le territoire Métropole du Grand Paris.
 - Le champ id permet de faire la distinction entre homme et femme pour les configurations de personnes seules.
 - La valeur « a » dans le champ Age correspond aux individus adultes du ménage, le reste des valeurs correspondant à la tranche d'âge des enfants présents dans le ménage.
- Les colonnes H à X correspondent à des champs déjà présents dans les fichiers de référence utilisés pour générer le fichier final ; un travail d'harmonisation a été opéré sur certains champs, avec notamment le passage en minuscule et sans accentuation des champs textuels, et la complétion de certaines valeurs manquantes pour les quantités.
 - Le champ ident_item (colonne J) renvoie à l'identifiant unique de l'item généré dans le cadre des travaux de relevés de prix, également présent dans le fichier restituant la liste des items uniques. Aussi, pour un identifiant donné, il apparaît autant de fois

dans les données que l'item est présent dans les budgets de référence des différents territoires et configurations.

- Le champ Dernière valorisation (colonne U) comporte la valeur de la dernière valorisation du coût mensuel attaché à l'item considéré ; c'est cette valeur qui a été utilisé pour calculer les valorisations des derniers budgets de référence et comparer les nouveaux résultats.
- Le champ Commentaires correspond à des informations présentes dans les fichiers initiaux soit déjà dans une colonne de type commentaire ou remarque, soit dans des colonnes non nommées mais dont le contenu pouvait s'avérer être intéressant et a donc été conservé dans ce champ. La même logique a été opérée pour le champ Commentaires MGP, mais concerne uniquement des commentaires laissés lors des travaux pour la construction des budgets de référence en métropole du Grand Paris (par exemple, résultats des discussions ou négociations avec les groupes de consensus).
- Les colonnes Y à AI, commençant par « Valorisation 2023 », contiennent l'ensemble des informations relatives aux travaux de valorisation menés fin 2022 et début 2023.
 - S'y trouvent en particulier le détail sur l'item valorisé en 2023 (AD à AG) si un relevé de prix a pu être réalisé (AH) et le coût mensuel correspondant (AI – « Valorisation 2023 avec relevé - Coût mensuel »), en tenant compte du poids nécessaire (*ou de la quantité requise pour les autres postes*) et en multipliant par 30 pour approximer le nombre de jours dans le mois.
 - La colonne AC « Valorisation 2023 avec IPC - Coût mensuel » est obtenue en appliquant l'IPC 2018-2023 sur la dernière valorisation de l'item
 - La valorisation finale retenue pour l'item est présente dans la colonne AA « Valorisation 2023 finale - Coût mensuel » et est égale à la colonne AI si une valeur est disponible, sinon AC (règles de calcul précisées dans l'Annexe 13.4.1) ; la méthode utilisée pour obtenir cette valorisation est spécifiée dans la colonne suivante AB « Valorisation 2023 finale - Méthode »
- Les colonnes AJ à AT, commençant par « Verdissement 2023 », contiennent l'ensemble des informations relatives aux travaux d'identification et de valorisation des alternatives moins impactantes menés fin 2022 et début 2023.
 - La première colonne « Verdissement 2023 - Réalisé » indique si une alternative environnementalement moins impactante a pu être identifiée ; si ce n'est pas le cas, un motif pour cette non-identification est indiquée dans la colonne suivante.
 - Les colonnes AL à AP fournissent des informations détaillées sur l'item moins impactant et sa valorisation, ainsi que le label utilisé pour l'identifier comme moins impactant selon les critères choisis lors du cadrage méthodologique. Le coût mensuel associé à cet item est calculé dans la colonne AQ.
 - De la même manière que pour l'item d'origine, la valorisation finale retenue pour l'item moins impactant est présente dans la colonne AS « Verdissement 2023 final - Coût mensuel » et est égale à la colonne AQ si une valeur est disponible, sinon AI si une valeur est disponible, sinon AC (règles de calcul précisées dans l'Annexe 13.4.1) ; la méthode utilisée pour obtenir cette valorisation est spécifiée dans la colonne suivante AT « Verdissement 2023 final - Méthode »
- Les colonnes AU, AV et AW contiennent les valeurs d'IPC utilisés lors des précédentes valorisations des budgets des référence (IPC en majuscule dans le nom) et ceux utilisés pour la valorisation en 2023 (dernière colonne avec ipc en minuscule).

Onglet « Analyse Alimentation »

Il a été choisi de garder les formules apparentes dans le fichier Excel plutôt que de les appliquer automatiquement sur les données avant export (via un script R par exemple), pour conserver une trace de ces calculs et permettre plus de flexibilité, notamment pour le choix des valeurs des facteurs correctifs appliqués.

L'onglet d'analyse est construit comme suit :

- Les colonnes B, C et D indiquent le type de configuration considéré (territoire, ménage et sexe de l'individu pour les ménages avec personne seule) ;
- La colonne D rappelle la valeur de la dernière valorisation du budget de référence (2018) ;
- **En bleu clair** (couleur indiquée par le bandeau sur la ligne 3) : l'ensemble des champs relatifs à la valorisation du budget de référence en 2023 ;
 - Le total du budget de référence valorisé en 2023 est indiqué dans la colonne BW (« Total valorisation 2023 final »).
 - Les colonnes G à I détaillent le nombre d'items présents dans le budget et leur répartition selon le mode de valorisation utilisé.

- L'encadré au début sur le calcul du sous-total pour l'enfant de 0 à 2 an(s) est spécifique au poste Alimentation. Dans les données les items et les quantités nécessaires sont détaillées par tranche d'âge en mois 0 à 1 an (0 à 1 mois, 1 à 2 mois, etc.) et une seule fois pour la tranche 1-2 an(s). Le calcul des précédents budgets de référence prévoit ensuite de calculer une moyenne de la valorisation des 12 tranches d'âge de 0 à 1 an, puis de calculer une nouvelle moyenne en donnant un poids de 1 à la valeur pour l'âge 0-1 an et un poids de 2 à la valeur pour l'âge 1-2 an(s) pour calculer la valorisation finale pour l'enfant du ménage âgé de 0 à 2 an(s). Ce sont les calculs de retraitement qui sont opérés dans les colonnes J à N pour calculer un premier budget brut
- **En vert** (couleur indiquée par le bandeau sur la ligne 3) : l'ensemble des champs relatifs à la valorisation du budget environnementalement moins impactant en 2023 ;
 - Le total du budget environnementalement moins impactant valorisé en 2023 est indiqué dans la colonne EX (« Total verdissement 2023 final »).
 - Les colonnes CA à CD détaillent le nombre d'items présents dans le budget et leur répartition selon le mode de valorisation utilisé (incluant la part items valorisés ayant pu faire l'objet d'un changement pour une alternative moins impactante).
 - Les colonnes CF à CJ (en bleu foncé) décrivent la répartition selon les motifs ayant conduit à ne pas pouvoir identifier d'alternative moins impactante (parmi les items sans alternative) ; la colonne CE indique quant à elle la part d'items pour lesquels une alternative moins impactante aurait pu être envisagée bien que ne répondant pas aux critères fixés pour la recherche d'alternatives (par exemple, label Oeko-Tex Standard 100 pour le poste Vêtement).
 - **En vert foncé** (bandeau sur la ligne 8) : un zoom est effectué sur le sous-échantillon des items pour lesquels une alternative moins impactante existe, et plusieurs métriques sont compilées ; cet encart permet notamment de calculer le surcoût moyen lié au passage à des alternatives moins impactantes (colonne FJ).
 - **En bleu foncé** (bandeau sur la ligne 8) : un zoom est effectué sur le sous-échantillon des items d'une catégorie en particulier (colonnes FL à FT) ou bien d'un individu en particulier (colonnes FV à GC). Le filtre est déterminé à partir des valeurs renseignées plus haut (cellules FO7, FY7 et FZ7). Les métriques sont ensuite calculées selon ce filtre et permettent d'analyser, spécifiquement sur ces sous-champs, la part du budget pour laquelle une alternative existe et le surcoût moyen du changement pour une alternative moins impactante.
- **En violet** (couleur indiquée par le bandeau sur la ligne 5) : les colonnes relatives à l'application des règles sur certains items du budget ou sur des modes d'achat particulier (soldes, revente, don, etc.). Certaines de ces règles, moins intuitives, sont commentées ci-dessous :
 - La cantine et/ou l'internat : les règles utilisées ont été répliquées de celles présentes dans les fichiers de référence initiaux. Compte tenu de la structure des données, elles sont calculées par tranche d'âge pour l'enfant de 0 à 1 an. Elles sont appliquées pour certains items identifiés du panier et tiennent compte d'un nombre donné de jours dans l'année ou dans le mois pour lesquels les repas sont pris dans l'établissement scolaire. Le montant calculé est ensuite retranché du budget total.
 - Sur le même modèle des cantines, les repas pris au restaurant (déjà comptés dans le budget restaurant du poste Vie sociale) sont décomptés du budget du poste Alimentation. Pour chaque configuration et chaque individu, une fréquence par mois est indiquée (par exemple, 1 restaurant par mois), de même que les catégories d'items alimentaires à prendre en compte dans les calculs (déjeuner et/ou dîner). En cas de non-traçabilité des calculs opérés dans les précédents budgets de référence (impossibilité de répliquer le calcul), un IPC est appliqué à la dernière valorisation. Le montant calculé est ensuite retranché du budget total.
 - La règle sur les invitations et réceptions reprend le coût moyen d'un repas calculé pour le restaurant, et lui applique le retrait et l'ajout selon respectivement le nombre d'invitations et de réceptions.
- **En rose** (couleur indiquée par le bandeau sur la ligne 5) : les colonnes relatives à l'application des règles sur les canaux d'achat fréquentés par les ménages ; ces règles sont appliquées sur le sous-total du budget (colonne BK), après application des règles précédentes (en violet).
 - Une ventilation du budget est opérée entre trois types de magasin, avec des facteurs de surcoût ou d'économie propres à chacun : l'hypermarché, le hard discount et le supermarché ; ce dernier est le magasin de référence, identifié comme tel lors des premiers budgets de référence en villes moyennes (facteur = 1).
 - Dans le cas de l'alimentation, un surcoût additionnel est ajouté en métropole du Grand Paris pour tenir compte qu'une part du budget est achetée en bio. Notons que cette règle n'est appliquée que sur le budget de référence, pas sur le budget environnementalement moins impactant, puisque ce dernier

- Un surcoût final est appliqué en métropole du Grand Paris pour tenir des écarts de prix entre Paris et la province.

Le détail des règles appliquées sur ce poste, ainsi que sur les autres postes de dépenses, est synthétisé en Annexe 13.4.3.

Quelques particularités propres aux autres postes de dépenses :

- Pour les postes Transport, Equipement, Vêtement, Hygiène, Vie sociale, Garde d'enfant : le coût mensuel est obtenu en divisant le calcul précédemment décrit par la durée de vie (en mois) indiquée dans les budgets de référence initiaux, pour prendre en compte dans le coût final la durée de conservation du bien (table à manger) ou bien la durée de validité du service (abonnement au transport) ;
- Pour le poste Equipement : les relevés de prix ont été réalisés intégralement sur ce poste, sauf sur la catégorie « Mobilier » pour laquelle les relevés ont été conduits sur un échantillon de 30% des items de la catégorie. Pour estimer la valorisation des items sans relevés, un facteur moyen d'évolution calculé sur les items échantillonnés a été appliqué sur la dernière valorisation des items non échantillonnés pour estimer leur valorisation actualisée (si un relevé de prix avait été réalisé). Ces estimations sont indiquées dans les colonnes AJ et AM ;
- Pour le poste Transport : des colonnes additionnelles (colonnes AP à BD) permettent de calculer les résultats obtenus pour la variante électrique pour la voiture particulière sur le budget total ;
- Pour le poste Vêtement : des colonnes additionnelles (colonnes BT à CV) permettent d'évaluer l'impact d'inclure les alternatives ne respectant pas les critères fixés pour être considérés comme environnementalement moins impactant mais présentant des labels apparaissant comme éco-responsables sur les sites marchands sur le budget total.

13.2. Liste des labels ADEME mobilisés dans le choix des items moins impactants

Données issues du site :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux#labelsrow-3>.

Catégorie	Sous-catégorie	Label	Notation
Alimentation	Café	AB	Très bon choix
Alimentation	Café	UTZ Certified	Très bon choix
Alimentation	Café	Rainforest Alliance	Très bon choix
Alimentation	Café	Fairtrade Max Havelaar	Très bon choix
Alimentation	Fruits et légumes	AB	Très bon choix
Alimentation	Fruits et légumes	Bio Cohérence	Très bon choix
Alimentation	Fruits et légumes	Nature & Progrès	Très bon choix
Alimentation	Fruits et légumes	Demeter	Très bon choix
Alimentation	Fruits et légumes	HVE	Très bon choix
Alimentation	Fruits et légumes	Max Havelaar	Très bon choix
Alimentation	Viande de bœuf	AB	Très bon choix
Alimentation	Viande de bœuf	Bio Cohérence	Très bon choix
Alimentation	Viande de bœuf	Nature & Progrès	Très bon choix
Alimentation	Viande de bœuf	Demeter	Très bon choix
Alimentation	Viande de bœuf	HVE	Très bon choix
Alimentation	Vin	AB	Très bon choix
Alimentation	Vin	Bio Cohérence	Très bon choix
Alimentation	Vin	Nature & Progrès	Très bon choix
Alimentation	Vin	Demeter	Très bon choix
Alimentation	Vin	Biodyvin	Très bon choix
Alimentation	Vin	HVE	Très bon choix
Entretien Nettoyage	Produit lave-vaisselle	éco label européen	Excellent choix
Entretien Nettoyage	Produit lave-vaisselle	sustainable cleaning	Très bon choix
Entretien Nettoyage	Produit lave-vaisselle	écocert	Très bon choix
Entretien Nettoyage	Produit lave-vaisselle	Nature & Progrès	Très bon choix
Entretien Nettoyage	Liquide vaisselle	éco label européen	Excellent choix
Entretien Nettoyage	Liquide vaisselle	sustainable cleaning	Très bon choix
Entretien Nettoyage	Liquide vaisselle	écocert	Très bon choix
Entretien Nettoyage	Liquide vaisselle	Nature & Progrès	Très bon choix
Entretien Nettoyage	Lessive	éco label européen	Excellent choix
Entretien Nettoyage	Lessive	sustainable cleaning	Très bon choix
Entretien Nettoyage	Lessive	écocert	Excellent choix
Entretien Nettoyage	Lessive	Nature & Progrès	Excellent choix
Entretien Nettoyage	Nettoyant multi usage	éco label européen	Excellent choix
Entretien Nettoyage	Nettoyant multi usage	Nature & Progrès	Excellent choix
Entretien Nettoyage	Nettoyant multi usage	écocert	Excellent choix
Entretien Nettoyage	Nettoyant multi usage	sustainable cleaning	Très bon choix
Entretien Nettoyage	Nettoyant WC	éco label européen	Excellent choix
Entretien Nettoyage	Nettoyant WC	Nature & Progrès	Excellent choix
Entretien Nettoyage	Nettoyant WC	écocert	Excellent choix
Entretien Nettoyage	Nettoyant WC	sustainable cleaning	Très bon choix
Entretien Nettoyage	Nettoyant Vitres	éco label européen	Excellent choix
Entretien Nettoyage	Nettoyant Vitres	Nature & Progrès	Excellent choix
Entretien Nettoyage	Nettoyant Vitres	écocert	Excellent choix
Entretien Nettoyage	Nettoyant Sol	éco label européen	Excellent choix
Entretien Nettoyage	Nettoyant Sol	Nature & Progrès	Excellent choix
Entretien Nettoyage	Nettoyant Sol	écocert	Excellent choix
Entretien Nettoyage	Nettoyant Sol	sustainable cleaning	Très bon choix
Entretien Nettoyage	Essuie tout	éco label européen	Excellent choix
Entretien Nettoyage	Essuie tout	FSC	Très bon choix
Hygiène et beauté	Gel douche et savon	éco label européen	Excellent choix

Hygiène et beauté	Gel douche et savon	Ecocert Cosmos	Excellent choix
Hygiène et beauté	Gel douche et savon	Cosmébio Cosmos	Excellent choix
Hygiène et beauté	Gel douche et savon	Ecocert cosmétique, écologique et biologique	Très bon choix
Hygiène et beauté	Gel douche et savon	Nature & Progrès	Très bon choix
Hygiène et beauté	Shampoing et après shampoing	éco label européen	Excellent choix
Hygiène et beauté	Shampoing et après shampoing	Ecocert Cosmos	Excellent choix
Hygiène et beauté	Shampoing et après shampoing	Cosmébio Cosmos	Excellent choix
Hygiène et beauté	Shampoing et après shampoing	Ecocert cosmétique, écologique et biologique	Très bon choix
Hygiène et beauté	Shampoing et après shampoing	Nature & Progrès	Très bon choix
Hygiène et beauté	Mousse à raser	éco label européen	Excellent choix
Hygiène et beauté	Mousse à raser	Ecocert Cosmos	Excellent choix
Hygiène et beauté	Mousse à raser	Cosmébio Cosmos	Excellent choix
Hygiène et beauté	Mousse à raser	Ecocert cosmétique, écologique et biologique	Très bon choix
Hygiène et beauté	Mousse à raser	Nature & Progrès	Très bon choix
Hygiène et beauté	Dentifrice	éco label européen	Excellent choix
Hygiène et beauté	Dentifrice	Ecocert Cosmos	Excellent choix
Hygiène et beauté	Dentifrice	Cosmébio Cosmos	Excellent choix
Hygiène et beauté	Dentifrice	Ecocert cosmétique, écologique et biologique	Très bon choix
Hygiène et beauté	Dentifrice	Nature & Progrès	Très bon choix
Hygiène et beauté	Cotons tige	Ecolabel nordique	Excellent choix
Hygiène et beauté	Cotons tige	Global organic textile standard	Excellent choix
Hygiène et beauté	Cotons tige	ecocert textile	Très bon choix
Hygiène et beauté	Cotons tige	max havelaar	Très bon choix
Hygiène et beauté	Cotons jetables	Ecolabel nordique	Excellent choix
Hygiène et beauté	Cotons jetables	Global organic textile standard	Excellent choix
Hygiène et beauté	Cotons jetables	ecocert textile	Très bon choix
Hygiène et beauté	Cotons jetables	max havelaar	Très bon choix
Hygiène et beauté	Disques démaquillants lavables	Global organic textile standard	Excellent choix
Hygiène et beauté	Disques démaquillants lavables	ecocert textile	Très bon choix
Hygiène et beauté	Mouchoirs papiers	éco label européen	Excellent choix
Hygiène et beauté	Mouchoirs papiers	FSC	Très bon choix
Hygiène et beauté	Papier Toilette	éco label européen	Excellent choix
Hygiène et beauté	Papier Toilette	FSC	Très bon choix
Hygiène et beauté	Couches	Ecolabel nordique	Excellent choix
Hygiène et beauté	Couches	éco label européen	Excellent choix
Hygiène et beauté	Couches	Global organic textile standard	Très bon choix
Hygiène et beauté	Serviettes hygiéniques et tampons	Ecolabel nordique	Excellent choix
Hygiène et beauté	Serviettes hygiéniques et tampons	éco label européen	Excellent choix
Hygiène et beauté	Serviettes hygiéniques et tampons	Global organic textile standard	Très bon choix
Hygiène et beauté	Vernis à ongles	BDIH	Très bon choix
Hygiène et beauté	Crèmes corps et visage	Cosmébio Cosmos	Excellent choix
Hygiène et beauté	Crèmes corps et visage	Ecocert Cosmos	Excellent choix

Hygiène et beauté	Crèmes corps et visage	Nature & Progrès	Excellent choix
Habillements et chaussures	Chaussures	écolabel européen	Excellent choix
Habillements et chaussures	Habillements	écolabel européen	Excellent choix
Habillements et chaussures	Habillements	Demeter	Excellent choix
Habillements et chaussures	Habillements	Global organic textile standard	Excellent choix
Habillements et chaussures	Habillements	bioRe	Très bon choix
Habillements et chaussures	Habillements	Ecocert Textile	Très bon choix
Habillements et chaussures	Habillements	Made in Green Oeko Tex	Très bon choix
Habillements et chaussures	Habillements	Blusign	Très bon choix
Habillements et chaussures	Habillements	Max Havelaar	Très bon choix
Mobilier	Meubles en bois	Ecolabel nordique	Excellent choix
Mobilier	Meubles en bois	éco label européen	Excellent choix
Mobilier	Meubles en bois	NF environnement	Excellent choix
Mobilier	Meubles en bois	FSC	Très bon choix
Mobilier	Meubles en bois	PEFC	Très bon choix
Mobilier	Meubles en plastique	NF environnement	Excellent choix
Mobilier	Meubles en plastique	Ecolabel nordique	Excellent choix
Mobilier	Meubles en plastique	éco label européen	Excellent choix
Mobilier	Meubles en métal	éco label européen	Excellent choix
Mobilier	Meubles en métal	Ecolabel nordique	Excellent choix
Mobilier	Meubles en métal	NF environnement	Très bon choix
Mobilier	Fauteuils et canapés	éco label européen	Excellent choix
Mobilier	Fauteuils et canapés	Ecolabel nordique	Excellent choix
Mobilier	Fauteuils et canapés	NF environnement	Excellent choix
Literie	Matelas	NF environnement	Excellent choix
Literie	Matelas	éco label européen	Très bon choix
Literie	Couette et oreiller	Global organic textile standard	Excellent choix
Literie	Couette et oreiller	éco label européen	Excellent choix
Literie	Couette et oreiller	Made in Green Oeko Tex	Très bon choix
Literie	Linge de lit	éco label européen	Excellent choix
Literie	Linge de lit	Global organic textile standard	Excellent choix
Literie	Linge de lit	Made in Green Oeko Tex	Très bon choix
Literie	Linge de lit	Max Havelaar	Très bon choix
Textile de maison	Serviette de bain	éco label européen	Excellent choix
Textile de maison	Serviette de bain	Global organic textile standard	Excellent choix
Textile de maison	Serviette de bain	Made in Green Oeko Tex	Très bon choix
Textile de maison	Serviette de bain	Max Havelaar	Très bon choix
Textile de maison	Tissu d'ameublement	Global organic textile standard	Excellent choix
Textile de maison	Tissu d'ameublement	Made in Green Oeko Tex	Très bon choix
Textile de maison	Rideaux	Global organic textile standard	Excellent choix
Textile de maison	Rideaux	Made in Green Oeko Tex	Très bon choix
Textile de maison	Torchons	éco label européen	Excellent choix
Textile de maison	Torchons	Global organic textile standard	Excellent choix

Textile de maison	Torchons	Made in Green Oeko Tex	Très bon choix
Textile de maison	Torchons	Max Havelaar	Très bon choix
Bricolage et décoration	Peinture	NF environnement	Excellent choix
Bricolage et décoration	Peinture	éco label européen	Excellent choix
Bricolage et décoration	Peinture	Nature Plus	Excellent choix
Bricolage et décoration	Vernis	NF environnement	Excellent choix
Bricolage et décoration	Vernis	éco label européen	Excellent choix
Bricolage et décoration	Lasure	NF environnement	Excellent choix
Bricolage et décoration	Lasure	éco label européen	Excellent choix
Bricolage et décoration	Enduit	NF environnement	Excellent choix
Bricolage et décoration	Parquet	éco label européen	Excellent choix
Bricolage et décoration	Parquet	FSC	Très bon choix
Bricolage et décoration	Parquet	PEFC	Très bon choix
Bricolage et décoration	Bougies	écocert	Excellent choix
Bricolage et décoration	Bougies	Ecolabel nordique	Excellent choix
Jardins et fleurs	Compost et terreau avec compost	éco label européen	Excellent choix
Jardins et fleurs	Fleurs coupées et feuillage	MPS ABC	Excellent choix
Jardins et fleurs	Fleurs coupées et feuillage	Plante Bleue	Excellent choix
Jardins et fleurs	Fleurs coupées et feuillage	Max Havelaar	Très bon choix
Jardins et fleurs	Fleurs coupées et feuillage	Kenya flower concil	Très bon choix
Jardins et fleurs	Arbres et plantes	Plante Bleue	Excellent choix
Jardins et fleurs	Arbres et plantes	MPS ABC	Excellent choix
Jardins et fleurs	Arbres et plantes	Max Havelaar	Très bon choix
Jardins et fleurs	Amendement, terreau sans compost et paillis	éco label européen	Excellent choix
Papeterie et fournitures	Papier	Ange Bleu	Excellent choix
Papeterie et fournitures	Papier	éco label européen	Excellent choix
Papeterie et fournitures	Papier	Ecolabel nordique	Excellent choix
Papeterie et fournitures	Papier	FSC	Très bon choix
Papeterie et fournitures	Cahiers	éco label européen	Excellent choix
Papeterie et fournitures	Cahiers	Ange Bleu	Excellent choix
Papeterie et fournitures	Agendas	éco label européen	Excellent choix
Papeterie et fournitures	Agendas	Ange Bleu	Excellent choix
Papeterie et fournitures	Enveloppes	éco label européen	Excellent choix
Papeterie et fournitures	Enveloppes	Ange Bleu	Excellent choix
Papeterie et fournitures	Enveloppes	NF environnement	Excellent choix
Papeterie et fournitures	Crayons et stylos	NF environnement	Excellent choix
Papeterie et fournitures	Colles	Ecolabel nordique	Excellent choix
Multimédia	Ordinateur	Epeat gold/silver	Excellent choix
Multimédia	Ordinateur	TCO	Excellent choix
Multimédia	Téléphonie	Epeat gold/silver	Excellent choix
Multimédia	Tablette	Epeat gold/silver	Excellent choix
Multimédia	Tablette	TCO	Excellent choix
Multimédia	Téléviseur	Epeat gold/silver	Excellent choix
Multimédia	Téléviseur	éco label européen	Très bon choix
Multimédia	Ecran d'ordinateur	Epeat gold/silver	Excellent choix
Multimédia	Ecran d'ordinateur	TCO	Excellent choix
Jeux et jouets	Jouets	Ecolabel nordique	Excellent choix
Hébergement	Hôtel	éco label européen	Excellent choix
Hébergement	Hôtel	La Clef Verte	Très bon choix
Hébergement	Hôtel	Hotel au naturel	Très bon choix
Hébergement	Hôtel	Green Globe	Très bon choix

Hébergement	Gîtes et chambre d'hôtes	éco label européen	Excellent choix
Hébergement	Gîtes et chambre d'hôtes	La Clef Verte	Très bon choix
Hébergement	Gîtes et chambre d'hôtes	Gîtes panda	Très bon choix
Hébergement	Gîtes et chambre d'hôtes	Ecogîte	Très bon choix
Hébergement	Camping	éco label européen	Excellent choix
Hébergement	Camping	La Clef Verte	Très bon choix
Hébergement	Camping	Green Globe	Excellent choix
Divers	Litière pour chat	NF environnement	Excellent choix

13.3. Synthèse des recommandations du guide Topten mobilisées dans le choix des items moins impactants

Données recueillies sur le site <https://www.guidetopten.fr/> en février 2023.

Catégorie	Sous-catégorie	Recommandation classe énergie	Recommandation consommation électrique	Recommandation format / autre
Réfrigérateurs	Réfrigérateurs 1 porte ou 2 portes	A, B, C ou D	Inférieure ou égale à 250 kWh par an	Capacité inférieure ou égale à 400 litres
Réfrigérateurs	Table-top	A, B, C, D ou E	Inférieure ou égale à 250 kWh par an	Capacité inférieure ou égale à 400 litres
Congélateurs	Tous congélateurs	A, B, C, D ou E	Inférieure ou égale à 250 kWh par an	Capacité inférieure ou égale à 400 litres
Lavage	Lave-linge 7kg ou plus	A	Inférieure ou égale à 50 kWh/100 cycles	Consommation d'eau inférieure ou égale à 50 l/cycle
Lavage	Lave-linge moins de 7 kg	A, B ou C	Inférieure ou égale à 60 kWh/100 cycles	Consommation d'eau inférieure ou égale à 50 l/cycle
Lavage	Sèche-linge	A+++		
Lavage	Lave-vaisselle	A, B ou C		Consommation d'eau inférieure à 10l/cycle
Lavage	Robinets et douchettes			Classe de consommation d'eau : vert foncé, UNIFIED WATER LABEL
Chauffage et clim	Pompes à chaleur 35° pour plancher chauffant	A+++	Puissance de chauffage inférieure à 20kW	Label NF et EHPA Heat pump keymark
Chauffage et clim	Pompes à chaleur 55° pour radiateur	A+++	Puissance de chauffage inférieure à 20kW	Label NF et EHPA Heat pump keymark
Chauffage et clim	Ventilateur colonne			Indice d'efficacité énergétique ((m3.min)/W) d'au moins 0,45
Chauffage et clim	Ventilateur de table			Indice d'efficacité énergétique ((m3.min)/W) d'au moins 0,80
Chauffage et clim	Brasseur d'air (au sol)			Indice d'efficacité énergétique ((m3.min)/W) d'au moins 0,80
Chauffage et clim	Ventilateur sur pied			Indice d'efficacité énergétique ((m3.min)/W) d'au moins 1,00
Chauffage et clim	Plafonnier			Indice d'efficacité énergétique ((m3.min)/W) d'au moins 2,75
Chauffage et clim	Climatiseur multi split >8kW	CE froid : A++ CE chauffage : A+	Puissance de froid inférieure à 12kW	

Chauffage et clim	Climatiseur multi split <8kW	CE froid : A+++ CE chauffage A++	Puissance de froid inférieure à 12kW	
Chauffage et clim	Climatiseur split >4kW	CE froid : A+++ CE chauffage A++	Puissance de froid inférieure à 12kW	
Chauffage et clim	Climatiseur split <4kW	CE froid : A+++ CE chauffage A+++	Puissance de froid inférieure à 12kW	
Ecrans et informatique	Téléviseurs	E ou supérieure		
Ecrans et informatique	Ecrans d'ordinateur	C ou supérieure		Label TCO displays
Ecrans et informatique	Imprimantes			Label energy star 2.0, puissance en mode veille inférieure ou égale à 0,8W
Eclairage	Ampoules	D ou supérieure		
Eclairage	Spots à Led			Efficacité énergétique supérieure à 85 lumen/Watt
Petit électroménager	Machine à café automatique	A ou supérieur		
Petit électroménager	Machine à café à dosette	A+ ou supérieur		
Petit électroménager	Aspirateurs		Inférieure ou égale à 600W	

13.4. Éléments méthodologiques pour la valorisation des budgets de référence

13.4.1. Synthèse des méthodes utilisées pour la valorisation des budgets de référence et des budgets environnementalement moins impactants

La valorisation des budgets de référence est obtenue en sommant la valorisation mensuelle des items composant le panier de biens et services du budget.

Pour le budget de référence initial, la valorisation de chaque item est obtenue de la manière suivante :

- Si un relevé de prix a été réalisé pour cet item, la valorisation mensuelle obtenue à partir du relevé de prix est utilisée ;
- Sinon, on utilise la valeur obtenue par application d'un indice de prix (IPC) correspondant à l'item considéré sur la dernière valorisation mensuelle.

Pour le budget environnementalement moins impactant, la valorisation de chaque item est obtenue de la manière suivante :

- Si une alternative environnementalement moins impactante existe pour laquelle un relevé de prix a été réalisé, la valorisation mensuelle obtenue à partir du relevé de prix sur l'item alternatif est utilisée ;
- S'il n'existe pas d'alternative environnementalement moins impactant mais qu'un relevé de prix a été réalisé pour l'item d'origine, la valorisation mensuelle obtenue à partir du relevé de prix sur l'item original est utilisée ;
- Sinon, on utilise la valeur obtenue par application d'un indice de prix (IPC) correspondant à l'item considéré sur la dernière valorisation mensuelle.

Dans la base de données finale, fichier ayant également servi aux analyses (voir Annexe 13.1.3), cela correspond aux champs dans les onglets « bruts » pour chaque poste de dépenses :

- « Valorisation 2023 finale - Coût mensuel » : valorisation mensuelle de l'item dans le budget de référence initial ;

- « Valorisation 2023 finale - Méthode » : méthode utilisée pour la valorisation de l’item dans le budget de référence initial ;
- « Verdissement 2023 final - Coût mensuel » : valorisation mensuelle de l’item dans le budget environnementalement moins impactant ;
- « Verdissement 2023 final - Méthode » : méthode utilisée pour la valorisation de l’item dans le budget environnementalement moins impactant.

13.4.2. Principaux indices de prix utilisés pour l’actualisation des budgets de référence

Les indices de prix, présentés dans le Tableau 43, précédemment utilisés en 2018 pour actualiser les valorisations des budgets de référence ont également été utilisés lorsqu’un relevé de prix n’avait pas été réalisé ou n’était pas possible.

Poste de dépenses	Décomposition	Indice de prix appliqué
Alimentation	Aucune	COICOP 01
Alcool	Aucune	COICOP 02
Habillement	Vêtements femmes	COICOP 03.1.2.2
	Vêtements hommes	COICOP 03.1.2.1
	Chaussures femmes	COICOP 03.2.1.2
	Chaussures hommes	COICOP 03.2.1.1
	Vêtements enfants	COICOP 03.1.1.3
	Chaussures enfants	COICOP 03.2.1.3
	Accessoires	COICOP 03.1.3.2
	Nettoyage, réparation, location	COICOP 03.1.4
Transport	Dépenses liées à la voiture et aux transports en commun	COICOP 07
	Équipements cycliste	COICOP 09.3.2
Equipement	Électronique	COICOP 09.1
	Meubles	COICOP 05.1
	Vaisselle	COICOP 05.4
	Électroménager	COICOP 05.3
	Produits ménagers	COICOP 05.6
	Linge de lit	COICOP 05.2.0.2
	Outillage	COICOP 05.5
	Linge de maison	COICOP 05.2.0.3
	Rideaux	COICOP 05.2.0.1
Vie sociale	Sorties, activités sportives et culturelles, cadeaux	COICOP 09
	Location d’un gîte	COICOP 11.2
Hygiène	Produits d’hygiène	COICOP 12.1.3
	Produits électroniques	COICOP 12.1.2
	Services	COICOP 12.1.1
	Produits pharmaceutiques	COICOP 06.1.1
Logement	Loyers et charges locatives	COICOP 04.1
	Consommation d’énergie du logement	COICOP 04.5
	Consommation d’eau du logement	COICOP 04.4
	Frais d’entretien du logement	COICOP 04.3
	Remboursement d’emprunt	COICOP 12.6

Tableau 43 : Principaux indices de prix mobilisés pour l’actualisation de la valorisation en 2018

13.4.3. Description des hypothèses et règles de calcul pour la valorisation des budgets de référence

Les budgets de référence tels que définis dans les précédents travaux comportent un nombre important de règles de calcul qui sont soit appliquées au niveau des items composant le poste, soit sur le sous-total obtenu pour le poste, afin d’obtenir la valorisation finale du poste considéré. Ces règles s’appuient sur les

résultats issus des groupes de consensus et dépendent à la fois du territoire et de la configuration de ménage considérée.

Dans le cadre de cette étude et de la mise à jour des valorisations des budgets de référence en 2023, un travail d'harmonisation et de cohérence a été réalisé afin de s'assurer que :

1. Les règles appliquées sur les données correspondaient bien aux règles mentionnées dans les rapports d'analyse ;
2. Les valeurs des facteurs sont cohérentes entre les territoires et/ou les configurations sur lesquels ils s'appliquent (par exemple, la ventilation des achats alimentaires selon les différents canaux d'achat sont identiques pour la configuration des actifs seuls entre le budget de la femme et celui de l'homme).

Globalement, cela relève de :

- L'application des règles et hypothèses issues des budgets de référence initiaux (achats en soldes, achats d'occasion, revente, troc, etc.). Par exemple, pour le poste Habillement, une règle permet de calculer la réduction correspondant à la part des achats réalisés en solde pour chaque personne du ménage. Les règles de calcul ont été définies pour chaque configuration et territoire dans le protocole initial des budgets de référence ;
- La prise en compte des canaux d'achat fréquentés selon les configurations et les territoires considérés : hypermarché, supermarché et hard discount ;
- La prise en compte des écarts de prix entre Paris et la province pour les configurations MGP, par application d'un facteur correcteur sur le budget total.

Plus précisément, sont décrites dans le tableau ci-dessous l'ensemble des règles, hypothèses, proportions et facteurs de surcoût utilisées pour chaque poste, déclinées selon les territoires et les configurations de ménage :

			MGP	MGP	MGP	MGP	MGP	MGP	MGP	MGP	Rural	Rural	Rural	Rural	Rural	Rural	VM	VM	VM	VM	VM	VM
			1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	
Transport																						
Achats d'occasion ou revente	Champ : ensemble, tous items pour enfant 0-2 ans + vélo 3-5 ans pour enfant 3-10 ans	Part des items achetés moitié prix ou revendus	-	-	50%	-	-	-	50%	-	-	50%	-	-	-	-	-	50%	-	-	-	
Alimentation & Alcool																						
Repas pris au restaurant exclus du budget	Champ : ensemble, sélection d'items pour chaque configuration et chaque individu (si sélection non précisée dans les précédents budgets : application d'un IPC sur la dernière valorisation)	Nombre de restaurants par mois (par individu)	4	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Prise en compte de l'écart Province-Paris	1,0874	1,0874	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Invitations ou réceptions	Champ : ensemble, prix d'un repas estimé à partir de la valeur d'un repas pris au restaurant	Nombre d'invitations par mois	1	1	1	0	1	1	1	1	0	1	0	1	0	1	1	1	0	1	1	
		Nombre de réceptions par mois	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0
Repas exceptionnel	Champ : ensemble, variation sur le nombre d'invités et la fréquence annuelle	Application d'un IPC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ventilation du total selon le canal d'achat	Champ : ensemble, appliqué sur le total	Part items hypermarché	20%	20%	80%	80%	70%	70%	80%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
		Facteur hypermarché	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Part items hard discount	30%	30%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	60%	60%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
		Facteur hard discount	0,7935	0,7935	0,7935	0,7935	0,7935	0,7935	0,7935	0,7935	0,7935	0,7935	0,7935	0,7935	0,7935	0,7935	1	1	1	1	1	1
		Part items supermarché	50%	50%	20%	20%	30%	30%	20%	100%	100%	40%	40%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Facteur supermarché	1,0220	1,0220	1,0220	1,0220	1,0220	1,0220	1,0220	1,0220	1,0220	1,0220	1,0220	1,0220	1,0220	1,0220	1	1	1	1	1	1	1	
Achat de produits bio	Champ : MGP actifs sans enfants ou retraités, items légumes et œufs uniquement	Part items bio	15%	15%	0%	0%	30%	30%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
		Surcoût bio	0,43	0,43	-	-	0,43	0,43	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits frais du jardin ou donnés par les voisins	Champ : rural actif(s) seul ou en couple, items légumes et œufs uniquement	Part des produits frais	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	33%	33%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Ecart Province-Paris	Champ : MGP seulement, appliqué sur le total	Facteur écart Paris et VM	1,064	1,064	1,064	1,064	1,064	1,064	1,064	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	

			MGP	MGP	MGP	MGP	MGP	MGP	MGP	Rural	Rural	Rural	Rural	Rural	Rural	VM	VM	VM	VM	VM	VM	
			1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	
Habillement																						
Achats en soldes	Champ : ensemble, items pour adultes du ménage (hors entretien)	Part des items achetés en soldes	50%	50%	50%	50%	33%	33%	50%	33%	33%	33%	33%	33%	33%	33%	33%	33%	33%	33%	33%	
		% de réduction	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
Achats d'occasion ou revente	Champ : ensemble, items pour enfant 0-2 ans et 3-10 ans (hors entretien)	Part des items achetés d'occasion ou revendus	-	-	33%	-	-	-	33%	-	-	33%	-	-	-	-	-	33%	-	-	-	
Ecart Province-Paris	Champ : MGP seulement, appliqué sur le total	Facteur écart Paris et VM	1,029	1,029	1,029	1,029	1,029	1,029	1,029	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Equipement																						
Achats d'occasion ou revente	Champ : ensemble, certains items pour enfant 0-2 ans	Part des items achetés d'occasion ou revendus	-	-	50%	-	-	-	-	-	-	50%	-	-	-	-	-	50%	-	-	-	
Ecart Province-Paris	Champ : MGP seulement, appliqué sur le total	Facteur écart Paris et VM	1,042	1,042	1,042	1,042	1,042	1,042	1,042	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Hygiène																						
Ventilation du total selon le canal d'achat	Champ : ensemble, tous items (sauf RU3 et RU4, items hors pharmacie, parapharmacie, maquillage et soins)	Part items hypermarché	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
		Facteur hypermarché	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Part items hard discount	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	60%	60%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
		Facteur hard discount	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	0,7935	0,7935	0,7935	0,7935	0,7935	0,7935	1	1	1	1	1	1
		Part items supermarché	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	40%	40%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
		Facteur supermarché	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0220	1,0220	1,0220	1,0220	1,0220	1,0220	1	1	1	1	1	1
Logement/Vie sociale/Garde d'enfant/Santé/Banque																						
/																						

Tableau 44 : Description des règles de calcul appliquées par poste de dépenses pour la valorisation des budgets de référence

Avec :

- 1 : Actifs seuls
- 2 : Actifs en couple
- 3 : Familles monoparentales avec 2 enfants
- 4 : Couples avec 2 enfants
- 5 : Retraités seuls
- 6 : Retraités en couple
- 7 : Familles monoparentales avec 1 enfant (*MGP seulement*)

Et :

- MGP : Métropole du Grand Paris
- Rural : Milieu rural
- VM : Villes moyennes

L'implémentation de ces règles est directement présente de la base de données finale pour faciliter la prise en main et l'ajustement des valeurs si besoin, mais aussi permettre de conserver une relative homogénéité entre les règles utilisées. Les règles sont implémentées dans les onglets d'analyse correspondant à chaque poste, et spécifiées par les codes couleur violet (règles sur les modes d'achat, les soldes, etc.) et rose (règles sur les canaux d'achat et les écarts de prix entre Paris et la province).

13.4.4. Exploitation des données issues de l'ENL pour la valorisation du poste Logement

Initialement, l'exploitation des données issues de l'ENL 2020 devait permettre de valoriser les items suivants du poste Logement :

- Les loyers des parcs locatifs social et privé, et les charges locatives
- Les remboursements d'emprunt
- Les montants des consommations d'énergie
- Les montants des consommations d'eau
- Les charges de copropriété
- La taxe d'habitation
- La taxe foncière.

Compte tenu des limitations rencontrées (indisponibilité de certains champs dans les données mises à disposition à juin 2023 par le CASD), seuls les loyers et les charges locatives ont pu faire l'objet d'une actualisation via les données de l'ENL 2020, le reste des items ayant été revalorisés par application d'un indice de prix sur les dernières valorisations (pour plus de détails, se référer à la section 8.2.3 du rapport).

Les procédures utilisées pour exploiter les données issues de l'ENL 2020 sont détaillées ci-après dans le Tableau 45, en spécifiant les labels des variables utilisées et les filtres appliqués. Ces procédures s'appuient sur les précédents travaux de valorisation de ce poste via l'exploitation des données de l'ENL des vagues précédentes de l'enquête lorsqu'ils sont suffisamment documentés et explicites. Un travail d'uniformisation a été conduit afin d'harmoniser les règles utilisées entre les territoires. Les principales variables mobilisées dans les données sont :

- Pour la définition de la situation géographique du logement :
 - **RG** : Région de résidence (13 modalités)
 - **TUU2017** : Tranche de taille de l'unité urbaine selon la population 2017
 - **DEP_IDF** : Département d'Ile-de-France
- Pour la définition des champs descriptifs du logement :
 - **LMOBIS** : Mode de location (location ou sous-location, vide ou meublé, etc.)
 - **SNP** : Catégorie d'organisme propriétaire (particulier, OPH, HLM, etc.)
 - **SOC4** : Statut d'occupation du logement (accédant à la propriété, propriétaire, locataire, etc.)
 - **HTL** : Type de logement (maison individuelle, logement dans un immeuble collectif, etc.)
 - **HCHA** : Nombre de chambres du logement
 - **KJA** : Existence d'espaces extérieurs privatifs (terrain, jardin ou cour)
 - **KSJPI** : Surface totale du lot dans l'individuel (terrain, maison ...)
 - **KGA** : Existence d'un garage, box ou parking privatif situé dans l'immeuble ou la propriété
 - **KCA** : Existence d'une cave ou d'un sous-sol
 - **KGRAA** : Existence d'une grange non aménagée en pièce d'habitation
 - **KGRAB** : Existence d'une grange aménageable en pièce d'habitation

- Pour la définition des occupants du logement :
 - **MTYAD** : Type de ménage selon le type de famille principale et le nombre d'enfants
 - **MAG** : Âge de la personne de référence au 1^{er} janvier de l'année d'enquête
- Pour le calcul des métriques :
 - **LMLM2** : Montant du loyer mensuel hors charges et taxes locatives, surloyer inclus
 - **CMM2** : Montant mensuel moyen des charges et taxes locatives

Les hypothèses utilisées pour définir le champ des territoires étudiés sont :

- Pour les villes moyennes : exclusion des DOM et filtre sur la taille de l'unité urbaine de la commune entre 100 000 et 199 999 habitants ;
- Pour le rural : exclusion des DOM et filtre sur la taille de l'unité urbaine « Sans objet », correspondant aux communes rurales ;
- Pour la Métropole du Grand Paris : filtre sur les départements de Paris (75) et de la petite couronne (92, 93, 94).

Le reste des hypothèses sont présentées dans le Tableau 45 ci-dessous. Elles sont présentées pour l'ensemble des territoires et des configurations, avec les jeux d'hypothèses associés. Notons toutefois que les hypothèses sur la configuration de ménages :

- Ne sont pas utilisées pour calculer le loyer, les charges locatives, la taxe d'habitation, la taxe foncière ;
- Auraient été utilisées pour calculer les montants moyens des remboursements d'emprunt et les montants moyens des consommations d'eau et d'énergie si ces données avaient été disponibles (c'est pourquoi elles sont présentées dans le tableau, dans l'éventualité future d'une prolongation de ces travaux).

	Configuration de ménage	Hypothèses sur le logement		Hypothèses sur la configuration de ménage	
		Description	Filtre appliqué aux données	Description	Filtre appliqué aux données
	PARC SOCIAL	Locataires/sous-locataires d'un logement loué vide dans le parc social	LMOBIS in (1,3) & SNP in (1,2,3,4)		
MGP	Actifs seuls	Appartement T2	HTL=2 & HCHA=1	Ménage de type « personne seule sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD in (110,120) & MAG<60
MGP	Actifs en couple	Appartement T2	HTL=2 & HCHA=1	Ménage de type « couple sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD=400 & MAG<60
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.	Appartement T4	HTL=2 & HCHA=3	Ménage de type « personne seule avec enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD in (311,312,313,321,322,323) & MAG<60
MGP	Couples avec 2 enfants	Appartement T4	HTL=2 & HCHA=3	Ménage de type « couple avec enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD in (401,402,403) & MAG<60
MGP	Retraités seuls	Appartement T2	HTL=2 & HCHA=1	Ménage de type « personne seule sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de plus de 60 ans	MTYAD in (110,120) & MAG>=60
MGP	Retraités en couple	Appartement T3	HTL=2 & HCHA=2	Ménage de type « couple sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de plus de 60 ans	MTYAD=400 & MAG>=60
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.	Appartement T3	HTL=2 & HCHA=2	Ménage de type « personne seule avec enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD in (311,312,313,321,322,323) & MAG<60
Rural	Actifs seuls	Appartement T2/T3 sans jardin	HTL=2 & HCHA in (1,2) & KJA=2	Ménage de type « personne seule sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD in (110,120) & MAG<60
Rural	Actifs en couple	-	-	-	-
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.	Maison T4 avec jardin (200-2000 m2) et dépendance	HTL=1 & HCHA=3 & (KJA=1 & KSJPI>=200 & KSJPI<=2000) & (KGA=1 KCA=1 KGRAA=1 KGRAB=1)	Ménage de type « personne seule avec enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD in (311,312,313,321,322,323) & MAG<60
Rural	Couples avec 2 enfants	-	-	-	-
Rural	Retraités seuls	-	-	-	-
Rural	Retraités en couple	-	-	-	-
VM	Actifs seuls	Appartement/maison T2	HTL in (1,2) & HCHA=1	Ménage de type « personne seule sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD in (110,120) & MAG<60
VM	Actifs en couple	Appartement/maison T2	HTL in (1,2) & HCHA=1	Ménage de type « couple sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD=400 & MAG<60

VM	Familles monoparentales avec 2 enf.	Appartement/maison T4	HTL in (1,2) & HCHA=3	Ménage de type « personne seule avec enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD in (311,312,313,321,322,323) & MAG<60
VM	Couples avec 2 enfants	Appartement/maison T4	HTL in (1,2) & HCHA=3	Ménage de type « couple avec enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD in (401,402,403) & MAG<60
VM	Retraités seuls	Appartement/maison T3	HTL in (1,2) & HCHA=2	Ménage de type « personne seule sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de plus de 60 ans	MTYAD in (110,120) & MAG>=60
VM	Retraités en couple	Appartement/maison T3	HTL in (1,2) & HCHA=2	Ménage de type « couple sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de plus de 60 ans	MTYAD=400 & MAG>=60
	PARC PRIVÉ	Locataires/sous-locataires d'un logement loué vide dans le parc privé	LMOBIS in (1,3) & SNP in (0,5,6)		
MGP	Actifs seuls	Appartement T2	HTL=2 & HCHA=1	Ménage de type « personne seule sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD in (110,120) & MAG<60
MGP	Actifs en couple	Appartement T2	HTL=2 & HCHA=1	Ménage de type « couple sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD=400 & MAG<60
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.	Appartement T4	HTL=2 & HCHA=3	Ménage de type « personne seule avec enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD in (311,312,313,321,322,323) & MAG<60
MGP	Couples avec 2 enfants	Appartement T4	HTL=2 & HCHA=3	Ménage de type « couple avec enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD in (401,402,403) & MAG<60
MGP	Retraités seuls	Appartement T2	HTL=2 & HCHA=1	Ménage de type « personne seule sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de plus de 60 ans	MTYAD in (110,120) & MAG>=60
MGP	Retraités en couple	Appartement T3	HTL=2 & HCHA=2	Ménage de type « couple sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de plus de 60 ans	MTYAD=400 & MAG>=60
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.	Appartement T3	HTL=2 & HCHA=2	Ménage de type « personne seule avec enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD in (311,312,313,321,322,323) & MAG<60
Rural	Actifs seuls	-	-	-	-
Rural	Actifs en couple	-	-	-	-
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.	-	-	-	-
Rural	Couples avec 2 enfants	-	-	-	-
Rural	Retraités seuls	-	-	-	-
Rural	Retraités en couple	-	-	-	-

VM	Actifs seuls	Appartement/maison T2	HTL in (1,2) & HCHA=1	Ménage de type « personne seule sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD in (110,120) & MAG<60
VM	Actifs en couple	Appartement/maison T2	HTL in (1,2) & HCHA=1	Ménage de type « couple sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD=400 & MAG<60
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.	Appartement/maison T4	HTL in (1,2) & HCHA=3	Ménage de type « personne seule avec enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD in (311,312,313,321,322,323) & MAG<60
VM	Couples avec 2 enfants	Appartement/maison T4	HTL in (1,2) & HCHA=3	Ménage de type « couple avec enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD in (401,402,403) & MAG<60
VM	Retraités seuls	Appartement/maison T3	HTL in (1,2) & HCHA=2	Ménage de type « personne seule sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de plus de 60 ans	MTYAD in (110,120) & MAG>=60
VM	Retraités en couple	Appartement/maison T3	HTL in (1,2) & HCHA=2	Ménage de type « couple sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de plus de 60 ans	MTYAD=400 & MAG>=60
	PROPRIÉTAIRE OU ACCÉDANT	Propriétaires ou accédants à la propriété	SOC4 in (1,2)		
MGP	Actifs seuls	-	-	-	-
MGP	Actifs en couple	-	-	-	-
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.	-	-	-	-
MGP	Couples avec 2 enfants	-	-	-	-
MGP	Retraités seuls	Appartement T2	HTL=2 & HCHA=1	Ménage de type « personne seule sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de plus de 60 ans	MTYAD in (110,120) & MAG>=60
MGP	Retraités en couple	Appartement T3	HTL=2 & HCHA=2	Ménage de type « couple sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de plus de 60 ans	MTYAD=400 & MAG>=60
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.	-	-	-	-
Rural	Actifs seuls	Maison T3 avec jardin (200-1000 m2) et dépendance	HTL=1 & HCHA=2 & (KJA=1 & KSJPI>=200 & KSJPI<=1000) & (KGA=1 KCA=1 KGRAA=1 KGRAB=1)	Ménage de type « personne seule sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD in (110,120) & MAG<60
Rural	Actifs en couple	Maison T3 avec jardin (200-1000 m2) et dépendance	HTL=1 & HCHA=2 & (KJA=1 & KSJPI>=200 & KSJPI<=1000) & (KGA=1 KCA=1 KGRAA=1 KGRAB=1)	Ménage de type « couple sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD=400 & MAG<60
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.	Maison T4 avec jardin (200-2000 m2) et dépendance	HTL=1 & HCHA=3 & (KJA=1 & KSJPI>=200 & KSJPI<=2000) & (KGA=1 KCA=1 KGRAA=1 KGRAB=1)	Ménage de type « personne seule avec enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD in (311,312,313,321,322,323) & MAG<60

Rural	Couples avec 2 enfants	Maison T4 avec jardin (800-1200 m2) et dépendance	HTL=1 & HCHA=3 & (KJA=1 & KSJPI>=800 & KSJPI<=1200) & (KGA=1 KCA=1 KGRAA=1 KGRAB=1)	Ménage de type « couple avec enfant » et dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans	MTYAD in (401,402,403) & MAG<60
Rural	Retraités seuls	Maison T3 avec jardin (100-1000 m2) et dépendance	HTL=1 & HCHA=2 & (KJA=1 & KSJPI>=100 & KSJPI<=1000) & (KGA=1 KCA=1 KGRAA=1 KGRAB=1)	Ménage de type « personne seule sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de plus de 60 ans	MTYAD in (110,120) & MAG>=60
Rural	Retraités en couple	Maison T3 avec jardin (100-1000 m2) et dépendance	HTL=1 & HCHA=2 & (KJA=1 & KSJPI>=100 & KSJPI<=1000) & (KGA=1 KCA=1 KGRAA=1 KGRAB=1)	Ménage de type « couple sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de plus de 60 ans	MTYAD=400 & MAG>=60
VM	Actifs seuls	-	-	-	-
VM	Actifs en couple	-	-	-	-
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.	-	-	-	-
VM	Couples avec 2 enfants	-	-	-	-
VM	Retraités seuls	Appartement T3	HTL=2 & HCHA=2	Ménage de type « personne seule sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de plus de 60 ans	MTYAD in (110,120) & MAG>=60
VM	Retraités en couple	Appartement T3	HTL=2 & HCHA=2	Ménage de type « couple sans enfant » et dont la personne de référence est âgée de plus de 60 ans	MTYAD=400 & MAG>=60

Tableau 45 : Détail des procédures utilisées sur les données issues de l'ENL 2020 pour la valorisation du poste Logement

13.5. Résultats détaillés – budgets de référence totaux

13.5.1. Comparaison de la valorisation en 2023 des budgets de référence avec celle des budgets environnementalement moins impactants

Configuration de ménage	Parc social			Parc privé			Propriétaire ou accédant		
	BdR (EUR)	BdR moins impact (EUR)	% surcoût moins impact	BdR (EUR)	BdR moins impact (EUR)	% surcoût moins impact	BdR (EUR)	BdR moins impact (EUR)	% surcoût moins impact.
MGP Actifs seuls	2 176	2 253	+3,5%	2 604	2 681	+3,0%	-	-	-
MGP Actifs en couple	2 966	3 126	+5,4%	3 405	3 565	+4,7%	-	-	-
MGP Familles monoparentales avec 2 enf.	3 526	3 734	+5,9%	5 105	5 312	+4,1%	-	-	-
MGP Couples avec 2 enfants	3 906	4 262	+9,1%	5 332	5 688	+6,7%	-	-	-
MGP Retraités seuls	2 106	2 175	+3,3%	2 543	2 612	+2,7%	1 870	1 939	+3,7%
MGP Retraités en couple	3 226	3 378	+4,7%	3 882	4 034	+3,9%	3 042	3 193	+5,0%
MGP Familles monoparentales avec 1 enf.	2 976	3 115	+4,7%	3 663	3 803	+3,8%	-	-	-
Rural Actifs seuls	1 721	1 772	+3,0%	-	-	-	2 011	2 062	+2,5%
Rural Actifs en couple	-	-	-	-	-	-	2 957	3 112	+5,2%
Rural Familles monoparentales avec 2 enf.	3 705	3 860	+4,2%	-	-	-	4 038	4 193	+3,8%
Rural Couples avec 2 enfants	-	-	-	-	-	-	4 391	4 658	+6,1%
Rural Retraités seuls	-	-	-	-	-	-	1 641	1 688	+2,9%
Rural Retraités en couple	-	-	-	-	-	-	2 465	2 663	+8,0%
VM Actifs seuls	1 676	1 726	+3,0%	1 813	1 863	+2,8%	-	-	-
VM Actifs en couple	2 275	2 412	+6,0%	2 438	2 575	+5,6%	-	-	-
VM Familles monoparentales avec 2 enf.	2 992	3 174	+6,1%	3 331	3 513	+5,4%	-	-	-
VM Couples avec 2 enfants	3 771	4 069	+7,9%	4 054	4 353	+7,4%	-	-	-
VM Retraités seuls	1 844	1 907	+3,4%	2 044	2 106	+3,1%	1 660	1 723	+3,8%
VM Retraités en couple	2 618	2 785	+6,4%	2 794	2 961	+6,0%	2 450	2 616	+6,8%

Tableau 46 : Comparaison de la valorisation des budgets de référence et des budgets environnementalement moins impactants (en euros)

13.5.2. Décomposition de la valorisation des budgets de référence en 2023 par poste de dépenses

Configuration de ménage		Logement			Trans- port	Alimen- tation	Habille- ment	Equipe- ment	Hygiène	Vie sociale	Banque	Garde d'enfant		Alcool	Santé	TOTAL		
		Parc social	Parc privé	Prop. ou accéd.								Parc social	Parc privé			Parc social	Parc privé	Prop. ou accéd.
MGP	Actifs seuls	679	1 107	-	242	235	86	158	52	603	6	-	-	28	87	2 176	2 604	-
MGP	Actifs en couple	690	1 129	-	390	439	181	195	123	699	12	-	-	58	178	2 966	3 405	-
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.	938	2 354	-	447	410	208	210	118	523	6	389	551	45	232	3 526	5 105	-
MGP	Couples avec 2 enfants	934	2 353	-	335	720	331	260	182	644	13	111	118	45	332	3 906	5 332	-
MGP	Retraités seuls	672	1 109	436	212	296	76	148	55	445	6	-	-	28	169	2 106	2 543	1 870
MGP	Retraités en couple	835	1 491	651	354	534	161	192	112	636	12	-	-	66	323	3 226	3 882	3 042
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.	831	1 491	-	438	318	174	184	68	500	6	251	279	45	161	2 976	3 663	-
Rural	Actifs seuls	542	-	832	388	213	75	217	47	133	6	-	-	29	72	1 721	-	2 011
Rural	Actifs en couple	-	-	908	686	427	175	241	86	214	12	-	-	63	146	-	-	2 957
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.	820	-	1 154	498	354	200	254	131	224	6	975	975	39	202	3 705	-	4 038
Rural	Couples avec 2 enfants	-	-	1 191	857	619	327	320	166	369	13	187	187	39	302	-	-	4 391
Rural	Retraités seuls	-	-	326	388	226	94	223	51	140	6	-	-	28	159	-	-	1 641
Rural	Retraités en couple	-	-	359	579	457	141	241	92	213	12	-	-	67	303	-	-	2 465
VM	Actifs seuls	516	653	-	414	224	81	133	42	159	6	-	-	29	72	1 676	1 813	-
VM	Actifs en couple	507	670	-	501	421	189	145	56	236	12	-	-	61	146	2 275	2 438	-
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.	725	1 037	-	453	403	208	202	117	339	6	292	318	45	202	2 992	3 331	-
VM	Couples avec 2 enfants	752	1 036	-	570	691	340	239	179	530	13	109	109	45	302	3 771	4 054	-
VM	Retraités seuls	609	809	425	396	239	68	132	49	160	6	-	-	28	159	1 844	2 044	1 660
VM	Retraités en couple	636	812	468	450	447	150	145	96	314	12	-	-	65	303	2 618	2 794	2 450

Tableau 47 : Décomposition de la valorisation des budgets de référence en 2023 par poste de dépenses (en euros)

13.5.3. Décomposition de la valorisation des budgets environnementalement moins impactants par poste de dépenses

Configuration de ménage		Logement			Trans- port	Alimen- tation	Habille- ment	Equipe- ment	Hygiène	Vie sociale	Banque	Garde d'enfant		Alcool	Santé	TOTAL		
		Parc social	Parc privé	Prop. ou accéd.								Parc social	Parc privé			Parc social	Parc privé	Prop. ou accéd.
MGP	Actifs seuls	679	1 107	-	249	275	91	170	58	603	6	-	-	36	87	2 253	2 681	-
MGP	Actifs en couple	690	1 129	-	397	537	197	206	134	699	12	-	-	75	178	3 126	3 565	-
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.	938	2 354	-	420	575	226	218	149	524	6	389	551	57	232	3 734	5 312	-
MGP	Couples avec 2 enfants	934	2 353	-	335	962	394	270	209	644	13	111	118	57	332	4 262	5 688	-
MGP	Retraités seuls	672	1 109	436	217	334	79	155	62	445	6	-	-	36	169	2 175	2 612	1 939
MGP	Retraités en couple	835	1 491	651	360	626	176	203	123	636	12	-	-	85	323	3 378	4 034	3 193
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.	831	1 491	-	411	440	192	193	74	500	6	251	279	57	161	3 115	3 803	-
Rural	Actifs seuls	542	-	832	350	271	80	229	51	133	6	-	-	37	72	1 772	-	2 062
Rural	Actifs en couple	-	-	908	646	559	195	257	94	214	12	-	-	80	146	-	-	3 112
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.	820	-	1 154	451	497	218	273	141	225	6	975	975	50	202	3 860	-	4 193
Rural	Couples avec 2 enfants	-	-	1 191	810	817	390	341	188	369	13	187	187	50	302	-	-	4 658
Rural	Retraités seuls	-	-	326	348	284	98	232	57	140	6	-	-	36	159	-	-	1 688
Rural	Retraités en couple	-	-	359	567	606	156	258	104	213	12	-	-	85	303	-	-	2 663
VM	Actifs seuls	516	653	-	376	282	86	147	46	159	6	-	-	36	72	1 726	1 863	-
VM	Actifs en couple	507	670	-	452	551	205	160	64	236	12	-	-	78	146	2 412	2 575	-
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.	725	1 037	-	411	557	225	209	149	340	6	292	318	57	202	3 174	3 513	-
VM	Couples avec 2 enfants	752	1 036	-	529	918	405	248	206	530	13	109	109	57	302	4 069	4 353	-
VM	Retraités seuls	609	809	425	375	296	71	140	55	160	6	-	-	36	159	1 907	2 106	1 723
VM	Retraités en couple	636	812	468	423	589	164	153	107	314	12	-	-	84	303	2 785	2 961	2 616

Tableau 48 : Décomposition de la valorisation des budgets environnementalement moins impactants par poste de dépenses (en euros)

13.5.4. Part du budget de référence pour laquelle une alternative environnementalement moins impactante existe

Configuration de ménage		Logement			Trans- port	Alimen- tation*	Habille- ment	Equipe- ment	Hygiène	Vie sociale	Banque	Garde d'enfant		Alcool	Santé	TOTAL		
		Parc social	Parc privé	Prop. ou accéd.								Parc social	Parc privé			Parc social	Parc privé	Prop. ou accéd.
MGP	Actifs seuls	13%	10%	-	52%	40%	16%	23%	22%	0%	100%	-	-	0%	0%	17%	15%	-
MGP	Actifs en couple	14%	11%	-	33%	47%	24%	23%	25%	0%	100%	-	-	0%	0%	19%	17%	-
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.	18%	9%	-	80%	57%	22%	22%	44%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	26%	18%	-
MGP	Couples avec 2 enfants	19%	9%	-	0%	48%	30%	25%	23%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	19%	14%	-
MGP	Retraités seuls	12%	10%	18%	47%	44%	26%	20%	21%	0%	100%	-	-	0%	0%	18%	16%	20%
MGP	Retraités en couple	15%	10%	27%	37%	43%	17%	18%	12%	0%	100%	-	-	0%	0%	18%	16%	21%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.	15%	10%	-	83%	51%	25%	28%	15%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	26%	22%	-
Rural	Actifs seuls	26%	-	20%	89%	40%	16%	17%	23%	0%	100%	-	-	0%	0%	37%	-	33%
Rural	Actifs en couple	-	-	23%	54%	48%	24%	19%	33%	0%	100%	-	-	0%	0%	-	-	31%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.	27%	-	21%	86%	58%	22%	25%	18%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	27%	-	25%
Rural	Couples avec 2 enfants	-	-	21%	51%	48%	31%	21%	27%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	-	-	28%
Rural	Retraités seuls	-	-	74%	90%	43%	22%	15%	18%	0%	100%	-	-	0%	0%	-	-	46%
Rural	Retraités en couple	-	-	67%	57%	43%	21%	19%	15%	0%	100%	-	-	0%	0%	-	-	35%
VM	Actifs seuls	18%	15%	-	84%	40%	17%	23%	24%	0%	100%	-	-	0%	0%	35%	33%	-
VM	Actifs en couple	18%	16%	-	75%	47%	24%	25%	50%	0%	100%	-	-	0%	0%	35%	33%	-
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.	0%	0%	-	77%	57%	22%	22%	44%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	24%	22%	-
VM	Couples avec 2 enfants	0%	0%	-	72%	48%	30%	22%	23%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	25%	23%	-
VM	Retraités seuls	15%	15%	26%	76%	43%	28%	20%	24%	0%	100%	-	-	0%	0%	30%	29%	35%
VM	Retraités en couple	17%	15%	26%	71%	43%	19%	18%	14%	0%	100%	-	-	0%	0%	27%	26%	29%

*La part du budget Alimentation pour laquelle un surcoût était appliqué dans les BdR initiaux pour des items déjà achetés en bio n'a pas été soustraite ici pour les configurations concernées par cette règle de calcul (15% pour les actifs sans enfants, 30% pour les retraités).

Tableau 49 : Part du budget pour laquelle une alternative environnementalement moins impactante existe (%)

13.5.5. Part des items pour laquelle une alternative environnementalement moins impactante existe

Configuration de ménage		Logement			Trans- port	Alimen- tation	Habille- ment	Equipe- ment	Hygiène	Vie sociale	Banque	Garde d'enfant		Alcool	Santé	TOTAL		
		Parc social	Parc privé	Prop. ou accéd.								Parc social	Parc privé			Parc social	Parc privé	Prop. ou accéd.
MGP	Actifs seuls	13%	13%	-	44%	73%	20%	17%	26%	0%	100%	-	-	0%	0%	27%	27%	-
MGP	Actifs en couple	14%	14%	-	27%	65%	22%	16%	36%	0%	100%	-	-	0%	0%	33%	33%	-
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.	13%	13%	-	24%	76%	17%	15%	22%	3%	100%	0%	0%	0%	0%	33%	33%	-
MGP	Couples avec 2 enfants	13%	13%	-	0%	71%	26%	17%	29%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	37%	37%	-
MGP	Retraités seuls	13%	13%	13%	31%	74%	25%	15%	28%	0%	100%	-	-	0%	0%	30%	30%	31%
MGP	Retraités en couple	13%	13%	13%	31%	75%	17%	13%	26%	0%	100%	-	-	0%	0%	30%	30%	30%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.	13%	13%	-	31%	75%	19%	19%	18%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	33%	33%	-
Rural	Actifs seuls	14%	-	13%	31%	73%	17%	15%	26%	0%	100%	-	-	0%	0%	25%	-	25%
Rural	Actifs en couple	-	-	13%	22%	66%	17%	17%	35%	0%	100%	-	-	0%	0%	-	-	31%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.	17%	-	13%	17%	77%	16%	16%	22%	3%	100%	0%	0%	0%	0%	33%	-	33%
Rural	Couples avec 2 enfants	-	-	13%	13%	71%	25%	17%	30%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	-	-	35%
Rural	Retraités seuls	-	-	14%	31%	73%	19%	13%	25%	0%	100%	-	-	0%	0%	-	-	25%
Rural	Retraités en couple	-	-	14%	22%	75%	16%	14%	25%	0%	100%	-	-	0%	0%	-	-	29%
VM	Actifs seuls	14%	14%	-	29%	73%	20%	16%	26%	0%	100%	-	-	0%	0%	27%	27%	-
VM	Actifs en couple	17%	14%	-	27%	65%	22%	16%	36%	0%	100%	-	-	0%	0%	33%	33%	-
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.	0%	0%	-	16%	76%	17%	15%	21%	3%	100%	0%	0%	0%	0%	32%	32%	-
VM	Couples avec 2 enfants	0%	0%	-	19%	71%	26%	17%	29%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	36%	36%	-
VM	Retraités seuls	14%	14%	13%	27%	72%	25%	15%	29%	0%	100%	-	-	0%	0%	28%	28%	29%
VM	Retraités en couple	14%	14%	13%	25%	75%	17%	13%	27%	0%	100%	-	-	0%	0%	30%	30%	30%

Tableau 50 : Part des items pour laquelle une alternative environnementalement moins impactante existe

13.5.6. Comparaison de la structure des budgets de référence

Configuration de ménage			Logement	Transport	Alimentation & Alcool	Vêtement	Équipement	Hygiène	Vie sociale	Banque	Garde d'enfant	Santé	TOTAL
MGP	Actifs seuls	<i>BdR</i>	31%	11%	12%	4%	7%	2%	28%	0%	0%	4%	100%
MGP	Actifs seuls	<i>BdR moins impact.</i>	30%	11%	14%	4%	8%	3%	27%	0%	0%	4%	100%
MGP	Actifs en couple	<i>BdR</i>	23%	13%	17%	6%	7%	4%	24%	0%	0%	6%	100%
MGP	Actifs en couple	<i>BdR moins impact.</i>	22%	13%	20%	6%	7%	4%	22%	0%	0%	6%	100%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.	<i>BdR</i>	27%	13%	13%	6%	6%	3%	15%	0%	11%	7%	100%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.	<i>BdR moins impact.</i>	25%	11%	17%	6%	6%	4%	14%	0%	10%	6%	100%
MGP	Couples avec 2 enfants	<i>BdR</i>	24%	9%	20%	8%	7%	5%	16%	0%	3%	8%	100%
MGP	Couples avec 2 enfants	<i>BdR moins impact.</i>	22%	8%	24%	9%	6%	5%	15%	0%	3%	8%	100%
MGP	Retraités seuls	<i>BdR</i>	32%	10%	15%	4%	7%	3%	21%	0%	0%	8%	100%
MGP	Retraités seuls	<i>BdR moins impact.</i>	31%	10%	17%	4%	7%	3%	20%	0%	0%	8%	100%
MGP	Retraités en couple	<i>BdR</i>	26%	11%	19%	5%	6%	3%	20%	0%	0%	10%	100%
MGP	Retraités en couple	<i>BdR moins impact.</i>	25%	11%	21%	5%	6%	4%	19%	0%	0%	10%	100%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.	<i>BdR</i>	28%	15%	12%	6%	6%	2%	17%	0%	8%	5%	100%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.	<i>BdR moins impact.</i>	27%	13%	16%	6%	6%	2%	16%	0%	8%	5%	100%
Rural	Actifs seuls	<i>BdR</i>	32%	23%	14%	4%	13%	3%	8%	0%	0%	4%	100%
Rural	Actifs seuls	<i>BdR moins impact.</i>	31%	20%	17%	5%	13%	3%	7%	0%	0%	4%	100%
Rural	Actifs en couple	<i>BdR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Actifs en couple	<i>BdR moins impact.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.	<i>BdR</i>	22%	13%	11%	5%	7%	4%	6%	0%	26%	5%	100%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.	<i>BdR moins impact.</i>	21%	12%	14%	6%	7%	4%	6%	0%	25%	5%	100%
Rural	Couples avec 2 enfants	<i>BdR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Couples avec 2 enfants	<i>BdR moins impact.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Retraités seuls	<i>BdR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Retraités seuls	<i>BdR moins impact.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Retraités en couple	<i>BdR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Retraités en couple	<i>BdR moins impact.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VM	Actifs seuls	<i>BdR</i>	31%	25%	15%	5%	8%	2%	9%	0%	0%	4%	100%
VM	Actifs seuls	<i>BdR moins impact.</i>	30%	22%	18%	5%	8%	3%	9%	0%	0%	4%	100%
VM	Actifs en couple	<i>BdR</i>	22%	22%	21%	8%	6%	2%	10%	1%	0%	6%	100%
VM	Actifs en couple	<i>BdR moins impact.</i>	21%	19%	26%	9%	7%	3%	10%	1%	0%	6%	100%
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.	<i>BdR</i>	24%	15%	15%	7%	7%	4%	11%	0%	10%	7%	100%
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.	<i>BdR moins impact.</i>	23%	13%	19%	7%	7%	5%	11%	0%	9%	6%	100%
VM	Couples avec 2 enfants	<i>BdR</i>	20%	15%	20%	9%	6%	5%	14%	0%	3%	8%	100%
VM	Couples avec 2 enfants	<i>BdR moins impact.</i>	18%	13%	24%	10%	6%	5%	13%	0%	3%	7%	100%
VM	Retraités seuls	<i>BdR</i>	33%	21%	14%	4%	7%	3%	9%	0%	0%	9%	100%
VM	Retraités seuls	<i>BdR moins impact.</i>	32%	20%	17%	4%	7%	3%	8%	0%	0%	8%	100%
VM	Retraités en couple	<i>BdR</i>	24%	17%	20%	6%	6%	4%	12%	0%	0%	12%	100%
VM	Retraités en couple	<i>BdR moins impact.</i>	23%	15%	24%	6%	5%	4%	11%	0%	0%	11%	100%

Tableau 51 : Comparaison de la structure des budgets de référence et des budgets environnementalement moins impactants – parc social

Configuration de ménage			Logement	Transport	Alimentation & Alcool	Vêtement	Equipement	Hygiène	Vie sociale	Banque	Garde d'enfant	Santé	TOTAL
MGP	Actifs seuls	<i>BdR</i>	43%	9%	10%	3%	6%	2%	23%	0%	0%	3%	100%
MGP	Actifs seuls	<i>BdR moins impact.</i>	41%	9%	12%	3%	6%	2%	22%	0%	0%	3%	100%
MGP	Actifs en couple	<i>BdR</i>	33%	11%	15%	5%	6%	4%	21%	0%	0%	5%	100%
MGP	Actifs en couple	<i>BdR moins impact.</i>	32%	11%	17%	6%	6%	4%	20%	0%	0%	5%	100%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.	<i>BdR</i>	46%	9%	9%	4%	4%	2%	10%	0%	11%	5%	100%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.	<i>BdR moins impact.</i>	44%	8%	12%	4%	4%	3%	10%	0%	10%	4%	100%
MGP	Couples avec 2 enfants	<i>BdR</i>	44%	6%	14%	6%	5%	3%	12%	0%	2%	6%	100%
MGP	Couples avec 2 enfants	<i>BdR moins impact.</i>	41%	6%	18%	7%	5%	4%	11%	0%	2%	6%	100%
MGP	Retraités seuls	<i>BdR</i>	44%	8%	13%	3%	6%	2%	17%	0%	0%	7%	100%
MGP	Retraités seuls	<i>BdR moins impact.</i>	42%	8%	14%	3%	6%	2%	17%	0%	0%	6%	100%
MGP	Retraités en couple	<i>BdR</i>	38%	9%	15%	4%	5%	3%	16%	0%	0%	8%	100%
MGP	Retraités en couple	<i>BdR moins impact.</i>	37%	9%	18%	4%	5%	3%	16%	0%	0%	8%	100%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.	<i>BdR</i>	41%	12%	10%	5%	5%	2%	14%	0%	8%	4%	100%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.	<i>BdR moins impact.</i>	39%	11%	13%	5%	5%	2%	13%	0%	7%	4%	100%
Rural	Actifs seuls	<i>BdR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Actifs seuls	<i>BdR moins impact.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Actifs en couple	<i>BdR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Actifs en couple	<i>BdR moins impact.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.	<i>BdR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.	<i>BdR moins impact.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Couples avec 2 enfants	<i>BdR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Couples avec 2 enfants	<i>BdR moins impact.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Retraités seuls	<i>BdR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Retraités seuls	<i>BdR moins impact.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Retraités en couple	<i>BdR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Retraités en couple	<i>BdR moins impact.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VM	Actifs seuls	<i>BdR</i>	36%	23%	14%	4%	7%	2%	9%	0%	0%	4%	100%
VM	Actifs seuls	<i>BdR moins impact.</i>	35%	20%	17%	5%	8%	2%	9%	0%	0%	4%	100%
VM	Actifs en couple	<i>BdR</i>	27%	21%	20%	8%	6%	2%	10%	1%	0%	6%	100%
VM	Actifs en couple	<i>BdR moins impact.</i>	26%	18%	24%	8%	6%	2%	9%	0%	0%	6%	100%
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.	<i>BdR</i>	31%	14%	13%	6%	6%	4%	10%	0%	10%	6%	100%
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.	<i>BdR moins impact.</i>	30%	12%	17%	6%	6%	4%	10%	0%	9%	6%	100%
VM	Couples avec 2 enfants	<i>BdR</i>	26%	14%	18%	8%	6%	4%	13%	0%	3%	7%	100%
VM	Couples avec 2 enfants	<i>BdR moins impact.</i>	24%	12%	22%	9%	6%	5%	12%	0%	3%	7%	100%
VM	Retraités seuls	<i>BdR</i>	40%	19%	13%	3%	6%	2%	8%	0%	0%	8%	100%
VM	Retraités seuls	<i>BdR moins impact.</i>	38%	18%	16%	3%	7%	3%	8%	0%	0%	8%	100%
VM	Retraités en couple	<i>BdR</i>	29%	16%	18%	5%	5%	3%	11%	0%	0%	11%	100%
VM	Retraités en couple	<i>BdR moins impact.</i>	27%	14%	23%	6%	5%	4%	11%	0%	0%	10%	100%

Tableau 52 : Comparaison de la structure des budgets de référence et des budgets environnementalement moins impactants – parc privé

Configuration de ménage			Logement	Transport	Alimentation & Alcool	Vêtement	Equipement	Hygiène	Vie sociale	Banque	Garde d'enfant	Santé	TOTAL
MGP	Actifs seuls	<i>BdR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGP	Actifs seuls	<i>BdR moins impact.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGP	Actifs en couple	<i>BdR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGP	Actifs en couple	<i>BdR moins impact.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.	<i>BdR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGP	Familles monoparentales avec 2 enf.	<i>BdR moins impact.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGP	Couples avec 2 enfants	<i>BdR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGP	Couples avec 2 enfants	<i>BdR moins impact.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGP	Retraités seuls	<i>BdR</i>	23%	11%	17%	4%	8%	3%	24%	0%	0%	9%	100%
MGP	Retraités seuls	<i>BdR moins impact.</i>	22%	11%	19%	4%	8%	3%	23%	0%	0%	9%	100%
MGP	Retraités en couple	<i>BdR</i>	21%	12%	20%	5%	6%	4%	21%	0%	0%	11%	100%
MGP	Retraités en couple	<i>BdR moins impact.</i>	20%	11%	22%	6%	6%	4%	20%	0%	0%	10%	100%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.	<i>BdR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MGP	Familles monoparentales avec 1 enf.	<i>BdR moins impact.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rural	Actifs seuls	<i>BdR</i>	41%	19%	12%	4%	11%	2%	7%	0%	0%	4%	100%
Rural	Actifs seuls	<i>BdR moins impact.</i>	40%	17%	15%	4%	11%	2%	6%	0%	0%	3%	100%
Rural	Actifs en couple	<i>BdR</i>	31%	23%	17%	6%	8%	3%	7%	0%	0%	5%	100%
Rural	Actifs en couple	<i>BdR moins impact.</i>	29%	21%	21%	6%	8%	3%	7%	0%	0%	5%	100%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.	<i>BdR</i>	29%	12%	10%	5%	6%	3%	6%	0%	24%	5%	100%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enf.	<i>BdR moins impact.</i>	28%	11%	13%	5%	7%	3%	5%	0%	23%	5%	100%
Rural	Couples avec 2 enfants	<i>BdR</i>	27%	20%	15%	7%	7%	4%	8%	0%	4%	7%	100%
Rural	Couples avec 2 enfants	<i>BdR moins impact.</i>	26%	17%	19%	8%	7%	4%	8%	0%	4%	6%	100%
Rural	Retraités seuls	<i>BdR</i>	20%	24%	15%	6%	14%	3%	9%	0%	0%	10%	100%
Rural	Retraités seuls	<i>BdR moins impact.</i>	19%	21%	19%	6%	14%	3%	8%	0%	0%	9%	100%
Rural	Retraités en couple	<i>BdR</i>	15%	23%	21%	6%	10%	4%	9%	0%	0%	12%	100%
Rural	Retraités en couple	<i>BdR moins impact.</i>	13%	21%	26%	6%	10%	4%	8%	0%	0%	11%	100%
VM	Actifs seuls	<i>BdR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VM	Actifs seuls	<i>BdR moins impact.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VM	Actifs en couple	<i>BdR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VM	Actifs en couple	<i>BdR moins impact.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.	<i>BdR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VM	Familles monoparentales avec 2 enf.	<i>BdR moins impact.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VM	Couples avec 2 enfants	<i>BdR</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VM	Couples avec 2 enfants	<i>BdR moins impact.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VM	Retraités seuls	<i>BdR</i>	26%	24%	16%	4%	8%	3%	10%	0%	0%	10%	100%
VM	Retraités seuls	<i>BdR moins impact.</i>	25%	22%	19%	4%	8%	3%	9%	0%	0%	9%	100%
VM	Retraités en couple	<i>BdR</i>	19%	18%	21%	6%	6%	4%	13%	1%	0%	12%	100%
VM	Retraités en couple	<i>BdR moins impact.</i>	18%	16%	26%	6%	6%	4%	12%	0%	0%	12%	100%

Tableau 53 : Comparaison de la structure des budgets de référence et des budgets environnementalement moins impactants – propriétaire ou accédant à la propriété

13.6. Résultats détaillés – budgets de référence par poste

13.6.1. Le poste Alimentation

13.6.1.1. Ventilation du poste Alimentation par sous-catégorie de produits

La part que représente chaque sous-catégorie dans la valorisation du poste Alimentation en 2023 est calculée sur le total de la valorisation du poste avant application des règles de calcul (canaux d'achat, soldes, etc.).

Configuration de ménage			Fruits et légumes		Viande et poissons		Frais		Épicerie salée		Épicerie sucrée	
			Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-catégorie dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-catégorie dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-catégorie dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-catégorie dans valorisation 2023
MGP	Actifs seuls	F	30 EUR	15%	77 EUR	40%	25 EUR	13%	25 EUR	13%	5 EUR	3%
MGP	Actifs seuls	H	24 EUR	12%	84 EUR	42%	44 EUR	22%	11 EUR	6%	9 EUR	5%
MGP	Actifs en couple		44 EUR	11%	161 EUR	40%	99 EUR	25%	24 EUR	6%	20 EUR	5%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		93 EUR	21%	111 EUR	25%	92 EUR	21%	36 EUR	8%	20 EUR	5%
MGP	Couples avec 2 enfants		82 EUR	11%	237 EUR	33%	213 EUR	29%	68 EUR	9%	35 EUR	5%
MGP	Retraités seuls	F	33 EUR	17%	88 EUR	45%	41 EUR	21%	9 EUR	4%	9 EUR	4%
MGP	Retraités seuls	H	59 EUR	24%	66 EUR	27%	52 EUR	21%	31 EUR	13%	10 EUR	4%
MGP	Retraités en couple		103 EUR	24%	156 EUR	37%	70 EUR	17%	31 EUR	7%	37 EUR	9%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		58 EUR	18%	102 EUR	31%	89 EUR	27%	24 EUR	7%	18 EUR	6%
Rural	Actifs seuls	F	30 EUR	15%	77 EUR	40%	25 EUR	13%	25 EUR	13%	6 EUR	3%
Rural	Actifs seuls	H	24 EUR	12%	84 EUR	42%	44 EUR	22%	11 EUR	6%	9 EUR	5%
Rural	Actifs en couple		44 EUR	11%	161 EUR	40%	99 EUR	25%	24 EUR	6%	24 EUR	6%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		107 EUR	23%	111 EUR	24%	96 EUR	21%	36 EUR	8%	20 EUR	4%
Rural	Couples avec 2 enfants		82 EUR	11%	237 EUR	32%	220 EUR	30%	68 EUR	9%	35 EUR	5%
Rural	Retraités seuls	F	33 EUR	18%	88 EUR	48%	41 EUR	22%	9 EUR	5%	8 EUR	5%
Rural	Retraités seuls	H	51 EUR	23%	66 EUR	30%	52 EUR	24%	31 EUR	14%	3 EUR	2%
Rural	Retraités en couple		103 EUR	24%	156 EUR	37%	70 EUR	17%	31 EUR	7%	37 EUR	9%
VM	Actifs seuls	F	30 EUR	15%	77 EUR	40%	25 EUR	13%	25 EUR	13%	4 EUR	2%
VM	Actifs seuls	H	24 EUR	12%	84 EUR	42%	44 EUR	22%	11 EUR	6%	8 EUR	4%
VM	Actifs en couple		44 EUR	11%	161 EUR	40%	99 EUR	25%	24 EUR	6%	20 EUR	5%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		93 EUR	21%	111 EUR	25%	92 EUR	21%	36 EUR	8%	20 EUR	5%
VM	Couples avec 2 enfants		82 EUR	11%	237 EUR	33%	213 EUR	29%	68 EUR	9%	35 EUR	5%
VM	Retraités seuls	F	33 EUR	17%	88 EUR	45%	41 EUR	21%	9 EUR	4%	9 EUR	4%
VM	Retraités seuls	H	51 EUR	23%	66 EUR	30%	52 EUR	24%	31 EUR	14%	3 EUR	2%
VM	Retraités en couple		103 EUR	24%	156 EUR	37%	70 EUR	17%	31 EUR	7%	37 EUR	9%

Configuration de ménage			Pains et pâtisseries		Boissons		Surgelés		Alimentation bébé	
			Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-catégorie dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-catégorie dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-catégorie dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-catégorie dans valorisation 2023
MGP	Actifs seuls	F	24 EUR	12%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Actifs seuls	H	12 EUR	6%	14 EUR	7%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Actifs en couple		17 EUR	4%	31 EUR	8%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		18 EUR	4%	21 EUR	5%	2 EUR	0%	45 EUR	10%
MGP	Couples avec 2 enfants		35 EUR	5%	33 EUR	5%	9 EUR	1%	0 EUR	0%
MGP	Retraités seuls	F	10 EUR	5%	5 EUR	2%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Retraités seuls	H	14 EUR	6%	3 EUR	1%	1 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Retraités en couple		10 EUR	2%	9 EUR	2%	2 EUR	1%	0 EUR	0%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		17 EUR	5%	16 EUR	5%	2 EUR	1%	0 EUR	0%
Rural	Actifs seuls	F	24 EUR	12%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Actifs seuls	H	12 EUR	6%	14 EUR	7%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Actifs en couple		17 EUR	4%	30 EUR	7%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		18 EUR	4%	21 EUR	5%	2 EUR	0%	45 EUR	10%
Rural	Couples avec 2 enfants		35 EUR	5%	33 EUR	4%	9 EUR	1%	0 EUR	0%
Rural	Retraités seuls	F	2 EUR	1%	2 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Retraités seuls	H	7 EUR	3%	2 EUR	1%	1 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Retraités en couple		10 EUR	2%	9 EUR	2%	2 EUR	1%	0 EUR	0%
VM	Actifs seuls	F	24 EUR	12%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Actifs seuls	H	12 EUR	6%	14 EUR	7%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Actifs en couple		17 EUR	4%	31 EUR	8%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		18 EUR	4%	21 EUR	5%	2 EUR	0%	45 EUR	10%
VM	Couples avec 2 enfants		35 EUR	5%	33 EUR	5%	9 EUR	1%	0 EUR	0%
VM	Retraités seuls	F	10 EUR	5%	5 EUR	2%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Retraités seuls	H	7 EUR	3%	2 EUR	1%	1 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Retraités en couple		10 EUR	2%	9 EUR	2%	2 EUR	1%	0 EUR	0%

Tableau 54 : Ventilation du poste Alimentation par sous-catégorie de produits, en euros et en part du budget (%)

13.6.1.2. Résultats de la recherche et de la valorisation des alternatives environnementalement moins impactantes par sous-catégorie de produits

Les autres sous-catégories du poste non présentées dans les tableaux ci-dessous comportent peu d'items par configuration et représentent une part faible du budget du poste Alimentation, c'est pourquoi elles sont absentes : boissons, surgelés, alimentation pour bébé.

Configuration de ménage		Part budget avec alternative moins impactante	Surcoût budget en % vs. items référence 2023	Fruits et légumes				Viande et poissons				Frais				
				Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	
MGP	Actifs seuls	F	40%	+79%	9	100%	100%	+88%	4	0%	0%	+0%	7	86%	82%	+25%
MGP	Actifs seuls	H	40%	+70%	9	89%	92%	+95%	4	0%	0%	+0%	8	50%	36%	+17%
MGP	Actifs en couple		47%	+70%	16	94%	98%	+112%	19	16%	9%	+45%	25	72%	62%	+54%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		57%	+62%	28	82%	57%	+78%	14	21%	22%	+8%	45	73%	51%	+49%
MGP	Couples avec 2 enfants		48%	+65%	43	84%	86%	+98%	22	18%	11%	+12%	60	75%	63%	+48%
MGP	Retraités seuls	F	44%	+62%	10	90%	96%	+81%	3	0%	0%	+0%	11	91%	77%	+31%
MGP	Retraités seuls	H	44%	+78%	11	64%	50%	+116%	4	0%	0%	+0%	10	80%	82%	+32%
MGP	Retraités en couple		43%	+80%	23	78%	57%	+103%	8	13%	5%	+7%	24	79%	73%	+60%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		51%	+68%	17	88%	64%	+83%	8	25%	23%	+7%	40	70%	49%	+49%
Rural	Actifs seuls	F	40%	+82%	9	100%	100%	+88%	4	0%	0%	+0%	7	86%	82%	+25%
Rural	Actifs seuls	H	40%	+72%	9	89%	92%	+95%	4	0%	0%	+0%	8	50%	36%	+17%
Rural	Actifs en couple		48%	+71%	16	94%	98%	+112%	19	16%	9%	+45%	25	72%	62%	+54%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		58%	+62%	30	83%	63%	+77%	14	21%	22%	+8%	47	74%	53%	+46%
Rural	Couples avec 2 enfants		48%	+65%	43	84%	86%	+98%	22	18%	11%	+12%	61	74%	61%	+48%
Rural	Retraités seuls	F	45%	+62%	10	90%	96%	+81%	3	0%	0%	+0%	11	91%	77%	+31%
Rural	Retraités seuls	H	42%	+68%	10	60%	43%	+103%	4	0%	0%	+0%	10	80%	82%	+32%
Rural	Retraités en couple		43%	+80%	23	78%	57%	+103%	8	13%	5%	+7%	24	79%	73%	+60%
VM	Actifs seuls	F	40%	+81%	9	100%	100%	+88%	4	0%	0%	+0%	7	86%	82%	+25%
VM	Actifs seuls	H	40%	+71%	9	89%	92%	+95%	4	0%	0%	+0%	8	50%	36%	+17%
VM	Actifs en couple		47%	+70%	16	94%	98%	+112%	19	16%	9%	+45%	25	72%	62%	+54%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		57%	+62%	28	82%	57%	+78%	14	21%	22%	+8%	45	73%	51%	+49%
VM	Couples avec 2 enfants		48%	+65%	43	84%	86%	+98%	22	18%	11%	+12%	60	75%	63%	+48%
VM	Retraités seuls	F	44%	+62%	10	90%	96%	+81%	3	0%	0%	+0%	11	91%	77%	+31%
VM	Retraités seuls	H	42%	+68%	10	60%	43%	+103%	4	0%	0%	+0%	10	80%	82%	+32%
VM	Retraités en couple		43%	+80%	23	78%	57%	+103%	8	13%	5%	+7%	24	79%	73%	+60%

Configuration de ménage		Part budget avec alternative moins impactante	Surcoût budget en % vs. items référence 2023	Epicerie salée				Epicerie sucrée				Pains et pâtisseries				
				Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	
MGP	Actifs seuls	F	40%	+79%	8	75%	70%	+109%	6	100%	100%	+83%	4	50%	21%	+142%
MGP	Actifs seuls	H	40%	+70%	10	90%	100%	+95%	4	100%	100%	+48%	3	67%	62%	+139%
MGP	Actifs en couple		47%	+70%	17	82%	88%	+72%	13	100%	100%	+73%	4	25%	8%	+134%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		57%	+62%	38	87%	78%	+109%	26	96%	99%	+81%	10	70%	76%	+123%
MGP	Couples avec 2 enfants		48%	+65%	46	74%	59%	+71%	33	97%	96%	+72%	14	64%	39%	+142%
MGP	Retraités seuls	F	44%	+62%	10	80%	91%	+60%	11	100%	100%	+124%	3	67%	24%	+30%
MGP	Retraités seuls	H	44%	+78%	15	73%	59%	+78%	8	100%	100%	+115%	3	33%	26%	+142%
MGP	Retraités en couple		43%	+80%	15	80%	84%	+95%	22	95%	72%	+86%	4	25%	12%	+142%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		51%	+68%	21	86%	70%	+90%	22	100%	100%	+84%	9	67%	75%	+122%
Rural	Actifs seuls	F	40%	+82%	8	75%	70%	+109%	8	100%	100%	+119%	4	50%	21%	+142%
Rural	Actifs seuls	H	40%	+72%	10	90%	100%	+95%	5	100%	100%	+67%	3	67%	62%	+139%
Rural	Actifs en couple		48%	+71%	17	82%	88%	+72%	18	100%	100%	+79%	4	25%	8%	+134%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		58%	+62%	38	87%	78%	+109%	26	96%	99%	+81%	10	70%	76%	+123%
Rural	Couples avec 2 enfants		48%	+65%	46	74%	59%	+71%	33	97%	96%	+72%	14	64%	39%	+142%
Rural	Retraités seuls	F	45%	+62%	10	80%	91%	+60%	10	100%	100%	+123%	2	100%	100%	+30%
Rural	Retraités seuls	H	42%	+68%	15	73%	59%	+78%	2	100%	100%	+80%	2	50%	54%	+142%
Rural	Retraités en couple		43%	+80%	15	80%	84%	+95%	22	95%	72%	+86%	4	25%	12%	+142%
VM	Actifs seuls	F	40%	+81%	8	75%	70%	+109%	6	100%	100%	+118%	4	50%	21%	+142%
VM	Actifs seuls	H	40%	+71%	10	90%	100%	+95%	4	100%	100%	+61%	3	67%	62%	+139%
VM	Actifs en couple		47%	+70%	17	82%	88%	+72%	13	100%	100%	+73%	4	25%	8%	+134%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		57%	+62%	38	87%	78%	+109%	26	96%	99%	+81%	10	70%	76%	+123%
VM	Couples avec 2 enfants		48%	+65%	46	74%	59%	+71%	33	97%	96%	+72%	14	64%	39%	+142%
VM	Retraités seuls	F	44%	+62%	10	80%	91%	+60%	11	100%	100%	+124%	3	67%	24%	+30%
VM	Retraités seuls	H	42%	+68%	15	73%	59%	+78%	2	100%	100%	+80%	2	50%	54%	+142%
VM	Retraités en couple		43%	+80%	15	80%	84%	+95%	22	95%	72%	+86%	4	25%	12%	+142%

Tableau 55 : Identification et valorisation des alternatives environnementalement moins impactantes par sous-catégorie du poste Alimentation

13.6.2. Le poste Equipement

13.6.2.1. Ventilation du poste Equipement par sous-catégorie de produits

La part que représente chaque sous-catégorie dans la valorisation du poste Equipement en 2023 est calculée sur le total de la valorisation du poste avant application des règles de calcul du poste.

Configuration de ménage			Multimédia		Literie		Equipement autre		Mobilier	
			Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023
MGP	Actifs seuls	F	74 EUR	49%	7 EUR	5%	10 EUR	7%	30 EUR	20%
MGP	Actifs seuls	H	74 EUR	49%	7 EUR	5%	10 EUR	7%	30 EUR	20%
MGP	Actifs en couple		98 EUR	52%	11 EUR	6%	12 EUR	7%	30 EUR	16%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		64 EUR	31%	16 EUR	8%	33 EUR	16%	44 EUR	22%
MGP	Couples avec 2 enfants		96 EUR	38%	26 EUR	11%	28 EUR	11%	45 EUR	18%
MGP	Retraités seuls	F	74 EUR	52%	7 EUR	5%	12 EUR	9%	25 EUR	17%
MGP	Retraités seuls	H	74 EUR	52%	7 EUR	5%	12 EUR	9%	25 EUR	17%
MGP	Retraités en couple		99 EUR	54%	12 EUR	7%	19 EUR	10%	24 EUR	13%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		68 EUR	39%	13 EUR	7%	22 EUR	13%	32 EUR	18%
Rural	Actifs seuls	F	69 EUR	32%	10 EUR	5%	49 EUR	22%	39 EUR	18%
Rural	Actifs seuls	H	69 EUR	32%	10 EUR	5%	49 EUR	22%	39 EUR	18%
Rural	Actifs en couple		71 EUR	29%	14 EUR	6%	52 EUR	22%	44 EUR	18%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		64 EUR	25%	15 EUR	6%	53 EUR	20%	49 EUR	19%
Rural	Couples avec 2 enfants		107 EUR	33%	25 EUR	8%	47 EUR	15%	59 EUR	18%
Rural	Retraités seuls	F	69 EUR	31%	14 EUR	6%	50 EUR	22%	35 EUR	15%
Rural	Retraités seuls	H	69 EUR	31%	14 EUR	6%	50 EUR	22%	35 EUR	15%
Rural	Retraités en couple		77 EUR	32%	15 EUR	6%	51 EUR	21%	37 EUR	15%
VM	Actifs seuls	F	57 EUR	43%	7 EUR	6%	10 EUR	8%	30 EUR	22%
VM	Actifs seuls	H	57 EUR	43%	7 EUR	6%	10 EUR	8%	30 EUR	22%
VM	Actifs en couple		59 EUR	41%	10 EUR	7%	12 EUR	8%	31 EUR	21%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		64 EUR	31%	16 EUR	8%	33 EUR	16%	44 EUR	22%
VM	Couples avec 2 enfants		86 EUR	36%	26 EUR	11%	28 EUR	12%	45 EUR	19%
VM	Retraités seuls	F	56 EUR	43%	13 EUR	10%	12 EUR	9%	27 EUR	20%
VM	Retraités seuls	H	56 EUR	43%	13 EUR	10%	12 EUR	9%	27 EUR	20%
VM	Retraités en couple		60 EUR	41%	12 EUR	8%	19 EUR	13%	23 EUR	16%

Configuration de ménage			Textile de maison		Ampoules		Gros électroménager		Entretien et nettoyage	
			Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023
MGP	Actifs seuls	F	3 EUR	2%	2 EUR	1%	11 EUR	7%	7 EUR	5%
MGP	Actifs seuls	H	3 EUR	2%	2 EUR	1%	11 EUR	7%	7 EUR	5%
MGP	Actifs en couple		4 EUR	2%	0 EUR	0%	11 EUR	6%	15 EUR	8%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		5 EUR	3%	3 EUR	1%	12 EUR	6%	17 EUR	8%
MGP	Couples avec 2 enfants		9 EUR	4%	4 EUR	2%	17 EUR	7%	19 EUR	8%
MGP	Retraités seuls	F	3 EUR	2%	1 EUR	1%	8 EUR	6%	6 EUR	4%
MGP	Retraités seuls	H	3 EUR	2%	1 EUR	1%	8 EUR	6%	6 EUR	4%
MGP	Retraités en couple		3 EUR	1%	1 EUR	1%	10 EUR	5%	9 EUR	5%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		3 EUR	2%	3 EUR	2%	12 EUR	7%	16 EUR	9%
Rural	Actifs seuls	F	3 EUR	1%	2 EUR	1%	14 EUR	6%	7 EUR	3%
Rural	Actifs seuls	H	3 EUR	1%	2 EUR	1%	14 EUR	6%	7 EUR	3%
Rural	Actifs en couple		5 EUR	2%	2 EUR	1%	16 EUR	6%	15 EUR	6%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		7 EUR	3%	3 EUR	1%	30 EUR	11%	16 EUR	6%
Rural	Couples avec 2 enfants		7 EUR	2%	4 EUR	1%	30 EUR	9%	19 EUR	6%
Rural	Retraités seuls	F	3 EUR	1%	2 EUR	1%	14 EUR	6%	6 EUR	3%
Rural	Retraités seuls	H	3 EUR	1%	2 EUR	1%	14 EUR	6%	6 EUR	3%
Rural	Retraités en couple		3 EUR	1%	2 EUR	1%	15 EUR	6%	9 EUR	4%
VM	Actifs seuls	F	3 EUR	2%	2 EUR	2%	11 EUR	8%	7 EUR	5%
VM	Actifs seuls	H	3 EUR	2%	2 EUR	2%	11 EUR	8%	7 EUR	5%
VM	Actifs en couple		4 EUR	2%	0 EUR	0%	11 EUR	7%	15 EUR	10%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		5 EUR	3%	3 EUR	1%	12 EUR	6%	17 EUR	8%
VM	Couples avec 2 enfants		9 EUR	4%	4 EUR	2%	17 EUR	7%	19 EUR	8%
VM	Retraités seuls	F	3 EUR	2%	2 EUR	1%	8 EUR	6%	6 EUR	4%
VM	Retraités seuls	H	3 EUR	2%	2 EUR	1%	8 EUR	6%	6 EUR	4%
VM	Retraités en couple		3 EUR	2%	1 EUR	1%	10 EUR	7%	9 EUR	6%

Configuration de ménage			Petit électroménager		Bricolage et décoration		Services		Jardins et fleurs	
			Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023
MGP	Actifs seuls	F	4 EUR	3%	1 EUR	1%	1 EUR	1%	0 EUR	0%
MGP	Actifs seuls	H	4 EUR	3%	1 EUR	1%	1 EUR	1%	0 EUR	0%
MGP	Actifs en couple		5 EUR	3%	0 EUR	0%	1 EUR	1%	0 EUR	0%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		3 EUR	1%	2 EUR	1%	2 EUR	1%	0 EUR	0%
MGP	Couples avec 2 enfants		3 EUR	1%	0 EUR	0%	3 EUR	1%	0 EUR	0%
MGP	Retraités seuls	F	2 EUR	1%	0 EUR	0%	2 EUR	1%	1 EUR	1%
MGP	Retraités seuls	H	2 EUR	1%	0 EUR	0%	2 EUR	1%	1 EUR	1%
MGP	Retraités en couple		5 EUR	3%	1 EUR	0%	2 EUR	1%	0 EUR	0%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		3 EUR	2%	2 EUR	1%	2 EUR	1%	0 EUR	0%
Rural	Actifs seuls	F	2 EUR	1%	1 EUR	1%	1 EUR	1%	5 EUR	2%
Rural	Actifs seuls	H	2 EUR	1%	1 EUR	1%	1 EUR	1%	5 EUR	2%
Rural	Actifs en couple		3 EUR	1%	0 EUR	0%	1 EUR	1%	5 EUR	2%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		4 EUR	2%	0 EUR	0%	2 EUR	1%	0 EUR	0%
Rural	Couples avec 2 enfants		6 EUR	2%	0 EUR	0%	3 EUR	1%	0 EUR	0%
Rural	Retraités seuls	F	2 EUR	1%	0 EUR	0%	13 EUR	6%	1 EUR	0%
Rural	Retraités seuls	H	2 EUR	1%	0 EUR	0%	13 EUR	6%	1 EUR	0%
Rural	Retraités en couple		4 EUR	2%	0 EUR	0%	2 EUR	1%	12 EUR	5%
VM	Actifs seuls	F	2 EUR	2%	1 EUR	1%	1 EUR	1%	0 EUR	0%
VM	Actifs seuls	H	2 EUR	2%	1 EUR	1%	1 EUR	1%	0 EUR	0%
VM	Actifs en couple		3 EUR	2%	0 EUR	0%	1 EUR	1%	0 EUR	0%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		3 EUR	1%	2 EUR	1%	2 EUR	1%	0 EUR	0%
VM	Couples avec 2 enfants		3 EUR	1%	0 EUR	0%	3 EUR	1%	0 EUR	0%
VM	Retraités seuls	F	2 EUR	2%	0 EUR	0%	2 EUR	1%	1 EUR	1%
VM	Retraités seuls	H	2 EUR	2%	0 EUR	0%	2 EUR	1%	1 EUR	1%
VM	Retraités en couple		5 EUR	4%	1 EUR	1%	2 EUR	1%	0 EUR	0%

Configuration de ménage			Jeux et jouets		Chauffage	
			Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023
MGP	Actifs seuls	F	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Actifs seuls	H	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Actifs en couple		0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		4 EUR	2%	0 EUR	0%
MGP	Couples avec 2 enfants		0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Retraités seuls	F	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Retraités seuls	H	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Retraités en couple		0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		0 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Actifs seuls	F	0 EUR	0%	15 EUR	7%
Rural	Actifs seuls	H	0 EUR	0%	15 EUR	7%
Rural	Actifs en couple		0 EUR	0%	15 EUR	6%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		16 EUR	6%	0 EUR	0%
Rural	Couples avec 2 enfants		13 EUR	4%	0 EUR	0%
Rural	Retraités seuls	F	0 EUR	0%	15 EUR	7%
Rural	Retraités seuls	H	0 EUR	0%	15 EUR	7%
Rural	Retraités en couple		0 EUR	0%	15 EUR	6%
VM	Actifs seuls	F	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Actifs seuls	H	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Actifs en couple		0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		4 EUR	2%	0 EUR	0%
VM	Couples avec 2 enfants		0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Retraités seuls	F	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Retraités seuls	H	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Retraités en couple		0 EUR	0%	0 EUR	0%

Tableau 56 : Ventilation du poste Equipement par sous-catégorie de produits, en euros et en part du budget (%)

13.6.2.2. Résultats de la recherche et de la valorisation des alternatives environnementalement moins impactantes par sous-catégorie de produits

Les autres sous-catégories du poste non présentées dans les tableaux ci-dessous comportent peu d'items par configuration et représentent une part faible du budget du poste Equipement, c'est pourquoi elles sont absentes : ampoules, bricolage et décoration, chauffage, jardins et fleurs, jeux et jouets, services

Configuration de ménage		Part budget avec alternative moins impactante	Surcoût budget en % vs. items référence 2023	Multimédia				Mobilier				Equipement autre				
				Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	
MGP	Actifs seuls	F	23%	+34%	6	50%	17%	+25%	28	0%	0%	+0%	41	0%	0%	+0%
MGP	Actifs seuls	H	23%	+34%	6	50%	17%	+25%	28	0%	0%	+0%	41	0%	0%	+0%
MGP	Actifs en couple		23%	+27%	7	43%	17%	+29%	29	0%	0%	+0%	40	0%	0%	+0%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		22%	+16%	9	22%	13%	+11%	49	0%	0%	+0%	41	5%	14%	+12%
MGP	Couples avec 2 enfants		25%	+17%	16	13%	14%	+40%	36	0%	0%	+0%	57	4%	57%	-18%
MGP	Retraités seuls	F	20%	+25%	8	25%	10%	+0%	32	0%	0%	+0%	40	3%	1%	-28%
MGP	Retraités seuls	H	20%	+25%	8	25%	10%	+0%	32	0%	0%	+0%	40	3%	1%	-28%
MGP	Retraités en couple		18%	+31%	9	33%	18%	+15%	46	0%	0%	+0%	52	2%	1%	-28%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		28%	+18%	11	27%	18%	+22%	38	0%	0%	+0%	31	6%	21%	+12%
Rural	Actifs seuls	F	17%	+36%	6	50%	19%	+25%	34	0%	0%	+0%	58	0%	0%	+0%
Rural	Actifs seuls	H	17%	+36%	6	50%	19%	+25%	34	0%	0%	+0%	58	0%	0%	+0%
Rural	Actifs en couple		19%	+36%	7	57%	22%	+42%	38	0%	0%	+0%	57	0%	0%	+0%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		25%	+29%	10	20%	13%	+11%	53	0%	0%	+0%	56	2%	6%	+15%
Rural	Couples avec 2 enfants		21%	+31%	16	6%	5%	+132%	42	0%	0%	+0%	69	1%	38%	-20%
Rural	Retraités seuls	F	15%	+24%	7	29%	11%	+0%	43	0%	0%	+0%	63	2%	0%	-28%
Rural	Retraités seuls	H	15%	+24%	7	29%	11%	+0%	43	0%	0%	+0%	63	2%	0%	-28%
Rural	Retraités en couple		19%	+38%	9	44%	24%	+41%	44	0%	0%	+0%	69	1%	0%	-28%
VM	Actifs seuls	F	23%	+45%	6	50%	20%	+43%	29	0%	0%	+0%	41	0%	0%	+0%
VM	Actifs seuls	H	23%	+45%	6	50%	20%	+43%	29	0%	0%	+0%	41	0%	0%	+0%
VM	Actifs en couple		25%	+40%	6	67%	23%	+59%	30	0%	0%	+0%	40	0%	0%	+0%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		22%	+16%	9	22%	13%	+11%	49	0%	0%	+0%	41	5%	14%	+12%
VM	Couples avec 2 enfants		22%	+16%	15	7%	3%	+132%	36	0%	0%	+0%	57	4%	57%	-18%
VM	Retraités seuls	F	20%	+30%	7	29%	8%	-9%	38	0%	0%	+0%	40	3%	1%	-28%
VM	Retraités seuls	H	20%	+30%	7	29%	8%	-9%	38	0%	0%	+0%	40	3%	1%	-28%
VM	Retraités en couple		18%	+32%	8	38%	18%	+6%	46	0%	0%	+0%	52	2%	1%	-28%

Configuration de ménage		Part budget avec alternative moins impactante	Surcoût budget en % vs. items référence 2023	Gros électroménager				Literie				Entretien et nettoyage				
				Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	
MGP	Actifs seuls	F	23%	+34%	4	75%	90%	+67%	8	25%	20%	+52%	5	60%	65%	-14%
MGP	Actifs seuls	H	23%	+34%	4	75%	90%	+67%	8	25%	20%	+52%	5	60%	65%	-14%
MGP	Actifs en couple		23%	+27%	4	75%	90%	+67%	6	17%	14%	+57%	9	67%	75%	-16%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		22%	+16%	4	75%	96%	+54%	23	39%	26%	+112%	6	67%	91%	-34%
MGP	Couples avec 2 enfants		25%	+17%	4	75%	92%	+35%	24	50%	29%	+77%	5	60%	94%	-38%
MGP	Retraités seuls	F	20%	+25%	3	67%	65%	+51%	6	33%	27%	+61%	5	80%	92%	+27%
MGP	Retraités seuls	H	20%	+25%	3	67%	65%	+51%	6	33%	27%	+61%	5	80%	92%	+27%
MGP	Retraités en couple		18%	+31%	5	20%	29%	+66%	14	29%	17%	+71%	5	80%	95%	+21%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		28%	+18%	4	75%	96%	+54%	16	50%	32%	+112%	5	80%	97%	-34%
Rural	Actifs seuls	F	17%	+36%	5	80%	92%	+52%	15	40%	24%	+60%	5	60%	65%	-14%
Rural	Actifs seuls	H	17%	+36%	5	80%	92%	+52%	15	40%	24%	+60%	5	60%	65%	-14%
Rural	Actifs en couple		19%	+36%	6	83%	93%	+55%	14	43%	17%	+78%	9	67%	75%	-16%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		25%	+29%	6	83%	97%	+55%	18	50%	34%	+119%	5	80%	97%	-34%
Rural	Couples avec 2 enfants		21%	+31%	6	83%	96%	+46%	24	54%	29%	+95%	5	60%	94%	-38%
Rural	Retraités seuls	F	15%	+24%	5	80%	79%	+30%	13	23%	12%	+83%	5	80%	92%	+27%
Rural	Retraités seuls	H	15%	+24%	5	80%	79%	+30%	13	23%	12%	+83%	5	80%	92%	+27%
Rural	Retraités en couple		19%	+38%	6	67%	76%	+39%	14	29%	24%	+59%	5	80%	95%	+21%
VM	Actifs seuls	F	23%	+45%	4	75%	90%	+67%	9	33%	26%	+54%	5	60%	65%	-14%
VM	Actifs seuls	H	23%	+45%	4	75%	90%	+67%	9	33%	26%	+54%	5	60%	65%	-14%
VM	Actifs en couple		25%	+40%	4	75%	90%	+67%	7	29%	12%	+58%	9	67%	75%	-16%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		22%	+16%	4	75%	96%	+54%	23	39%	26%	+112%	6	67%	91%	-34%
VM	Couples avec 2 enfants		22%	+16%	4	75%	92%	+35%	24	50%	29%	+77%	5	60%	94%	-38%
VM	Retraités seuls	F	20%	+30%	3	67%	65%	+51%	13	31%	19%	+80%	5	80%	92%	+27%
VM	Retraités seuls	H	20%	+30%	3	67%	65%	+51%	13	31%	19%	+80%	5	80%	92%	+27%
VM	Retraités en couple		18%	+32%	5	20%	29%	+66%	14	29%	17%	+71%	5	80%	95%	+21%

Configuration de ménage					Petit électroménager				Textile de maison			
					Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023
MGP	Actifs seuls	F	23%	+34%	6	50%	72%	+22%	13	15%	6%	+45%
MGP	Actifs seuls	H	23%	+34%	6	50%	72%	+22%	13	15%	6%	+45%
MGP	Actifs en couple		23%	+27%	6	50%	62%	+22%	12	17%	6%	+51%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		22%	+16%	6	17%	28%	+10%	14	21%	24%	+10%
MGP	Couples avec 2 enfants		25%	+17%	4	25%	49%	-27%	16	38%	22%	+31%
MGP	Retraités seuls	F	20%	+25%	5	20%	48%	+28%	11	0%	0%	+0%
MGP	Retraités seuls	H	20%	+25%	5	20%	48%	+28%	11	0%	0%	+0%
MGP	Retraités en couple		18%	+31%	8	13%	20%	+28%	12	17%	9%	+22%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		28%	+18%	6	17%	28%	+10%	10	30%	39%	+10%
Rural	Actifs seuls	F	17%	+36%	5	20%	36%	+119%	12	17%	6%	+52%
Rural	Actifs seuls	H	17%	+36%	5	20%	36%	+119%	12	17%	6%	+52%
Rural	Actifs en couple		19%	+36%	5	20%	28%	+119%	13	15%	4%	+51%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		25%	+29%	6	17%	41%	+10%	14	29%	24%	+24%
Rural	Couples avec 2 enfants		21%	+31%	5	20%	49%	-27%	15	40%	26%	+29%
Rural	Retraités seuls	F	15%	+24%	5	20%	47%	+28%	10	0%	0%	+0%
Rural	Retraités seuls	H	15%	+24%	5	20%	47%	+28%	10	0%	0%	+0%
Rural	Retraités en couple		19%	+38%	8	13%	25%	+28%	13	15%	7%	+22%
VM	Actifs seuls	F	23%	+45%	4	25%	40%	+119%	13	15%	6%	+45%
VM	Actifs seuls	H	23%	+45%	4	25%	40%	+119%	13	15%	6%	+45%
VM	Actifs en couple		25%	+40%	4	25%	31%	+119%	12	17%	6%	+51%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		22%	+16%	6	17%	28%	+10%	14	21%	24%	+10%
VM	Couples avec 2 enfants		22%	+16%	4	25%	49%	-27%	16	38%	22%	+31%
VM	Retraités seuls	F	20%	+30%	5	20%	48%	+28%	11	0%	0%	+0%
VM	Retraités seuls	H	20%	+30%	5	20%	48%	+28%	11	0%	0%	+0%
VM	Retraités en couple		18%	+32%	9	11%	19%	+28%	12	17%	9%	+22%

Tableau 57 : Identification et valorisation des alternatives environnementalement moins impactantes par sous-catégorie du poste Equipement

13.6.3. Le poste Transport

13.6.3.1. Ventilation du poste Transport par sous-catégorie de produits

Configuration de ménage			Voiture		Carburant		Frais voiture		Transports en commun	
			Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023
MGP	Actifs seuls	F	0 EUR	0%	20 EUR	9%	0 EUR	0%	77 EUR	35%
MGP	Actifs seuls	H	0 EUR	0%	20 EUR	9%	0 EUR	0%	77 EUR	35%
MGP	Actifs en couple		0 EUR	0%	20 EUR	5%	0 EUR	0%	154 EUR	42%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		208 EUR	46%	108 EUR	24%	53 EUR	12%	17 EUR	4%
MGP	Couples avec 2 enfants		0 EUR	0%	16 EUR	5%	0 EUR	0%	213 EUR	63%
MGP	Retraités seuls	F	0 EUR	0%	16 EUR	8%	0 EUR	0%	77 EUR	41%
MGP	Retraités seuls	H	0 EUR	0%	16 EUR	8%	0 EUR	0%	77 EUR	41%
MGP	Retraités en couple		0 EUR	0%	16 EUR	5%	0 EUR	0%	154 EUR	47%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		208 EUR	47%	108 EUR	25%	54 EUR	12%	17 EUR	4%
Rural	Actifs seuls	F	217 EUR	56%	111 EUR	29%	41 EUR	11%	0 EUR	0%
Rural	Actifs seuls	H	217 EUR	56%	111 EUR	29%	41 EUR	11%	0 EUR	0%
Rural	Actifs en couple		300 EUR	44%	277 EUR	40%	70 EUR	10%	0 EUR	0%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		267 EUR	52%	138 EUR	27%	41 EUR	8%	0 EUR	0%
Rural	Couples avec 2 enfants		333 EUR	39%	252 EUR	29%	137 EUR	16%	0 EUR	0%
Rural	Retraités seuls	F	217 EUR	56%	114 EUR	30%	37 EUR	9%	0 EUR	0%
Rural	Retraités seuls	H	217 EUR	56%	114 EUR	30%	37 EUR	9%	0 EUR	0%
Rural	Retraités en couple		300 EUR	52%	171 EUR	29%	69 EUR	12%	0 EUR	0%
VM	Actifs seuls	F	217 EUR	52%	112 EUR	27%	64 EUR	16%	0 EUR	0%
VM	Actifs seuls	H	217 EUR	52%	112 EUR	27%	64 EUR	16%	0 EUR	0%
VM	Actifs en couple		217 EUR	43%	140 EUR	28%	77 EUR	15%	44 EUR	9%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		217 EUR	47%	122 EUR	26%	64 EUR	14%	14 EUR	3%
VM	Couples avec 2 enfants		267 EUR	47%	122 EUR	21%	64 EUR	11%	80 EUR	14%
VM	Retraités seuls	F	217 EUR	55%	66 EUR	17%	77 EUR	20%	14 EUR	4%
VM	Retraités seuls	H	217 EUR	55%	66 EUR	17%	77 EUR	20%	14 EUR	4%
VM	Retraités en couple		217 EUR	48%	83 EUR	18%	77 EUR	17%	50 EUR	11%

Configuration de ménage			Train		Vélo		Location		Taxi	
			Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023
MGP	Actifs seuls	F	35 EUR	16%	3 EUR	2%	19 EUR	9%	66 EUR	30%
MGP	Actifs seuls	H	35 EUR	16%	3 EUR	2%	19 EUR	9%	66 EUR	30%
MGP	Actifs en couple		99 EUR	27%	11 EUR	3%	19 EUR	5%	66 EUR	18%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		0 EUR	0%	4 EUR	1%	0 EUR	0%	31 EUR	7%
MGP	Couples avec 2 enfants		17 EUR	5%	5 EUR	2%	59 EUR	17%	26 EUR	8%
MGP	Retraités seuls	F	32 EUR	17%	2 EUR	1%	19 EUR	10%	41 EUR	22%
MGP	Retraités seuls	H	32 EUR	17%	2 EUR	1%	19 EUR	10%	41 EUR	22%
MGP	Retraités en couple		65 EUR	20%	5 EUR	1%	19 EUR	6%	72 EUR	22%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		0 EUR	0%	4 EUR	1%	0 EUR	0%	31 EUR	7%
Rural	Actifs seuls	F	0 EUR	0%	2 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Actifs seuls	H	0 EUR	0%	2 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Actifs en couple		0 EUR	0%	5 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		0 EUR	0%	10 EUR	2%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Couples avec 2 enfants		0 EUR	0%	17 EUR	2%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Retraités seuls	F	0 EUR	0%	2 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Retraités seuls	H	0 EUR	0%	2 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Retraités en couple		0 EUR	0%	5 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Actifs seuls	F	0 EUR	0%	2 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Actifs seuls	H	0 EUR	0%	2 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Actifs en couple		0 EUR	0%	5 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		0 EUR	0%	10 EUR	2%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Couples avec 2 enfants		0 EUR	0%	17 EUR	3%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Retraités seuls	F	0 EUR	0%	2 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Retraités seuls	H	0 EUR	0%	2 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Retraités en couple		0 EUR	0%	5 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%

Configuration de ménage			Enfant		Equipelement voiture		Assurance		Scooter	
			Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023
MGP	Actifs seuls	F	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Actifs seuls	H	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Actifs en couple		0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		15 EUR	3%	5 EUR	1%	17 EUR	4%	0 EUR	0%
MGP	Couples avec 2 enfants		0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Retraités seuls	F	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Retraités seuls	H	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Retraités en couple		0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		0 EUR	0%	0 EUR	0%	17 EUR	4%	0 EUR	0%
Rural	Actifs seuls	F	0 EUR	0%	0 EUR	0%	18 EUR	5%	0 EUR	0%
Rural	Actifs seuls	H	0 EUR	0%	0 EUR	0%	18 EUR	5%	0 EUR	0%
Rural	Actifs en couple		0 EUR	0%	0 EUR	0%	35 EUR	5%	0 EUR	0%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		15 EUR	3%	6 EUR	1%	33 EUR	6%	0 EUR	0%
Rural	Couples avec 2 enfants		0 EUR	0%	1 EUR	0%	76 EUR	9%	40 EUR	5%
Rural	Retraités seuls	F	0 EUR	0%	0 EUR	0%	18 EUR	5%	0 EUR	0%
Rural	Retraités seuls	H	0 EUR	0%	0 EUR	0%	18 EUR	5%	0 EUR	0%
Rural	Retraités en couple		0 EUR	0%	0 EUR	0%	35 EUR	6%	0 EUR	0%
VM	Actifs seuls	F	0 EUR	0%	0 EUR	0%	19 EUR	5%	0 EUR	0%
VM	Actifs seuls	H	0 EUR	0%	0 EUR	0%	19 EUR	5%	0 EUR	0%
VM	Actifs en couple		0 EUR	0%	0 EUR	0%	19 EUR	4%	0 EUR	0%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		15 EUR	3%	5 EUR	1%	19 EUR	4%	0 EUR	0%
VM	Couples avec 2 enfants		0 EUR	0%	0 EUR	0%	21 EUR	4%	0 EUR	0%
VM	Retraités seuls	F	0 EUR	0%	0 EUR	0%	19 EUR	5%	0 EUR	0%
VM	Retraités seuls	H	0 EUR	0%	0 EUR	0%	19 EUR	5%	0 EUR	0%
VM	Retraités en couple		0 EUR	0%	0 EUR	0%	19 EUR	4%	0 EUR	0%

Tableau 58 : Ventilation du poste Transport par sous-catégorie de produits, en euros et en part du budget (%)

13.6.3.2. Résultats de la recherche et de la valorisation des alternatives environnementalement moins impactantes par sous-catégorie de produits

Les autres sous-catégories du poste non présentées dans les tableaux ci-dessous sont absentes car aucune alternative moins impactante n'a pu être identifiée : frais voiture, transports en commun, train, enfant, frais voiture, équipement voiture, scooter.

Configuration de ménage		Part budget avec alternative moins impactante	Surcoût budget en % vs. items référence 2023	Voiture				Carburant				Location				
				Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	
MGP	Actifs seuls	F	48%	+10%	0	0%	0%	+0%	1	100%	100%	+26%	1	100%	100%	+27%
MGP	Actifs seuls	H	48%	+10%	0	0%	0%	+0%	1	100%	100%	+26%	1	100%	100%	+27%
MGP	Actifs en couple		29%	+10%	0	0%	0%	+0%	1	100%	100%	+26%	1	100%	100%	+27%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		80%	-8%	1	100%	100%	+8%	1	100%	100%	-41%	0	0%	0%	+0%
MGP	Couples avec 2 enfants		0%	-	0	0%	0%	+0%	1	0%	0%	+0%	1	0%	0%	+0%
MGP	Retraités seuls	F	41%	+12%	0	0%	0%	+0%	1	100%	100%	+26%	1	100%	100%	+27%
MGP	Retraités seuls	H	41%	+12%	0	0%	0%	+0%	1	100%	100%	+26%	1	100%	100%	+27%
MGP	Retraités en couple		32%	+9%	0	0%	0%	+0%	1	100%	100%	+26%	1	100%	100%	+27%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		83%	-8%	1	100%	100%	+8%	1	100%	100%	-41%	0	0%	0%	+0%
Rural	Actifs seuls	F	89%	-11%	1	100%	100%	+4%	1	100%	100%	-39%	0	0%	0%	+0%
Rural	Actifs seuls	H	89%	-11%	1	100%	100%	+4%	1	100%	100%	-39%	0	0%	0%	+0%
Rural	Actifs en couple		54%	-11%	2	50%	72%	+29%	2	50%	50%	-69%	0	0%	0%	+0%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		86%	-11%	1	100%	100%	+3%	1	100%	100%	-39%	0	0%	0%	+0%
Rural	Couples avec 2 enfants		51%	-11%	2	50%	80%	+3%	3	33%	55%	-39%	0	0%	0%	+0%
Rural	Retraités seuls	F	90%	-11%	1	100%	100%	+4%	1	100%	100%	-39%	0	0%	0%	+0%
Rural	Retraités seuls	H	90%	-11%	1	100%	100%	+4%	1	100%	100%	-39%	0	0%	0%	+0%
Rural	Retraités en couple		57%	-4%	2	50%	72%	+29%	2	50%	57%	-69%	0	0%	0%	+0%
VM	Actifs seuls	F	84%	-11%	1	100%	100%	+4%	1	100%	100%	-39%	0	0%	0%	+0%
VM	Actifs seuls	H	84%	-11%	1	100%	100%	+4%	1	100%	100%	-39%	0	0%	0%	+0%
VM	Actifs en couple		75%	-13%	1	100%	100%	+4%	1	100%	100%	-39%	0	0%	0%	+0%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		77%	-12%	1	100%	100%	+4%	1	100%	100%	-39%	0	0%	0%	+0%
VM	Couples avec 2 enfants		72%	-10%	1	100%	100%	+3%	1	100%	100%	-39%	0	0%	0%	+0%
VM	Retraités seuls	F	76%	-7%	1	100%	100%	+4%	1	100%	100%	-39%	0	0%	0%	+0%
VM	Retraités seuls	H	76%	-7%	1	100%	100%	+4%	1	100%	100%	-39%	0	0%	0%	+0%
VM	Retraités en couple		71%	-8%	1	100%	100%	+4%	1	100%	100%	-39%	0	0%	0%	+0%

Configuration de ménage		Part budget avec alternative moins impactante	Surcoût budget en % vs. items référence 2023	Vélo				Assurance				Taxi				
				Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	
MGP	Actifs seuls	F	48%	+10%	3	33%	1%	+33%	0	0%	0%	+0%	1	100%	100%	+0%
MGP	Actifs seuls	H	48%	+10%	3	33%	1%	+33%	0	0%	0%	+0%	1	100%	100%	+0%
MGP	Actifs en couple		29%	+10%	9	11%	1%	+33%	0	0%	0%	+0%	1	100%	100%	+0%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		80%	-8%	3	0%	0%	+0%	1	100%	100%	+0%	1	100%	100%	+0%
MGP	Couples avec 2 enfants		0%	-	2	0%	0%	+0%	0	0%	0%	+0%	1	0%	0%	+0%
MGP	Retraités seuls	F	41%	+12%	8	13%	2%	+33%	0	0%	0%	+0%	2	100%	100%	+0%
MGP	Retraités seuls	H	41%	+12%	8	13%	2%	+33%	0	0%	0%	+0%	2	100%	100%	+0%
MGP	Retraités en couple		32%	+9%	8	13%	2%	+33%	0	0%	0%	+0%	2	100%	100%	+0%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		83%	-8%	3	0%	0%	+0%	1	100%	100%	+0%	1	100%	100%	+0%
Rural	Actifs seuls	F	89%	-11%	8	13%	2%	+33%	1	100%	100%	-16%	0	0%	0%	+0%
Rural	Actifs seuls	H	89%	-11%	8	13%	2%	+33%	1	100%	100%	-16%	0	0%	0%	+0%
Rural	Actifs en couple		54%	-11%	8	13%	2%	+33%	2	50%	50%	-40%	0	0%	0%	+0%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		86%	-11%	13	8%	1%	+33%	1	100%	100%	-4%	0	0%	0%	+0%
Rural	Couples avec 2 enfants		51%	-11%	12	8%	1%	+33%	3	33%	43%	-4%	0	0%	0%	+0%
Rural	Retraités seuls	F	90%	-11%	8	13%	2%	+33%	1	100%	100%	-16%	0	0%	0%	+0%
Rural	Retraités seuls	H	90%	-11%	8	13%	2%	+33%	1	100%	100%	-16%	0	0%	0%	+0%
Rural	Retraités en couple		57%	-4%	8	13%	2%	+33%	2	50%	50%	-40%	0	0%	0%	+0%
VM	Actifs seuls	F	84%	-11%	8	13%	2%	+33%	1	100%	100%	-16%	0	0%	0%	+0%
VM	Actifs seuls	H	84%	-11%	8	13%	2%	+33%	1	100%	100%	-16%	0	0%	0%	+0%
VM	Actifs en couple		75%	-13%	8	13%	2%	+33%	1	100%	100%	-16%	0	0%	0%	+0%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		77%	-12%	13	8%	1%	+33%	1	100%	100%	-16%	0	0%	0%	+0%
VM	Couples avec 2 enfants		72%	-10%	12	8%	1%	+33%	1	100%	100%	-9%	0	0%	0%	+0%
VM	Retraités seuls	F	76%	-7%	8	13%	2%	+33%	1	100%	100%	-16%	0	0%	0%	+0%
VM	Retraités seuls	H	76%	-7%	8	13%	2%	+33%	1	100%	100%	-16%	0	0%	0%	+0%
VM	Retraités en couple		71%	-8%	8	13%	2%	+33%	1	100%	100%	-16%	0	0%	0%	+0%

Tableau 59 : Identification et valorisation des alternatives environnementalement moins impactantes par sous-catégorie du poste Transport

13.6.4. Le poste Hygiène

13.6.4.1. Ventilation du poste Hygiène par sous-catégorie de produits

La part que représente chaque sous-catégorie dans la valorisation du poste Equipement en 2023 est calculée sur le total de la valorisation du poste avant application des règles de calcul du poste

Configuration de ménage			Services		Hygiène autre		Laits et crèmes corps et visage		Shampooing et après-shampooing	
			Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023
MGP	Actifs seuls	F	25 EUR	38%	11 EUR	17%	9 EUR	14%	7 EUR	11%
MGP	Actifs seuls	H	22 EUR	56%	7 EUR	17%	1 EUR	4%	1 EUR	3%
MGP	Actifs en couple		72 EUR	59%	14 EUR	12%	8 EUR	7%	9 EUR	7%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		32 EUR	27%	25 EUR	21%	6 EUR	5%	4 EUR	3%
MGP	Couples avec 2 enfants		59 EUR	32%	53 EUR	29%	32 EUR	17%	11 EUR	6%
MGP	Retraités seuls	F	41 EUR	56%	13 EUR	18%	6 EUR	8%	6 EUR	7%
MGP	Retraités seuls	H	14 EUR	40%	6 EUR	18%	2 EUR	7%	4 EUR	12%
MGP	Retraités en couple		56 EUR	50%	28 EUR	25%	15 EUR	14%	4 EUR	4%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		29 EUR	43%	17 EUR	24%	5 EUR	7%	4 EUR	5%
Rural	Actifs seuls	F	17 EUR	32%	11 EUR	21%	7 EUR	13%	7 EUR	13%
Rural	Actifs seuls	H	23 EUR	63%	3 EUR	9%	1 EUR	4%	1 EUR	4%
Rural	Actifs en couple		39 EUR	46%	11 EUR	13%	6 EUR	7%	9 EUR	11%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		49 EUR	35%	25 EUR	17%	6 EUR	5%	4 EUR	3%
Rural	Couples avec 2 enfants		47 EUR	27%	53 EUR	30%	32 EUR	18%	11 EUR	6%
Rural	Retraités seuls	F	28 EUR	44%	17 EUR	27%	4 EUR	6%	7 EUR	11%
Rural	Retraités seuls	H	12 EUR	33%	11 EUR	31%	2 EUR	7%	1 EUR	4%
Rural	Retraités en couple		40 EUR	44%	26 EUR	29%	7 EUR	8%	4 EUR	4%
VM	Actifs seuls	F	20 EUR	35%	11 EUR	19%	7 EUR	12%	7 EUR	12%
VM	Actifs seuls	H	12 EUR	46%	3 EUR	12%	1 EUR	6%	1 EUR	5%
VM	Actifs en couple		11 EUR	19%	11 EUR	20%	6 EUR	11%	9 EUR	16%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		32 EUR	27%	25 EUR	21%	6 EUR	5%	4 EUR	3%
VM	Couples avec 2 enfants		56 EUR	31%	53 EUR	30%	32 EUR	18%	11 EUR	6%
VM	Retraités seuls	F	9 EUR	15%	13 EUR	19%	6 EUR	9%	6 EUR	9%
VM	Retraités seuls	H	12 EUR	36%	6 EUR	17%	2 EUR	7%	4 EUR	13%
VM	Retraités en couple		40 EUR	41%	28 EUR	29%	15 EUR	16%	4 EUR	4%

Configuration de ménage			Gel douche et savon		Santé		Equipement hygiène		Papier toilette	
			Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023
MGP	Actifs seuls	F	1 EUR	2%	2 EUR	3%	1 EUR	2%	2 EUR	4%
MGP	Actifs seuls	H	1 EUR	3%	2 EUR	4%	0 EUR	1%	2 EUR	6%
MGP	Actifs en couple		2 EUR	2%	2 EUR	1%	1 EUR	1%	2 EUR	2%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		6 EUR	5%	6 EUR	5%	1 EUR	1%	0 EUR	0%
MGP	Couples avec 2 enfants		5 EUR	3%	4 EUR	2%	1 EUR	1%	0 EUR	0%
MGP	Retraités seuls	F	1 EUR	1%	2 EUR	2%	1 EUR	2%	2 EUR	3%
MGP	Retraités seuls	H	1 EUR	3%	2 EUR	5%	0 EUR	1%	2 EUR	6%
MGP	Retraités en couple		2 EUR	2%	0 EUR	0%	1 EUR	1%	2 EUR	2%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		3 EUR	4%	4 EUR	6%	1 EUR	1%	0 EUR	1%
Rural	Actifs seuls	F	1 EUR	2%	2 EUR	3%	1 EUR	2%	2 EUR	4%
Rural	Actifs seuls	H	1 EUR	3%	2 EUR	5%	2 EUR	5%	2 EUR	6%
Rural	Actifs en couple		2 EUR	3%	2 EUR	2%	3 EUR	3%	2 EUR	3%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		8 EUR	6%	6 EUR	5%	1 EUR	1%	2 EUR	2%
Rural	Couples avec 2 enfants		6 EUR	4%	9 EUR	5%	2 EUR	1%	0 EUR	0%
Rural	Retraités seuls	F	1 EUR	2%	2 EUR	3%	1 EUR	1%	2 EUR	4%
Rural	Retraités seuls	H	1 EUR	3%	2 EUR	5%	1 EUR	2%	2 EUR	7%
Rural	Retraités en couple		2 EUR	2%	2 EUR	2%	1 EUR	1%	2 EUR	3%
VM	Actifs seuls	F	1 EUR	2%	2 EUR	3%	1 EUR	2%	2 EUR	4%
VM	Actifs seuls	H	1 EUR	4%	2 EUR	7%	2 EUR	7%	2 EUR	9%
VM	Actifs en couple		2 EUR	4%	2 EUR	3%	3 EUR	5%	2 EUR	4%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		6 EUR	5%	6 EUR	5%	1 EUR	1%	0 EUR	0%
VM	Couples avec 2 enfants		5 EUR	3%	4 EUR	2%	1 EUR	1%	0 EUR	0%
VM	Retraités seuls	F	1 EUR	2%	2 EUR	3%	1 EUR	2%	2 EUR	4%
VM	Retraités seuls	H	1 EUR	3%	2 EUR	5%	0 EUR	1%	2 EUR	7%
VM	Retraités en couple		2 EUR	2%	0 EUR	0%	1 EUR	1%	2 EUR	2%

Configuration de ménage			Dentifrice		Cotons jetables		Serviettes hygiéniques et tampons		Cotons-tiges	
			Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023
MGP	Actifs seuls	F	2 EUR	3%	1 EUR	2%	3 EUR	4%	0 EUR	0%
MGP	Actifs seuls	H	0 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Actifs en couple		3 EUR	3%	3 EUR	3%	3 EUR	2%	0 EUR	0%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		3 EUR	2%	3 EUR	2%	1 EUR	1%	0 EUR	0%
MGP	Couples avec 2 enfants		2 EUR	1%	7 EUR	4%	3 EUR	2%	1 EUR	0%
MGP	Retraités seuls	F	0 EUR	0%	1 EUR	2%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Retraités seuls	H	0 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Retraités en couple		1 EUR	1%	1 EUR	1%	0 EUR	0%	1 EUR	1%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		2 EUR	3%	1 EUR	2%	1 EUR	2%	0 EUR	0%
Rural	Actifs seuls	F	2 EUR	3%	1 EUR	2%	3 EUR	5%	0 EUR	0%
Rural	Actifs seuls	H	0 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Actifs en couple		3 EUR	4%	3 EUR	4%	3 EUR	3%	0 EUR	0%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		3 EUR	2%	3 EUR	2%	1 EUR	1%	0 EUR	0%
Rural	Couples avec 2 enfants		2 EUR	1%	7 EUR	4%	3 EUR	2%	1 EUR	0%
Rural	Retraités seuls	F	0 EUR	1%	1 EUR	2%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Retraités seuls	H	0 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Retraités en couple		1 EUR	1%	1 EUR	1%	0 EUR	0%	1 EUR	1%
VM	Actifs seuls	F	2 EUR	3%	1 EUR	2%	3 EUR	5%	0 EUR	0%
VM	Actifs seuls	H	0 EUR	2%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Actifs en couple		3 EUR	6%	3 EUR	6%	3 EUR	5%	0 EUR	0%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		3 EUR	2%	3 EUR	2%	1 EUR	1%	0 EUR	0%
VM	Couples avec 2 enfants		2 EUR	1%	7 EUR	4%	3 EUR	2%	1 EUR	0%
VM	Retraités seuls	F	0 EUR	1%	1 EUR	2%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Retraités seuls	H	0 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Retraités en couple		1 EUR	1%	1 EUR	1%	0 EUR	0%	1 EUR	1%

Configuration de ménage			Vernis à ongles		Mouchoirs en papier		Mousse à raser		Couches	
			Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023	Valorisation sous-catégorie 2023	Part sous-cat. dans valorisation 2023
MGP	Actifs seuls	F	0 EUR	0%	0 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Actifs seuls	H	0 EUR	0%	0 EUR	1%	2 EUR	4%	0 EUR	0%
MGP	Actifs en couple		0 EUR	0%	0 EUR	0%	2 EUR	1%	0 EUR	0%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	30 EUR	25%
MGP	Couples avec 2 enfants		2 EUR	1%	0 EUR	0%	3 EUR	1%	0 EUR	0%
MGP	Retraités seuls	F	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Retraités seuls	H	0 EUR	0%	0 EUR	1%	3 EUR	7%	0 EUR	0%
MGP	Retraités en couple		0 EUR	0%	1 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Actifs seuls	F	0 EUR	1%	0 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Actifs seuls	H	0 EUR	0%	0 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Actifs en couple		0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	32 EUR	23%
Rural	Couples avec 2 enfants		2 EUR	1%	0 EUR	0%	3 EUR	1%	0 EUR	0%
Rural	Retraités seuls	F	0 EUR	0%	0 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
Rural	Retraités seuls	H	0 EUR	0%	0 EUR	1%	3 EUR	7%	0 EUR	0%
Rural	Retraités en couple		0 EUR	0%	1 EUR	1%	3 EUR	3%	0 EUR	0%
VM	Actifs seuls	F	0 EUR	1%	0 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Actifs seuls	H	0 EUR	0%	0 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Actifs en couple		0 EUR	1%	0 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		0 EUR	0%	0 EUR	0%	0 EUR	0%	29 EUR	25%
VM	Couples avec 2 enfants		2 EUR	1%	0 EUR	0%	3 EUR	1%	0 EUR	0%
VM	Retraités seuls	F	0 EUR	0%	0 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%
VM	Retraités seuls	H	0 EUR	0%	0 EUR	1%	3 EUR	8%	0 EUR	0%
VM	Retraités en couple		0 EUR	0%	1 EUR	1%	0 EUR	0%	0 EUR	0%

Tableau 60 : Ventilation du poste Hygiène par sous-catégorie de produits, en euros et en part du budget (%)

13.6.4.2. Résultats de la recherche et de la valorisation des alternatives environnementalement moins impactantes par sous-catégorie de produits

Les autres sous-catégories du poste non présentées dans les tableaux ci-dessous sont absentes car aucune alternative moins impactante n'a pu être identifiée : services, équipement hygiène, vernis à ongle, mouchoirs en papier, mousse à raser.

Configuration de ménage					Hygiène autre				Laits et crèmes corps et visage				Santé			
					Part budget avec alternative moins impactante	Surcoût budget en % vs. items référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI
MGP	Actifs seuls	F	34%	+43%	16	13%	10%	+107%	5	80%	90%	+83%	3	0%	0%	+0%
MGP	Actifs seuls	H	9%	+43%	9	11%	3%	+157%	2	50%	36%	+6%	3	0%	0%	+0%
MGP	Actifs en couple		25%	+39%	17	6%	6%	+95%	4	100%	100%	+83%	3	0%	0%	+0%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		44%	+62%	29	7%	21%	+5%	5	40%	42%	+124%	14	0%	0%	+0%
MGP	Couples avec 2 enfants		23%	+66%	48	17%	13%	+56%	11	55%	54%	+77%	4	0%	0%	+0%
MGP	Retraités seuls	F	24%	+69%	16	31%	40%	+83%	4	75%	68%	+106%	3	0%	0%	+0%
MGP	Retraités seuls	H	18%	+18%	12	8%	7%	+157%	2	50%	22%	+6%	3	0%	0%	+0%
MGP	Retraités en couple		12%	+79%	27	7%	5%	+88%	5	60%	24%	+96%	0	0%	0%	+0%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		15%	+58%	21	0%	0%	+0%	4	50%	54%	+124%	7	0%	0%	+0%
Rural	Actifs seuls	F	36%	+31%	16	13%	10%	+107%	4	75%	86%	+60%	3	0%	0%	+0%
Rural	Actifs seuls	H	10%	+43%	7	14%	7%	+157%	2	50%	36%	+6%	3	0%	0%	+0%
Rural	Actifs en couple		33%	+31%	15	7%	8%	+95%	3	100%	100%	+60%	3	0%	0%	+0%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		18%	+41%	28	7%	21%	+5%	5	40%	42%	+124%	16	6%	36%	-55%
Rural	Couples avec 2 enfants		27%	+53%	48	17%	13%	+56%	11	55%	54%	+77%	9	22%	52%	-55%
Rural	Retraités seuls	F	26%	+71%	23	22%	31%	+83%	3	67%	48%	+58%	3	0%	0%	+0%
Rural	Retraités seuls	H	11%	+43%	11	9%	4%	+157%	2	50%	22%	+6%	3	0%	0%	+0%
Rural	Retraités en couple		15%	+82%	29	10%	7%	+104%	5	60%	50%	+96%	3	0%	0%	+0%
VM	Actifs seuls	F	34%	+31%	16	13%	10%	+107%	4	75%	86%	+60%	3	0%	0%	+0%
VM	Actifs seuls	H	14%	+43%	7	14%	7%	+157%	2	50%	36%	+6%	3	0%	0%	+0%
VM	Actifs en couple		50%	+31%	15	7%	8%	+95%	3	100%	100%	+60%	3	0%	0%	+0%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		44%	+62%	29	7%	21%	+5%	5	40%	42%	+124%	14	0%	0%	+0%
VM	Couples avec 2 enfants		23%	+66%	48	17%	13%	+56%	11	55%	54%	+77%	4	0%	0%	+0%
VM	Retraités seuls	F	27%	+69%	15	33%	42%	+83%	4	75%	68%	+106%	3	0%	0%	+0%
VM	Retraités seuls	H	20%	+18%	11	9%	8%	+157%	2	50%	22%	+6%	3	0%	0%	+0%
VM	Retraités en couple		14%	+79%	27	7%	5%	+88%	5	60%	24%	+96%	0	0%	0%	+0%

Configuration de ménage					Shampooing et après-shampooing				Gel douche et savon				Dentifrice			
					Part budget avec alternative moins impactante	Surcoût budget en % vs. items référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Part budget sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI
MGP	Actifs seuls	F	34%	+43%	2	100%	100%	+8%	1	100%	100%	+31%	1	100%	100%	+3%
MGP	Actifs seuls	H	9%	+43%	1	100%	100%	+1%	1	100%	100%	+31%	1	100%	100%	+184%
MGP	Actifs en couple		25%	+39%	3	100%	100%	+23%	2	100%	100%	+25%	2	100%	100%	+3%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		44%	+62%	3	67%	85%	+39%	4	100%	100%	+59%	3	100%	100%	+24%
MGP	Couples avec 2 enfants		23%	+66%	6	83%	80%	+64%	5	100%	100%	+32%	4	100%	100%	+87%
MGP	Retraités seuls	F	24%	+69%	2	100%	100%	+28%	1	100%	100%	+31%	1	100%	100%	+184%
MGP	Retraités seuls	H	18%	+18%	1	100%	100%	-12%	1	100%	100%	+31%	1	100%	100%	+184%
MGP	Retraités en couple		12%	+79%	3	100%	100%	+72%	2	100%	100%	+25%	2	100%	100%	+184%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		15%	+58%	3	67%	85%	+39%	3	100%	100%	+34%	2	100%	100%	+29%
Rural	Actifs seuls	F	36%	+31%	2	100%	100%	+8%	1	100%	100%	+31%	1	100%	100%	+3%
Rural	Actifs seuls	H	10%	+43%	1	100%	100%	+1%	1	100%	100%	+31%	1	100%	100%	+184%
Rural	Actifs en couple		33%	+31%	3	100%	100%	+23%	2	100%	100%	+25%	2	100%	100%	+3%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		18%	+41%	3	67%	85%	+39%	5	100%	100%	+54%	3	100%	100%	+24%
Rural	Couples avec 2 enfants		27%	+53%	6	83%	80%	+64%	6	100%	100%	+32%	4	100%	100%	+87%
Rural	Retraités seuls	F	26%	+71%	3	100%	100%	+64%	1	100%	100%	+31%	1	100%	100%	+184%
Rural	Retraités seuls	H	11%	+43%	1	100%	100%	+1%	1	100%	100%	+25%	1	100%	100%	+184%
Rural	Retraités en couple		15%	+82%	3	100%	100%	+72%	2	100%	100%	+25%	2	100%	100%	+184%
VM	Actifs seuls	F	34%	+31%	2	100%	100%	+8%	1	100%	100%	+31%	1	100%	100%	+3%
VM	Actifs seuls	H	14%	+43%	1	100%	100%	+1%	1	100%	100%	+31%	1	100%	100%	+184%
VM	Actifs en couple		50%	+31%	3	100%	100%	+23%	2	100%	100%	+25%	2	100%	100%	+3%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		44%	+62%	3	67%	85%	+39%	4	100%	100%	+59%	3	100%	100%	+24%
VM	Couples avec 2 enfants		23%	+66%	6	83%	80%	+64%	5	100%	100%	+32%	4	100%	100%	+87%
VM	Retraités seuls	F	27%	+69%	2	100%	100%	+28%	1	100%	100%	+31%	1	100%	100%	+184%
VM	Retraités seuls	H	20%	+18%	1	100%	100%	-12%	1	100%	100%	+31%	1	100%	100%	+184%
VM	Retraités en couple		14%	+79%	3	100%	100%	+72%	2	100%	100%	+25%	2	100%	100%	+184%

Configuration de ménage					Papier toilette			Cotons jetables			Cotons-tiges			Serviettes hygiéniques et tampons		
					Part budget avec alternative moins impactante	Surcoût budget en % vs. référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	Nombre items sous-catégorie	Part items sous-cat. avec AMI	Surcoût en % vs. items sous-cat. référence 2023	Nombre items sous-catégorie
MGP	Actifs seuls	F	34%	+43%	1	0%	+0%	1	100%	+79%	1	0%	+0%	2	50%	-20%
MGP	Actifs seuls	H	9%	+43%	1	0%	+0%	0	0%	+0%	1	0%	+0%	0	0%	+0%
MGP	Actifs en couple		25%	+39%	1	100%	+1%	3	67%	+79%	1	0%	+0%	2	50%	-20%
MGP	Familles monoparentales avec 2 enfants		44%	+62%	1	0%	+0%	2	50%	+102%	3	33%	+146%	1	0%	+0%
MGP	Couples avec 2 enfants		23%	+66%	1	0%	+0%	2	50%	+79%	3	0%	+0%	2	0%	+0%
MGP	Retraités seuls	F	24%	+69%	1	0%	+0%	1	100%	+79%	1	0%	+0%	0	0%	+0%
MGP	Retraités seuls	H	18%	+18%	1	0%	+0%	0	0%	+0%	1	0%	+0%	0	0%	+0%
MGP	Retraités en couple		12%	+79%	1	0%	+0%	1	100%	+79%	1	0%	+0%	0	0%	+0%
MGP	Familles monoparentales avec 1 enfant		15%	+58%	1	0%	+0%	1	0%	+0%	2	0%	+0%	1	0%	+0%
Rural	Actifs seuls	F	36%	+31%	1	0%	+0%	1	100%	+79%	1	0%	+0%	2	50%	-20%
Rural	Actifs seuls	H	10%	+43%	1	0%	+0%	0	0%	+0%	1	0%	+0%	0	0%	+0%
Rural	Actifs en couple		33%	+31%	1	100%	+1%	3	67%	+79%	1	0%	+0%	2	50%	-20%
Rural	Familles monoparentales avec 2 enfants		18%	+41%	1	0%	+0%	2	50%	+102%	3	33%	+146%	1	0%	+0%
Rural	Couples avec 2 enfants		27%	+53%	1	0%	+0%	2	50%	+79%	3	0%	+0%	2	0%	+0%
Rural	Retraités seuls	F	26%	+71%	1	0%	+0%	1	100%	+79%	1	0%	+0%	0	0%	+0%
Rural	Retraités seuls	H	11%	+43%	1	0%	+0%	0	0%	+0%	1	0%	+0%	0	0%	+0%
Rural	Retraités en couple		15%	+82%	1	0%	+0%	1	100%	+79%	1	0%	+0%	0	0%	+0%
VM	Actifs seuls	F	34%	+31%	1	0%	+0%	1	100%	+79%	1	0%	+0%	2	50%	-20%
VM	Actifs seuls	H	14%	+43%	1	0%	+0%	0	0%	+0%	1	0%	+0%	0	0%	+0%
VM	Actifs en couple		50%	+31%	1	100%	+1%	3	67%	+79%	1	0%	+0%	2	50%	-20%
VM	Familles monoparentales avec 2 enfants		44%	+62%	1	0%	+0%	2	50%	+102%	3	33%	+146%	1	0%	+0%
VM	Couples avec 2 enfants		23%	+66%	1	0%	+0%	2	50%	+79%	3	0%	+0%	2	0%	+0%
VM	Retraités seuls	F	27%	+69%	1	0%	+0%	1	100%	+79%	1	0%	+0%	0	0%	+0%
VM	Retraités seuls	H	20%	+18%	1	0%	+0%	0	0%	+0%	1	0%	+0%	0	0%	+0%
VM	Retraités en couple		14%	+79%	1	0%	+0%	1	100%	+79%	1	0%	+0%	0	0%	+0%

Tableau 61 : Identification et valorisation des alternatives environnementalement moins impactantes par sous-catégorie du poste Hygiène

PRINCIPALES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADEME, AEFEL (LACOÛT Annick, DOAT Gil, FRADET Elodie), 2017. « Opération "Foyers témoins" : Mieux acheter, mieux utiliser et mieux jeter : une consommation plus responsable sans surcoût ! »
- CNLE, 2022 (sous la direction de LELIEVRE Michèle). « Les budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et en Métropole Grand Paris - Nouvelles pistes pour l'inclusion sociale. »
- CRÉDOC et IRES, 2014 (CRÉDOC : ALBEROLA Elodie, ALDEGHI Isa ; IRES : CONCIALDI Pierre, MATH Antoine). Étude « Budgets de référence ONPES. »
- Familles rurales, 2022. *Observatoire des prix 2021*.
- Familles rurales, CLCV, CSF, ADEME, 2019. « Réduction du gaspillage alimentaire auprès de 243 foyers. Opération Zéro Gâchis Académie testée, réussie et adoptée »
- KESSE-GUYOT E., FOUILLET H., BAUDRY J., DUSSIOT A., LANGEVIN B., ALLES B., REBOUILLAT P., BRUNIN J., TOUVIER M., HERCBERG S., LAIRON D., MARIOTTI F., POINTEREUAU P., 2021. « La redistribution de la consommation de viande permet de réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre liées à l'alimentation : optimisation progressive dans la cohorte NutriNet-Santé ». *Sci Total Environ*.
- Linéaires, 2020. *Le bio, en réalité 75 % plus cher*.
- Synabio, 2022. « Qu'est-ce qui justifie les prix des produits bio ? ». [Lien](#)
- UFC que choisir, 2019. « Sur-marges sur les fruits et légumes bio La grande distribution matraque toujours les consommateurs ! ». *Que choisir* n° 583.
- Les amis de la Terre /Oxfam France, novembre 2019. « La colossale empreinte carbone des banques : une affaire d'État. ». [Lien](#)
- DREES, 2022. « Les comptes de la santé édition 2021 ». [Lien](#)
- CSA / Agence Bio, 2019. « Mesure de l'incidence de l'introduction des produits bio en restauration collective ». [Lien](#)
- IPSOS – Délégation ministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, 2021. « La tarification sociale des cantines scolaires et le dispositif la « cantine à 1€ » - Note de synthèse des phases qualitative et quantitative. ». [Lien](#)



INDEX DES TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAUX

Tableau 2 : Part des items pour lesquels une alternative moins impactante existe dans le budget Alimentation	41
Tableau 3 : Surcoût lié au passage à une alternative moins impactante (AMI) dans le budget Alimentation	42
Tableau 4 : Accessibilité et surcoût lié aux alternatives moins impactantes pour 3 catégories de produits alimentaires.....	43
Tableau 5 : Accessibilité et surcoût lié aux alternatives moins impactantes par genre.....	44
Tableau 6 : Motifs expliquant l'absence d'alternative moins impactante des produits alimentaires.....	45
Tableau 7 : Catégories créées et référentiels mobilisés pour le poste Equipement.....	47
Tableau 8 : Part des items pour lesquels une alternative moins impactante existe dans le budget Equipement.....	49
Tableau 9 : Surcoût lié au passage à une alternative moins impactante dans le budget Equipement.....	50
Tableau 10 : Accessibilité et surcoût lié aux alternatives moins impactantes pour 3 catégories de produits alimentaires.....	52
Tableau 11 : Accessibilité et surcoût lié aux alternatives moins impactantes par genre pour le poste Equipement.....	53
Tableau 12 : Motifs expliquant l'absence d'alternative moins impactante des produits du poste Equipement.....	54
Tableau 13 : Recension des labels et outils utilisés pour les alternatives moins impactantes aux produits du poste Equipement.....	55
Tableau 13 : Catégories créées et répartition des items pour le poste Hygiène.....	56
Tableau 14 : Part des items pour lesquels une alternative moins impactante existe dans le budget Hygiène.....	58
Tableau 15 : Surcoût lié au passage à une alternative moins impactante dans le budget Hygiène	59
Tableau 16 : Accessibilité et surcoût lié aux alternatives moins impactantes pour 3 catégories de produits du poste Hygiène.....	60
Tableau 17 : Accessibilité et surcoût lié aux alternatives moins impactantes par genre pour le poste Hygiène	61
Tableau 18 : Motifs expliquant l'absence d'alternative moins impactante des produits du poste Hygiène	62
Tableau 19 : Recension des labels et outils rencontrés lors des relevés de prix des produits du poste Hygiène.....	63
Tableau 20 : Part des items pour lesquels une alternative moins impactante existe dans le budget Habillement.....	67
Tableau 21 : Surcoût lié au passage à une alternative moins impactante dans le budget du poste Habillement.....	68
Tableau 22 : Accessibilité et surcoût lié aux alternatives moins impactantes par genre pour le poste Habillement.....	69
Tableau 23 : Motifs expliquant l'absence d'alternative moins impactante des produits du poste Habillement.....	70
Tableau 24 : Synthèse des sources et méthodes de valorisation pour le poste Logement	74
Tableau 25 : Valorisation des alternatives moins impactantes pour le poste Logement - Cas du parc locatif social	77
Tableau 26 : Valorisation des alternatives moins impactantes pour le poste Logement - Cas du parc locatif privé	77
Tableau 27 : Valorisation des alternatives moins impactantes pour le poste Logement - Cas des ménages propriétaires ou accédants à la propriété.....	78
Tableau 28 : Catégories créées pour le poste Transport et répartition des items selon ces catégories... ..	79
Tableau 29 : Véhicules par configuration de ménage dans les budgets de référence historiques.....	80
Tableau 30 : Part des items pour lesquels une alternative moins impactante existe dans le budget Transport	81
Tableau 31 : Surcoût ou économie liée au passage à une alternative moins impactante (AMI) dans le budget Transport	82
Tableau 32 : Surcoût ou économie liée au passage à une alternative moins impactante (AMI) pour 3 catégories d'items dans le budget Transport	83
Tableau 33 : Véhicules par configuration de ménage dans les budgets de référence 2023	84
Tableau 34 : Alternatives moins impactantes retenues pour les véhicules par configuration de ménage dans les budgets de référence 2023.....	85

Tableau 35 : Motifs expliquant l'absence d'alternative moins impactante des produits et services du poste Transport.....	86
Tableau 36 : Surcoût ou économie liée à une variante électrique pour le véhicule principal dans le budget Transport (en bleu les configurations concernées par un changement par rapport à la variante AMI).....	88
Tableau 37 : Catégories créées et référentiels mobilisés pour le poste Vie sociale	89
Tableau 38 : valorisation 2023 du poste Vie sociale.....	90
Tableau 39 : Valorisation du poste Santé.....	92
Tableau 40 : Valorisation du poste Banque.....	93
Tableau 41 : Valorisation du poste Garde d'enfant.....	97
Tableau 42 : Synthèse du nombre d'items initialement recensés et du nombre d'items uniques à l'issue des traitements.....	103
Tableau 43 : Principaux indices de prix mobilisés pour l'actualisation de la valorisation en 2018.....	115
Tableau 44 : Description des règles de calcul appliquées par poste de dépenses pour la valorisation des budgets de référence	118
Tableau 45 : Détail des procédures utilisées sur les données issues de l'ENL 2020 pour la valorisation du poste Logement	124
Tableau 46 : Comparaison de la valorisation des budgets de référence et des budgets environnementalement moins impactants (en euros).....	125
Tableau 47 : Décomposition de la valorisation des budgets de référence en 2023 par poste de dépenses (en euros)	126
Tableau 48 : Décomposition de la valorisation des budgets environnementalement moins impactants par poste de dépenses (en euros).....	127
Tableau 49 : Part du budget pour laquelle une alternative environnementalement moins impactante existe (%).....	128
Tableau 50 : Part des items pour laquelle une alternative environnementalement moins impactante existe.....	129
Tableau 51 : Comparaison de la structure des budgets de référence et des budgets environnementalement moins impactants – parc social	130
Tableau 52 : Comparaison de la structure des budgets de référence et des budgets environnementalement moins impactants – parc privé	131
Tableau 53 : Comparaison de la structure des budgets de référence et des budgets environnementalement moins impactants – propriétaire ou accédant à la propriété.....	132
Tableau 54 : Ventilation du poste Alimentation par sous-catégorie de produits, en euros et en part du budget (%).....	135
Tableau 55 : Identification et valorisation des alternatives environnementalement moins impactantes par sous-catégorie du poste Alimentation	138
Tableau 56 : Ventilation du poste Equipement par sous-catégorie de produits, en euros et en part du budget (%).....	143
Tableau 57 : Identification et valorisation des alternatives environnementalement moins impactantes par sous-catégorie du poste Equipement.....	146
Tableau 58 : Ventilation du poste Transport par sous-catégorie de produits, en euros et en part du budget (%).....	149
Tableau 59 : Identification et valorisation des alternatives environnementalement moins impactantes par sous-catégorie du poste Transport.....	151
Tableau 60 : Ventilation du poste Hygiène par sous-catégorie de produits, en euros et en part du budget (%).....	155
Tableau 61 : Identification et valorisation des alternatives environnementalement moins impactantes par sous-catégorie du poste Hygiène.....	158

FIGURES

Encadré 1 : Méthodologie de définition des budgets de référence.....	12
Encadré 2 : périmètre du changement de pratiques dans le cadre de l'étude	13
Figure 1 : Schéma simplifié du déroulement de l'étude.....	15
Figure 2 : Part du budget pour laquelle une alternative environnementalement moins impactante existe	26
Figure 3 : Surcoût moyen des alternatives moins impactantes (parmi les items ayant une alternative dans le budget).....	30
Figure 4 : Valorisation du budget de référence et du budget environnementalement moins impactant, avec le surcoût moyen entre les deux budgets.....	32
Figure 5 : Décomposition par poste du budget de référence et du budget environnementalement moins impactant (%).....	34



Figure 6 : Comparaison de la valorisation du budget de référence original et du budget environnementalement moins impactant par poste de dépenses	37
Encadré 3 : Impact de l'inflation sur la valorisation des budgets de référence en 2023	38
Figure 7 : Exemple de différences de structure dans les fichiers initiaux pour le poste Logement entre deux configurations en Métropole du Grand Paris	101
Figure 8 : Illustration simplifiée de la construction du fichier unifié avec 3 postes (Logement, Alimentation et Transport).....	102



SIGLES ET ACRONYMES

ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AMI	Alternative (environnementalement) moins impactante
BdR	Budget(s) de référence
BdR moins impact.	Budget(s) de référence moins impactant, c'est-à-dire comportant les alternatives environnementalement moins impactantes identifiées dans le cadre de l'étude
CMG	Complément de libre choix du mode de garde
CNLE	Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
COICOP	Classification des fonctions de consommation des ménages
CRÉDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
F	Femme
IRES	Institut de recherches économiques et sociales
H	Homme
MGP	Métropole du Grand Paris
MIS	Minimum Income Standard
ONPES	Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
VM	Ville(s) moyenne(s)



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



BUDGETS DE RÉFÉRENCE : QUELLES ALTERNATIVES EN VIRONNEMENTALES ?

Est-il possible de vivre décemment tout en limitant son impact sur l'environnement ? Cette étude constitue la première brique d'un programme de travail pluriannuel visant à répondre à cette question ambitieuse.

Pour cela, elle s'appuie sur la méthode dite des budgets de référence, qui consiste à définir des paniers de biens et services nécessaires pour vivre décemment définis pour plusieurs configurations de ménages et territoires, puis à les valoriser monétairement. Pour chaque bien ou service, il s'agit ici de déterminer s'il existe une alternative environnementalement moins impactante la plus proche possible en termes de comportement de consommation et de parcours d'achat, et le cas échéant de quantifier son impact sur le budget des ménages.

Les résultats mettent en lumière les limites d'offre auxquelles les ménages font face en 2023 : de nombreux biens ou services n'ont pas d'alternative suffisamment proche et répondant à un label permettant de garantir son moindre impact environnemental. Par ailleurs, dans la plupart des cas, les alternatives identifiées impliquent un important surcoût rendant ces alternatives peu accessibles sur le plan budgétaire.

